



Rapport financier

EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

CAE

À CAE, nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire.

Nous offrons des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense aux moments qui comptent le plus. Chaque jour, nous donnons aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance, aux compagnies aériennes, aux exploitants d'avions d'affaires et au personnel de défense et de sécurité les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes, lorsque les enjeux sont les plus élevés. Regroupant environ 13 000 employés dans près de 240 établissements et centres de formation répartis dans plus de 40 pays, nous sommes présents partout où nos clients ont besoin de nous. Depuis près de 80 ans, CAE est à l'avant-garde de l'innovation, cherchant constamment à établir la norme en offrant l'excellence au niveau des simulateurs de vol haute fidélité et des solutions d'entraînement, tout en intégrant le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons. En tirant parti de la technologie et en améliorant la performance humaine, nous nous efforçons d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et l'état de préparation aux missions, aujourd'hui et demain.

cae.com

Suivez-nous sur :

 @CAE_Inc.

 linkedin.com/company/cae

Lisez notre Rapport annuel mondial d'activités et de développement durable.

Notre Rapport annuel mondial d'activités et de développement durable pour l'exercice 2025 est disponible en ligne. Ce rapport témoigne de l'engagement de CAE envers la transparence et la croissance durable, en encapsulant notre vision stratégique, les résultats saillants, les pratiques et les réussites en matière de développement durable. Il sert de source unique d'information pour nos parties prenantes, soulignant que, dès le départ, le développement durable est intégré au cœur de la stratégie et des activités commerciales de CAE. Découvrez comment nous prenons soin de notre impact nos solutions génèrent des avantages à travers les piliers clés du développement durable : environnement, social et gouvernance.

cae.com/sustainability/

Un message de notre chef de la direction

Retour sur notre remarquable parcours

Après avoir occupé le poste de chef de la direction de CAE pendant plus de 15 ans, je regarde l'entreprise que nous avons bâtie avec une immense fierté, surtout après un autre exercice marqué par d'excellents rendements à tous les niveaux. Au cours de l'exercice 2025 (EX25), nous avons relevé les défis, répondu aux attentes de nos clients et renforcé notre position de chef de file du marché dans plusieurs domaines clés.

Au cours des 15 dernières années, nous avons connu une croissance importante tant sur le plan de notre envergure que de notre importance pour toutes nos parties prenantes. Bien que cette croissance ait été rentable sur le plan financier, elle est encore plus significative en termes de réputation auprès des clients, des fabricants OEM, des organismes de réglementation, des employés et des collectivités où nous exerçons nos activités. Comme l'ont démontré les défis liés à la pandémie de COVID-19, le parcours n'a pas toujours été facile, mais nous avons persévéré en mettant l'accent sur la réussite à long terme.

Nous avons transformé CAE et l'avons fait passer d'un relativement petit fabricant régional de simulateurs de vol à un chef de file mondial dans le domaine de la formation aéronautique et des services connexes. Aujourd'hui, environ 60 % de nos revenus annuels proviennent des services de formation périodique. Plus important encore, notre impact remarquable sur la sécurité aérienne mondiale reflète notre mission noble, qui oriente nos actions et inspire nos employés à la concrétiser au quotidien.

Les revenus de CAE ont plus que triplé au cours des 15 dernières années, passant de 1,5 milliard \$ à l'EX10 à 4,7 milliards \$ à l'EX25. Au cours de la même période, le cours de nos actions est passé d'environ 8,00 \$ à 35,00 \$ l'action. Si on inclut les dividendes, cela représente un rendement total pour les actionnaires de plus de 460 %, ce qui reflète bien notre rendement financier. Mais notre succès va au-delà des résultats financiers. Les positions de chef de file que nous avons acquises sur nos marchés et la confiance durable que nous avons bâtie avec nos clients en sont la preuve la plus évidente.

Aujourd'hui, l'envergure que nous apportons à l'écosystème mondial de l'aviation est inégalée. Chaque année, CAE forme plus de 155 000 pilotes civils et militaires dans 240 établissements répartis dans plus de 40 pays. Au cours des dernières années, nos activités de formation ont pris de l'expansion grâce à environ 50 acquisitions, y compris des coentreprises, et grâce à des investissements soutenus dans notre réseau mondial de formation. Nos clients du monde entier nous font confiance au quotidien en tant que partenaire de choix en matière de formation, une responsabilité que nous assumons avec une grande fierté.

L'entreprise que nous sommes aujourd'hui a vécu plusieurs transformations par rapport à celle à laquelle je me suis joint il y a 20 ans. Nous avons évolué et grandi de manière significative. Notre culture de la créativité et notre passion pour les missions de nos clients nous placent en bonne position pour poursuivre notre croissance, notre innovation et notre pertinence dans les années à venir. De plus, la reconnaissance continue de l'industrie en ce qui a trait à notre leadership en matière de développement durable souligne notre vision avant-gardiste. ►

Pour toutes ces raisons, je crois que l'avenir de CAE est plus prometteur que jamais.

Marc Parent, C.M.

Président et chef de la direction



Positionner CAE pour la réussite à long terme

Au nom de l'équipe de direction, je suis très heureux des excellents résultats de CAE à l'EX25 sur le plan des mesures financières et opérationnelles clés. Cette année a été marquée par une croissance importante des revenus, de solides marges et d'autres améliorations au niveau de notre situation de trésorerie et de nos ratios d'endettement, grâce à de solides rentrées de fonds et à une répartition efficace du capital. Forts de ces résultats, nous sommes bien positionnés pour atteindre nos cibles d'endettement à long terme et de conversion en trésorerie au cours de l'EX26 et pour saisir les occasions de réinvestissement relatif et de rendement pour les actionnaires à moyen terme.

Il y a à peine un an, nous avons mis l'accent sur la redéfinition de notre secteur Défense et Sécurité (D-S) afin de préparer le terrain pour des améliorations en matière de rendement. Cette année, grâce à la discipline et à la détermination de notre équipe, nous avons atteint les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés, ce qui a donné lieu à la reprise financière que nous avions prévue dans le secteur D-S. Ces progrès ont permis de rétablir la confiance des parties prenantes dans l'entreprise et de réaffirmer leur contribution essentielle au succès global de CAE. Grâce au nombre élevé de prises de commandes ajustées¹ dans le secteur D-S au cours de cet exercice, nous nous attendons à une croissance continue des revenus, des bénéfices et des flux de trésorerie.

Ces réalisations, combinées aux excellents résultats soutenus de notre secteur Civil, me permettent de croire que, malgré l'incertitude macroéconomique mondiale actuelle, nous sommes bien positionnés pour continuer à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes. Nous avons la bonne stratégie, une équipe de direction exceptionnelle, une position concurrentielle inégalée et une foule d'occasions à saisir. ►



Aviation civile

Poursuite de notre ascension en tant que chef de file de l'industrie et de partenaire digne de confiance

Notre secteur Civil continue de bénéficier des tendances à long terme en matière de croissance, notamment l'augmentation continue du trafic mondial de passagers et les taux de livraison d'avions qui y sont associés. Combinées à la vague prévue de départs à la retraite obligatoires des pilotes, ces tendances laissent entrevoir une demande mondiale de près de 1,5 million de professionnels de l'aviation d'ici 2034. Cela comprend non seulement les pilotes, mais aussi les techniciens de maintenance, le personnel de cabine et les agents de contrôle de la circulation aérienne, comme le souligne le rapport Prévisions en matière de talents en aviation récemment publié par CAE.

Au cours de l'EX25, malgré des obstacles, notamment une disponibilité limitée des avions, une montée en puissance plus lente que prévu des livraisons d'avions et un ralentissement connexe de l'embauche de pilotes aux États-Unis, notre secteur Civil a enregistré d'excellents résultats. Nous croyons que cela démontre clairement la résilience de notre modèle d'affaires et la force de notre marque mondiale. Malgré ces défis, nous avons réalisé des progrès importants dans l'accroissement de notre part de marché mondiale et le renforcement de notre rôle de partenaire de confiance pour les clients du monde entier.

Cette année, nous sommes fiers d'avoir ouvert des centres de formation CAE ultramodernes à Athènes (Grèce), à Sydney (Australie) et à Savannah (Géorgie, États-Unis). Nous avons également continué à accroître notre

part de marché en augmentant la capacité de nos centres de formation pour l'aviation commerciale et en consolidant notre participation dans SIMCOM. Cette décision soutient notre client Flexjet, l'un des plus importants exploitants de flottes d'avions d'affaires au monde, et procure à CAE une plus grande exposition au marché en croissance rapide des vols nolisés et de la copropriété. Elle renforce également notre position dans le segment des jets d'affaires de grande taille, où la croissance et les rendements ont toujours été plus élevés.

De plus, nous avons accru notre présence dans les marchés adjacents, notamment par l'intermédiaire de Flightscape, notre secteur axé sur les solutions numériques pour les opérations aériennes. Cette année, nous avons conclu plusieurs contrats à long terme avec des clients et nous avons positionné l'entreprise en vue d'une croissance future grâce à des investissements continus dans de nouveaux produits et de nouvelles caractéristiques. Nous avons également inauguré notre premier centre de formation destiné aux services de la circulation aérienne sur le campus de CAE à Montréal, élargissant ainsi notre gamme de solutions de formation. Dans le cadre du premier partenariat du genre au Canada, les instructeurs de CAE assureront la formation initiale des spécialistes de l'information de vol et des contrôleurs de la circulation aérienne en utilisant le programme de formation et les didacticiels de NAV CANADA. Ce partenariat est un prolongement naturel de nos activités et de notre mission principale, qui consiste à rendre le monde plus sécuritaire. ►



Défense et Sécurité

Dépassement des objectifs financiers grâce à une exécution solide

Il y a un an, notre société s'est concentrée sur les mesures nécessaires pour redéfinir les activités du secteur D-S et relever les défis persistants liés à la pandémie de COVID-19, en particulier ceux qui touchent plusieurs anciens contrats divulgués précédemment. Il s'agissait de changements exhaustifs touchant les talents, les processus et la structure organisationnelle. À la suite de décisions audacieuses requises pour mettre en œuvre ces changements, notre secteur D-S a atteint les résultats attendus au cours de l'EX25, avec des gains stables au niveau des marges tout au long de l'exercice et une rentabilité globale dépassant nos objectifs fixés initialement.

Au cours de l'exercice, nous avons achevé les travaux relatifs à trois des huit anciens contrats annoncés précédemment et avons réalisé des progrès importants en vue de conclure les cinq autres. Ces progrès témoignent de l'efficacité de nos actions et de la détermination de notre nouvelle équipe de direction. Nous nous attendons à des résultats solides soutenus au cours des prochains trimestres.

En plus d'une exécution améliorée et d'un rendement stable, le secteur D-S a conclu d'importants nouveaux contrats à l'échelle mondiale, ce qui a donné lieu à un ratio valeur comptable des commandes / ventes¹ de 1,99 pour l'exercice. Notamment, nous avons été sélectionnés pour appuyer le programme de formation du personnel navigant de l'avenir du Canada – un contrat de 25 ans, le plus important de l'histoire de CAE – et nous avons obtenu un important contrat avec General Atomics

Aeronautical Systems pour le programme de systèmes d'aéronefs téléguidés. Plus tard dans l'année, nous avons été désignés en tant que partenaire stratégique par le gouvernement du Canada pour collaborer avec l'Aviation royale canadienne pour concevoir et développer conjointement le programme d'entraînement initial des pilotes de chasse de l'avenir, qui préparera les pilotes à utiliser la prochaine génération d'avions de chasse du Canada.

À l'extérieur du Canada, d'autres contrats clés ont été remportés, notamment le renouvellement de contrat pour soutenir le programme de soutien avancé à l'entraînement au pilotage d'hélicoptères de l'armée américaine jusqu'en 2030 et le déploiement de notre solution de formation intégrée pour le programme High Accuracy Detection and Exploitation Systems de l'armée américaine. Cette solution tire parti de la technologie de notre secteur Civil dans un modèle de formation de type commercial adapté à l'armée américaine.

Dans l'ensemble des pays membres de l'OTAN et des pays alliés, l'augmentation des dépenses en défense indique de solides perspectives de croissance et une demande continue pour les solutions de formation et de soutien que nous offrons. Cette croissance, combinée à notre engagement envers l'excellence opérationnelle et la discipline financière, renforce notre confiance en notre solidité financière soutenue et en notre position de chef de file du marché. ►



Amélioration du rendement et de l'expérience client grâce à la technologie

Encore une fois cette année, nous avons poursuivi sans relâche l'avancement de technologies qui ravissent nos clients, distinguent les capacités de CAE sur le marché, créent de nouvelles sources de revenus et améliorent le rendement à l'interne. En tant qu'entreprise, nous cherchons non seulement à obtenir des résultats exceptionnels pour nos clients chaque jour, mais aussi, et surtout, à établir des normes pour notre secteur et toutes ses parties prenantes.

Cette année, nous avons lancé le Tableau de tâches unifié, un nouvel ajout intéressant à notre éventail de solutions dans le secteur des logiciels axés sur les opérations aériennes Flightscape. Cette solution intègre les données de plusieurs systèmes de centre de contrôle des opérations afin de rationaliser la prise de décision critique et d'accroître l'efficacité opérationnelle dans les situations urgentes. De plus, afin d'améliorer l'expérience client, nous avons déployé avec succès notre solution CAE Connect auprès de plus de 5 000 utilisateurs du secteur de l'aviation d'affaires, ce qui a suscité des commentaires très positifs. Cette plateforme de formation primée sert de guichet unique pour les clients, où ils peuvent réserver leurs séances de formation, accéder à leur dossier de formation et bien plus encore.

Avec notre système visuel Prodigy, lancé à l'origine dans D-S, nous avons été la première entreprise de simulation et de formation aéronautiques au monde à intégrer de manière transparente un moteur de jeu dans le système visuel de nos simulateurs de vol (FFS). Cette année, le déploiement de ce système s'est étendu au-delà du secteur D-S, avec Air Canada qui est devenue la première compagnie aérienne à déployer un FFS doté du système visuel amélioré CAE Prodigy. De plus, par l'entremise de notre organisation Incubation, nous avons développé une application immersive de formation au pilotage en utilisant l'Apple Vision Pro. Cet effort de développement vise à améliorer davantage l'efficacité et la rapidité de la formation des pilotes en toute sécurité, et permettra également aux pilotes de mener des activités de formation importantes de n'importe où et à n'importe quel moment.

Tirer parti du développement durable comme moteur et facteur de différenciation clés

Notre objectif consiste à rendre le monde plus sécuritaire, ce qui comprend la protection d'un avenir durable par toutes les mesures que nous prenons en tant qu'entreprise. Ainsi, le développement durable demeure au cœur de l'engagement de CAE envers des activités responsables et la création de valeur à long terme.

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé d'importants progrès dans le cadre de notre stratégie en matière de décarbonation. L'approbation reçue de la Science Based Targets initiative (SBTi) à l'égard de nos cibles de décarbonation générera de la valeur pour l'entreprise grâce à une meilleure efficacité énergétique et à une meilleure rentabilité, et soutiendra également les efforts de décarbonation de nos clients. Dans le cadre de cette stratégie, au cours de l'EX25, nous avons renforcé l'engagement des fournisseurs et soutenu la démarche en matière de développement durable de nos principaux partenaires de la chaîne d'approvisionnement par l'intermédiaire de multiples initiatives, notamment le programme CAE Résilients ensemble.

La sécurité étant au cœur de ce que nous faisons et les employés étant notre atout le plus important, le nouveau rôle de cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable évolue

afin de maximiser notre impact en réalisant de plus grandes synergies au sein des groupes Ressources humaines; Environnement, Santé et Sécurité; et Développement durable. Il s'agit notamment de tirer parti du développement durable comme facteur clé pour attirer et retenir les meilleurs talents.

Aujourd'hui plus que jamais, les employés sont motivés par la raison d'être de CAE, qui stimule la passion, qui elle-même stimule la croissance qui mène ensuite au succès. À CAE, nos employés sont passionnés par ce qu'ils font. Leur dévouement et leur esprit d'innovation contribuent à faire de nous des partenaires de choix pour nos clients.

La culture unique et inclusive de CAE alimente notre succès et nous positionne constamment comme un employeur de choix, avec la reconnaissance de plusieurs organisations mondiales et régionales de premier plan, dont bon nombre sont des honneurs que nous recevons depuis plusieurs années consécutives. Au cours de l'EX25, CAE a été nommée parmi les meilleures entreprises au monde pour les femmes selon Forbes, les meilleurs employeurs au Canada selon Forbes et les 100 meilleurs employeurs au Canada. ▶



Diriger CAE vers l'avenir

Succession du chef de la direction

Au cours de cet exercice, nous avons annoncé mon départ de CAE après plus de 15 années de service à titre de chef de la direction. Parallèlement à cette annonce, CAE a lancé à l'échelle mondiale un processus rigoureux de sélection supervisé par le conseil. À l'issue de ce processus, je suis très heureux d'accueillir Matthew Bromberg en tant que nouveau président et chef de la direction entrant de CAE. Après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (« l'assemblée ») du 13 août 2025, je lui passerai officiellement le flambeau.

Je connais Matthew depuis de nombreuses années et je peux témoigner personnellement de la réputation qu'il a acquise dans l'ensemble de notre secteur. Bien que son expérience soit sans aucun doute impressionnante, ce qui m'a le plus marqué, c'est la façon dont ses forces et ses valeurs s'alignent sur les principes qui ont mené CAE vers la réussite.

Matthew possède une connaissance approfondie en matière de préparation des gens pour les moments qui comptent le plus, tant dans le secteur de l'aviation civile que de la défense. Il comprend non seulement notre industrie, mais aussi les gens qui l'ont façonnée.

Je travaillerai avec Matthew tout au long de l'été pour assurer une transition harmonieuse. Je n'ai aucun doute qu'il s'appuiera sur ce que nous avons accompli et qu'il poursuivra le travail avec détermination.



Renouvellement au sein du conseil et nominations

Des changements importants ont été apportés à la composition du conseil à l'exercice 2025. Nous avons accueilli de nouveaux administrateurs : Patrick Decostre, Ian L. Edwards, Peter Lee, Katherine A. Lehman, Louis Têtu et Calin Rovinescu, le nouveau président du conseil d'administration.

Calin possède une vaste expérience de la haute direction et a fait ses preuves en matière de création de valeur. En tant qu'ancien chef de la direction d'Air Canada, compagnie aérienne cliente de longue date, et en tant qu'ardent défenseur de notre travail, il possède un sens aigu des affaires et une compréhension des défis et des occasions à venir. Ses conseils seront essentiels à l'avancement de notre stratégie.

À la suite de la prochaine assemblée, deux rôles de gouvernance seront mis en place. Sous réserve de leur élection au conseil, Calin Rovinescu deviendra président exécutif du conseil et Sophie Brochu, administratrice indépendante depuis 2023, agira à titre d'administratrice indépendante principale.

En tant que président exécutif du conseil, Calin travaillera en étroite collaboration avec Matthew au niveau de l'élaboration et de l'exécution des initiatives stratégiques de CAE, et il sera responsable du bon fonctionnement du conseil. Dans le cadre de son nouveau rôle, Sophie veillera à ce que CAE maintienne une gouvernance solide au sein du conseil. Elle présidera également les séances à huis clos des administrateurs indépendants.

Ces nominations reflètent la détermination de CAE à renforcer son équipe de direction afin de répondre aux besoins en constante évolution de ses clients et de ses parties prenantes. Ensemble, ils aideront à orienter les priorités stratégiques de CAE, à élargir sa portée mondiale et à favoriser une croissance durable, tout en respectant les meilleures pratiques de gouvernance.

Au nom du conseil et de la haute direction, je tiens à remercier Alan N. MacGibbon pour ses années de service et son leadership en tant qu'administrateur, puis président du conseil. Je tiens également à remercier les administrateurs sortants Michael E. Roach, Andrew J. Stevens, Margaret S. (Peg) Billson, François Olivier et David G. Perkins, pour leur précieuse contribution au cours de leur mandat. ►

Début du prochain chapitre de CAE

En faisant le point sur les progrès réalisés par CAE au cours des dernières années, que ce soit sur le plan de notre envergure, de nos capacités ou de notre clientèle, je suis encouragé par nos perspectives d'avenir. Et plus que jamais, notre stratégie d'entreprise est alignée pour concrétiser ces possibilités. L'accent stratégique que nous mettons sur la technologie, l'excellence opérationnelle, l'orientation client et la culture d'entreprise seront les piliers qui guideront nos actions alors que CAE entame son prochain chapitre.

Je n'ai jamais été aussi convaincu de la force de cette entreprise et du potentiel de sa prochaine génération de dirigeants. Je suis convaincu que les personnes chargées d'amener CAE au niveau supérieur sont bien placées pour réussir, et je suis enthousiaste à l'idée de l'impact durable que cette entreprise aura sur le monde pour les années à venir.

En terminant, j'offre mes sincères remerciements aux actionnaires, aux employés, aux dirigeants, aux membres du conseil d'administration et aux nombreux partenaires de CAE qui lui font confiance, et qui m'ont fait confiance. Ce fut une expérience mémorable et gratifiante, et je suis reconnaissant de la contribution extraordinaire de tous ceux qui ont participé à cette aventure.

Que ce soit en tant que citoyen, passager d'une compagnie aérienne, défenseur de l'industrie ou pilote, je continuerai de défendre la mission de CAE de rendre le monde plus sécuritaire – un objectif noble qui me tiendra toujours à cœur. ■



¹ Ce rapport comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu des IFRS; le lecteur doit donc se garder de les confondre avec les mesures du rendement établies conformément aux IFRS ou de les substituer à celles-ci. En outre, il doit éviter de comparer ces mesures aux mesures portant un nom similaire que fournissent ou utilisent d'autres émetteurs. Veuillez vous reporter à la rubrique 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la rubrique 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du rapport de gestion de CAE de l'exercice clos le 31 mars 2025 (qui sont intégrées par renvoi dans ce rapport) pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

* Ce rapport contient des énoncés de nature prospective concernant nos activités, les événements et les faits nouveaux qui pourraient selon nous avoir lieu dans l'avenir. Il s'agit par exemple d'énoncés concernant notre vision, nos stratégies, les tendances et perspectives commerciales, nos produits des activités ordinaires futurs, notre bénéfice, la croissance de nos flux de trésorerie, les tendances du bénéfice, nos dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et nos expansions et initiatives nouvelles, y compris les initiatives ayant trait aux questions de développement durable, nos obligations financières, nos liquidités disponibles, nos ventes futures, la conjoncture économique et politique en général, les tendances inflationnistes, les perspectives et tendances d'un secteur d'activité, les économies de coûts récurrentes annuelles prévues qui découleront des programmes d'excellence opérationnelle, notre gestion de la chaîne d'approvisionnement, les marchés potentiels estimés, la demande pour les produits et les services de CAE, notre accès aux ressources en capital, notre situation financière, l'accroissement prévu de divers paramètres financiers, les remboursements de capital prévus pour les actionnaires, nos perspectives commerciales, nos occasions d'affaires, nos objectifs, notre développement, nos plans, nos stratégies de croissance et autres priorités stratégiques, notre position concurrentielle et de chef de file dans nos marchés, l'accroissement de nos parts de marché, la capacité de CAE de répondre à la demande pour les nouvelles technologies et son degré de préparation pour ce faire, la durabilité de nos activités, notre capacité à retirer les anciens contrats (tels que définis à la section 6.2 « Défense et Sécurité » du rapport de gestion de CAE de l'exercice clos le 31 mars 2025) comme prévu et à gérer et atténuer les risques qui y sont associés, l'incidence du retrait des anciens contrats ainsi que d'autres énoncés qui ne concernent pas des faits historiques. De par leur nature, les énoncés prospectifs nous obligent à poser des hypothèses qui sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents liés à notre activité, lesquelles pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats escomptés dans les énoncés prospectifs. Bien que ces énoncés soient fondés sur les attentes et les hypothèses de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les faits attendus dans l'avenir, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons raisonnables et appropriés dans les circonstances, nous avisons le lecteur de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisqu'ils risquent de ne pas être exacts. Pour plus d'informations veuillez vous reporter aux rubriques « Mise en garde sur les énoncés prospectifs » et « Hypothèses importantes » sous la rubrique 2 du rapport de gestion de CAE de l'exercice clos le 31 mars 2025, qui sont intégrées par renvoi dans ce rapport.

Table des matières

Rapport de gestion

1. POINTS SAILLANTS	1
2. INTRODUCTION	2
3. À PROPOS DE CAE	5
3.1 Qui nous sommes	5
3.2 Notre objectif, notre mission et notre vision	6
3.3 Notre stratégie	6
3.4 Nos activités	7
4. VARIATIONS DU CHANGE	13
5. RÉSULTATS CONSOLIDÉS	14
5.1 Résultat opérationnel – Quatrième trimestre de l'exercice 2025	14
5.2 Résultat opérationnel – Exercice 2025	17
5.3 Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	19
5.4 Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	19
5.5 Questions concernant les actionnaires	19
5.6 Coûts liés à la transition de la haute direction	20
5.7 Prises de commandes ajustées consolidées et carnet de commandes ajusté	20
6. RÉSULTATS PAR SECTEUR	21
6.1 Aviation civile	21
6.2 Défense et Sécurité	24
7. MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉS CONSOLIDÉS	27
7.1 Mouvements de trésorerie consolidés	27
7.2 Sources de financement	28
7.3 Participation gouvernementale	29
7.4 Éventualités et engagements	29
8. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	31
8.1 Capital utilisé consolidé	31
8.2 Arrangements non comptabilisés	33
8.3 Instruments financiers	33
9. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	36
10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES	37
11. RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À NOS ACTIVITÉS	39
11.1 Risques stratégiques	41
11.2 Risques opérationnels	46
11.3 Risques de cybersécurité	49
11.4 Risques liés aux talents	50
11.5 Risques financiers	51
11.6 Risques légaux et réglementaires	55
11.7 Risques liés au développement durable	59
11.8 Risques d'atteinte à la réputation	60
11.9 Risques technologiques	60
12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION CLÉ	61
13. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS, AUTRES MESURES FINANCIÈRES ET RENSEIGNEMENTS NON FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES	61
13.1 Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	61
13.2 Définition des renseignements non financiers supplémentaires	65
13.3 Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	66
14. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES	68
14.1 Nouvelles normes et modifications adoptées	68
14.2 Nouvelles normes et modifications non encore adoptées par la Société	69
14.3 Recours au jugement, et utilisation d'estimations et d'hypothèses	69
15. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	71
16. RÔLE DE SURVEILLANCE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	71
17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	72
18. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	72

États financiers consolidés

Conseil d'administration et équipe de direction	133
Renseignements aux actionnaires et aux investisseurs	134

Rapport de gestion

pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2025

1. POINTS SAILLANTS

DONNÉES FINANCIÈRES

QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025

(montants en millions, sauf les montants par action, le RCU ajusté et le ratio valeur comptable des commandes/ventes)	T4-2025	T4-2024	Variation en \$	Variation en %
Rendement				
Produits des activités ordinaires	1 275,4 \$	1 126,3 \$	149,1 \$	13 %
Résultat opérationnel	239,9 \$	(533,0) \$	772,9 \$	
Résultat opérationnel sectoriel ajusté ¹	258,8 \$	125,7 \$	133,1 \$	106 %
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	135,9 \$	(504,7) \$	640,6 \$	
Résultat de base et dilué par action (RPA) – activités poursuivies	0,42 \$	(1,58) \$	2,00 \$	
RPA ajusté ¹	0,47 \$	0,12 \$	0,35 \$	292 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	322,7 \$	215,2 \$	107,5 \$	50 %
Flux de trésorerie disponibles ¹	289,4 \$	191,1 \$	98,3 \$	51 %
Liquidités et structure du capital				
Capital utilisé ¹	8 152,7 \$	7 216,8 \$	935,9 \$	13 %
Rendement du capital utilisé (RCU) ajusté ¹	7,2 %	5,9 %		
Total de la dette	3 470,4 \$	3 074,3 \$	396,1 \$	13 %
Dette nette ¹	3 176,7 \$	2 914,2 \$	262,5 \$	9 %
Croissance				
Prises de commandes ajustées ¹	1 337,5 \$	1 550,5 \$	(213,0) \$	(14) %
Carnet de commandes ajusté ¹	20 142,2 \$	12 183,9 \$	7 958,3 \$	65 %
Ratio valeur comptable des commandes/ventes ¹	1,05	1,38		
Ratio valeur comptable des commandes/ventes pour les 12 derniers mois	1,64	1,15		

EXERCICE 2025

(montants en millions, sauf les montants par action)	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation en \$	Variation en %
Rendement				
Produits des activités ordinaires	4 707,9 \$	4 282,8 \$	425,1 \$	10 %
Résultat opérationnel	729,2 \$	(185,4) \$	914,6 \$	
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	732,0 \$	549,7 \$	182,3 \$	33 %
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	405,3 \$	(325,3) \$	730,6 \$	
RPA de base et dilué – activités poursuivies	1,27 \$	(1,02) \$	2,29 \$	
RPA ajusté	1,21 \$	0,87 \$	0,34 \$	39 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	896,5 \$	566,9 \$	329,6 \$	58 %
Flux de trésorerie disponibles	813,9 \$	418,2 \$	395,7 \$	95 %

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

2. INTRODUCTION

Dans le présent rapport de gestion, *nous*, *notre*, *nos*, *CAE* et la *Société* renvoient à CAE inc. et à ses filiales. Sauf indication contraire :

- *Cet exercice* et *2025* désignent l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2025;
- *Le dernier exercice*, *l'exercice précédent* et *l'an dernier* désignent l'exercice financier clos le 31 mars 2024;
- Les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 13 mai 2025. Il est destiné à améliorer la compréhension de nos états financiers consolidés annuels et des notes qui les complètent pour l'exercice clos le 31 mars 2025, et doit donc être lu conjointement avec ce document. Nous l'avons préparé pour vous aider à mieux comprendre nos activités, nos résultats et notre situation financière au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. Sauf indication contraire, toute l'information financière est présentée selon les normes IFRS de comptabilité (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Toute l'information trimestrielle présentée dans le présent rapport de gestion est fondée sur des chiffres non audités.

Le rapport de gestion vise à vous fournir un aperçu général de CAE selon le point de vue de la direction. Il présente un complément d'information sur divers aspects de l'entreprise, dont :

- Notre objectif, notre mission et notre vision;
- Notre stratégie;
- Nos activités;
- Variations du change;
- Résultats consolidés;
- Résultats par secteur;
- Mouvements de trésorerie et liquidités consolidés;
- Situation financière consolidée;
- Regroupements d'entreprises;
- Activités abandonnées;
- Risques et incertitudes liés à nos activités;
- Rémunération du personnel de direction clé;
- Mesures non conformes aux IFRS, autres mesures financières et renseignements non financiers supplémentaires;
- Modifications de méthodes comptables;
- Contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- Rôle de surveillance du comité d'audit et du conseil d'administration (le conseil).

Vous trouverez notre plus récent rapport financier et notre plus récente notice annuelle sur notre site Web (www.cae.com), sur celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur celui d'EDGAR (www.sec.gov). Les détenteurs de titres de CAE peuvent également obtenir un exemplaire imprimé des états financiers consolidés et du rapport de gestion de la Société, sans frais, en communiquant avec le service de Relations avec les investisseurs (investisseurs@cae.com).

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Le présent rapport de gestion comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu des IFRS; le lecteur doit donc se garder de les confondre avec les mesures du rendement établies conformément aux IFRS ou de les substituer à celles-ci. En outre, il doit éviter de comparer ces mesures aux mesures portant un nom similaire que fournissent ou utilisent d'autres émetteurs. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs supplémentaires de notre rendement opérationnel et des tendances en la matière, et qu'elles facilitent la comparaison entre les périodes.

Mesures du rendement

- Marge bénéficiaire brute (marge brute en pourcentage des produits des activités ordinaires);
- Marge opérationnelle (résultat opérationnel en pourcentage des produits des activités ordinaires);
- Résultat opérationnel sectoriel ajusté;
- Marge opérationnelle sectorielle ajustée (résultat opérationnel sectoriel ajusté en pourcentage des produits des activités ordinaires);
- Taux d'imposition effectif ajusté;
- Résultat net ajusté;
- Résultat par action (RPA) ajusté;
- BAIIA et BAIIA ajusté;
- Flux de trésorerie disponibles.

Mesures de la liquidité et de la structure du capital

- Fonds de roulement hors trésorerie;
- Capital utilisé;
- Rendement du capital utilisé (RCU) ajusté;
- Dette nette;
- Ratio de la dette nette sur les capitaux propres;
- Ratio de la dette nette sur le BAIIA et ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté;
- Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et à la maintenance.

Mesures de la croissance

- Prises de commandes ajustées;
- Carnet de commandes ajusté;
- Ratio valeur comptable des commandes/ventes.

Les définitions de toutes les mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à la section 13.1 « *Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* » du présent rapport de gestion afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, le cas échéant, nous fournissons un rapprochement quantitatif des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières avec la mesure la plus directement comparable selon les IFRS. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « *Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* » pour des renvois vers ces rapprochements.

NOTION D'INFORMATION IMPORTANTE

Le présent rapport de gestion présente les renseignements que nous avons estimé importants pour les investisseurs en ayant pris en compte toutes les considérations, y compris l'éventuelle sensibilité des marchés. Nous considérons qu'une information est importante :

- Si elle provoque, ou que nous avons des motifs raisonnables de croire qu'elle pourrait provoquer, une variation notable du cours ou de la valeur de nos actions; ou
- S'il est probable qu'un investisseur raisonnable puisse considérer cette information comme importante pour prendre une décision d'investissement.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés de nature prospective concernant nos activités, les événements et les faits nouveaux qui pourraient selon nous avoir lieu dans l'avenir. Il s'agit par exemple d'énoncés concernant notre vision, nos stratégies, les tendances et perspectives commerciales, nos produits des activités ordinaires futurs, notre bénéfice, la croissance de nos flux de trésorerie, les tendances du bénéfice, nos dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et nos expansions et initiatives nouvelles, y compris les initiatives ayant trait aux questions de développement durable, nos obligations financières, nos liquidités disponibles, nos ventes futures, la conjoncture économique et politique en général, les tendances inflationnistes, les perspectives et tendances d'un secteur d'activité, les économies de coûts récurrentes annuelles prévues qui découleront des programmes d'excellence opérationnelle, notre gestion de la chaîne d'approvisionnement, les marchés potentiels estimés, la demande pour les produits et les services de CAE, notre accès aux ressources en capital, notre situation financière, l'accroissement prévu de divers paramètres financiers, les remboursements de capital prévus pour les actionnaires, nos perspectives commerciales, nos occasions d'affaires, nos objectifs, notre développement, nos plans, nos stratégies de croissance et autres priorités stratégiques, notre position concurrentielle et de chef de file dans nos marchés, l'accroissement de nos parts de marché, la capacité de CAE de répondre à la demande pour les nouvelles technologies et son degré de préparation pour ce faire, la durabilité de nos activités, notre capacité à retirer les anciens contrats (tels que définis à la section 6.2 « *Défense et Sécurité* » du présent rapport de gestion) comme prévu et à gérer et atténuer les risques qui y sont associés, l'incidence du retrait des anciens contrats ainsi que d'autres énoncés qui ne concernent pas des faits historiques. Étant donné que les énoncés et les renseignements prospectifs se rapportent à des événements futurs ou au rendement futur et reflètent les attentes ou les croyances actuelles concernant des événements futurs, ils sont habituellement identifiés par l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « devoir », « probable », « stratégie », « futur » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci laissant entendre la possibilité de résultats futurs ou indiquant des énoncés concernant des perspectives. Tous ces énoncés constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des « énoncés prospectifs » au sens des dispositions d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. De par leur nature, les énoncés prospectifs nous obligent à poser des hypothèses qui sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents liés à notre activité, lesquelles pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats escomptés dans les énoncés prospectifs. Bien que ces énoncés soient fondés sur les attentes et les hypothèses de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les faits attendus dans l'avenir, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons raisonnables et appropriés dans les circonstances, nous avisons le lecteur de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisqu'ils risquent de ne pas être exacts.

Les risques importants qui pourraient être à l'origine de telles différences comprennent notamment les risques stratégiques, comme l'incertitude géopolitique, la conjoncture économique mondiale, la concurrence commerciale, l'empiètement des fabricants d'équipement d'origine (OEM), l'inflation, la portée internationale de nos activités, l'évolution des politiques commerciales américaines ou des règlements d'application en la matière, les budgets de la défense et le calendrier des dépenses à cet égard, les contraintes du secteur de l'aviation civile, notre capacité à pénétrer de nouveaux marchés, les activités de recherche et de développement (R-D), l'évolution des normes et l'innovation et la perturbation technologiques, la durée du cycle de vente, le développement des affaires et l'attribution de nouveaux contrats, les partenariats stratégiques et les contrats à long terme, notre capacité à gérer efficacement notre croissance, les estimations des occasions sur le marché et les priorités concurrentes; les risques opérationnels, comme les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la gestion et l'exécution de programmes, les fusions et acquisitions, la continuité des activités, les sous-traitants, les contrats d'approvisionnement à prix fixe et à long terme, notre dépendance continue à l'égard de certaines parties et informations, ainsi que la santé et la sécurité; les risques de cybersécurité; les risques liés aux talents, comme le recrutement, le perfectionnement et la rétention, la capacité d'attirer, de recruter et de retenir les membres du personnel et de la direction clés, la culture d'entreprise et les relations de travail; les risques financiers, comme l'activisme des actionnaires, la disponibilité du capital, le risque de crédit des clients, les variations du change, l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, le risque de liquidité, la volatilité des taux d'intérêt, le rendement du capital investi pour les actionnaires, les estimations comptables, le risque de dépréciation, la capitalisation des régimes de retraite, l'endettement, les coûts d'acquisition et d'intégration, les ventes d'actions ordinaires additionnelles, les cours du marché et la volatilité de nos actions ordinaires, le caractère saisonnier des activités, les questions fiscales et le carnet de commandes ajusté; les risques légaux et réglementaires, comme les droits en matière de données et la gouvernance des données, les mesures prises par les États-Unis en matière de propriété, de contrôle ou d'influence étrangère, la conformité avec les lois et règlements, les lacunes potentielles de la couverture d'assurance, les passifs liés aux produits, les lois et règlements sur l'environnement, les contrôles et enquêtes publics, la protection de nos droits de propriété intellectuelle et de notre marque, la propriété intellectuelle de tiers, le statut d'émetteur privé étranger, et l'exercice de recours en responsabilité civile à l'encontre de nos administrateurs et dirigeants; les risques liés au développement durable, comme les événements climatiques extrêmes et l'incidence des catastrophes naturelles ou autres (y compris les répercussions des changements climatiques), ainsi que les engagements et attentes en matière de développement durable; les risques d'atteinte à la réputation; et les risques technologiques, comme les technologies de l'information (TI) et la dépendance envers des tiers fournisseurs pour la gestion des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information.

La liste qui précède n'est pas exhaustive, et d'autres facteurs inconnus ou imprévisibles pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur la performance ou les résultats de CAE. En outre, des différences pourraient découler d'événements susceptibles d'être annoncés ou de survenir après la date du présent rapport. De plus amples précisions sur les risques et incertitudes liés à nos activités sont présentées à la section 11 « *Risques et incertitudes liés à nos activités* » du présent rapport de gestion. Les lecteurs sont avisés que l'un des risques énoncés pourrait avoir des effets nuisibles importants sur les énoncés prospectifs de CAE. Les lecteurs sont également avisés que les risques mentionnés plus haut et ailleurs dans le présent rapport de gestion ne sont pas nécessairement les seuls auxquels nous sommes exposés. Nous sommes soumis à d'autres risques et incertitudes inconnus de notre part ou que nous considérons comme négligeables à l'heure actuelle, mais qui pourraient entraver nos activités.

Sauf dans la mesure prévue par la loi, nous rejetons toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Les renseignements et énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont expressément visés par cette mise en garde.

De plus, les énoncés comportant « à notre avis » ou d'autres expressions semblables reflètent nos opinions sur un sujet donné. Ces énoncés sont fondés sur l'information dont nous disposons en date du présent rapport de gestion. Bien que nous soyons d'avis que cette information constitue un fondement raisonnable à ces énoncés, elle peut être limitée ou incomplète. Nos énoncés ne doivent pas être interprétés comme le reflet d'une enquête exhaustive sur la totalité de l'information pertinente ou d'un examen de toute cette information. Ces énoncés sont intrinsèquement incertains, et les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Les énoncés prospectifs dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter : la conjoncture de marché, l'instabilité géopolitique, y compris l'évolution rapide du contexte commercial et des droits de douane, la réceptivité des clients envers nos solutions de formation et de soutien opérationnel, l'exactitude de nos estimations des marchés potentiels et des occasions sur les marchés, la réalisation des économies de coûts récurrentes annuelles prévues et des autres avantages escomptés des initiatives de restructuration et des programmes d'excellence opérationnelle, la capacité de répondre aux pressions inflationnistes prévues et la capacité de compenser les hausses des coûts au moyen de hausses des prix, l'incidence réelle des perturbations logistiques de la chaîne d'approvisionnement mondiale sur l'offre, les niveaux de production et les coûts, la stabilité des taux de change, la capacité à couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la disponibilité d'emprunts sur lesquels effectuer des prélèvements et l'utilisation d'une ou de plusieurs de nos conventions de crédit de premier rang, les liquidités disponibles provenant de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, des montants non utilisés sur notre facilité de crédit renouvelable, du solde disponible dans le cadre de notre facilité d'achat de créances, de l'hypothèse que nos flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et l'accès continu au financement par emprunt suffiront pour répondre aux besoins financiers dans un avenir prévisible, l'accès aux ressources en capital attendues dans les délais prévus, l'absence de répercussions importantes d'ordre financier, opérationnel ou concurrentiel découlant de modifications de la réglementation touchant nos activités, notre capacité à conserver nos contrats et à en obtenir de nouveaux, notre capacité à achever et à retirer de manière efficace les anciens contrats restants tout en gérant les risques qui y sont associés, notre capacité à défendre notre position dans le cadre du différend avec l'acheteur de la division CAE Santé, ainsi que la réalisation des avantages stratégiques, financiers et autres attendus de l'augmentation de notre participation dans SIMCOM Aviation Training dans les délais prévus. Le transport aérien est un moteur important de l'activité de CAE et la direction s'appuie sur les analyses de l'Association du transport aérien international (IATA) pour étayer ses hypothèses sur le rythme et le profil de la croissance dans son principal marché de l'aviation civile. Par conséquent, les hypothèses énoncées dans le présent rapport de gestion et, par ricochet, les énoncés prospectifs fondés sur ces hypothèses pourraient se révéler inexacts. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion, veuillez vous reporter à la section 11 « *Risques et incertitudes liés à nos activités* » du présent rapport de gestion.

3. À PROPOS DE CAE

3.1 Qui nous sommes

À CAE, nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire. Nous offrons des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense aux moments qui comptent le plus. Chaque jour, nous donnons aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance, aux compagnies aériennes, aux exploitants d'avions d'affaires et au personnel de défense et de sécurité les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes, lorsque les enjeux sont les plus élevés. Regroupant environ 13 000 employés dans près de 240 établissements et centres de formation répartis dans plus de 40 pays, nous sommes présents partout où nos clients ont besoin de nous. Depuis près de 80 ans, CAE est à l'avant-garde de l'innovation, cherchant constamment à établir la norme en offrant l'excellence au niveau des simulateurs de vol haute fidélité et des solutions d'entraînement, tout en intégrant le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons. En tirant parti de la technologie et en améliorant la performance humaine, nous nous efforçons d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et l'état de préparation aux missions, aujourd'hui et demain.

Les actions ordinaires de CAE sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole CAE.

3.2 Notre objectif, notre mission et notre vision

Nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire.

Notre mission est d'offrir des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense pour les moments qui comptent le plus.

Notre vision est d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et la préparation aux missions, en définissant la norme d'excellence en matière de formation et d'opérations critiques en exploitant la technologie et en améliorant les performances humaines.

3.3 Notre stratégie

Les quatre piliers stratégiques de CAE

Quatre piliers fondamentaux sous-tendent notre stratégie et notre stratégie d'investissement :

- Croissance efficiente;
- Leadership technologique et commercial;
- Révolution de la formation et des opérations critiques;
- Compétences et culture.

Croissance efficiente

Une grande part des produits des activités ordinaires de notre entreprise est récurrente, ce qui s'explique par les caractéristiques sous-jacentes de nos solutions technologiques, et par les exigences réglementaires sur nos marchés. Nous cherchons à maximiser les avantages de notre forte position concurrentielle pour assurer une croissance et une rentabilité de premier plan en mettant l'accent sur la rigueur opérationnelle, l'optimisation des coûts, l'affectation efficace du capital et une approche rigoureuse en matière de croissance interne et externe.

Leadership technologique et commercial

Nous avons une longue et riche histoire de culture axée sur le client, d'innovation et de prestation de solutions technologiques de pointe qui définissent l'avant-garde des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités. Par conséquent, nous recherchons constamment de nouveaux moyens d'améliorer le rendement de nos clients en encourageant une culture d'amélioration continue et d'innovation constante. Cela nous permet d'être le chef de file en matière de technologie, d'approfondir nos partenariats avec nos clients et d'accroître la taille de nos marchés potentiels. Nous sommes ainsi en mesure de tirer parti de l'importante marge de manœuvre dont nous disposons sur nos vastes marchés potentiels en pleine croissance. En outre, nos solutions sont déployées dans un souci d'intégration du développement durable.

Révolution de la formation et des opérations critiques

Nous sommes un chef de file mondial en ce qui a trait à l'application de la formation, de l'immersion numérique, des opérations critiques de même que des technologies de modélisation et de simulation. Nous cherchons à utiliser des applications fondées sur les données et des analyses avancées pour créer des résultats quantifiables et probants dans nos marchés. L'efficacité de nos solutions technologiques nous permet d'offrir des produits et des services adaptés, collaboratifs et multidomains.

Compétences et culture

L'innovation, l'intégrité, le pouvoir d'agir, l'excellence et notre approche Un CAE sont nos valeurs fondamentales. Ces valeurs sont incarnées par une équipe mondiale diversifiée afin de produire un impact social unique. Nous cherchons à créer une expérience employé et un environnement qui valorisent le travail d'équipe, l'épanouissement professionnel et la mobilisation. En conséquence, nos employés à l'échelle mondiale partagent la passion de former nos clients pour les moments qui comptent le plus.

3.4 Nos activités

Nous gérons nos activités en deux secteurs :

- Aviation civile – Nous fournissons une gamme complète de solutions de formation de l'équipage de conduite, du personnel de cabine, du personnel de maintenance, du personnel au sol et des contrôleurs aériens dans les secteurs de l'aviation commerciale, d'affaires et sur hélicoptère, un éventail exhaustif de dispositifs de formation fondée sur la simulation, des services de formation initiale des pilotes et de placement de membres d'équipage, ainsi que des solutions numériques axées sur les opérations aériennes. Le marché de l'aviation civile comprend les grandes compagnies aériennes, les transporteurs régionaux, les exploitants d'avions d'affaires et d'hélicoptères civils, les constructeurs d'aéronefs, les centres de formation exploités par des tiers, les organismes de formation aéronautique, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les organismes d'entretien, de réparation et de révision, et les entreprises spécialisées dans la location financement d'appareils;
- Défense et Sécurité – Nous sommes un fournisseur mondial de solutions d'entraînement et de simulation évolutives, peu importe la plateforme, qui rehaussent la préparation et la sécurité des forces armées. Le marché de la défense et de la sécurité englobe les forces de défense, les fabricants OEM, les organismes gouvernementaux et les organismes de sécurité publique du monde entier.

MARCHÉ DE L'AVIATION CIVILE

Grâce à nos solutions de formation complètes dans le secteur de l'aviation, nous disposons de la position unique et de la portée mondiale pour répondre aux besoins des pilotes professionnels tout au long de leur carrière, d'élève-pilote à commandant de bord. Nous sommes le principal fournisseur de services de formation pour l'aviation civile dans le monde. Notre vaste expérience du secteur et notre leadership d'opinion, notre important réseau d'appareils en service, nos relations solides et notre réputation de partenaire de confiance nous permettent d'accéder à une plus grande part du marché que toute autre société de notre industrie. Nous offrons des services aéronautiques dans plus de 35 pays et, grâce à notre important réseau de plus de 85 emplacements à l'échelle mondiale, nous desservons tous les secteurs de l'aviation civile, dont les compagnies aériennes et autres exploitants d'avions commerciaux, d'avions d'affaires et d'hélicoptères.

Parmi nos milliers de clients, plus de 50 grandes compagnies aériennes et exploitants d'aéronefs du monde entier ont conclu avec nous des accords de services de formation, des accords d'exploitation de centres de formation à long terme et des coentreprises. Notre gamme complète de solutions de formation comprend des produits et des services destinés aux pilotes, au personnel de cabine et aux techniciens de maintenance, l'exploitation de centres de formation, l'élaboration de programmes de formation, les didacticiels, et les services de consultation. Nous gérons actuellement 363 simulateurs de vol (FFS), y compris ceux exploités en coentreprise. Nous offrons la meilleure technologie du secteur et façonnons l'avenir de la formation au moyen d'innovations comme nos systèmes de formation de prochaine génération, y compris un système fournissant des données en temps réel et des évaluations normalisées appelé CAE Rise, qui améliorent la qualité, l'objectivité et l'efficacité de la formation en intégrant des connaissances axées sur les données de vol et de simulation jusqu'ici inexploitées. Dans le domaine de la formation de nouveaux pilotes, nous exploitons le plus important réseau de formation initiale au vol et comptons quelque 20 programmes de formation des élèves-pilotes dans le monde. Grâce aux solutions numériques axées sur les opérations aériennes de CAE, nous avons encore renforcé notre position de chef de file technologique, en complétant nos simulateurs de vol et nos solutions de formation, tout en augmentant notre marché potentiel total.

Qualité, fidélité, fiabilité et innovation sont au cœur des dispositifs de simulation de vol de marque CAE, et nous sommes le chef de file mondial en matière de développement de simulateurs de vol pour l'aviation civile. Nos processus sont en constante évolution, et nous dominons le marché en ce qui a trait à la conception, à la fabrication et à l'intégration de FFS civils pour de grandes compagnies aériennes et des transporteurs régionaux, des exploitants d'avions d'affaires ainsi que des centres de formation exploités par des tiers et des fabricants OEM.

Nous avons constitué une grande expérience en matière de conception des premiers simulateurs sur le marché pour plus de 30 modèles d'appareils. Nos dispositifs de simulation de vol, incluant nos FFS, sont conçus pour satisfaire aux exigences rigoureuses tout au long de leur durée de vie utile, laquelle se prolonge souvent pendant plusieurs décennies d'usage constant. Notre portée mondiale nous permet d'offrir les meilleurs services de soutien sur le marché, comme la surveillance à distance en temps réel, et de tirer parti de notre important réseau mondial de pièces de rechange et d'équipes de maintenance.

Nous croyons que le secteur Aviation civile représente une porte d'entrée vers un marché fortement réglementé enregistrant une croissance durable, avec un marché potentiel estimé à plus de 7 milliards \$ et des possibilités de croissance.

Facteurs déterminants du marché

La demande de solutions numériques de formation et d'opérations aériennes pour le marché de l'aviation civile repose sur les facteurs suivants :

- Réglementation en matière de formation des pilotes et de formation à la maintenance, et réglementation du secteur;
- Impératifs de sécurité et d'efficacité des compagnies aériennes et des exploitants d'avions d'affaires;
- Croissance à long terme durable prévue du trafic aérien mondial;
- Croissance à long terme prévue, y compris les livraisons de nouveaux appareils et les renouvellements du parc d'avions commerciaux et d'avions d'affaires en service;
- Demande pour des professionnels de l'aviation qualifiés;
- Complexité des solutions numériques axées sur les opérations aériennes;
- Services de la circulation aérienne.

Réglementation en matière de formation des pilotes et de formation à la maintenance, et réglementation du secteur

La formation dans le secteur de l'aviation civile est un marché essentiellement récurrent en raison d'un environnement fortement réglementé en vertu de normes mondiales et nationales, notamment en ce qui a trait aux licences et aux attestations des pilotes. Ces exigences de formation périodiques sont obligatoires et réglementées par les autorités réglementaires aéronautiques nationales et internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis.

Au cours des dernières années, les modes d'attestation des pilotes et les exigences réglementaires sont devenus de plus en plus rigoureux. La formation fondée sur la simulation pour obtenir une attestation de compétence de pilote joue un rôle plus important dans le monde, comme en témoignent les exigences de l'AESA et de la FAA visant la formation pour la licence de pilote en équipage multiple, la licence de pilote de ligne aux États-Unis, et la prévention et le rétablissement en cas de perte de contrôle.

Impératifs de sécurité et d'efficacité des compagnies aériennes et des exploitants d'avions d'affaires

La concurrence est vive dans le secteur de l'aviation commerciale, ce qui oblige les exploitants à constamment mettre en œuvre des initiatives d'excellence opérationnelle et d'efficacité pour générer des rendements satisfaisants tout en maintenant les normes de sécurité les plus strictes et la confiance des voyageurs. Il est de plus en plus intéressant pour les transporteurs de miser sur l'expertise en formation de partenaires dignes de confiance comme CAE pour combler les lacunes d'efficacité grandissantes, les questions de pénurie de pilotes, l'évolution de la réglementation et des environnements de formation, et les programmes d'appareils en cours. De plus, CAE offre aux pilotes de jets d'affaires l'un des programmes de formation les plus avancés, les plus respectés et les plus accessibles du secteur, couvrant un large éventail d'avions d'affaires. En s'associant à CAE, les transporteurs ont immédiatement accès à un parc international de simulateurs, à des cours, à des programmes et à des instructeurs, et sont ainsi plus en mesure de mettre en place les possibilités de formation sur les parcs d'appareils qui répondent le mieux à leurs besoins.

Notre système de formation des pilotes CAE Rise est en bonne position pour rehausser l'expérience de formation des pilotes. Ce système accroît la capacité des instructeurs à prodiguer une formation conformément aux procédures d'exploitation normalisées des compagnies aériennes et permet aux instructeurs d'évaluer les compétences des pilotes de manière objective à l'aide de données en temps réel durant les séances de formation. CAE Rise renforce également la capacité des instructeurs à cerner les lacunes des pilotes et à faire évoluer les programmes de formation des compagnies aériennes vers les normes de sécurité aérienne les plus évoluées qui soient, notamment les méthodes du Advanced Qualification Program et de formation fondée sur des faits.

Croissance à long terme durable prévue du trafic aérien mondial

La croissance durable du trafic aérien donne lieu à une demande à long terme pour l'équipage de conduite, le personnel de cabine, le personnel de maintenance et le personnel au sol, ce qui propulse la demande de solutions numériques de formation et d'opérations aériennes.

Dans le secteur de l'aviation commerciale, selon l'Association du transport aérien international (IATA), la demande mondiale des passagers aériens, mesurée par le nombre de passagers-kilomètres payants (PKP), a connu une augmentation de 10 % pour l'année civile 2024 comparativement à l'année civile 2023. Pour l'année civile 2024, le trafic international s'est accru de 14 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que la capacité a augmenté de 13 %; le trafic intérieur a quant à lui augmenté de 6 % par rapport à l'année civile 2023, alors que la capacité s'est accrue de 3 %. Pour les trois premiers mois de l'année civile 2025, le trafic passagers s'est accru de 3 % à l'échelle mondiale par rapport à ce qu'il était pour les trois premiers mois de l'année civile 2024. Pour l'année civile 2025 complète, l'IATA estime que la demande de voyages continuera de croître, mais à un rythme plus modéré de 8 %, davantage conforme aux moyennes historiques.

Pour l'année civile 2024 complète, la demande de transport aérien de marchandises s'est accrue, les kilomètres-tonnes de marchandises ayant augmenté de 11 %. Les volumes records enregistrés pour l'année 2021 complète ont été surpassés au cours de l'année civile 2024. Pour les trois premiers mois de l'année civile 2025, le nombre de kilomètres-tonnes de marchandises a affiché une hausse de 4 % par rapport aux trois premiers mois de l'année civile 2024.

Dans le domaine de l'aviation d'affaires, la reprise après la COVID-19 a été très forte, atteignant un sommet historique pour l'année civile 2021. Le nombre de vols se stabilise au-dessus des niveaux de l'année civile 2019, tant la FAA que l'AESA annonçant que les activités de vols d'affaires pour l'année civile 2024 ont été similaires aux niveaux de l'année civile 2023. Les secteurs de la copropriété et de la gestion d'aéronefs gérés ont enregistré une hausse respective de 57 % et de 32 % de leur activité de vols depuis l'année civile 2019. Pour les trois premiers mois de l'année civile 2025, le niveau d'activité des vols d'avions d'affaires s'est accru de 3 % par rapport aux trois premiers mois de l'année civile 2024.

Par ailleurs, la forte inflation, les tensions géopolitiques, les hostilités militaires continues dans diverses régions du monde et les problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du secteur perturbent les activités du secteur Civil.

Croissance à long terme prévue, y compris les livraisons de nouveaux appareils et les renouvellements du parc d'avions commerciaux et d'avions d'affaires en service

En tant que fournisseur de solutions de formation intégrées, notre croissance à long terme est étroitement liée au parc d'avions commerciaux et d'avions d'affaires en service. Les flottes d'avions commerciaux et d'avions d'affaires sont appelées à croître au cours des dix prochaines années, et tous les fabricants OEM font état de carnets de commandes bien garnis. La croissance à court et à moyen terme des flottes d'avions pourrait subir des pressions à mesure que les fabricants OEM feront face à des enjeux d'approvisionnement, de capacité et de certification en ce qui a trait aux livraisons d'appareils.

Les principaux fabricants OEM de jets d'affaires poursuivent la livraison de nouveaux appareils avec un carnet de commandes record, et sont également en voie d'introduire divers nouveaux modèles d'appareils au cours des prochaines années, dont le Falcon 10X de Dassault et le Global 8000 de Bombardier.

Grâce à notre réseau de formation en aviation d'affaires, à notre gamme complète de programmes de formation, aux relations à long terme que nous entretenons avec les fabricants OEM clés et à nos investissements continus dans notre réseau, nous sommes en bonne position pour satisfaire à la demande de formation découlant de la croissance continue du parc d'appareils et de la mise en service de nouveaux programmes d'appareils.

Notre solide fossé concurrentiel sur le marché de l'aviation, caractérisé par notre vaste réseau mondial de formation, les meilleurs instructeurs qui soient, des programmes de formation complets et des partenariats solides avec les compagnies aériennes et les exploitants d'avions d'affaires en matière de formation, nous permet de combler les besoins en formation découlant d'un parc croissant d'avions commerciaux en service.

Nous sommes en bonne position pour tirer parti de notre leadership technologique et de notre savoir-faire, notamment les FFS de Série CAE 7000XR, les dispositifs d'entraînement au vol des Séries CAE 400XR, 500XR et 600XR ainsi que les solutions de formation au sol CAE Simfinity^{MC}, pour fournir des solutions de formation qui répondent aux besoins croissants des compagnies aériennes, des exploitants d'avions d'affaires et des exploitants d'hélicoptères, ainsi qu'à présent du secteur de la MAA.

Demande pour des professionnels de l'aviation qualifiés

La demande pour des professionnels de l'aviation qualifiés est tributaire de la croissance du trafic aérien, du nombre de départs à la retraite de pilotes et des livraisons d'avions. L'expansion des économies mondiales et des flottes d'avions des exploitants a entraîné une demande de professionnels de l'aviation qualifiés afin de soutenir la croissance attendue des marchés de l'aviation commerciale et de l'aviation d'affaires. Nous sommes en bonne position sur le marché des produits et des services de formation pour répondre aux besoins de formation des exploitants.

En juin 2023, nous avons publié notre rapport *Prévisions en matière de talents en aviation 2023*, dans lequel nous prévoyions un besoin mondial de 1,3 million de nouveaux professionnels de l'aviation au cours des dix prochaines années afin de soutenir la croissance dans le secteur de l'aviation civile et les départs à la retraite obligatoires. Dans le domaine de l'aviation commerciale, les projections font état d'une demande de 1,2 million de nouveaux professionnels de l'aviation, dont 252 000 pilotes, 328 000 techniciens de maintenance d'aéronefs et 599 000 membres d'équipage de cabine. Dans le secteur de l'aviation d'affaires, on prévoit un besoin de 106 000 professionnels, soit 32 000 pilotes et 74 000 techniciens de maintenance. De plus, nous nous attendons à une demande additionnelle de nouveaux professionnels dans le secteur émergent des solutions de MAA.

Complexité des solutions numériques axées sur les opérations aériennes

Les compagnies aériennes doivent gérer de près leurs opérations, ce qui comporte des défis quotidiens. Pour aider à optimiser ces opérations, nous proposons une gamme de produits numériques axés sur les opérations aériennes. Cette gamme de produits fournit des solutions pour les opérations aériennes, y compris la gestion de la formation, des équipages, des vols, des aéroports et des services en vol ainsi que le contrôle des opérations. Grâce à notre plateforme intégrée, le poste de contrôle des opérations dispose désormais d'un environnement unique pour communiquer, fournir des informations et des prévisions sur les perturbations et les retards éventuels, ce qui permet aux compagnies aériennes de réduire leurs coûts d'exploitation et d'améliorer la satisfaction de leurs clients.

Les avantages de notre solution de gestion des opérations aériennes comprennent la réduction de l'utilisation du carburant et des émissions de carbone pour les opérations régulières et irrégulières. Notre solution de gestion des équipages et des aéroports réduit les coûts des équipages découlant des perturbations et améliore l'affectation du personnel. Finalement, notre solution de gestion des mouvements réduit les coûts associés aux retards et aux annulations pour les compagnies aériennes.

Services de la circulation aérienne

CAE a inauguré son premier centre de formation des services de la circulation aérienne sur son campus de Montréal (Canada), en partenariat avec NAV CANADA. La formation a commencé en temps voulu et a répondu à toutes les exigences de formation. Il s'agit d'une nouvelle source de produits des activités ordinaires pour CAE.

MARCHÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

Le secteur Défense et Sécurité répond aux besoins critiques de ses clients qui exercent leurs activités dans des environnements complexes. L'évolution constante du paysage mondial fait en sorte que les États-Unis et leurs alliés doivent se préparer à l'éventualité d'une menace provenant d'un adversaire de force comparable dans des opérations multidomaines – aériennes, terrestres, maritimes, spatiales et cyber. Alignés sur les priorités stratégiques de défense nationale des États-Unis et de leurs alliés, nous tirons parti de notre expertise en matière d'entraînement et de simulation avec des technologies de pointe pour fournir des solutions innovantes et évolutives qui répondent aux exigences de modernisation de l'entraînement militaire et de renforcement du soutien aux missions.

Nos clients dépendent des environnements synthétiques et de la connaissance de la situation de prochaine génération pour assurer le succès de leurs missions grâce à la planification, à la préparation et à l'analyse dans des environnements complexes et multidomaines. En nous appuyant sur notre système d'entraînement mondial, nous travaillons avec les forces militaires, les gouvernements et le secteur pour fournir des solutions sur mesure, au rythme et au moment où le besoin s'en fait sentir. Des dispositifs d'entraînement à réalité mixte jusqu'aux simulateurs de missions haute fidélité, nous soutenons le personnel critique, des équipages aux techniciens de maintenance, sur plus de 85 plateformes différentes dans plus de 140 emplacements, et ce, dans de nombreux domaines. Notre vaste gamme de technologies fondées sur la simulation, associée à des capacités avancées telles que la biométrie, les données en temps réel, l'intelligence artificielle (IA) et les scénarios de répétition adaptatifs, améliore l'entraînement afin d'offrir des solutions évolutives et intégrées au personnel critique.

Grâce à la force et à l'expertise qui caractérisent notre entreprise mondiale, nos solutions vont des centres de formation clés en main aux solutions personnalisées en vol, virtuelles et constructives dans des établissements appartenant au gouvernement. Nous sommes présents partout où nos clients ont besoin de nous, avec un réseau mondial et une expertise locale qui assurent l'efficacité de l'entraînement à tous les niveaux de compétence. Au centre de formation CAE Dothan, en Alabama, les candidats à l'entraînement sur avion à voilure fixe de l'armée américaine suivent la formation initiale, tandis que la formation initiale de la U.S. Air Force (USAF) est dispensée au centre de formation CAE Pueblo, au Colorado. En dehors des États-Unis, nous dispensons un entraînement au pilotage de base et avancé dans les centres d'entraînement au vol de l'OTAN, répartis dans plusieurs emplacements au Canada. Tirant parti de notre expertise et de nos partenariats stratégiques, nous soutenons également la formation en Europe avec l'École internationale de formation au pilotage en Italie, une coentreprise avec Leonardo, en plus de fournir une formation initiale aux forces aériennes allemandes au centre de formation CAE Brême (Allemagne) et à Montpellier (France).

En tant que partenaire collaborant avec le secteur et le gouvernement, nous améliorons l'état de préparation des clients et atténuons les difficultés afin de permettre une modernisation rapide. Les plateformes et programmes générationnels émergents transforment rapidement l'entraînement mondial et nécessitent des approches adaptatives pour améliorer la préparation des forces de défense. Nous sommes un partenaire essentiel de programmes générationnels tels que le Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) du Canada par l'intermédiaire de SkyAlyne, notre coentreprise avec KF Aerospace, le système d'aéronefs télépilotes (SATP) MQ-9B SkyGuardian^{MD} avec General Atomics Aeronautical Systems, Inc., ainsi que le tiltrotor de Bell Textron dans le cadre du programme Future Long Range Assault Aircraft de l'armée américaine. Cette année, CAE a été désignée comme partenaire stratégique du gouvernement du Canada pour travailler avec l'Aviation royale canadienne en vue de la conception et de l'élaboration conjointe du programme d'entraînement initial des pilotes des futurs chasseurs. Nous continuons de créer des occasions d'affaires grâce à des partenariats avec Lockheed Martin pour des solutions d'entraînement mondiales sur C-130, avec Boeing pour le soutien de plateformes essentielles à la mission comme le P-8 et le CH-47 et, grâce à notre rôle de fournisseur d'entraînement autorisé pour le Global 6500 de Bombardier, pour soutenir le système de détection et d'exploitation de haute précision. La complexité croissante des contrats et des systèmes pousse le secteur à collaborer, et nous continuons de tirer parti de nos relations stratégiques et de notre culture de l'innovation pour répondre à l'évolution constante du marché.

Pour que les forces de défense et de sécurité soient prêtes à remplir leurs missions, il faut connecter les clients, les plateformes et les emplacements dans un environnement multidomains sécurisé pour l'entraînement et les répétitions. Un réseau d'entreprise en temps réel comme le programme Simulators Common Architecture Requirements and Standards (SCARS) de l'USAF est essentiel pour améliorer l'infrastructure d'essai et d'entraînement opérationnel et soutenir l'entraînement de missions distribuées et les opérations multidomains. Nous sommes à l'avant-garde de l'intégration et de la standardisation des simulateurs d'aéronefs dans le cadre du programme SCARS afin qu'ils puissent fonctionner et assurer l'entraînement ensemble, dans un environnement strictement cybersécurisé. En nous appuyant sur notre expertise dans le cadre du programme SCARS et d'autres programmes tels que les services de soutien à l'entraînement de l'école de pilotage de l'armée américaine, ainsi que le contrat d'entraînement sur les plateformes et les systèmes de la marine royale australienne, nous nous attaquons à la complexité et à l'ampleur des environnements numériques, donnons aux décideurs à tous les niveaux des moyens d'agir et renforçons la rigueur des capacités et des évaluations fondées sur les données afin que nos clients gardent une longueur d'avance sur les paysages en constante évolution de la sécurité.

Nous croyons que le secteur Défense et Sécurité est un partenaire stratégique pour des solutions d'entraînement numérique transformatrices, une conscience situationnelle de prochaine génération et des opérations multidomains. Nous estimons que notre marché de la défense potentiel dans les cinq domaines totalise plus de 15 milliards \$.

Facteurs déterminants du marché

La demande de solutions de formation et de soutien opérationnel pour le marché de la défense et de la sécurité repose sur les facteurs suivants :

- Accélération des dépenses de défense, reflétant la flambée des tensions géopolitiques;
- Demande stable attendue sur des plateformes durables et possibilités accrues sur les systèmes de prochaine génération;
- Maximisation des gains d'efficacité par le biais de services d'entraînement et de soutien impartis;
- Concurrence accrue dans le secteur pesant sur le recrutement, la formation et la fidélisation dans le secteur de l'aviation militaire;
- Demande de systèmes intégrés d'entraînement en réseau pour soutenir les conflits multidomains;
- Utilisation accrue d'environnements synthétiques pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts et atténuer l'impact sur l'environnement.

Accélération des dépenses de défense, reflétant la flambée des tensions géopolitiques

Selon l'International Institute for Strategic Studies, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 7 % en 2024, atteignant 2,5 billions \$ US. Les dépenses européennes en matière de défense ont augmenté de 12 % pour atteindre 457 milliards \$ US en 2024. Il s'agit de la dixième année de croissance consécutive après le début du conflit en Ukraine. Les augmentations prévues des dépenses en matière de défense européennes pour 2025 et par la suite sont motivées par plusieurs nouvelles initiatives. La Commission européenne, l'organe exécutif de l'Union européenne basé à Bruxelles, prévoit offrir des prêts totalisant environ 150 milliards € pour soutenir les dépenses militaires des États membres. Ces prêts devraient faciliter de nouveaux investissements militaires d'environ 800 milliards €. De même, au Canada, les dépenses dans la défense ont augmenté de 12 % en 2024, atteignant 27 milliards \$ US. Cette croissance pourrait encore s'accélérer, les autorités canadiennes ayant signalé une augmentation des dépenses de défense en pourcentage du PIB, qui atteindront 2 % d'ici 2027, avant l'échéance actuelle de 2032. Les États-Unis ont enregistré une augmentation de 5 % de 2023 à 2024. Dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les dépenses annuelles en défense ont augmenté de 10 %, alors que les dépenses ont affiché une hausse de 4 % en Asie.

Demande stable attendue sur des plateformes durables et possibilités accrues sur les systèmes de prochaine génération

Nous maintenons un niveau élevé d'activités récurrentes grâce à notre forte présence sur des plateformes durables, y compris les contrats de service à long terme. Les forces de défense des marchés matures maximisent le potentiel de leurs plateformes existantes grâce à des programmes de mise à niveau, de mise à jour et de prolongation de la durée de vie des actifs existants, ce qui crée des occasions d'affaires pour la mise à niveau des simulateurs et les services de soutien à l'entraînement. De plus, il existe une demande importante pour des plateformes durables telles que le C-130, le P-8, le F-16, le C295, le MH-60R, le NH90 et le MQ-9 sur les marchés mondiaux de la défense, ce qui nécessite de nouveaux systèmes et services d'entraînement. Alors que les forces de défense se préparent pour les plateformes de la prochaine génération et s'engagent de plus en plus dans des opérations collaboratives entre les systèmes avec et sans pilote, les occasions continuent de croître. Notre présence mondiale auprès des principaux clients du secteur de la défense et nos partenariats stratégiques avec des fournisseurs OEM tels que Boeing, Lockheed Martin et Bell Textron nous placent dans une position unique pour prendre en charge les plateformes de nouvelle génération et faciliter une transition en douceur des cadres de formation actuels vers les cadres de formation futurs.

Maximisation des gains d'efficacité par le biais de services d'entraînement et de soutien impartis

Les forces de défense et les gouvernements ne cessent d'explorer les moyens d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'état de préparation, permettant ainsi au personnel actif de se concentrer sur les besoins opérationnels. Une tendance notable au sein des forces de défense est l'externalisation de divers services d'entraînement et de soutien opérationnel, y compris la formation militaire par l'intermédiaire d'organismes de formation aéronautique. Cette stratégie permet d'améliorer l'ensemble des programmes d'entraînement en les rendant plus efficaces et plus évolutifs afin d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires. Nous nous attendons à ce que cette tendance persiste, en accord avec notre stratégie à long terme visant à étendre les offres de services récurrents. Nous pensons que les gouvernements se tourneront de plus en plus vers des partenaires du secteur pour obtenir des solutions d'entraînement et de soutien opérationnel, en recherchant une livraison plus rapide, des exigences réduites en matière d'investissement en capital et des niveaux de préparation améliorés.

Concurrence accrue du secteur pesant sur le recrutement, la formation et la fidélisation dans le secteur de l'aviation militaire

La forte demande des secteurs de l'aviation civile commerciale et d'affaires a affecté le recrutement, la formation et la fidélisation des pilotes militaires. Ce défi a incité les forces de défense à explorer diverses initiatives visant à atténuer la pénurie de pilotes, y compris des efforts de modernisation axés sur des méthodes de formation novatrices. Par conséquent, les forces de défense évaluent la possibilité d'impartir les rôles de pilote instructeur et d'incorporer de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité et l'efficacité de la formation des pilotes. Cette approche permet non seulement d'accroître la capacité de formation, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives pour nos produits, services et solutions.

Demande de systèmes intégrés d'entraînement en réseau pour soutenir les conflits multidomains

L'évolution du paysage géopolitique et la nécessité de se préparer à affronter un adversaire de force comparable, en plus des contraintes en matière de personnel et de budget, ont conduit les forces de défense du monde entier à envisager l'impartition du développement, de la gestion et de la fourniture des systèmes d'entraînement nécessaires aux environnements opérationnels complexes d'aujourd'hui. Les forces de défense adoptent de plus en plus une approche de formation plus intégrée et globale dans tous les domaines. Les forces de défense cherchent à améliorer l'efficacité, à réaliser des économies et à favoriser l'intégration et l'entraînement immersif dans le cadre d'opérations multidomains. En tant qu'intégrateur de systèmes d'entraînement, nous utilisons notre expertise pour améliorer les réseaux d'entraînement d'entreprise et fournir des solutions complètes qui améliorent l'infrastructure d'entraînement opérationnel et qui soutiennent la formation aux missions distribuées et les opérations multidomains.

Utilisation accrue d'environnements synthétiques pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts et atténuer l'impact sur l'environnement

L'adoption croissante des environnements synthétiques au sein de la communauté de la défense est un facteur clé de notre expertise et de nos capacités. De plus en plus de forces de défense et de gouvernements intègrent des environnements synthétiques dans leurs stratégies d'entraînement afin d'en améliorer l'efficacité, de réduire les contraintes opérationnelles sur les plateformes, d'atténuer les risques associés à l'entraînement et de réduire considérablement les coûts. En outre, les solutions d'entraînement synthétique contribuent à réduire l'impact environnemental de nos clients en offrant une solution plus sécuritaire pour l'entraînement multidomains, réduisant considérablement l'empreinte carbone par rapport à l'entraînement traditionnel en conditions réelles. En outre, lorsqu'ils sont associés à l'IA et à l'infonuagique, ces environnements synthétiques immersifs et numériques constituent des outils précieux pour la planification, l'analyse du plan d'action et le soutien aux missions.

4. VARIATIONS DU CHANGE

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens. Nous mesurons les actifs, les passifs et les transactions libellés en monnaies étrangères selon divers taux de change, comme l'exigent les IFRS.

Les tableaux ci-après montrent les variations des taux de change à la clôture et des taux de change moyens applicables aux deux principales monnaies opérationnelles.

Nous avons utilisé les taux de change de clôture ci-dessous pour convertir la valeur des actifs, des passifs et du carnet de commandes ajusté en dollars canadiens à la clôture de chacune des périodes suivantes :

<i>Au 31 mars</i>	2025	2024	Augmentation / (diminution)
Dollar américain (\$ US)	1,44	1,35	7 %
Euro (€)	1,55	1,46	6 %

Nous avons utilisé les taux de change moyens trimestriels et annuels présentés ci-dessous pour convertir les produits des activités ordinaires et les charges pour les périodes indiquées :

	T4-2025	T4-2024	Augmentation / (diminution)	Exercice 2025	Exercice 2024	Augmentation / (diminution)
Dollar américain (\$ US)	1,43	1,35	6 %	1,39	1,35	3 %
Euro (€)	1,51	1,46	3 %	1,49	1,46	2 %

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, la conversion en dollars canadiens des résultats de nos établissements à l'étranger a donné lieu à une augmentation de 50,0 millions \$ des produits des activités ordinaires et à une augmentation de 9,5 millions \$ du résultat opérationnel sectoriel ajusté par rapport à l'exercice 2024. Pour l'exercice 2025, la conversion en dollars canadiens des résultats de nos établissements à l'étranger a donné lieu à une augmentation de 97,4 millions \$ des produits des activités ordinaires et à une augmentation de 14,7 millions \$ du résultat opérationnel sectoriel ajusté par rapport à l'exercice 2024. Nous avons obtenu ce résultat en convertissant les produits des activités ordinaires et le résultat net libellés en monnaie étrangère de nos établissements à l'étranger pour l'exercice aux taux de change mensuels moyens de l'exercice précédent et en comparant ces montants ajustés aux montants présentés pour l'exercice écoulé. Vous trouverez un complément d'information sur notre exposition aux monnaies étrangères et nos stratégies de couverture à la section 11 « *Risques et incertitudes liés à nos activités* » du présent rapport de gestion. Une analyse de sensibilité au risque de change est présentée à la note 32 de nos états financiers consolidés.

5. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

5.1 Résultat opérationnel – Quatrième trimestre de l'exercice 2025

(montants en millions, sauf les montants par action)	T4-2025	T3-2025	T2-2025	T1-2025	T4-2024
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	1 275,4	1 223,4	1 136,6	1 072,5	1 126,3 \$
Coût des ventes	884,7	883,8	845,5	793,8	844,8 \$
Marge brute	390,7	339,6	291,1	278,7	281,5 \$
En pourcentage des produits des activités ordinaires ²	30,6	27,8	25,6	26,0	25,0 %
Frais de recherche et de développement	21,4	28,7	37,2	35,9	41,7 \$
Frais de vente, généraux et d'administration	164,1	140,2	127,6	133,5	138,1 \$
Autres (profits) et pertes	(9,6)	(0,1)	(2,7)	(0,9)	36,3 \$
Quote-part après impôt du résultat des participations mises en équivalence	(25,1)	(19,2)	(20,0)	(24,0)	(24,6) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	—	—	30,9	25,6	55,0 \$
Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	—	(72,6)	—	—	— \$
Perte de valeur du goodwill	—	—	—	—	568,0 \$
Résultat opérationnel	239,9	262,6	118,1	108,6	(533,0) \$
En pourcentage des produits des activités ordinaires ²	18,8	21,5	10,4	10,1	— %
Charges financières – montant net	56,5	56,6	52,9	49,5	52,4 \$
Résultat avant impôt sur le résultat	183,4	206,0	65,2	59,1	(585,4) \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	45,2	34,8	10,4	8,3	(80,6) \$
En pourcentage du résultat avant impôt sur le résultat (taux d'imposition effectif)	25	17	16	14	14 %
Résultat net des activités poursuivies	138,2	171,2	54,8	50,8	(504,8) \$
Résultat net des activités abandonnées	—	—	—	—	20,5 \$
Résultat net	138,2	171,2	54,8	50,8	(484,3) \$
Attribuable aux :					
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	135,9	168,6	52,5	48,3	(484,2) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,3	2,6	2,3	2,5	(0,1) \$
	138,2	171,2	54,8	50,8	(484,3) \$
RPA attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société					
De base et dilué – activités poursuivies	0,42	0,53	0,16	0,15	(1,58) \$
De base et dilué – activités abandonnées	—	—	—	—	0,06 \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté ²	258,8	190,0	149,0	134,2	125,7 \$
Résultat net ajusté ²	149,6	91,9	76,2	67,8	38,7 \$
RPA ajusté ²	0,47	0,29	0,24	0,21	0,12 \$

² Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Produits des activités ordinaires de 1 275,4 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 149,1 millions \$, ou 13 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

La variation des produits des activités ordinaires sectoriels s'établit comme suit :

(montants en millions) Trimestres clos les 31 mars	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	728,4 \$	700,8 \$	27,6 \$	4 %
Défense et Sécurité	547,0	425,5	121,5	29 %
Produits des activités ordinaires	1 275,4 \$	1 126,3 \$	149,1 \$	13 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Marge brute de 390,7 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 109,2 millions \$, soit 39 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

La marge brute s'est établie à 390,7 millions \$ pour le trimestre (30,6 % des produits des activités ordinaires), comparativement à 281,5 millions \$ (25,0 % des produits des activités ordinaires) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. La variation de la marge brute sectorielle s'établit comme suit :

(montants en millions) Trimestres clos les 31 mars	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	272,4 \$	270,8 \$	1,6 \$	1 %
Défense et Sécurité	118,3	10,7	107,6	1 006 %
Marge brute	390,7 \$	281,5 \$	109,2 \$	39 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Résultat opérationnel de 239,9 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 772,9 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

Pour le trimestre, le résultat opérationnel s'est établi à 239,9 millions \$ (18,8 % des produits des activités ordinaires), comparativement à une perte opérationnelle de 533,0 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Le résultat opérationnel de la période considérée inclut des coûts liés aux questions concernant les actionnaires de 10,6 millions \$ et des coûts liés à la transition de la haute direction de 8,3 millions \$. La perte opérationnelle de l'exercice précédent inclut la perte de valeur du goodwill de 568,0 millions \$, la perte de valeur de technologies et d'autres actifs financiers de 35,7 millions \$, ainsi que les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition de 55,0 millions \$. La variation du résultat opérationnel sectoriel s'établit comme suit :

(montants en millions) Trimestres clos les 31 mars	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	197,4 \$	147,0 \$	50,4 \$	34 %
Défense et Sécurité	42,5	(680,0)	722,5	
Résultat opérationnel	239,9 \$	(533,0) \$	772,9 \$	

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 258,8 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 133,1 millions \$, soit 106 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

Pour le trimestre, le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 258,8 millions \$ (20,3 % des produits des activités ordinaires), par rapport à 125,7 millions \$ (11,2 % des produits des activités ordinaires) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. La variation du résultat opérationnel sectoriel ajusté s'établit comme suit :

(montants en millions) Trimestres clos les 31 mars	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	208,4 \$	191,4 \$	17,0 \$	9 %
Défense et Sécurité	50,4	(65,7)	116,1	
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	258,8 \$	125,7 \$	133,1 \$	106 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Montant net des charges financières de 56,5 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 4,1 millions \$, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

Le montant net des charges financières s'est établi à 56,5 millions \$ pour le trimestre, comparativement à 52,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. La hausse est essentiellement imputable à l'augmentation des charges financières sur les obligations locatives en soutien aux expansions du réseau de formation ainsi qu'aux charges financières additionnelles liées aux emprunts pour le financement de la transaction visant SIMCOM au trimestre précédent. La hausse a été neutralisée en partie par la diminution des charges financières sur la dette à long terme découlant de la diminution du niveau des emprunts pour la période considérée, ce qui s'inscrit dans nos objectifs de désendettement continus.

Taux d'imposition effectif de 25 % pour le trimestre écoulé

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 45,2 millions \$ ce trimestre, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 25 %, par rapport à un recouvrement d'impôt sur le résultat de 80,6 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 14 % pour l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif ajusté³ sur notre résultat net ajusté a été de 25 % pour le trimestre, comparativement à 47 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024. La diminution du taux d'imposition effectif ajusté traduit essentiellement la décomptabilisation, à l'exercice précédent, d'actifs d'impôt auparavant comptabilisés en Europe et un changement dans la composition des revenus provenant de différents territoires.

³ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

5.2 Résultat opérationnel – Exercice 2025

<i>(montants en millions, sauf les montants par action)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Activités poursuivies		
Produits des activités ordinaires	4 707,9 \$	4 282,8 \$
Coût des ventes	3 407,8 \$	3 128,3 \$
Marge brute	1 300,1 \$	1 154,5 \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires</i>	27,6 %	27,0 %
Frais de recherche et de développement	123,2 \$	149,8 \$
Frais de vente, généraux et d'administration	565,4 \$	535,0 \$
Autres (profits) et pertes	(13,3) \$	27,9 \$
Quote-part après impôt du résultat des participations mises en équivalence	(88,3) \$	(72,2) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	56,5 \$	131,4 \$
Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	(72,6) \$	— \$
Perte de valeur du goodwill	— \$	568,0 \$
Résultat opérationnel	729,2 \$	(185,4) \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires</i>	15,5 %	— %
Charges financières – montant net	215,5 \$	205,0 \$
Résultat avant impôt sur le résultat	513,7 \$	(390,4) \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	98,7 \$	(72,8) \$
<i>En pourcentage du résultat avant impôt sur le résultat (taux d'imposition effectif)</i>	19 %	19 %
Résultat net des activités poursuivies	415,0 \$	(317,6) \$
Résultat net des activités abandonnées	— \$	21,3 \$
Résultat net	415,0 \$	(296,3) \$
Attribuable aux :		
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	405,3 \$	(304,0) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	9,7 \$	7,7 \$
	415,0 \$	(296,3) \$
RPA attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société		
De base et dilué – activités poursuivies	1,27 \$	(1,02) \$
De base et dilué – activités abandonnées	— \$	0,07 \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	732,0 \$	549,7 \$
Résultat net ajusté	385,5 \$	276,8 \$
RPA ajusté	1,21 \$	0,87 \$

Produits des activités ordinaires de 4 707,9 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 425,1 millions \$, soit 10 %, par rapport à l'exercice précédent

La variation des produits des activités ordinaires sectoriels s'établit comme suit :

<i>(montants en millions)</i>	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
<i>Exercices clos les 31 mars</i>				
Aviation civile	2 709,3 \$	2 435,8 \$	273,5 \$	11 %
Défense et Sécurité	1 998,6	1 847,0	151,6	8 %
Produits des activités ordinaires	4 707,9 \$	4 282,8 \$	425,1 \$	10 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Marge brute de 1 300,1 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 145,6 millions \$, soit 13 %, par rapport à l'exercice précédent

La marge brute s'est établie à 1 300,1 millions \$ (27,6 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice écoulé, comparativement à 1 154,5 millions \$ (27,0 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice précédent. La variation de la marge brute sectorielle s'établit comme suit :

<i>(montants en millions)</i> <i>Exercices clos les 31 mars</i>	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	883,6 \$	867,8 \$	15,8 \$	2 %
Défense et Sécurité	416,5	286,7	129,8	45 %
Marge brute	1 300,1 \$	1 154,5 \$	145,6 \$	13 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Résultat opérationnel de 729,2 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 914,6 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice, le résultat opérationnel s'est établi à 729,2 millions \$, par rapport à une perte opérationnelle de 185,4 millions \$ pour l'exercice précédent. Pour la période considérée, le résultat opérationnel inclut le profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM de 72,6 millions \$, les coûts liés aux questions concernant les actionnaires de 10,6 millions \$, les coûts liés à la transition de la haute direction de 8,3 millions \$ et les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition de 56,5 millions \$. La perte opérationnelle de l'exercice précédent inclut la perte de valeur du goodwill de 568,0 millions \$, la perte de valeur de technologies et d'autres actifs financiers de 35,7 millions \$ et les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition de 131,4 millions \$. La variation du résultat opérationnel sectoriel s'établit comme suit :

<i>(montants en millions)</i> <i>Exercices clos les 31 mars</i>	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	605,3 \$	442,0 \$	163,3 \$	37 %
Défense et Sécurité	123,9	(627,4)	751,3	
Résultat opérationnel	729,2 \$	(185,4) \$	914,6 \$	

Vous trouverez un complément d'information sur le rapprochement du résultat opérationnel et du résultat opérationnel sectoriel ajusté à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 732,0 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 182,3 millions \$, soit 33 %, par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice, le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 732,0 millions \$ (15,5 % des produits des activités ordinaires), par rapport à 549,7 millions \$ (12,8 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice précédent. La variation du résultat opérationnel sectoriel ajusté s'établit comme suit :

<i>(montants en millions)</i> <i>Exercices clos les 31 mars</i>	2025	2024	Variation en \$	Variation en %
Aviation civile	581,5 \$	548,9 \$	32,6 \$	6 %
Défense et Sécurité	150,5	0,8	149,7	18 713 %
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	732,0 \$	549,7 \$	182,3 \$	33 %

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

Montant net des charges financières de 215,5 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 10,5 millions \$, soit 5 %, par rapport à l'exercice précédent

Le montant net des charges financières s'est établi à 215,5 millions \$, en hausse de 10,5 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. La hausse est essentiellement imputable à l'augmentation des charges financières liées aux obligations locatives en appui aux expansions du réseau de formation et aux charges financières additionnelles liées aux emprunts pour le financement de la transaction visant SIMCOM au trimestre précédent, facteurs neutralisés en partie par la baisse des charges financières sur la dette à long terme du fait de la diminution du niveau des emprunts au cours de la période, qui s'inscrit dans notre démarche de désendettement continu.

Taux d'imposition effectif de 19 % pour l'exercice

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 98,7 millions \$ pour l'exercice, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 19 %, comparativement à un recouvrement d'impôt sur le résultat de 72,8 millions \$ pour l'exercice précédent, ce qui correspondait à un taux d'imposition effectif de 19 %. Le taux d'imposition effectif ajusté sur notre résultat net ajusté s'est établi à 23 % pour l'exercice, comparativement à 17 % pour l'exercice précédent. L'augmentation du taux d'imposition effectif ajusté traduit essentiellement la variation de la composition des revenus provenant de différents territoires, la comptabilisation, à l'exercice précédent, d'actifs d'impôt différé non comptabilisés auparavant dans le cadre du regroupement prévu par la loi de certains établissements à l'étranger et l'avantage fiscal découlant de la décision rendue au premier trimestre de l'exercice 2024 par la cour de l'impôt, ce qui a été neutralisé en partie par la décomptabilisation, à l'exercice précédent, d'actifs d'impôt auparavant comptabilisés en Europe.

Au 31 mars 2025, plusieurs pays où CAE exerce ses activités ont intégré l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu des règles fiscales du Pilier Deux aux lois de l'impôt de leur pays. Cette adoption n'a pas eu d'incidence importante sur notre charge d'impôt globale ni sur notre taux d'imposition effectif.

5.3 Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition

	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T4-2024
Coûts d'intégration et d'acquisition	11,5 \$	79,9 \$	— \$	15,0 \$
Indemnités de cessation d'emploi et autres coûts liés au personnel	33,9	31,2	—	19,7
Perte de valeur d'actifs non financiers – montant net	5,2	19,2	—	19,2
Autres coûts	5,9	1,1	—	1,1
Total des coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	56,5 \$	131,4 \$	— \$	55,0 \$

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons annoncé que nous rationaliserions notre modèle d'exploitation et notre catalogue, optimiserions notre structure de coûts et créerions des gains d'efficacité. Ce programme de restructuration a été achevé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025. Pour l'exercice 2025, les coûts liés à ce programme de restructuration ont totalisé 40,6 millions \$ et comprennent des indemnités de cessation d'emploi et autres coûts liés au personnel de 29,4 millions \$ ainsi que des pertes de valeur d'actifs non financiers de 5,2 millions \$. Les pertes de valeur d'actifs non financiers comprennent essentiellement des pertes de valeur d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'actifs au titre des droits d'utilisation liées à l'arrêt de certains produits offerts dans le secteur Aviation civile.

Les activités d'intégration liées à l'acquisition de la division AirCentre de Sabre axée sur les opérations aériennes (AirCentre) au cours de l'exercice 2022 ont été achevées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition associés à l'acquisition d'AirCentre ont totalisé 15,9 millions \$ (76,8 millions \$ en 2024).

5.4 Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue

Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM

Le 5 novembre 2024, nous avons augmenté notre participation dans notre coentreprise existante SIMCOM, obtenant ainsi le contrôle de l'entité. Avant l'acquisition du contrôle, notre participation de 50 % dans SIMCOM était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le changement de contrôle a entraîné la réévaluation de la participation précédemment détenue dans SIMCOM à sa juste valeur, toute différence par rapport à la valeur comptable devant être comptabilisée comme un profit ou une perte dans notre état du résultat net, ainsi que la décomptabilisation d'une partie du goodwill du secteur Aviation civile, sur la base de la juste valeur relative de la participation précédemment détenue dans SIMCOM par rapport à l'unité génératrice de trésorerie incluse dans le secteur Aviation civile. En conséquence, nous avons enregistré un profit net de réévaluation de 72,6 millions \$, compte tenu de la décomptabilisation du goodwill et des écarts de change cumulatifs connexes de 29,4 millions \$ et de 7,7 millions \$, respectivement, ainsi que d'autres charges de 5,3 millions \$.

Vous trouverez un complément d'information à la section 9 « Regroupements d'entreprises » du présent rapport de gestion.

5.5 Questions concernant les actionnaires

En décembre 2024, nous avons reçu une lettre ouverte d'un actionnaire, Browning West, LP, demandant que le conseil d'administration (le « conseil ») de CAE s'engage avec lui dans le processus de recrutement pour trouver notre prochain chef de la direction. En février 2025, nous avons annoncé des changements à notre conseil, dont la nomination de quatre nouveaux administrateurs, qui coïncide avec le départ de quatre administrateurs, y compris le président du conseil. Dans le cadre de ces changements, nous avons conclu une entente usuelle de droits de mise en candidature avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un de nos plus importants actionnaires, et une entente usuelle de coopération et de statu quo avec Browning West, LP.

À l'exercice 2025, nous avons engagé des coûts non récurrents d'environ 10,6 millions \$ au titre des questions concernant les actionnaires dont il est question plus haut, constitués principalement d'honoraires de conseillers externes. Ces coûts sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et d'administration.

5.6 Coûts liés à la transition de la haute direction

En novembre 2024, la Société a annoncé son plan de relève pour le poste de chef de la direction, en vertu duquel l'actuel chef de la direction quittera la Société en août 2025, en marge de l'assemblée générale annuelle. Les conditions de départ du chef de la direction, arrêtées au quatrième trimestre de l'exercice 2025, comprennent des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation, ainsi que d'autres conditions généralement conformes au contrat d'emploi convenu auparavant, qui demeurera en vigueur jusqu'à la date du départ.

À l'exercice 2025, la Société a engagé des coûts d'environ 8,3 millions \$ liés à la transition de la haute direction, dont un montant de 6,3 millions \$ au titre des conditions de départ du chef de la direction, qui représentent des charges à payer qui n'ont pas encore été versées à l'actuel chef de la direction, et d'autres coûts de 2,0 millions \$, constitués principalement d'honoraires de conseillers externes. Ces coûts sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et d'administration.

5.7 Prises de commandes ajustées consolidées et carnet de commandes ajusté

Carnet de commandes ajusté⁴ en hausse de 65 % par rapport à l'exercice précédent

(montants en millions)	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Commandes engagées ⁴ en début de période	6 107,5 \$	5 555,2 \$	3 407,8 \$	3 406,7 \$	9 515,3 \$	8 961,9 \$
+ prises de commandes ajustées	3 717,4	3 025,5	3 986,1	1 911,9	7 703,5	4 937,4
- produits des activités ordinaires	(2 709,3)	(2 435,8)	(1 998,6)	(1 847,0)	(4 707,9)	(4 282,8)
+/- ajustements	1 049,4	(37,4)	168,2	(63,8)	1 217,6	(101,2)
Commandes engagées en fin de période	8 165,0 \$	6 107,5 \$	5 563,5 \$	3 407,8 \$	13 728,5 \$	9 515,3 \$
Carnet de commandes des coentreprises ⁴ (exclusivement composé de commandes engagées)	681,6	332,9	3 681,7	131,2	4 363,3	464,1
Commandes non financées et options ⁴	—	—	2 050,4	2 204,5	2 050,4	2 204,5
Carnet de commandes ajusté	8 846,6 \$	6 440,4 \$	11 295,6 \$	5 743,5 \$	20 142,2 \$	12 183,9 \$

(montants en millions)	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
	T4-2025	T4-2024	T4-2025	T4-2024	T4-2025	T4-2024
Commandes engagées en début de période	8 089,4 \$	5 871,9 \$	5 436,3 \$	3 128,2 \$	13 525,7 \$	9 000,1 \$
+ prises de commandes ajustées	741,8	832,1	595,7	718,4	1 337,5	1 550,5
- produits des activités ordinaires	(728,4)	(700,8)	(547,0)	(425,5)	(1 275,4)	(1 126,3)
+/- ajustements	62,2	104,3	78,5	(13,3)	140,7	91,0
Commandes engagées en fin de période	8 165,0 \$	6 107,5 \$	5 563,5 \$	3 407,8 \$	13 728,5 \$	9 515,3 \$
Carnet de commandes des coentreprises (exclusivement composé de commandes engagées)	681,6	332,9	3 681,7	131,2	4 363,3	464,1
Commandes non financées et options	—	—	2 050,4	2 204,5	2 050,4	2 204,5
Carnet de commandes ajusté	8 846,6 \$	6 440,4 \$	11 295,6 \$	5 743,5 \$	20 142,2 \$	12 183,9 \$

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes pour le trimestre s'est établi à 1,05. Pour les 12 derniers mois, il a été de 1,64.

Vous trouverez un complément d'information à la section 6 « Résultats par secteur » du présent rapport de gestion.

⁴ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

6. RÉSULTATS PAR SECTEUR

Aux fins de la gestion et de la présentation de l'information financière, nos activités sont réparties entre deux secteurs :

- Aviation civile;
- Défense et Sécurité.

Lorsqu'il nous est possible de mesurer l'emploi que chaque secteur fait des actifs communs, des charges et des passifs (essentiellement des frais généraux), nous lui attribuons la part qui correspond à cet emploi. Sinon, nous faisons une répartition au prorata du coût des ventes et des produits des activités ordinaires de chaque secteur.

À moins d'indication contraire, les éléments d'analyse de nos produits des activités ordinaires et de notre résultat opérationnel sectoriel ajusté sont présentés en ordre de grandeur.

6.1 Aviation civile

RÉSULTATS FINANCIERS

(montants en millions)	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T3-2025	T2-2025	T1-2025	T4-2024
Produits des activités ordinaires	2 709,3	2 435,8	728,4	752,6	640,7	587,6	700,8 \$
Marge brute	883,6	867,8	272,4	234,2	189,3	187,7	270,8 \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires</i>	32,6	35,6	37,4	31,1	29,5	31,9	38,6 %
Résultat opérationnel	605,3	442,0	197,4	223,4	94,7	89,8	147,0 \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	581,5	548,9	208,4	150,8	115,9	106,4	191,4 \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires⁵</i>	21,5	22,5	28,6	20,0	18,1	18,1	27,3 %
Dotation aux amortissements	312,4	272,0	84,3	80,1	74,7	73,3	69,9 \$
Dépenses en immobilisations corporelles	229,7	225,8	62,6	58,4	37,0	71,7	58,0 \$
Dépenses en immobilisations incorporelles	66,6	109,5	13,9	12,8	17,2	22,7	33,1 \$
Capital utilisé ⁵	5 894,3	4 871,7	5 894,3	5 774,3	5 143,0	5 086,0	4 871,7 \$
Carnet de commandes ajusté	8 846,6	6 440,4	8 846,6	8 798,7	6 663,1	6 585,3	6 440,4 \$

Renseignements non financiers supplémentaires

Nombre équivalent de simulateurs	286	272	298	292	276	279	279
FFS dans le réseau de CAE	363	343	363	362	355	349	343
Taux d'utilisation	74	76	75	76	70	76	78 %
FFS livrés	61	47	15	20	18	8	17

Produits des activités ordinaires de 728,4 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 27,6 millions \$, soit 4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

L'augmentation par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024 découle surtout de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, de la hausse des produits tirés des solutions numériques axées sur les opérations aériennes et de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. La hausse a été neutralisée en partie par la diminution des produits tirés des ventes de simulateurs, des produits tirés des services de soutien du cycle de vie du simulateur et des produits tirés de la formation dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la baisse du taux d'utilisation découlant du recul de la demande de formation initiale.

⁵ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Produits des activités ordinaires de 2 709,3 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 273,5 millions \$, soit 11 %, par rapport à l'exercice précédent

La hausse par rapport à l'exercice précédent découle surtout de l'augmentation des produits tirés des ventes de simulateurs du fait de l'augmentation des livraisons, de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, de la hausse des produits tirés des services de formation dans le domaine de l'aviation d'affaires du fait d'une hausse de leur taux d'utilisation attribuable à l'accroissement du volume à l'égard des simulateurs récemment déployés dans notre réseau et d'une combinaison plus favorable de leurs ventes, ainsi que de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. La hausse a été contrebalancée en partie par la diminution des produits tirés de la formation dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la baisse du taux d'utilisation découlant du recul de la demande de formation initiale.

Marge brute de 272,4 millions \$ pour le trimestre, ce qui est stable par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

La marge brute s'est établie à 272,4 millions \$ (37,4 % des produits des activités ordinaires) pour le trimestre, comparativement à 270,8 millions \$ (38,6 % des produits des activités ordinaires) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation découlant de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent de même que de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger a été neutralisée par l'apport moindre des ventes de simulateurs et par la baisse de l'apport des services dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la diminution de leur taux d'utilisation découlant de la réduction de la demande de formation initiale.

Marge brute de 883,6 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 15,8 millions \$, soit 2 %, par rapport à l'exercice précédent

La marge brute s'est établie à 883,6 millions \$ (32,6 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice écoulé, comparativement à 867,8 millions \$ (35,6 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice précédent. La hausse par rapport à l'exercice précédent découle surtout de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, de l'apport accru des services de formation dans le domaine de l'aviation d'affaires du fait d'une hausse de leur taux d'utilisation attribuable à l'accroissement du volume à l'égard des simulateurs récemment déployés dans notre réseau et d'une combinaison plus favorable de leurs ventes, ainsi que de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. La hausse a été neutralisée en partie par l'apport moindre des services de formation dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la combinaison moins favorable de leurs ventes et de la diminution de leur taux d'utilisation découlant de la réduction de la demande de formation initiale, et par l'apport moindre des solutions numériques axées sur les opérations aériennes.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 208,4 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 17,0 millions \$, soit 9 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

Le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 208,4 millions \$ (28,6 % des produits des activités ordinaires) ce trimestre, comparativement à 191,4 millions \$ (27,3 % des produits des activités ordinaires) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024 découle surtout de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, de la diminution du montant net des frais de recherche et de développement, d'un profit comptabilisé pour le trimestre considéré sur la cession d'immobilisations corporelles et de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. L'augmentation a été annulée en partie par l'apport moindre des ventes de simulateurs et par la baisse de l'apport des services dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la diminution du taux d'utilisation de ces services découlant de la réduction de la demande de formation initiale.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 581,5 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 32,6 millions \$, soit 6 %, par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice, le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 581,5 millions \$ (21,5 % des produits des activités ordinaires), par rapport à 548,9 millions \$ (22,5 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice précédent. La hausse par rapport à l'exercice précédent découle surtout de la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, de l'apport accru des services de formation dans le domaine de l'aviation d'affaires du fait d'une hausse de leur taux d'utilisation attribuable à l'accroissement du volume à l'égard des simulateurs récemment déployés dans notre réseau et d'une combinaison plus favorable de leurs ventes, de la rentabilité accrue de nos coentreprises, d'un profit comptabilisé pour le trimestre considéré sur la cession d'immobilisations corporelles ainsi que de l'incidence des variations du change sur la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. La hausse a été neutralisée en partie par l'apport moindre des services de formation dans le domaine de l'aviation commerciale du fait de la combinaison moins favorable de leurs ventes et de la diminution de leur taux d'utilisation découlant de la réduction de la demande de formation initiale et par l'apport moindre des solutions numériques axées sur les opérations aériennes.

Vous trouverez un complément d'information sur le rapprochement du résultat opérationnel et du résultat opérationnel sectoriel ajusté à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion.

Dépenses d'investissement en immobilisations corporelles de 62,6 millions \$ pour le trimestre et de 229,7 millions \$ pour l'exercice

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance se sont établies à 46,3 millions \$ pour le trimestre et à 164,6 millions \$ pour l'exercice. Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance ont totalisé 16,3 millions \$ pour le trimestre et 65,1 millions \$ pour l'exercice.

Capital utilisé en hausse de 120,0 millions \$ par rapport au trimestre précédent et de 1 022,6 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation par rapport au trimestre précédent s'explique en grande partie par les variations du change, par l'investissement accru dans les participations mises en équivalence et par l'augmentation des immobilisations corporelles.

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent traduit essentiellement la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au cours du trimestre précédent, qui a donné lieu à une augmentation des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation, ainsi que la diminution de l'investissement dans les participations mises en équivalence. L'augmentation est également tributaire des variations du change, des immobilisations corporelles et de l'investissement accru dans les participations mises en équivalence, facteurs neutralisés en partie par l'investissement moindre dans le fonds de roulement hors trésorerie.

Carnet de commandes ajusté en hausse de 37 % par rapport à l'exercice précédent

<i>(montants en millions)</i>	T4-2025	T4-2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Commandes engagées en début de période	8 089,4 \$	5 871,9 \$	6 107,5 \$	5 555,2 \$
+ prises de commandes ajustées	741,8	832,1	3 717,4	3 025,5
- produits des activités ordinaires	(728,4)	(700,8)	(2 709,3)	(2 435,8)
+/- ajustements	62,2	104,3	1 049,4	(37,4)
Commandes engagées en fin de période	8 165,0 \$	6 107,5 \$	8 165,0 \$	6 107,5 \$
Carnet de commandes des coentreprises (exclusivement composé de commandes engagées)	681,6	332,9	681,6	332,9
Carnet de commandes ajusté	8 846,6 \$	6 440,4 \$	8 846,6 \$	6 440,4 \$

Les prises de commandes ajustées comprennent des contrats portant sur la vente de 14 simulateurs de vol (FFS) au cours du trimestre, qui portent le total des commandes à 56 FFS pour l'exercice.

Pour l'exercice 2025, les ajustements sont principalement attribuables à l'inclusion du carnet de commandes de SIMCOM dans les commandes engagées dans la foulée de l'augmentation de notre participation au cours du trimestre précédent ainsi qu'à l'incidence des variations du change, facteurs contrebalancés en partie par la réévaluation de contrats d'exercices antérieurs et par les annulations de contrats.

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes s'est établi à 1,02 pour le trimestre. Ce ratio s'est établi à 1,37 pour les 12 derniers mois.

6.2 Défense et Sécurité

RÉSULTATS FINANCIERS

(montants en millions)	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T3-2025	T2-2025	T1-2025	T4-2024
Produits des activités ordinaires	1 998,6	1 847,0	547,0	470,8	495,9	484,9	425,5 \$
Marge brute	416,5	286,7	118,3	105,4	101,8	91,0	10,7 \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires</i>	20,8	15,5	21,6	22,4	20,5	18,8	2,5 %
Résultat opérationnel	123,9	(627,4)	42,5	39,2	23,4	18,8	(680,0) \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	150,5	0,8	50,4	39,2	33,1	27,8	(65,7) \$
<i>En pourcentage des produits des activités ordinaires</i>	7,5	—	9,2	8,3	6,7	5,7	— %
Dotation aux amortissements	102,3	96,7	26,2	26,2	25,4	24,5	26,3 \$
Dépenses en immobilisations corporelles	126,5	102,3	46,4	39,2	20,0	20,9	33,3 \$
Dépenses en immobilisations incorporelles	21,3	26,4	3,7	4,5	7,2	5,9	8,0 \$
Capital utilisé	1 991,3	2 041,2	1 991,3	2 041,8	2 035,1	2 110,0	2 041,2 \$
Carnet de commandes ajusté	11 295,6	5 743,5	11 295,6	11 481,0	11 378,1	10 392,6	5 743,5 \$

Produits des activités ordinaires de 547,0 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 121,5 millions \$, soit 29 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

La hausse par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024 découle surtout de l'incidence sur les produits des activités ordinaires, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats (tels qu'ils sont définis sous *Renseignements supplémentaires concernant les contrats du secteur Défense et Sécurité*). L'augmentation s'explique également par la hausse des produits tirés de nos programmes nord-américains et par l'incidence du change à la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger.

Produits des activités ordinaires de 1 998,6 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 151,6 millions \$, soit 8 %, par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des produits tirés de nos contrats nord-américains et européens, par l'incidence sur les produits des activités ordinaires, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats, ainsi que par l'incidence du change à la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger.

Marge brute de 118,3 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 107,6 millions \$, soit 1 006 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

La marge brute s'est établie à 118,3 millions \$ (21,6 % des produits des activités ordinaires) pour le trimestre, comparativement à 10,7 millions \$ (2,5 % des produits des activités ordinaires) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'explique d'abord et avant tout par l'incidence, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de 90,3 millions \$ de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats, par l'activité accrue à l'égard de nos programmes nord-américains et par l'incidence du change à la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger.

Marge brute de 416,5 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 129,8 millions \$, soit 45 %, par rapport à l'exercice précédent

La marge brute s'est établie à 416,5 millions (20,8 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice écoulé, comparativement à 286,7 millions \$ (15,5 % des produits des activités ordinaires) pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique d'abord et avant tout par l'incidence, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de 90,3 millions \$ de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats, par l'activité et la rentabilité accrues à l'égard de nos programmes nord-américains et européens et par l'incidence du change à la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 50,4 millions \$ pour le trimestre, en hausse de 116,1 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024

Le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 50,4 millions \$ (9,2 % des produits des activités ordinaires) ce trimestre, comparativement à une perte opérationnelle sectorielle ajustée de 65,7 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation de 116,1 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'explique d'abord et avant tout par l'incidence, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de 90,3 millions \$ de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats, par la diminution du montant net des frais de recherche et de développement, y compris l'accélération de l'aide publique reçue, par la rentabilité et l'activité accrues à l'égard de nos programmes nord-américains, par la rentabilité plus élevée de nos coentreprises et par l'incidence du change à la conversion des résultats de nos établissements à l'étranger. L'augmentation a été neutralisée en partie par la hausse des frais de vente, généraux et d'administration.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté de 150,5 millions \$ pour l'exercice, en hausse de 149,7 millions \$, soit 18 713 %, par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice, le résultat opérationnel sectoriel ajusté s'est établi à 150,5 millions \$ (7,5 % des produits des activités ordinaires), par rapport à 0,8 million \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 149,7 millions \$ par rapport à l'exercice précédent s'explique d'abord et avant tout par l'incidence, à l'exercice précédent, des ajustements défavorables de 90,3 millions \$ de la marge sur contrat à l'égard des anciens contrats, par la rentabilité et l'activité accrues à l'égard de nos programmes nord-américains et européens, par la diminution du montant net des frais de recherche et de développement, y compris l'accélération de l'aide publique reçue et la comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement non comptabilisés antérieurement au cours du trimestre précédent, et par la rentabilité plus élevée de nos coentreprises.

Vous trouverez un complément d'information sur le rapprochement du résultat opérationnel et du résultat opérationnel sectoriel ajusté à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion.

Dépenses d'investissement en immobilisations corporelles de 46,4 millions \$ pour le trimestre et de 126,5 millions \$ pour l'exercice

Les dépenses d'investissement en immobilisations corporelles liées à la croissance se sont établies à 35,1 millions \$ pour le trimestre et à 107,4 millions \$ pour l'exercice. Les dépenses d'investissement en immobilisations corporelles liées à la maintenance ont totalisé 11,3 millions \$ pour le trimestre et 19,1 millions \$ pour l'exercice.

Capital utilisé en baisse de 50,5 millions \$ par rapport au trimestre précédent et de 49,9 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

La baisse par rapport au trimestre précédent s'explique en grande partie par le recul de l'investissement dans le fonds de roulement hors trésorerie, contrebalancé en partie par la hausse des immobilisations corporelles. L'investissement moindre dans le fonds de roulement hors trésorerie est d'abord et avant tout attribuable à la hausse des dettes fournisseurs et charges à payer ainsi qu'au repli des actifs sur contrat, facteurs annulés en partie par l'augmentation des créances clients.

La baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique en grande partie par le recul de l'investissement dans le fonds de roulement hors trésorerie, neutralisé en partie par l'incidence des variations du change et l'augmentation des immobilisations corporelles. L'investissement moindre dans le fonds de roulement hors trésorerie est d'abord et avant tout attribuable à la hausse des passifs sur contrat, au repli des actifs sur contrat, à la hausse des dettes fournisseurs et charges à payer ainsi qu'à la baisse des créances clients.

Renseignements supplémentaires concernant les contrats du secteur Défense et Sécurité

Au sein du secteur Défense et Sécurité, nous avons certains contrats à prix fixe qui offrent certains avantages et gains d'efficacité potentiels, mais peuvent également être marqués par l'évolution défavorable des conditions économiques, y compris les perturbations inattendues de la chaîne d'approvisionnement, les pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés d'exécution. Ces risques peuvent entraîner des dépassements de coûts et une réduction des marges bénéficiaires ou des pertes. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 11 « *Risques et incertitudes liés à nos activités* » du présent rapport de gestion. Bien que ces risques puissent souvent être gérés ou atténués, il y avait huit anciens contrats distincts qui ont été conclus avant la pandémie de COVID-19 ayant une structure de contrat à prix fixe, avec peu ou pas de disposition pour les hausses des coûts, et qui ont été plus lourdement touchés par ces risques (les « anciens contrats »). Bien qu'ils ne représentent qu'une petite partie des activités actuelles, ils ont eu un impact disproportionné sur la rentabilité globale du secteur Défense et Sécurité. Au cours de l'exercice, nous avons achevé trois de ces anciens contrats.

L'exécution continue des anciens contrats a eu un effet dilutif sur la marge opérationnelle sectorielle ajustée du secteur Défense Sécurité de 0,7 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 et de 0,5 % pour l'exercice 2025. La direction continue de suivre de près les anciens contrats restants en tant que groupe distinct et prendra les mesures qu'elle juge nécessaires pour réduire les pressions sur les coûts liés à ceux-ci dans l'avenir.

Carnet de commandes ajusté en hausse de 97 % par rapport à l'exercice précédent

<i>(montants en millions)</i>	T4-2025	T4-2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Commandes engagées en début de période	5 436,3 \$	3 128,2 \$	3 407,8 \$	3 406,7 \$
+ prises de commandes ajustées	595,7	718,4	3 986,1	1 911,9
- produits des activités ordinaires	(547,0)	(425,5)	(1 998,6)	(1 847,0)
+/- ajustements	78,5	(13,3)	168,2	(63,8)
Commandes engagées en fin de période	5 563,5 \$	3 407,8 \$	5 563,5 \$	3 407,8 \$
Carnet de commandes des coentreprises (exclusivement composé de commandes engagées)	3 681,7	131,2	3 681,7	131,2
Commandes non financées et options	2 050,4	2 204,5	2 050,4	2 204,5
Carnet de commandes ajusté	11 295,6 \$	5 743,5 \$	11 295,6 \$	5 743,5 \$

Pour l'exercice 2025, les ajustements sont principalement attribuables à l'incidence des variations du change et à la réévaluation de contrats d'exercices antérieurs, facteurs contrebalancés en partie par les annulations de contrats.

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes s'est établi à 1,09 pour le trimestre. Ce ratio s'est établi à 1,99 pour les 12 derniers mois.

Pour l'exercice 2025, des commandes de 480,0 millions \$ ont été ajoutées aux commandes non financées et des commandes non financées d'un montant de 607,9 millions \$ ont été transférées vers les commandes engagées.

Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) du Canada

Au premier trimestre de l'exercice 2025, un montant de 4,7 milliards \$ a été ajouté au carnet de commandes des coentreprises au titre de la quote-part revenant à CAE de l'obtention par SkyAlyne, une coentreprise entre CAE et KF Aerospace, d'un contrat d'une durée de 25 ans pour le programme FPNA, pour concevoir, développer et fournir un système complet d'entraînement et de soutien comprenant l'entraînement en vol, la formation sur simulateur, l'entraînement en classe et une série de fonctions de soutien en service.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2025, un montant de 1,7 milliard \$ a été ajouté aux prises de commandes ajustées par suite de l'obtention par CAE d'un contrat de sous-traitance de 25 ans accordé par SkyAlyne en soutien au programme FPNA. En vertu de ce contrat de sous-traitance, CAE élaborera et fournira initialement une gamme de simulateurs et de dispositifs de formation pour les diverses flottes d'aéronefs achetées dans le cadre du programme FPNA. Ces dispositifs d'entraînement devraient être livrés au cours des cinq prochaines années.

Le carnet de commandes des coentreprises est ajusté de manière à exclure toute partie des commandes qui ont été directement sous-traitées à une filiale de CAE, lesquelles sont déjà prises en compte dans la détermination des commandes engagées. En conséquence, un montant d'environ 850 millions \$ a été supprimé du carnet de commandes des coentreprises en raison du contrat de sous-traitance de 1,7 milliard \$ accordé à CAE par sa coentreprise SkyAlyne au deuxième trimestre de l'exercice 2025.

7. MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉS CONSOLIDÉS

Nous gérons nos liquidités et surveillons régulièrement les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur leur évolution, notamment :

- Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, notamment le moment auquel les paiements d'étapes sur contrats sont versés, et la gestion du fonds de roulement;
- Les besoins au titre des dépenses d'investissement en immobilisations;
- Les remboursements prévus au titre de la dette à long terme, notre capacité d'emprunt et les conditions futures du marché du crédit.

7.1 Mouvements de trésorerie consolidés

(montants en millions)	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T4-2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles*	699,4 \$	438,8 \$	233,8 \$	46,7 \$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	197,1	128,1	88,9	168,5
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	896,5 \$	566,9 \$	322,7 \$	215,2 \$
Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance ⁶	(84,2)	(102,5)	(27,6)	(23,2)
Dépenses en immobilisations incorporelles, exclusion faite des frais de développement inscrits à l'actif	(20,9)	(33,4)	(3,8)	(7,6)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	19,4	4,0	16,1	0,3
Paiements nets versés aux participations mises en équivalence	(19,0)	(43,9)	(14,0)	(3,4)
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	28,7	37,1	—	6,8
Autres activités d'investissement	(6,6)	(10,2)	(4,0)	(0,8)
Incidence des activités abandonnées	—	0,2	—	3,8
Flux de trésorerie disponibles ⁶	813,9 \$	418,2 \$	289,4 \$	191,1 \$
Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance ⁶	(272,0)	(227,3)	(81,4)	(68,5)
Frais de développement inscrits à l'actif	(67,0)	(114,5)	(13,8)	(34,5)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	67,1	7,8	16,9	0,2
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(21,3)	—	—	—
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(308,0)	—	—	—
Autres mouvements de trésorerie – montant net	(3,6)	—	(0,1)	(2,2)
Produit de la cession d'activités abandonnées	—	275,3	—	275,3
Incidence des variations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	19,2	(13,7)	6,7	1,3
Incidence des activités abandonnées	—	(0,2)	—	(3,8)
Variation nette de la trésorerie avant produit et remboursement de la dette à long terme	228,3 \$	345,6 \$	217,7 \$	358,9 \$

* avant variation du fonds de roulement hors trésorerie

Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de 322,7 millions \$ pour le trimestre

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles ont augmenté de 107,5 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2024. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, y compris la perte de valeur du goodwill et d'autres actifs non financiers et l'impôt sur le résultat différé de l'exercice précédent, neutralisée en partie par l'apport moins élevé du fonds de roulement hors trésorerie.

⁶ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de 896,5 millions \$ pour l'exercice

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles ont augmenté de 329,6 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, y compris la perte de valeur du goodwill et d'autres actifs non financiers et l'impôt sur le résultat différé de l'exercice précédent, et par l'apport plus élevé du fonds de roulement hors trésorerie.

Flux de trésorerie disponibles de 289,4 millions \$ pour le trimestre

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 98,3 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice 2024. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles.

Flux de trésorerie disponibles de 813,9 millions \$ pour l'exercice

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 395,7 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique essentiellement par la hausse des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles, par la baisse des paiements versés aux participations mises en équivalence et par la diminution des dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance.

7.2 Sources de financement

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie à taux variable engagée, consentie par un consortium de prêteurs. En septembre 2024, nous avons reporté la date d'échéance de cette facilité jusqu'en septembre 2028. Cette facilité de crédit nous permet, ainsi qu'à certaines de nos filiales, d'emprunter directement de l'argent pour les besoins opérationnels et les besoins généraux, et d'émettre des lettres de crédit jusqu'à concurrence de 400,0 millions \$ US (200,0 millions \$ US en 2024).

Au 31 mars 2025, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable était de 1,0 milliard \$ US (1,0 milliard \$ US en 2024). Au 31 mars 2025, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (22,1 millions \$ US en 2024) et un montant de 14,1 millions \$ US (18,2 millions \$ US en 2024) avait servi à l'émission de lettres de crédit. Le taux d'intérêt sur cette facilité de crédit renouvelable varie selon le taux préférentiel bancaire, le taux des acceptations bancaires ou le taux SOFR majoré d'une marge qui dépend de la notation de crédit de CAE.

Nous gérons plusieurs facilités bilatérales pour l'émission de cautionnements bancaires, de garanties de restitution d'acomptes ou d'instruments semblables, dont certaines sont couvertes par une garantie pour cautionnement bancaire non garantie d'un montant pouvant atteindre 225,0 millions \$ US d'Exportation et développement Canada (225,0 millions \$ US en 2024). Au 31 mars 2025, l'encours de ces instruments en vertu de cette garantie s'élevait à 211,8 millions \$ (194,4 millions \$ en 2024).

Nous gérons une facilité d'achat de créances non engagée d'un maximum de 400,0 millions \$ US (400,0 millions \$ US en 2024), en vertu de laquelle nous vendons des droits dans certaines de nos créances clients à des tiers pour une contrepartie en trésorerie. Au 31 mars 2025, la valeur comptable des créances clients initialement vendues à des institutions financières dans le cadre de la facilité d'achat de créances totalisait 453,6 millions \$ (303,7 millions \$ en 2024), dont une tranche de 39,9 millions \$ (44,9 millions \$ en 2024), qui correspond à la participation conservée de la Société, demeure dans les créances clients, un montant correspondant étant inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Nous avons établi des accords de financement des fournisseurs offerts par certaines de nos filiales à certains fournisseurs clés. En vertu de ces accords, nous avons la possibilité de soumettre les factures des fournisseurs, à notre gré, à notre institution financière, qui verse le montant au fournisseur et nous permet de porter notre délai de paiement de 55 à 85 jours. Nous payons le montant facturé et des honoraires de service à l'institution financière en fonction des dates d'échéance prolongées. Au 31 mars 2025, la valeur comptable des dettes fournisseurs au titre de ces accords totalisait 73,3 millions \$.

Nous avons conclu des conventions d'emprunt qui exigent le respect de clauses restrictives usuelles de nature financière. Au 31 mars 2025, nous respectons toutes nos clauses restrictives de nature financière.

Le tableau suivant résume notre dette à long terme :

(montants en millions)	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Total de la dette à long terme	3 470,4 \$	3 074,3 \$
Déduire :		
Partie courante de la dette à long terme	277,9	253,7
Partie courante des obligations locatives	121,1	55,2
Partie non courante de la dette à long terme	3 071,4 \$	2 765,4 \$

Notation de crédit

Le 5 novembre 2024, S&P Global Ratings a confirmé la notation de crédit d'émetteur de BBB- de CAE, mais a modifié la perspective de « stable » à « négative ».

Emprunts à terme

En décembre 2024, nous avons conclu avec un consortium de banques un accord d'emprunt à terme non garanti d'un montant de 200,0 millions \$ US, lequel vient à échéance en juin 2026 et porte intérêt à taux variable. Le produit de cet emprunt à terme a principalement été utilisé pour rembourser les emprunts sur notre facilité de crédit renouvelable qui ont servi à financer la transaction visant SIMCOM.

Billets non garantis de premier rang

En décembre 2024, nous avons remboursé des billets non garantis de premier rang de 127,0 millions \$ US.

Obligations au titre des régimes de retraite

Nous avons des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. La capitalisation des régimes de retraite à prestations définies est considérée comme suffisante. Au cours de l'exercice 2026, nous prévoyons déboursier un montant de 24,6 millions \$ au titre des cotisations patronales et des prestations.

7.3 Participation gouvernementale

Nous avons des ententes avec divers gouvernements en vertu desquelles ces derniers contribuent une partie des coûts, en fonction des dépenses que nous engageons, de certains programmes de R-D concernant la technologie en services de modélisation, de simulation et de formation.

Vous trouverez un complément d'information à la note 28 de nos états financiers consolidés.

7.4 Éventualités et engagements

Éventualités

De temps à autre, CAE est impliquée dans des procédures judiciaires, des contrôles, des litiges et des réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Nous évoluons dans un environnement fortement réglementé dans de nombreuses juridictions et sommes notamment soumis aux lois et aux règlements ayant trait au contrôle des importations et des exportations, aux sanctions commerciales, aux mesures de lutte contre la corruption, de même qu'à la sécurité nationale et aérienne de chaque pays. En outre, les contrats avec les agences gouvernementales sont soumis aux règlements en matière d'approvisionnement et à d'autres exigences juridiques spécifiques. Nous sommes également tenus de nous conformer aux lois et règlements fiscaux de tout pays dans lequel nous exerçons des activités.

Nous faisons l'objet de contrôles et d'enquêtes de la part de diverses agences gouvernementales et réglementaires. En outre, CAE peut identifier, enquêter, remédier et divulguer volontairement une non-conformité éventuelle à ces lois et règlements. Par conséquent, nous pouvons être soumis à des responsabilités potentielles liées à ces questions. Bien qu'il soit possible que des responsabilités soient encourues dans des cas pour lesquels aucune provision n'a été établie, nous n'avons aucune raison de croire que l'issue de ces questions aura une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Différend lié aux ajustements de prix finaux pour la vente de la division CAE Santé

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons clôturé la vente de notre division CAE Santé à Madison Industries. La contrepartie totale est soumise aux ajustements de prix postérieurs à la clôture, notamment au titre du fonds de roulement. Au moment de la publication des états financiers consolidés, nous avons un différend avec Madison Industries, qui réclame jusqu'à environ 60 millions \$ d'ajustements de prix finaux.

Bien qu'il ne soit pas possible de garantir qu'aucun montant ne sera payable à la suite de ce différend, aucun montant n'a été comptabilisé, au 31 mars 2025, dans nos états financiers à l'égard de toute perte potentielle découlant de ce différend, car nous sommes d'avis qu'il existe de solides arguments de défense et nous défendrons vigoureusement notre position.

Procédure d'action collective

Le 16 juillet 2024, la Société a reçu signification du dépôt d'une demande d'autorisation d'intenter une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Société et certains de ses dirigeants devant la division de Montréal de la Cour supérieure du Québec. L'action collective, si elle est autorisée, serait intentée au nom d'acheteurs des actions ordinaires de la Société et se fonde sur des allégations selon lesquelles les défendeurs auraient fait des déclarations publiques fausses ou trompeuses, et elle vise l'obtention de dommages-intérêts non spécifiés.

L'action collective doit être autorisée par la Cour avant d'être poursuivie. Tant qu'elle n'est pas autorisée, aucune réclamation monétaire n'est en cours contre les défendeurs dans le cadre de cette procédure devant la Cour. Les défendeurs disposent d'arguments juridiques solides pour se défendre dans le cadre de cette procédure devant la Cour et ils ont l'intention de se défendre vigoureusement. Étant donné le statut préliminaire de la procédure et l'incertitude inhérente à tout litige, il n'est pas possible de prévoir l'issue finale ou le calendrier de cette procédure devant la Cour, ni de déterminer le montant des pertes potentielles pouvant en découler, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à l'égard de cette procédure dans les états financiers de la Société.

Engagements

Dans le cours normal de nos activités, nous contractons certaines obligations contractuelles et certains engagements commerciaux. Le tableau ci-dessous représente nos obligations contractuelles et nos engagements pour les cinq prochains exercices et par la suite :

(montants en millions)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Dette à long terme (exclusion faite des intérêts)	277,9 \$	469,3 \$	140,6 \$	654,5 \$	121,7 \$	1 014,3 \$	2 678,3 \$
Obligations locatives	170,7	98,9	90,3	101,8	69,9	705,6	1 237,2
Engagements d'achat	411,8	149,7	67,3	32,5	12,6	23,6	697,5
	860,4 \$	717,9 \$	298,2 \$	788,8 \$	204,2 \$	1 743,5 \$	4 613,0 \$

Nous avons des engagements d'achat aux termes d'ententes exécutoires qui nous lient juridiquement. La plupart de ces ententes sont conclues avec des sous-traitants relativement à la fourniture des services prévus aux contrats à long terme que nous avons avec des clients. Les modalités des ententes sont importantes, car elles prescrivent des obligations d'acheter des biens ou services en quantités fixes ou minimales, à des prix fixes minimaux ou variables et à diverses dates.

Au 31 mars 2025, nous avons d'autres passifs non courants qui n'étaient pas inclus dans le tableau ci-dessus, comme des obligations au titre des avantages du personnel et des passifs d'impôt différé. Les obligations de paiement en trésorerie de CAE au titre des avantages du personnel dépendent de divers facteurs, dont les rendements boursiers, les écarts actuariels et les taux d'intérêt. Nous n'avons pas inclus les passifs d'impôt différé, car les paiements futurs d'impôt sont fonction du résultat imposable et des reports prospectifs de pertes fiscales dont nous pourrions disposer.

8. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

8.1 Capital utilisé consolidé

(montants en millions)	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Utilisation du capital⁷ :		
Actifs courants	2 143,6 \$	2 006,5 \$
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(293,7)	(160,1)
Passifs courants	(2 686,5)	(2 358,4)
Déduire : partie courante de la dette à long terme	399,0	308,9
Fonds de roulement hors trésorerie ⁷	(437,6) \$	(203,1) \$
Immobilisations corporelles	2 989,5	2 515,6
Immobilisations incorporelles	3 871,0	3 271,9
Autres actifs non courants	2 209,7	2 040,1
Autres passifs non courants	(479,9)	(407,7)
Capital utilisé	8 152,7 \$	7 216,8 \$
Provenance du capital⁷ :		
Partie courante de la dette à long terme	399,0 \$	308,9 \$
Dette à long terme	3 071,4	2 765,4
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(293,7)	(160,1)
Dette nette ⁷	3 176,7 \$	2 914,2 \$
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	4 891,5	4 224,9
Participations ne donnant pas le contrôle	84,5	77,7
Capital utilisé	8 152,7 \$	7 216,8 \$

Rendement du capital utilisé (RCU)⁷ ajusté

Le RCU ajusté s'est établi à 7,2 % pour le trimestre, par rapport à 5,9 % pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent et à 5,7 % au trimestre précédent.

Fonds de roulement hors trésorerie en baisse de 234,5 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

La diminution s'explique en grande partie par la hausse des dettes fournisseurs et charges à payer, et des passifs sur contrat et par la baisse des actifs sur contrat.

Immobilisations corporelles en hausse de 473,9 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation traduit essentiellement l'incidence des variations du change, les dépenses d'investissement en immobilisations en sus de la dotation aux amortissements et la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au cours du trimestre précédent.

Immobilisations incorporelles en hausse de 599,1 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation traduit essentiellement la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au cours du trimestre précédent, ainsi que l'incidence des variations du change.

Autres actifs non courants en hausse de 169,6 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation traduit essentiellement la hausse des actifs au titre des droits d'utilisation en soutien aux expansions du réseau de formation, l'incidence des variations du change et la consolidation de SIMCOM dans nos résultats dans la foulée de l'augmentation de notre participation au cours du trimestre précédent, qui a donné lieu à une augmentation des actifs au titre des droits d'utilisation et à une diminution de l'investissement dans les participations mises en équivalence. L'augmentation a été neutralisée en partie par la diminution des actifs au titre des avantages du personnel.

Autres passifs non courants en hausse de 72,2 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation traduit essentiellement la hausse des obligations au titre des avantages du personnel, qui s'explique en grande partie par la révision des hypothèses actuarielles ayant trait à l'expérience et par la diminution du taux d'actualisation utilisé pour déterminer nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies, de même qu'à la hausse des passifs sur contrat.

⁷ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Dettes totale en hausse de 396,1 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

L'augmentation de la dette totale traduit essentiellement les emprunts supplémentaires liés à la transaction visant SIMCOM, y compris la consolidation de la dette totale de SIMCOM, dans la foulée de l'augmentation de notre participation au trimestre précédent, les ajouts et réévaluations d'obligations locatives et l'incidence des variations du change, facteurs neutralisés en partie par la diminution du niveau des emprunts, qui s'inscrit dans notre démarche de désendettement continu.

Dettes nette⁸ en hausse de 262,5 millions \$ par rapport à l'exercice précédent

(montants en millions)	Exercice 2025	Exercice 2024
Dettes nette en début de période	2 914,2 \$	3 032,5 \$
Effet des mouvements de trésorerie sur la dette nette (voir le tableau à la section sur les mouvements de trésorerie consolidés à la section 7.1)	(228,3)	(345,6)
Incidence des variations du change sur la dette à long terme	146,1	(6,3)
Incidence des regroupements d'entreprises	158,5	—
Ajouts et réévaluations d'obligations locatives	153,4	177,0
Autres	32,8	68,7
Incidence des activités abandonnées	—	(12,1)
Variation de la dette nette pour la période	262,5 \$	(118,3) \$
Dettes nette en fin de période	3 176,7 \$	2 914,2 \$

Mesures de la liquidité	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Ratio de la dette nette sur les capitaux propre ⁸	39,0 %	40,4 %
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ⁸	2,78	15,90
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté ⁸	2,77	3,17

Total des capitaux propres en hausse de 673,4 millions \$ pour l'exercice

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique en grande partie par le résultat net dégagé pour l'exercice considéré, par les variations des autres éléments du résultat global du fait de la variation du change, et par la hausse des options sur actions exercées.

Informations sur les actions en circulation

Nos statuts constitutifs autorisent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et l'émission en séries d'un nombre illimité d'actions privilégiées. Au 31 mars 2025, nous avons au total 320 265 108 actions ordinaires émises et en circulation, pour un capital-actions de 2 327,1 millions \$. Nous avons également 3 984 148 options en cours. Au 30 avril 2025, nous avons un total de 320 267 770 actions ordinaires émises et en circulation, et 3 975 488 options étaient en cours.

Rachat et annulation d'actions ordinaires

Le 27 mai 2024, nous avons obtenu l'approbation réglementaire pour un programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités visant l'achat, à des fins d'annulation, de jusqu'à 15 932 187 actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 30 mai 2024 et se terminera le 29 mai 2025 ou à une date antérieure à laquelle la Société aura terminé ses achats ou choisi d'y mettre fin. Ces achats peuvent être effectués par l'entremise des installations de la TSX ou de la NYSE, ou de toute autre manière autorisée par les règles boursières et les lois sur les valeurs mobilières applicables, au cours du marché en vigueur au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage. Toutes les actions ordinaires achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

Nous n'avons rachaté aucune action ordinaire dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours du trimestre clos le 31 mars 2025. Au cours de l'exercice, nous avons rachaté et annulé un total de 856 230 actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au prix moyen pondéré de 24,85 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 21,3 millions \$.

⁸ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, mesure de gestion du capital ou mesure financière supplémentaire. Veuillez vous reporter à la section 13.1 « Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et à la section 13.3 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

8.2 Arrangements non comptabilisés

Dans le cours normal de nos activités, nous gérons une facilité d'achat de créances non engagée en vertu de laquelle nous vendons des droits dans certaines de nos créances clients à des tiers pour une contrepartie en trésorerie avec un droit de recours limité contre CAE.

Vous trouverez un complément d'information sur notre programme d'actifs financiers à la section 7.2 « *Sources de financement* ».

8.3 Instruments financiers

Nous sommes exposés à divers risques financiers dans le cours normal de nos activités. Nous concluons des contrats à terme et des swaps pour atténuer le risque auquel nous exposent les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours de nos actions qui se répercutent sur la charge liée aux paiements fondés sur des actions. Nous évaluons formellement les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture, au commencement de la relation de couverture et en continu, pour nous assurer qu'ils compensent très efficacement les variations des flux de trésorerie des éléments couverts au regard du risque couvert. Nous n'utilisons pas d'instrument financier à des fins de négociation ou de spéculation, mais uniquement pour réduire la volatilité de nos résultats pouvant découler de ces risques, et nous ne concluons des contrats qu'avec des contreparties très solvables.

Classement des instruments financiers

Nous avons établi les classements suivants pour nos instruments financiers :

Actifs financiers

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture sont classés dans les instruments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- Les créances clients, les créances non courantes, l'investissement net dans des contrats de location-financement et les acomptes sont classés au coût amorti, sauf ceux que nous avons acquis en vue d'une vente prochaine ou d'un achat prochain et classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont évalués à la JVRN;
- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Passifs financiers

- Les dettes fournisseurs et charges à payer, la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, les obligations locatives et les obligations au titre des redevances, sont classées au coût amorti;
- La contrepartie éventuelle découlant de regroupements d'entreprises et les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture sont classés à la JVRN.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie en fonction des informations disponibles sur le marché à la date de clôture. Lorsqu'il n'existe aucun marché actif pour un instrument financier, nous avons recours aux méthodes d'évaluation décrites ci-après pour déterminer la juste valeur de l'instrument. Pour formuler les hypothèses qu'exige le modèle d'évaluation, nous nous appuyons principalement sur des données de marché externes faciles à observer. Les hypothèses ou les facteurs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables intègrent nos meilleures estimations des hypothèses posées par les intervenants du marché. Le risque de crédit lié à l'autre partie et notre propre risque de crédit sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Les hypothèses et méthodes d'évaluation ci-après ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- La juste valeur des instruments dérivés, y compris les contrats à terme, les swaps et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change à terme. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture. La juste valeur des instruments dérivés représente les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour régler les contrats à chaque date de clôture;
- La juste valeur des placements en instruments de capitaux propres dont la valeur de marché n'est pas facile à déterminer est évaluée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, lequel repose sur certaines hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché;
- La juste valeur des créances non courantes est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés au moyen de taux d'intérêt en vigueur pour des instruments dont les risques et les durées à courir jusqu'à l'échéance sont similaires;
- La juste valeur des dettes à long terme, des obligations au titre des redevances et des autres passifs non courants est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt en vigueur pour des instruments dont les risques et les durées à courir jusqu'à l'échéance sont similaires.

Une description de la hiérarchie des justes valeurs est présentée à la note 30 de nos états financiers consolidés.

Gestion des risques financiers

En raison de la nature de nos activités et des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, notamment au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Nous gérons notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché selon les paramètres de gestion des risques consignés dans les politiques d'entreprise. Ces paramètres de gestion des risques n'ont pas changé depuis la période précédente, sauf indication contraire.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que nous subissions une perte financière si un créancier manque à ses obligations découlant des ententes qu'il a conclues avec CAE. Nous sommes exposés au risque de crédit relativement à nos créances clients et à certains autres actifs dans le cours normal de nos activités. Nous sommes également exposés au risque de crédit dans le cadre de nos activités courantes de trésorerie en raison de notre trésorerie, de nos équivalents de trésorerie et de nos actifs financiers dérivés. Le risque de crédit découlant de nos activités normales est géré en ce qui concerne le crédit accordé aux clients.

Nos clients sont principalement des entreprises bien établies, dont certaines ont des notations publiquement affichées, ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite l'évaluation et la surveillance du risque de crédit. En outre, nous recevons habituellement d'importants acomptes non remboursables au titre des contrats conclus avec des clients. Nous surveillons de près notre risque lié aux principales compagnies aériennes afin de le réduire autant que possible. En outre, nos créances clients sont détenues auprès d'un vaste éventail de sociétés et d'organismes gouvernementaux et d'agences gouvernementales. De plus, nous réduisons davantage le risque de crédit en vendant contre trésorerie certaines créances clients à des institutions financières tierces, avec un droit de recours limité (facilité d'achat de créances). Nous ne détenons aucun bien en garantie. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit du fait qu'ils sont essentiellement détenus auprès d'un groupe diversifié composé d'importantes institutions financières nord-américaines et européennes.

Nous sommes exposés au risque de crédit en cas d'inexécution des engagements pris par les contreparties à nos instruments financiers dérivés, et nous prenons plusieurs mesures pour réduire ce risque. Premièrement, nous concluons des contrats avec des contreparties très solvables. Nous avons signé des accords de compensation globale de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA)* avec toutes les contreparties avec qui nous réalisons des transactions sur instruments financiers dérivés. Ces accords rendent possible la compensation lorsque l'une des parties au contrat manque à ses obligations, pour chacune des transactions visées par l'accord et en vigueur à la date du manquement. De plus, nos contreparties ou CAE (ou les deux, au besoin) peuvent demander des garanties pour les instruments financiers dérivés présentant un risque de crédit lorsque le solde net des profits et des pertes sur chaque transaction excède le seuil défini dans la convention-cadre de l'ISDA. Enfin, nous surveillons régulièrement la solvabilité des contreparties dans le but de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit.

La valeur comptable présentée aux notes annexes 11 et 30 des états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de crédit découlant de chaque actif financier aux dates pertinentes. Un sommaire de notre exposition au risque de crédit et des provisions pour pertes de crédit à l'égard des créances clients et des actifs sur contrat, par secteur, est présenté à la note 32 de nos états financiers consolidés.

Risque de concentration de la clientèle

Les contrats avec le gouvernement fédéral américain et ses divers organismes inclus dans le secteur Défense et Sécurité ont représenté 21 % (21 % en 2024) des produits des activités ordinaires consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que nous ne puissions honorer nos engagements de trésorerie lorsqu'ils deviennent exigibles. Nous gérons ce risque en établissant des prévisions de trésorerie ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. La gestion des liquidités consolidées exige un suivi régulier des rentrées et des sorties de fonds prévues. Pour ce faire, nous formulons une prévision de notre position de trésorerie consolidée afin de nous assurer de l'utilisation efficace de nos ressources en trésorerie. Les liquidités sont évaluées en fonction des besoins saisonniers, des résultats des tests de résistance, de la croissance, des dépenses d'investissement en immobilisations, des dates d'échéance des dettes, incluant la disponibilité des facilités de crédit, les besoins en fonds de roulement, la conformité aux clauses restrictives financières et le financement des engagements financiers. Nous réduisons le risque de liquidité en conservant suffisamment de ressources financières liquides pour financer nos activités et honorer nos engagements et nos obligations. Nous sommes constamment à l'affût de nouvelles possibilités de financement en vue de maximiser la structure de notre capital et de conserver une certaine flexibilité sur le plan financier.

Risque de marché

Le risque de marché représente notre exposition à une baisse ou à une augmentation de valeur de nos instruments financiers en raison de la variation des prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leurs émetteurs ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. Nous sommes principalement exposés au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et des paiements fondés sur des actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur nos résultats et notre situation financière. Nous avons pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change

Le risque de change représente notre exposition à une baisse ou à une augmentation de la valeur de nos instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Nous sommes principalement exposés au risque de change en raison d'engagements de vente, d'acquisitions prévues et de dettes libellées en monnaies étrangères ainsi que de notre investissement net dans des établissements à l'étranger qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien, principalement le dollar américain et l'euro. En outre, ces établissements sont exposés au risque de change principalement du fait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et d'autres comptes de fonds de roulement qui ne sont pas libellés dans leur monnaie fonctionnelle.

Nous gérons le risque de change en nous assurant que les établissements à l'étranger concluent les principaux contrats d'approvisionnement, contrats de vente et activités de financement dans leur monnaie fonctionnelle.

Nous avons recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour gérer notre exposition aux transactions en monnaies étrangères et pour couvrir notre investissement net dans des entités aux États-Unis. Parmi ces transactions, on retrouve les transactions prévues et les engagements fermes libellés en monnaies étrangères. Nos programmes de couverture de change ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixation des taux de change des éléments couverts.

Couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

Au 31 mars 2025, nous avons désigné une partie des billets de premier rang non garantis, des emprunts à terme, de la facilité de crédit renouvelable, des swaps de devises fixe contre fixe sur le principal et les intérêts, et des contrats de change que nous détenons comme couverture d'investissements nets dans des entités aux États-Unis. Les profits et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée de ces titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains sont constatés dans les AERG afin de compenser tout profit ou perte de change lié à la conversion des états financiers des entités aux États-Unis.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente notre exposition à une augmentation ou à une baisse de la valeur de nos instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. Nous sommes exposés au risque de variation du taux d'intérêt en raison de notre dette à long terme à taux variable et au risque de juste valeur sur notre dette à long terme à taux fixe. Nous gérons essentiellement le risque de taux d'intérêt en fixant le taux de la dette à taux variable liée à certains projets en particulier afin de réduire la variation des flux de trésorerie. Nous avons des dettes à taux variable en vertu de notre facilité de crédit renouvelable et d'autres dettes à taux variable en particulier. Nous cherchons à maintenir une combinaison appropriée de dettes à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt sont principalement des swaps de taux d'intérêt. Au 31 mars 2025, 86 % (93 % en 2024) de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe.

Nos programmes de couverture de taux d'intérêt ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance afin d'assurer l'appariement des actifs et des passifs, conformément à l'objectif de réduction des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Couverture de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

Nous avons conclu des swaps sur actions avec d'importantes institutions financières canadiennes afin de réduire l'effet sur nos résultats des fluctuations du cours de nos actions visées par les régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie. Aux termes de ces swaps, nous bénéficions de l'avantage économique que nous procurent les dividendes et la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés aux institutions financières pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net des swaps sur actions annule en partie les fluctuations du cours de nos actions, fluctuations qui influent sur le coût des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie.

Une analyse de sensibilité au risque de change et au risque de taux d'intérêt est présentée à la note 32 de nos états financiers consolidés.

Indemnisations

Dans le cadre de certaines transactions concernant la cession d'entreprises ou la vente d'actifs, nous pouvons indemniser les contreparties à l'égard des réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la transaction, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts, les questions d'ordre juridique, les risques environnementaux, la responsabilité à l'égard des produits et autres. La durée et la portée des indemnisations sont variables. Bien que certaines indemnisations soient assorties d'une exposition maximale potentielle et/ou d'une date de fin, la majorité n'en prévoient pas.

Nous estimons que le montant maximal que nous pourrions être tenus de verser en vertu de ces indemnisations, abstraction faite des charges que nous devons déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, y compris l'assurance, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés dans le passé pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour notre situation financière, notre résultat net et nos flux de trésorerie consolidés.

9. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

SIMCOM Aviation Training

Le 5 novembre 2024, nous avons augmenté notre participation dans notre coentreprise existante SIMCOM Aviation Training (SIMCOM) en achetant une participation supplémentaire auprès de Volo Sicuro pour une contrepartie en espèces de 322,8 millions \$ (232,3 millions \$ US), sous réserve des ajustements d'usage.

En conséquence, nous avons obtenu le contrôle des quatre centres de formation de SIMCOM situés aux États-Unis, qui dispensent de la formation aux pilotes au moyen de plusieurs plateformes d'avions d'affaires. En outre, CAE et SIMCOM ont prolongé leur entente actuelle exclusive de services de formation pour l'aviation d'affaires avec Flexjet, LLC, une partie liée à Volo Sicuro, et les membres de son groupe pour une période de cinq ans, ce qui porte la période d'exclusivité restante à 15 ans.

Avant l'acquisition du contrôle, notre participation de 50 % dans SIMCOM était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le changement de contrôle a entraîné la réévaluation de la participation précédemment détenue dans SIMCOM à sa juste valeur. La juste valeur de notre participation précédemment détenue dans SIMCOM a été déterminée en appliquant un escompte pour absence de contrôle à la contrepartie payée à la date d'acquisition, évaluée à 230,6 millions \$. En conséquence, nous avons comptabilisé un profit net de réévaluation de 72,6 millions \$.

Au 31 mars 2025, la détermination de la juste valeur des actifs nets acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de SIMCOM se présente comme suit :

	SIMCOM	
Actifs courants, exclusion faite de l'encaisse	20,4	\$
Passifs courants	(29,4)	
Immobilisations corporelles	135,5	
Actifs au titre des droits d'utilisation	128,4	
Immobilisations incorporelles	504,8	
Impôt différé	(23,7)	
Dette à long terme, y compris la partie courante	(158,5)	
Passifs non courants	(16,5)	
Juste valeur des actifs nets acquis, exclusion faite de la trésorerie acquise	561,0	\$
Trésorerie acquise	14,8	
Total du prix d'achat	575,8	\$
Règlement de soldes préexistants avec SIMCOM	(22,4)	
Juste valeur de la participation précédemment détenue par la Société dans SIMCOM	(230,6)	
Contrepartie en trésorerie totale payée à la date d'acquisition	322,8	\$

La juste valeur des immobilisations incorporelles acquises s'établit à 504,8 millions \$ et se compose d'un goodwill de 379,6 millions \$ (non déductible aux fins de l'impôt), de relations clients de 124,5 millions \$ et d'autres immobilisations incorporelles de 0,7 million \$. Le goodwill découlant de l'acquisition est attribuable à l'élargissement du réseau de simulateurs de vol en service installés chez des clients de CAE dans le domaine de l'aviation d'affaires, à la capacité de marché et aux synergies attendues par suite du regroupement des activités.

Les actifs nets acquis de SIMCOM, y compris les immobilisations incorporelles, sont inclus dans le secteur Aviation civile.

Au 31 mars 2025, la répartition du prix d'achat est finale.

10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons clôturé la vente de notre division CAE Santé à Madison Industries. Au moment de la publication des états financiers consolidés, nous avons un différend avec Madison Industries, qui réclame jusqu'à environ 60 millions \$ d'ajustements de prix finaux. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 7.4 « *Éventualités et engagements* » du présent rapport de gestion.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le profit après impôt à la cession de la division Santé s'établit comme suit :

Contrepartie reçue en trésorerie	275,3	\$
Montant à recevoir au titre d'une retenue à court terme	8,0	
Montant non conditionnel à recevoir à long terme	10,1	
Contrepartie totale	293,4	\$
Actifs nets cédés	269,6	\$
Perte de valeur d'actifs non financiers faisant partie du groupe destiné à être cédé exclus de la vente	7,8	
Reclassement au résultat net du profit sur les écarts de conversion depuis les autres éléments du résultat global	(2,5)	
Coûts de transaction et autres coûts	12,2	
Profit à la cession d'activités abandonnées avant impôt sur le résultat	6,3	\$
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(10,2)	
Profit après impôt à la cession d'activités abandonnées	16,5	\$

Le résultat net et les autres éléments du résultat global des activités abandonnées s'établissent comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T4-2024
Produits des activités ordinaires	— \$	131,7 \$	— \$	14,8 \$
Charges	—	132,7	—	20,0
Résultat opérationnel	— \$	(1,0) \$	— \$	(5,2) \$
Charges financières	—	3,6	—	0,6
Résultat avant impôt sur le résultat	— \$	(4,6) \$	— \$	(5,8) \$
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	(9,4)	—	(9,8)
Résultat net des activités abandonnées avant le profit après impôt à la cession	— \$	4,8 \$	— \$	4,0 \$
Profit après impôt à la cession d'activités abandonnées	—	16,5	—	16,5
Résultat net des activités abandonnées	— \$	21,3 \$	— \$	20,5 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une dotation aux amortissements de 6,1 millions \$ est prise en compte dans le résultat net des activités abandonnées.

	Exercice 2025	Exercice 2024	T4-2025	T4-2024
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger	— \$	0,9 \$	— \$	2,6 \$
Reclassement au résultat net du profit sur les écarts de conversion	—	(2,5)	—	(2,5)
Impôt sur le résultat	—	(5,4)	—	(5,4)
Autres éléments du résultat global des activités abandonnées	— \$	(7,0) \$	— \$	(5,3) \$

Aucun montant de résultat net et d'autres éléments du résultat global des activités abandonnées n'est attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les principales catégories d'actifs et de passifs cédés dans le cadre de la transaction s'établissent comme suit :

Actif courant	112,3 \$
Immobilisations corporelles	6,9
Actifs au titre des droits d'utilisation	9,8
Immobilisations incorporelles, y compris le goodwill de 120,4 millions \$	168,0
Actifs d'impôt différé	26,5
Autres actifs non courants	14,5
Actifs cédés	338,0 \$
Passifs courants	37,1 \$
Dette à long terme (obligations locatives), y compris la partie courante	12,2
Passifs d'impôt différé	1,4
Autres passifs non courants	17,7
Passifs cédés	68,4 \$
Actifs nets cédés	269,6 \$

En raison de la conclusion de la vente, des obligations au titre des redevances liées aux activités abandonnées de 36,9 millions \$ qui étaient auparavant présentées en tant que passifs détenus en vue de la vente ont été converties en obligations de R-D, comme il est expliqué à la note 21 de nos états financiers consolidés.

Les flux de trésorerie nets des activités abandonnées s'établissent comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Activités opérationnelles	— \$	0,4 \$
Activités d'investissement	—	261,6
Activités de financement	—	(1,3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités abandonnées	— \$	260,7 \$

11. RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À NOS ACTIVITÉS

Stratégie et philosophie de gestion des risques

Nous exerçons nos activités dans différents secteurs industriels comportant chacun divers éléments de risque et d'incertitude. Notre stratégie de gestion des risques est tournée vers l'avenir et alignée sur notre stratégie commerciale. Les activités de prise de risques de CAE sont entreprises en tenant compte du fait que la prise de risques et la gestion efficace des risques sont nécessaires et font partie intégrante de la réalisation des objectifs stratégiques et de la gestion des activités commerciales.

Lorsque nous prenons des décisions concernant la prise de risques et la gestion des risques, nous accordons la plus haute priorité aux objectifs suivants :

- Protéger la santé et la sécurité de nos employés, de nos clients, de nos parties prenantes et du grand public;
- Protéger notre réputation et notre marque;
- Maintenir notre solidité financière;
- Déployer de façon efficace et prudente le capital investi par nos actionnaires;
- Maintenir les attentes que nous avons établies avec nos actionnaires, nos clients et nos créanciers.

Les risques et incertitudes décrits ci-après sont ceux qui, à notre avis, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et notre résultat opérationnel. Ces risques ne sont pas nécessairement les seuls auxquels nous sommes exposés; d'autres risques et incertitudes inconnus de notre part ou que nous jugeons négligeables à l'heure actuelle pourraient avoir une incidence sur nos activités. Il convient d'étudier attentivement les facteurs de risque ci-après, en plus des autres renseignements figurant dans le présent rapport, avant de décider d'acheter des titres de CAE.

Gouvernance des risques

Nous appliquons de rigoureuses pratiques de gouvernance des risques. La direction et le conseil se penchent sur les risques cruciaux liés à nos activités chaque trimestre et effectuent chaque année une évaluation dans le cadre du processus de planification stratégique et d'établissement du budget, ou de façon ponctuelle, au besoin. Afin d'atténuer les risques qui pourraient se répercuter sur nos activités ou nos résultats futurs, la direction a élaboré une politique de gestion des risques d'entreprise (GRE) et un cadre qui mettent en place une approche structurée visant à identifier, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques.

Ce cadre repose sur un modèle à trois lignes où les secteurs d'activité, la fonction de gestion des risques et la fonction d'audit interne travaillent ensemble pour gérer les risques cruciaux et améliorer continuellement le processus de gestion des risques, lequel est présenté ci-après.

Cadre de GRE de CAE



La direction élabore et met en œuvre des stratégies de gestion des risques qui s'inscrivent dans le cadre de nos objectifs stratégiques et de nos processus d'affaires. La direction suit en continu l'évolution des risques cruciaux liés à notre activité, et le conseil surveille le processus de gestion des risques et le valide par l'entremise de procédures mises en œuvre par nos auditeurs internes lorsqu'elle juge une telle démarche nécessaire.

Approche à l'égard des risques et mise en œuvre

CAE favorise une solide culture de gestion des risques qui permet aux particuliers et aux groupes de prendre de meilleures décisions fondées sur la connaissance des risques en fonction de nos objectifs stratégiques et de notre appétit pour le risque. Une solide culture du risque nous permet également de maximiser les occasions. L'identification précoce des risques permet également à CAE d'être plus proactive et de prévenir les incidents majeurs. Une solide culture du risque et une approche commune de la gestion des risques font partie intégrante de nos pratiques de gestion des risques.

Chaque secteur d'activité et groupe fonctionnel identifie et évalue les risques cruciaux et émergents de façon continue. Les risques émergents sont définis comme des risques qui ne sont pas entièrement compris à l'heure actuelle parce qu'ils évoluent rapidement ou de manière inattendue, et dont l'incidence sur CAE est difficile à évaluer ou est en cours d'évaluation. Il incombe aux responsables des risques de gérer les risques dont ils ont la charge et de signaler, à la chaîne de commandement, l'évolution du profil de ces risques. Tous les risques sont évalués de façon quantitative ou qualitative et regroupés au niveau de l'entreprise. Les critères d'évaluation prévoient un processus d'évaluation des risques et des notations des risques uniformes.

Le profil de risque d'entreprise global de CAE est mis à jour régulièrement et lorsqu'un changement important survient, comme une activité de fusion et d'acquisition importante. Il est préparé en tenant compte des plans stratégiques et d'affaires de CAE et permet de désigner un « responsable » pour chaque risque. Il est présenté au comité de direction, et un sommaire de celui-ci est présenté au conseil d'administration, de même que les activités de gestion des risques visant à atténuer ces risques. Tous les risques ou faiblesses sont signalés au comité de direction ou au vice-président principal, Relations avec les investisseurs et Gestion du risque d'entreprise, qui évalue leur incidence éventuelle. Selon la gravité, une stratégie de gestion du risque est sélectionnée (acceptation, transfert, évitement ou réduction du risque), mise en œuvre, surveillée et communiquée conformément au processus de gestion des risques.

Catégories de risques

Nous avons regroupé les risques auxquels nos activités sont exposées selon les catégories suivantes. Nous invitons les investisseurs à lire dans son intégralité la présente section « *Risques et incertitudes liés à nos activités* ».

- **Risques stratégiques** : risques découlant de l'incapacité à mettre en œuvre des plans d'affaires ou des stratégies appropriés, de processus décisionnels inappropriés ou d'une utilisation ou affectation inadéquate des ressources, et de l'incapacité à s'adapter à la concurrence et à l'évolution du marché ou de l'environnement financier;
- **Risques opérationnels** : risques de perte découlant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs;
- **Risques de cybersécurité** : risques découlant de potentielles menaces ou vulnérabilités pouvant conduire à un accès non autorisé, à des dommages ou à la perte des actifs numériques, des systèmes ou des données de CAE;
- **Risques liés aux talents** : risques découlant de l'incapacité à gérer efficacement le recrutement, le développement et le maintien en poste des talents, la dépendance à l'égard des personnes clés, le bien-être, la santé et la sécurité, ainsi que l'affectation des ressources;
- **Risques financiers** : risques découlant d'une gestion inefficace des outils financiers entraînant une perte de revenus ou de bénéfices, de valeur pour les actionnaires ou de stabilité globale de CAE;
- **Risques légaux et réglementaires** : risques découlant de l'incapacité à se conformer aux lois locales et internationales, à trouver la protection juridique appropriée (p. ex., brevets) ou à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise suffisantes pour protéger CAE contre des conséquences défavorables;
- **Risques liés au développement durable** : risques découlant d'événements climatiques, de conditions sociales ou de pratiques inefficaces pouvant entraîner une réputation ternie, une perte de confiance, des sanctions juridiques ou des répercussions financières;
- **Risques d'atteinte à la réputation** : risques d'une réputation ternie et/ou d'une perte de confiance auprès des clients et des principales parties prenantes en raison d'événements ayant un impact sur la réputation;
- **Risques technologiques** : risques découlant de pratiques inefficaces liées à l'infrastructure informatique, aux investissements technologiques, à la protection des renseignements personnels et à la conservation des documents.

11.1 Risques stratégiques

Incertitude géopolitique

L'évolution de la situation géopolitique (p. ex., les tensions politiques, les changements d'engagement, d'orientation et de réglementation des gouvernements) peut perturber les activités de CAE et avoir un impact important sur sa situation financière. Tout au long de l'exercice 2025, l'incertitude mondiale a continué de s'intensifier, notamment l'incertitude entourant les pratiques commerciales et les tarifs douaniers, la poursuite des hostilités militaires en Ukraine et la guerre entre le Hamas et Israël. Dans certaines régions du monde, l'instabilité politique est devenue plus marquée, prolongée et imprévisible. Une telle intensification ou prolongation des tensions géopolitiques, l'évolution des politiques et une instabilité politique prolongée dans divers pays où nous exerçons des activités pourraient donner lieu au report ou à l'annulation de commandes, de livraisons ou de projets, à des difficultés à rapatrier les capitaux ou des coûts accrus en la matière, ou à l'expropriation d'actifs dans lesquels nous avons investi des ressources considérables, surtout si les clients sont des entités détenues ou contrôlées par l'État. En outre, l'évolution du contexte géopolitique peut avoir des conséquences à grande échelle sur la volatilité des marchés et la conjoncture économique, et les répercussions qui en résulteraient sur l'économie mondiale, les marchés financiers, l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage, entre autres, pourraient entraver la performance de CAE. Il est également possible que, sur les marchés que nous desservons, une instabilité politique imprévue et les développements politiques ayant un impact sur le commerce international, y compris les différends commerciaux, l'augmentation des tarifs douaniers et les sanctions, nuisent aux marchés et entraînent une détérioration des conditions macroéconomiques ou favoriser l'émergence d'idéologies politiques ou nationalistes, ce qui se répercuterait sur l'environnement opérationnel, les résultats et la situation financière de CAE.

Conjoncture économique mondiale

Les résultats opérationnels de CAE sont sensibles à l'évolution de la conjoncture économique des secteurs d'activité et des régions géographiques où nous exerçons nos activités et peuvent être grandement influencés par celle-ci. CAE peut ne pas réussir à anticiper et/ou à réagir de manière agile aux conditions économiques mondiales connues et imprévues (p. ex., les cycles économiques, les tarifs douaniers, les tendances, l'inflation, le chômage, la solidité financière et la confiance des fournisseurs et des consommateurs). Qui plus est, toute incidence prolongée ou importante découlant des conditions économiques difficiles peut avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Concurrence commerciale

Les marchés internationaux où nous vendons nos produits de simulation et proposons nos services de formation et nos solutions logicielles sont hautement compétitifs, et nous estimons que cette concurrence s'intensifiera à l'avenir. CAE peut perdre son avantage concurrentiel si elle ne réussit pas à anticiper et/ou à réagir de manière agile aux gestes connus et inattendus des concurrents existants ou nouveaux. De nouvelles entreprises ont fait leur apparition au cours des dernières années, et la concurrence est féroce, avec le positionnement des sociétés des secteurs de l'aéronautique et de la défense dans le but d'accroître leur part de marché en effectuant une consolidation par voie de fusions et d'acquisitions ainsi que de stratégies d'intégration verticale et en développant leurs propres capacités internes. Certains de nos concurrents des marchés de la simulation et de la formation évoluent également dans d'autres importants segments du secteur de l'aéronautique et de la défense. En conséquence, certaines de ces entreprises ont une plus grande envergure que nous et peuvent disposer de ressources financières et techniques, de ressources de marketing, de fabrication et de distribution de même que de parts de marché beaucoup plus importantes, ce qui pourrait nuire à la capacité de CAE de faire face à la concurrence. De plus, nos principaux concurrents sont des constructeurs d'aéronefs ou ont des relations bien établies avec des constructeurs d'aéronefs, des compagnies aériennes et des gouvernements, ce qui pourrait leur donner un avantage au moment de l'attribution de contrats.

En outre, à mesure que nous étendons notre gamme de produits aux solutions logicielles, nous sommes confrontés à de nouveaux concurrents qui sont en mesure de tirer parti d'une clientèle plus importante et d'une implication au-delà des solutions logicielles, ce qui leur permet d'adopter des politiques de prix plus ambitieuses et d'offrir des conditions de vente plus attrayantes pouvant nous faire perdre des ventes potentielles ou nous obliger à vendre nos logiciels à des prix inférieurs. Nous faisons également face à la concurrence d'entreprises spécialisées dont les solutions logicielles tentent de résoudre certains des problèmes que nos logiciels résolvent ou de répondre à certains des mêmes besoins des clients. Nous prévoyons continuer à investir des ressources dans la recherche et le développement afin d'améliorer nos solutions logicielles et de miser sur un niveau élevé de satisfaction de la clientèle, mais rien ne garantit que nous pourrions satisfaire les exigences des clients au fur et à mesure de leur évolution.

Enfin, la croissance et les pressions économiques sous-tendent la demande de tous nos produits et services. Les périodes de récession économique, les contraintes de crédit, les mesures d'austérité mises en place par les gouvernements et/ou les sanctions commerciales internationales se traduisent généralement par une concurrence accrue pour les produits et les services que nous offrons, ce qui donne habituellement lieu à une baisse des profits réalisés sur les ventes conclues au cours d'une telle période. Si de telles conditions se produisaient, nos prix et nos marges pourraient s'en ressentir.

Empiètement des fabricants OEM

Nous obtenons des données, des pièces, de l'équipement et bien d'autres intrants auprès d'un grand nombre de fabricants OEM, de sous-traitants et d'autres sources. CAE peut perdre son avantage concurrentiel si elle ne réussit pas à anticiper et/ou à réagir de manière agile aux changements connus et inattendus des fabricants OEM existants et/ou nouveaux. Qui plus est, nous ne sommes pas toujours en mesure de trouver au moins deux fournisseurs pour les intrants dont nous avons besoin et, dans le cas des simulateurs pour des appareils particuliers et d'autres dispositifs de formation, des intrants importants ne proviennent que d'un seul fournisseur. Nous sommes donc vulnérables aux retards dans le calendrier de livraison, à la situation financière des fournisseurs uniques et à leur volonté de faire affaire avec nous. Les groupes commerciaux de certains fournisseurs uniques comprennent des entreprises qui font concurrence à une partie de nos activités et qui bénéficient de certains avantages essentiels; les fabricants OEM contrôlent le prix des données, pièces et équipements qui sont souvent nécessaires pour fabriquer un simulateur visant un de leurs appareils. Or, ces éléments représentent un coût d'investissement critique pour tous les fournisseurs de services de formation fondée sur la simulation. Cette situation pourrait donner lieu à des modalités de concession de licences coûteuses, à des redevances élevées, voire au refus de nous accorder une licence visant les données, les pièces et l'équipement qui sont souvent nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un simulateur fondé sur l'appareil d'un fabricant OEM.

En tant que fournisseur de formation et fabricant de simulateurs indépendant, CAE arrive à reproduire certaines plateformes d'appareils sans obtenir de données, pièces ou équipements auprès du fabricant OEM. Lorsque nous utilisons un modèle de simulation d'appareil produit à l'interne ou élaborons des didacticiels sans avoir recours à des données, à des pièces et à de l'équipement obtenus du fabricant OEM et autorisés par celui-ci, le fabricant OEM peut mettre en œuvre des mesures de rétorsion ou d'obstruction contre nous afin de tenter de bloquer la prestation de services de formation ou la fabrication, la vente et/ou l'installation d'un simulateur visant cet appareil, alléguant la violation de ses droits de propriété intellectuelle ou une autre base juridique. De telles mesures peuvent faire en sorte que nous devions engager des honoraires juridiques considérables et/ou peuvent retarder ou empêcher la mise à bien du projet de développement d'un simulateur ou la prestation de services de formation, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers.

Dans un même ordre d'idées, lorsque nous utilisons des logiciels libres, des gratuits ou des logiciels commerciaux de tiers, ces tiers ou d'autres personnes peuvent mettre en œuvre des mesures de rétorsion ou d'obstruction contre nous afin de tenter de bloquer l'utilisation de ces logiciels ou gratuits, alléguant la violation de leurs droits de licence ou une autre base juridique. De telles mesures peuvent faire en sorte que nous devions engager des honoraires juridiques considérables et/ou peuvent retarder ou empêcher la mise à bien du projet de développement d'un simulateur ou la prestation de services de formation, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers.

Inflation

Nos activités sont vulnérables aux augmentations des coûts des principaux intrants, tels que l'énergie, les composants, les matières premières et le transport. La poursuite de l'inflation entraînerait une hausse supplémentaire de nos coûts opérationnels globaux. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de transférer les hausses de coûts imprévues à nos clients en totalité ou en temps voulu, voire du tout, de négocier avec succès des demandes d'ajustement équitable de la part de nos clients gouvernementaux, ou de compenser autrement ces augmentations de coûts imprévues par des gains d'efficacité et d'autres mesures similaires; en conséquence, toute augmentation importante de nos coûts et/ou l'échec de nos mesures pour en limiter l'impact pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière, nos perspectives et/ou nos résultats opérationnels.

Portée internationale de nos activités

Nous exerçons des activités dans plus de 40 pays, y compris les activités que nous exerçons en coentreprise. Par ailleurs, nous vendons et livrons nos produits et services à des clients d'un peu partout dans le monde. Pour l'exercice 2025, les ventes à des clients de l'extérieur du Canada ont compté pour quelque 90 % de nos produits des activités ordinaires, et nous nous attendons à ce qu'elles continuent d'en représenter une grande portion dans un avenir prévisible. Du coup, nous sommes exposés au risque inhérent de faire des affaires à l'étranger, notamment :

- L'évolution des politiques, lois, règlements et exigences réglementaires au Canada et à l'étranger, ou leur interprétation, application et mise à exécution y compris en ce qui concerne les restrictions en matière d'approvisionnement, l'obligation de dépenser localement une partie des fonds alloués aux programmes et les exigences gouvernementales en matière de coopération industrielle (également connues sous le nom d'accords compensatoires);
- L'adoption ou le resserrement de tarifs douaniers, d'embargos, de contrôles, de sanctions, de restrictions touchant le commerce, le travail et les déplacements ou d'autres restrictions;
- Les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions, ou dans des pays spécifiques, et l'incidence sur le coût des activités dans ces régions;
- Les actes de guerre, les troubles civils, les cas de force majeure et le terrorisme;
- L'instabilité sociale et économique;
- Le risque que les relations intergouvernementales se détériorent de telle sorte que les activités de CAE dans un pays donné puissent être affectées négativement;
- Les limites de la capacité de CAE à rapatrier des liquidités, des fonds ou des capitaux investis ou détenus hors du Canada;
- Les difficultés, retards et dépenses qui peuvent être subis ou engagés en rapport avec le mouvement et le dédouanement du personnel et des biens par les autorités de douane et d'immigration de plusieurs juridictions;
- Les risques de corruption liés au recours à des représentants, à des consultants et à d'autres partenaires commerciaux à l'étranger et la complexité s'y rattachant.

Bien que l'incidence de ces risques soit difficile à prévoir, chacun d'entre eux pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, nos résultats opérationnels, notre réputation et/ou nos flux de trésorerie.

Évolution des politiques commerciales américaines ou des règlements d'application en la matière

Les récentes décisions politiques de l'administration présidentielle américaine ont introduit une plus grande incertitude en ce qui concerne les politiques commerciales, les tarifs douaniers et les règlements gouvernementaux touchant le commerce entre les États-Unis et d'autres pays. Des développements majeurs dans les relations commerciales, tels que la renégociation potentielle ou la résiliation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, ou l'imposition de tarifs douaniers unilatéraux ou d'autres barrières commerciales sur les produits importés aux États-Unis ainsi que des représailles tarifaires ou autres barrières commerciales par les partenaires commerciaux des États-Unis, pourraient se répercuter sur la disponibilité et le coût des matériaux, des ressources et des services, de même que sur la disponibilité et le coût de nos produits pour les clients américains, ce qui pourrait à son tour nuire à notre compétitivité et à nos résultats opérationnels. La mise en œuvre de tarifs douaniers, qu'ils soient déjà annoncés, reportés ou nouveaux, ou l'escalade des différends commerciaux qui nuisent à notre chaîne d'approvisionnement et à nos ventes sur les marchés touchés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rentabilité. En outre, la montée du protectionnisme et du sentiment antimondialisation aux États-Unis et ailleurs peut freiner la croissance économique à long terme des pays dans lesquels nous exerçons des activités, ce qui pourrait toucher nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Budgets de la défense et calendrier des dépenses à cet égard

Nous générons une grande partie de nos produits des activités ordinaires des ventes aux clients du secteur de la défense et de la sécurité dans le monde. Nous fournissons des produits et des services pour de nombreux programmes gouvernementaux offerts en Australie, au Canada, en Europe, aux Émirats arabes unis, au Royaume-Uni, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, tant à titre de fournisseur principal que de sous-traitant. Les dépenses en matière de défense provenant des fonds publics et étant toujours en concurrence avec d'autres intérêts publics, il existe un risque lié au niveau de dépenses qu'un pays donné peut consacrer à la défense ainsi qu'au moment d'attribution des contrats en la matière, risque qui peut être très difficile à anticiper et qui peut être tributaire de nombreux facteurs, comme le contexte politique, la politique étrangère, les conditions macroéconomiques, la nature des menaces dans le monde et le risque lié à la disponibilité du financement découlant des cycles budgétaires de nos clients. Les fluctuations des dépenses de défense dans les marchés où nous exerçons des activités ou un retard important des activités d'approvisionnement en défense pourraient nuire considérablement à nos produits des activités ordinaires futurs, à notre résultat net et à nos activités.

Secteur de l'aviation civile

Nous tirons une part importante de nos produits des activités ordinaires de la vente de dispositifs et de services de formation pour l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires. Le marché de l'aviation civile est essentiellement tributaire des tendances à long terme en matière de trafic de passagers et de trafic de marchandises. Une croissance économique soutenue et une stabilité politique, à la fois dans les marchés parvenus à maturité et dans les marchés émergents, sont les principaux facteurs qui sous-tendent la croissance à long terme du trafic. Les empêchements possibles à la croissance comprennent les actes terroristes, les crises de santé publique, les catastrophes naturelles, l'interruption de la mobilité mondiale, la volatilité des prix du pétrole, le resserrement de la réglementation environnementale dans le monde ou d'autres événements mondiaux d'envergure.

La demande de solutions de formation dans le secteur de l'aviation civile dépend également de la rentabilité des compagnies aériennes, de la disponibilité du financement d'appareils, de la capacité des fabricants OEM de fournir des appareils, des politiques commerciales dans le monde, des percées technologiques, des relations entre les gouvernements, des règlements des autorités nationales du secteur de l'aviation, des prix et d'autres facteurs liés à la concurrence, des prix du carburant et du contexte géopolitique.

Les contraintes sur le marché du crédit pourraient entraver la capacité des compagnies aériennes et d'autres sociétés à acheter de nouveaux avions, ce qui nuirait à la demande pour nos dispositifs et nos services de formation et à la capacité d'acheter nos produits. En outre, la consolidation des compagnies aériennes, les décisions en matière de parcs d'appareils ou les difficultés financières de compagnies aériennes clientes pourraient influencer sur nos produits des activités ordinaires et restreindre les profits que nous pourrions tirer de ces clients.

Capacité à pénétrer de nouveaux marchés

La pénétration de nouveaux marchés, notamment du fait de nouvelles technologies, représente à la fois un risque et une occasion pour CAE. Le succès sur ces marchés n'est en aucun cas assuré. À mesure que nous exerçons des activités sur de nouveaux marchés, des difficultés imprévues, des investissements importants et des dépenses supplémentaires pourraient survenir, ce qui pourrait porter préjudice à nos activités, à notre situation financière, à notre rentabilité et à notre réputation. La pénétration d'un nouveau marché est, par définition, plus difficile que la gestion de nos marchés déjà établis. Les nouveaux produits et les nouvelles technologies introduits sur de nouveaux marchés pourraient également susciter des préoccupations imprévues en matière de sécurité ou autres, entraînant des risques accrus de responsabilité du fait des produits, des rappels potentiels de produits et d'autres problèmes réglementaires qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nous.

Activités de recherche et de développement

Certaines de nos initiatives en matière de R-D sont menées grâce à la participation financière des gouvernements, dont le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Nous recevons aussi des crédits d'impôt à l'investissement de la part du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au Canada de même que du gouvernement fédéral des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Pologne à l'égard des activités de R-D admissibles que nous menons. Le niveau d'apport financier du gouvernement ainsi que les crédits d'impôt à l'investissement que nous recevons reflètent les politiques gouvernementales, les politiques budgétaires et d'autres facteurs d'ordre politique et économique. Si nous ne pouvons pas remplacer ces programmes à l'avenir par des programmes aussi avantageux pour nous, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur notre rendement financier ainsi que sur nos activités de recherche et de développement. Par ailleurs, les crédits d'impôt à l'investissement auxquels nous avons accès peuvent être réduits par des modifications législatives des gouvernements concernés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre rendement financier et nos activités de recherche et de développement. En outre, ces crédits et programmes font régulièrement l'objet d'examens et de vérifications, ce qui peut donner lieu à des contestations et à des différends et pourrait entraîner des réductions ou des annulations de subventions, de crédits ou d'apports précédemment reçus.

En outre, nos investissements de R-D dans de nouveaux produits ou de nouvelles technologies pourraient être couronnés de succès ou non. Nos résultats pourraient être touchés si nous investissons dans des produits qui ne sont pas acceptés sur le marché, si la demande ou les préférences des clients changent, si de nouveaux produits ne sont pas mis sur le marché en temps voulu, si nous manquons d'expérience commerciale ou d'expertise en matière d'approvisionnement, si nous subissons des retards dans l'obtention des autorisations réglementaires ou si nos produits deviennent désuets. Nous pourrions également subir des dépassements de coûts lors du développement et de la mise en marché de nouveaux produits.

Évolution des normes et innovation et perturbation technologiques

Les marchés de l'aviation civile et de la défense et sécurité dans lesquels nous évoluons sont caractérisés par des changements au niveau des exigences des clients, l'arrivée de nouveaux modèles d'aéronefs, l'évolution des normes de l'industrie, un pouvoir accru d'analyse des données et l'évolution des attentes des clients découlant des tendances mondiales telles que les changements climatiques, les pandémies, la croissance des marchés émergents, la croissance de la population et les facteurs démographiques. CAE pourrait ne pas réussir à saisir la prochaine vague de perturbations du marché et/ou être déplacée par des technologies ou des services perturbateurs en raison de ressources, d'une organisation et d'une gestion de la transformation inadéquates. Notre incapacité à prévoir précisément les besoins futurs de nos clients actuels et éventuels, à mettre au point de nouveaux produits, à améliorer les produits et les services existants, de même qu'à investir dans de nouvelles technologies et à développer de nouvelles technologies en réaction à l'évolution des normes et des technologies pourrait nous faire perdre des clients ou nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux ou à pénétrer de nouveaux marchés et, du coup, se répercuter sur nos produits des activités ordinaires et notre part de marché.

L'évolution technologique pourrait également nuire à la valeur de notre parc de FFS ou nécessiter d'importants investissements dans celui-ci afin de le moderniser en fonction de la technologie en pleine évolution. L'adoption de technologies perturbatrices, telles que l'IA, les plateformes informatiques de pointe et les aéronefs autonomes, nous offre des possibilités, mais peut entraîner des risques nouveaux et complexes. En outre, notre entreprise pourrait souffrir d'une éventuelle incompatibilité de nos produits avec d'autres logiciels, systèmes informatiques et systèmes de communications perfectionnés et en constante évolution.

Durée du cycle de vente

Le cycle de vente de nos produits et services peut être long et imprévisible, allant de 6 à 18 mois pour les applications dans le domaine de l'aviation civile, et de 6 à 24 mois ou plus pour les applications de Défense et Sécurité. Pendant que les clients évaluent nos produits et services, nous pouvons être tenus d'engager des dépenses et de déployer des efforts de gestion. Le fait d'engager de telles dépenses sans produits des activités ordinaires correspondants pour une période donnée nuira à notre résultat opérationnel et à notre situation financière. Nous pouvons fabriquer d'avance certains produits en prévision des commandes à venir et pour faciliter une livraison plus rapide en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Par contre, si les commandes pour ces produits ne se concrétisent pas au moment prévu, nous devons conserver le produit préfabriqué en stock jusqu'à ce qu'une vente soit conclue.

Développement des affaires et attribution de nouveaux contrats

Nous obtenons la plupart de nos contrats dans le cadre de processus d'appel d'offres. À mesure que la concurrence s'intensifie, le nombre de contestations de la part de soumissionnaires non retenus pourrait s'accroître. Des coûts importants doivent être engagés et la direction doit consacrer beaucoup de temps pour préparer des soumissions et des propositions de contrats, lesquels pourraient finalement ne pas être attribués à CAE, être séparés entre les concurrents ou être reportés au-delà du délai prévu. Une part importante de nos produits des activités ordinaires est tributaire de l'obtention de nouvelles commandes et du renouvellement continu de notre carnet de commandes ajusté. Rien ne garantit que nous continuerons de remporter des contrats octroyés par voie d'appel d'offres aussi régulièrement que nous l'avons fait par le passé. En outre, certains gouvernements étrangers ont de plus en plus recours à certains types de contrats qui sont assujettis à de multiples appels d'offres, dont des contrats à prestations et à quantités indéterminées (ID/IQ) à fournisseurs multiples, des contrats de la General Services Administration Pricing Schedule et d'autres stratégies misant sur la chaîne d'approvisionnement, ce qui peut engendrer une plus grande concurrence et intensifier la pression sur les prix. De plus, notre contexte concurrentiel est également touché par un nombre important de contestations de la part de soumissionnaires non retenus pour l'attribution de nouveaux programmes. Les contestations peuvent entraîner des modifications du contrat ou l'annulation de la décision d'attribution et la perte de l'attribution du contrat. Même lorsqu'une contestation n'entraîne pas la perte d'une attribution, la résolution peut prolonger le délai jusqu'à ce que l'activité contractuelle puisse commencer, ce qui pourrait réduire les gains de la période au cours de laquelle le contrat aurait autrement été exécuté.

Partenariats stratégiques et contrats à long terme

Nous avons conclu des partenariats stratégiques et des contrats à long terme avec des compagnies aériennes, exploitants d'aéronefs et forces de défense d'envergure partout dans le monde, y compris les accords avec les fournisseurs de formation autorisés. Ces contrats à long terme sont pris en compte dans notre carnet de commandes au montant attribué. Ils pourraient toutefois faire l'objet d'ajustements ou d'annulations imprévus et, en conséquence, ils ne sont pas garants des produits des activités ordinaires futurs. Nous ne pouvons garantir que ces partenariats et ces contrats seront renouvelés à des modalités comparables, voire du tout, à leur échéance, et nos résultats financiers pourraient se ressentir du niveau d'activité, des produits des activités ordinaires, de la santé financière, de l'apport et des indemnités de nos partenaires. Nous ne pouvons garantir que les clients satisferont à leurs engagements d'achat, exerceront leurs options d'achat ou achèteront des produits ou services additionnels auprès de CAE.

Notre capacité à gérer efficacement notre croissance

Notre croissance a imposé, et peut continuer d'imposer, des contraintes importantes sur les membres de notre direction ainsi que sur notre infrastructure opérationnelle et financière. Au fil de la croissance de nos activités, tant du point de vue de la taille que de l'envergure et de la complexité, et au fur et à mesure où nous repérons et saisissons les nouvelles occasions qui s'offrent à nous, nous pourrions être exposés à des risques liés à la transition et à la croissance, notamment des contraintes de capacité et une pression sur nos systèmes et contrôles internes, et pourrions devoir augmenter la portée de nos infrastructures (en lien avec les finances, la gestion, l'information, le personnel et autrement). Rien ne garantit que nous serons capables de réagir adéquatement ou assez rapidement à l'évolution des exigences qu'imposera une expansion d'une telle importance à la direction, aux membres de l'équipe et aux infrastructures existantes, et des changements apportés à notre structure d'exploitation pourraient engendrer une hausse des coûts ou des inefficiences qui n'a pas pu être prévue. Notre capacité à gérer efficacement notre croissance future nous oblige à continuer de mettre en œuvre des systèmes des finances, de gestion et d'exploitation et de les améliorer et à élargir, à former et à gérer notre bassin d'employés. Au fil de la croissance de nos activités, nous devons mettre en œuvre des structures organisationnelles plus complexes sur le plan de la gestion, ce qui peut faire en sorte que nous trouvions de plus en plus difficile de conserver les avantages que nous dégageons de notre culture d'entreprise et de nos efficiences, dont notre capacité à développer et à lancer rapidement de nouveaux produits novateurs. De telles difficultés pourraient avoir des répercussions défavorables sur notre rendement et nos résultats opérationnels.

Estimations des occasions sur le marché

Les estimations des occasions sur le marché figurant dans le présent rapport de gestion, y compris celles que nous avons générées nous-mêmes, sont assujetties à une grande incertitude et sont fondées sur des hypothèses et des estimations. Bien que nos estimations des marchés potentiels présentées dans le présent rapport de gestion aient été faites de bonne foi et soient fondées sur des hypothèses et des estimations que nous estimons raisonnables, elles pourraient ne pas être représentatives de notre croissance future. En outre, même si les estimations des occasions sur le marché se révélaient exactes, nous pourrions ne pas être en mesure de saisir une partie importante des occasions disponibles ou ne pas être en mesure de les saisir du tout.

Priorités concurrentes

La réaction aux priorités concurrentes ainsi qu'aux questions cruciales et sensibles au facteur temps qui surviennent dans l'ensemble de l'organisation peut détourner l'attention de la direction de nos principales priorités stratégiques et nous amener à réduire, à retarder ou à modifier des initiatives qui pourraient autrement faire augmenter notre valeur à long terme.

11.2 Risques opérationnels

Perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Des changements imprévisibles dans les modèles d'offre et de demande à l'échelle mondiale peuvent entraîner des retards dans la livraison des projets, augmenter les pressions sur les prix des éléments n'ayant qu'une source d'approvisionnement ainsi que les coûts totaux des projets et entraîner une baisse du succès des offres. L'aggravation des fractures et des tensions géopolitiques intensifie les déséquilibres de la chaîne d'approvisionnement mondiale. En outre, les comportements conservateurs et protectionnistes des entreprises et des gouvernements, tels que l'augmentation de la demande, la thésaurisation et les tarifs douaniers, de même que la concurrence accrue pour les matières premières et les composants critiques pourraient nuire à notre capacité d'obtenir de tels produits de base en temps voulu ou aux coûts prévus, ou les deux, ce qui se répercuterait sur notre performance opérationnelle et financière. Dans ce contexte, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent entraver notre capacité à exécuter les projets en temps voulu, à répondre aux besoins du marché secondaire et à mener à bien les projets, ou faire en sorte que nous nous retrouvions avec des matériaux ou des produits invendus, autant de facteurs qui pourraient entraîner des pénalités ou se répercuter sur la rentabilité des contrats et avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. Les retards et la volatilité propres à nos besoins en matière de chaîne d'approvisionnement peuvent éventuellement avoir une incidence défavorable globale sur notre capacité à livrer concurrence sur le marché, sur les relations avec les clients, la croissance, la réputation, la performance financière et les flux de trésorerie.

Gestion et exécution de programmes

Il est possible que CAE ne parvienne pas à estimer de façon exacte les ressources et les coûts nécessaires pour exécuter les contrats de plus en plus importants et complexes qui lui ont été attribués, ni à gérer ou à contrôler efficacement les coûts, ce qui pourrait se répercuter sur notre rentabilité.

Lorsque nous faisons des offres, nous nous appuyons fortement sur nos estimations des coûts et des délais de réalisation des projets associés, ainsi que sur des hypothèses concernant les questions techniques. Nous pouvons soumissionner pour des programmes pour lesquels les activités, les produits livrables et les délais sont vagues ou pour lesquels l'appel d'offres décrit de manière incomplète le travail réel, ce qui pourrait donner lieu à des hypothèses de prix inexacts. En outre, nous pourrions engager le coût de renonciation associé à la non-soumission et à la perte d'autres contrats que nous aurions pu autrement obtenir.

Les contrats sont souvent à long terme et peuvent porter sur de nouvelles technologies ou être assujettis à des événements imprévus, tels que des difficultés technologiques, des fluctuations de coûts, une inflation importante, des problèmes avec les fournisseurs et des dépassements de coûts. Ces facteurs affectent les estimations de coûts des contrats pour lesquels nous soumissionnons, ce qui peut rendre le prix contractuel moins favorable, voire non rentable pour nous. Notre rentabilité pourrait également être affectée négativement si nous demeurons confrontés à des pressions inflationnistes accrues sur le coût de la main-d'œuvre et les matériaux, à des difficultés économiques et à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Si nous éprouvons des difficultés ou n'atteignons pas les étapes de programme prescrites dans les délais impartis, nous pourrions ne pas réussir à atteindre les grandes étapes actuellement prévues au titre des programmes et devoir consacrer plus de ressources que prévu initialement, ce qui pourrait se répercuter sur les échéanciers et la rentabilité.

Fusions et acquisitions

CAE pourrait ne pas réussir à mettre en œuvre la stratégie, les synergies et les résultats escomptés dans le cadre de l'intégration des entités acquises. La réalisation des bénéfices anticipés des fusions, acquisitions et activités connexes dépend notamment de notre capacité à intégrer les entreprises acquises, à cristalliser les synergies en matière de commercialisation de notre gamme élargie de produits et de services, à consolider efficacement les activités des entreprises acquises dans nos propres activités, à gérer les coûts de manière à éviter les doublons, à intégrer les systèmes informatiques, à effectuer des investissements dans les technologies, à restructurer l'effectif, à mettre en place des contrôles, des procédures et des politiques, à assurer la performance de l'équipe de direction et des autres membres du personnel des entreprises acquises, ainsi qu'à harmoniser la culture d'entreprise. Rien ne garantit que nous réaliserons les synergies attendues ni que nous atteindrons l'une ou l'autre des cibles financières et de performance indiquées. Par ailleurs, le défaut d'intégrer adéquatement et rapidement les entreprises acquises pourrait entraîner le départ d'employés qualifiés ou la perte d'occasions d'affaires, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Certains risques également associés à l'acquisition d'une entreprise ayant des obligations existantes pourraient survenir, et pourraient également se produire s'il existe une forte dépendance à l'égard de certains fournisseurs clés.

Continuité des activités

CAE peut être incapable de se remettre de manière efficace et en temps voulu des interruptions d'activité découlant notamment de pandémies, de catastrophes naturelles, de troubles politiques ou sociaux, de gestes terroristes et de perturbations informatiques, y compris au niveau des fournisseurs tiers et des prestataires de services. Ces perturbations peuvent entraîner des retards dans l'exécution de certains programmes, nous obligeant à engager des coûts supplémentaires non indemnifiables, y compris des heures supplémentaires, qui sont nécessaires pour respecter les échéanciers des clients afin d'éviter les pénalités ou les sanctions prévues dans les contrats, voire l'annulation de certains contrats. Ces interruptions d'activité peuvent également nuire aux activités de nos clients et entraîner l'immobilisation d'avions et le report de vols. Notre vulnérabilité et celle de nos partenaires et fournisseurs de services quant aux atteintes à la sécurité, aux attaques par déni de service ou autres attaques de piratage ou d'hameçonnage se sont également accrues depuis la pandémie de COVID-19, la montée des tensions géopolitiques et nos acquisitions récentes.

Sous-traitants

Dans le cadre de bon nombre de nos contrats, nous retenons des sous-traitants avec lesquels nous pourrions avoir des différends, notamment en ce qui concerne la qualité et la rapidité de leurs travaux, les préoccupations des clients ou leur non-respect des lois applicables. Les sous-traitants pourraient ne pas être en mesure d'acquiescer ou de maintenir la qualité des matériaux, des composants, des sous-systèmes et des services qu'ils fournissent, ce qui pourrait entraîner une hausse des retours de produits, des problèmes liés aux services et des réclamations au titre de la garantie. Dans le cadre de nos contrats gouvernementaux, nous pourrions être tenus d'obtenir certains matériaux et certaines composantes et pièces auprès de fournisseurs locaux ou de sources approuvées par le gouvernement, et CAE se fie à ses sous-traitants et autres fournisseurs pour se conformer aux lois, aux règlements et aux autres exigences applicables relativement à l'approvisionnement de pièces ou de matériaux de contrefaçon, non autorisés ou autrement non conformes. Chacun de ces risques liés aux sous-traitants pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos flux de trésorerie.

Contrats d'approvisionnement à prix fixe et à long terme

Nous fournissons divers produits et services aux termes de contrats à prix fixe qui, contrairement aux contrats à frais remboursables, nous permettent de tirer parti des améliorations de la performance, des réductions de coûts et des efficiences accrues, mais qui nécessitent également l'absorption des dépassements de coûts, réduisant les marges bénéficiaires ou générant des pertes si nous ne réussissons pas à atteindre les coûts et les produits des activités ordinaires escomptés. Il peut être difficile d'estimer tous les coûts à engager pour la réalisation de ces contrats, y compris les hypothèses ayant trait aux taux d'inflation futurs, et de prévoir le chiffre final des ventes que nous pourrions atteindre. De plus, bon nombre de nos contrats de fourniture d'équipements et de services à des compagnies aériennes commerciales et à des organisations du secteur de la défense sont des contrats de longue durée, pouvant aller jusqu'à 25 ans. Bien que certains de ces contrats puissent être ajustés pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts, ces ajustements pourraient se révéler insuffisants pour absorber l'augmentation, ou nous pourrions ne pas réussir à négocier avec succès des demandes d'ajustement équitable de la part de nos clients du secteur public, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre résultat opérationnel. D'autres contrats visant de nouvelles technologies et applications ainsi que des événements imprévus, comme des défis technologiques, la fluctuation des prix des matières premières, une flambée de l'inflation, les tarifs douaniers, des difficultés avec nos fournisseurs et des dépassements de coûts, peuvent faire en sorte que le prix prévu au contrat devienne moins favorable, voire non rentable, avec le temps. Certains de nos programmes dépendent de la fourniture de systèmes OEM spécifiés par nos clients et au titre desquels nous pouvons avoir un contrôle limité sur les prix et pour lesquels les contrats des clients peuvent ne pas suffire à couvrir des augmentations de prix imprévues de la part de ces fabricants OEM.

En particulier, au sein du secteur Défense et Sécurité, nous avons certains contrats à prix fixe qui offrent certains avantages et gains d'efficacité potentiels, mais peuvent également être marqués par l'évolution défavorable des conditions économiques, y compris les perturbations inattendues de la chaîne d'approvisionnement, les pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre et des difficultés d'exécution. Ces risques peuvent entraîner des dépassements de coûts et une réduction des marges bénéficiaires ou des pertes. Bien que ces risques puissent souvent être gérés ou atténués, huit anciens contrats identifiés à l'exercice 2024 avaient été conclus avant la pandémie de COVID-19 ayant une structure de contrat à prix fixe, avec peu ou pas de disposition pour les hausses des coûts, et qui ont été plus lourdement touchés par ces risques (les « anciens contrats »).

La constatation des risques liés aux anciens contrats a été accélérée au quatrième trimestre de l'exercice 2024 par suite d'ententes révisées avec les clients, les fournisseurs et d'autres parties prenantes quant à la portée et au calendrier, ce qui a donné lieu à des ajustements de la marge sur contrat associés à la réévaluation des coûts estimés. Le degré d'influence du retrait continu des risques liés à ces programmes sur les marges du secteur Défense et Sécurité au cours des prochains trimestres dépendra du calendrier de conclusion des programmes, de l'acceptation par les clients et de la capacité d'atténuer les risques et les coûts connexes alors que nous continuons à exécuter ces contrats. Au cours de l'exercice 2025, nous avons achevé trois de ces anciens contrats.

Si nos efforts d'exécution et de retrait des anciens contrats dans les délais prévus et selon les coûts prévus ne se conforment pas à nos attentes, que ce soit individuellement ou collectivement, cela pourrait entraîner des répercussions continues importantes sur la situation financière et les résultats du secteur Défense et Sécurité, dont la gravité ne peut être prédite à l'heure actuelle.

Dépendance continue à l'égard de certaines parties et informations

Après la date de clôture d'une acquisition, CAE peut continuer de dépendre du personnel, de la bonne foi, de l'expertise, du rendement passé, des ressources techniques et des systèmes d'information de l'entreprise acquise ainsi que du soutien en temps voulu, des renseignements exclusifs et de son jugement dans le cadre de la prestation de services aux clients aux termes de la convention de services transitoires. Donc, nous pourrions demeurer vulnérables à des événements défavorables touchant les activités et les affaires des parties avec lesquelles nous concluons des contrats.

Même si nous nous efforçons d'effectuer des enquêtes exhaustives en lien avec les acquisitions et les transactions connexes, il existe un risque inhérent concernant l'exactitude, la qualité et l'exhaustivité de l'information fournie à CAE. Il peut également y avoir des responsabilités, des déficiences ou d'autres réclamations associées aux sociétés ou aux actifs acquis qui n'ont pas été découvertes ou quantifiées avec exactitude pendant notre vérification diligente, ce qui peut entraîner des coûts imprévus. CAE peut ne pas toujours être en mesure de vérifier de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité d'une telle information, et des événements ou des circonstances inconnus en lien avec les cibles d'acquisition peuvent influencer sur l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information fournie.

Santé et sécurité

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail sécuritaire pour tous nos employés et sous-traitants, ainsi que pour les clients qui suivent une formation dans nos installations, et de contrôler les risques et les dangers sur le lieu de travail. Dans le cadre de nos activités, les employés peuvent être exposés à des situations dangereuses, notamment la présence d'électricité, le travail en hauteur et l'utilisation d'outils spécialisés. Malgré l'application de nos protocoles de sécurité et nos programmes de formation rigoureux, il subsiste un risque inhérent d'accidents ou de maladies sur le lieu de travail. Tout incident important pourrait entraîner des perturbations opérationnelles, des responsabilités juridiques, une augmentation des coûts d'assurance et une atteinte à la réputation. En outre, le non-respect de la réglementation en matière de santé et de sécurité pourrait entraîner des amendes et avoir une incidence sur notre capacité à obtenir de nouveaux contrats.

11.3 Risques de cybersécurité

Cybersécurité

La continuité opérationnelle et la performance des activités de CAE dépendent de la fiabilité et de la confiance de nos chaînes de valeur numériques. Ces chaînes de valeur soutiennent nos fonctions commerciales, opérationnelles et de vente essentielles. CAE pourrait être affectée par des menaces à la sécurité de ses systèmes numériques, informatiques et autres systèmes électroniques connexes. CAE pourrait être confrontée au risque de perturbation, de perte, de vol ou d'utilisation abusive des données sensibles pertinentes (comme la propriété intellectuelle) et des renseignements confidentiels (comme des renseignements sur les clients, les partenaires et les employés) stockés dans les systèmes et par le biais des technologies de CAE ou de ses partenaires et fournisseurs, ou d'accès non autorisé à ces données et renseignements, ainsi qu'au non-respect des exigences réglementaires, législatives et commerciales en matière de sécurité.

Les incidents de cybersécurité liés à nos systèmes de technologies de l'information, à nos plateformes numériques et à notre chaîne d'approvisionnement en logiciels constituent une menace pour l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité des technologies et des données. Les incidents de cybersécurité peuvent prendre la forme de défaillances et de non-disponibilité des systèmes, de bogues ou défauts des logiciels, de cyberattaques, de cyberextorsion (y compris les rançongiciels), de violations de la sécurité des systèmes, de crimes électroniques, de logiciels malveillants, de tentatives illicites d'accès à nos informations exclusives et sensibles, de piratage, d'hameçonnage, d'usurpation d'identité, de vol de propriété intellectuelle ou de données confidentielles, d'attaques par déni de service qui visent à provoquer des pannes de réseau et des interruptions de service, ainsi que d'autres menaces de cybersécurité à notre infrastructure et nos systèmes de technologies de l'information.

Le recours continu au travail à distance et aux plateformes de vidéoconférence et de collaboration (initialement adopté par CAE en réaction à la pandémie) a entraîné une pression accrue sur notre infrastructure informatique, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de CAE à ces risques. En outre, les sous-traitants peuvent, en fonction des exigences de leur participation à nos processus, se voir accorder l'accès à notre plateforme informatique et à nos solutions logicielles, ce qui nous expose à des risques de TI et de cybersécurité accrus.

Une violation réussie de la sécurité de nos systèmes d'information pourrait entraîner le vol ou l'utilisation abusive des données exclusives, confidentielles ou personnelles de nos clients, de nos employés, de nos fournisseurs, de nos actionnaires ou de nos partenaires d'affaires et donner lieu à des réclamations de tiers à notre encontre, à des atteintes à notre réputation, à des amendes réglementaires ou à une perte financière.

Les risques informatiques, numériques et de cybersécurité peuvent perturber nos activités et entraîner des perturbations considérables des activités des compagnies aériennes clientes, qui pourraient être obligées d'immobiliser leurs parcs d'appareils et de reporter leurs vols.

Les risques de cybersécurité comprennent le risque de perte ou de corruption d'informations commerciales et de données confidentielles, privilégiées ou secrètes, la divulgation non autorisée de ces informations ou l'accès non autorisé à celles-ci. Il peut notamment s'agir d'accès non autorisé à des informations confidentielles ou privilégiées appartenant à CAE, à ses employés ou à ses partenaires d'affaires, y compris les fabricants OEM, les activités fixes et les clients. Ces risques nous exposent à l'attrition des clients, au non-respect des lois sur la protection des renseignements personnels ou de toute autre loi en vigueur, à des litiges, à des amendes, à des pénalités ou à des mesures réglementaires, à des coûts de mise en conformité, à des mesures correctives, à des coûts d'enquête ou de restauration, à l'augmentation des coûts d'entretien et de mise à niveau des infrastructures et systèmes technologiques ou à l'atteinte à la réputation, facteurs qui pourraient tous porter préjudice aux résultats opérationnels de CAE, à ses capacités de communication de l'information, à sa rentabilité et à sa réputation.

En raison de l'évolution perpétuelle et de la fréquence accrue des menaces ou perturbations liées à la cybersécurité ou autres, les conséquences d'un incident futur ne sont pas faciles à prévoir, et les coûts liés à ces menaces ou perturbations pourraient ne pas être intégralement assurés ou indemnisés par d'autres moyens. Cette situation est accentuée par l'intensification des facteurs de stress géopolitiques. En outre, la transformation numérique et l'adoption de technologies émergentes, telles que l'IA, les hypertrucages, les menaces quantiques, l'utilisation de techniques automatisées par des adversaires et l'utilisation croissante de techniques cyberoffensives de pointe, exigent une attention et des investissements continus pour gérer efficacement nos risques.

Qui plus est, nous pourrions être confrontés à des menaces de sécurité similaires dans les établissements des clients que nous exploitons ou gérons ou auxquels nous avons accès pour fournir des services. CAE pourrait être exposée aux risques de cybersécurité et à des incidents similaires touchant les clients, fournisseurs et partenaires. Ces parties possèdent divers niveaux de maturité en cybersécurité, d'expertise et de dispositifs de sécurité connexes. En outre, certaines d'entre elles pourraient être soumises à un risque accru de menaces du fait de leur participation à des contrats gouvernementaux et à des contrats du domaine de la défense, ce qui pourrait accroître le risque auquel est exposée CAE et la probabilité de survenance des menaces qui pèsent sur nous.

11.4 Risques liés aux talents

Recrutement, développement et fidélisation

CAE pourrait ne pas être en mesure d'attirer, de développer et de retenir les meilleurs talents, les personnes clés et les rôles critiques pour atteindre ses objectifs stratégiques mondiaux. Pour soutenir ses stratégies de croissance, ses objectifs et ses activités d'affaires normales, CAE doit maintenir une main-d'œuvre suffisante, qualifiée et engagée. Notre situation financière, la réputation mondiale de notre marque et notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques peuvent être affectées négativement par une incapacité à gérer l'attrition, à conserver et à intégrer le personnel clé, à maintenir une main-d'œuvre de taille appropriée pour répondre aux besoins des contrats et à assurer la transition des employés des projets terminés vers de nouveaux projets ou entre les groupes d'affaires internes. L'identification et le développement de nos futurs dirigeants deviennent une nécessité pour assurer une planification solide de la relève pour les rôles critiques. Le défaut de planifier la relève pour les postes critiques pourrait conduire à l'instabilité de la direction et à la perte de talents clés. Depuis la pandémie, à l'instar de l'ensemble du secteur, CAE a dû faire face à de nouveaux défis et risques liés aux talents, notamment la nécessité d'adapter notre main-d'œuvre aux progrès de l'IA, l'évolution des rôles des responsables hiérarchiques qui nécessite une montée en compétences des dirigeants, et l'évolution des besoins de la nouvelle génération d'employés. Ces facteurs pourraient entraîner des problèmes liés au recrutement, à l'attractivité et au maintien en poste de personnel qualifié, réduisant la disponibilité de notre main-d'œuvre et, éventuellement, ayant une incidence défavorable sur nos activités.

Membres du personnel et de la direction clés

Notre pérennité et notre prospérité dépendent en partie de notre capacité d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste du personnel et des membres de la direction clés possédant les compétences, l'expertise et l'expérience pertinentes, incluant les développeurs de nos technologies et de notre propriété intellectuelle, ainsi que des leaders à même d'incarner notre culture d'entreprise. CAE est tributaire de l'expérience, des qualifications et des connaissances de l'industrie d'une variété d'employés, y compris de notre équipe de direction, de nos gestionnaires et d'autres employés clés pour exécuter notre plan d'affaires et exercer nos activités. Rien ne garantit que les membres de notre haute direction ou d'autres employés clés continueront d'exercer leurs fonctions pendant une période donnée, ni que la relève des membres de la haute direction sera couronnée de succès. À l'heure actuelle, CAE est notamment à la recherche d'un nouveau chef de la direction ainsi que d'un chef de la direction financière permanent. Cette période de transition pourrait entraîner des incertitudes et des perturbations dans les activités de CAE ainsi que dans ses processus de planification stratégique et de communication de l'information financière. En outre, le recrutement et l'intégration de nouveaux membres de l'équipe de direction peuvent prendre un temps considérable et détourner l'attention de la direction d'autres aspects des activités de CAE. Rien ne garantit non plus que CAE sera en mesure d'attirer et de retenir un remplaçant permanent pour l'un ou l'autre des postes de direction, y compris celui de chef de la direction et de chef de la direction financière, en temps opportun. En outre, si nous devons faire face à une rareté de main-d'œuvre, une maladie ou un roulement important de notre équipe de direction ou d'autres employés ou équipes clés, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient être affectés négativement de façon importante. Le plan de relève d'urgence que nous avons mis en place pour faire face à toute situation qui nécessite le remplacement immédiat des membres clés de notre personnel et de notre direction présente des défis logistiques dans son application et des coûts supplémentaires pour CAE. L'incapacité à mettre en œuvre avec succès un tel plan de relève, s'il y a lieu, pour des postes clés pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

Culture d'entreprise

Nous pensons qu'un facteur essentiel de notre succès a été notre culture d'entreprise, qui repose sur nos valeurs fondamentales : Un CAE, Innovation, Pouvoir d'agir, Excellence et Intégrité. Au fur et à mesure de notre croissance et de notre développement, nous devons intégrer, développer et motiver efficacement un nombre croissant de nouveaux employés, établis dans divers pays du monde et dont certains nous arrivent par le biais d'acquisitions. En outre, nous devons préserver notre capacité à exécuter rapidement le développement de nos produits et services et la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités et initiatives. Il est essentiel de préserver notre culture d'entreprise, qui influe sur la motivation des salariés, l'innovation et l'efficacité opérationnelle. Ne pas s'adapter pourrait entraver le recrutement, la fidélisation et l'exécution de notre stratégie commerciale globale.

Relations de travail

Quelque 2 300 employés étaient membres de syndicats et étaient couverts par 54 conventions collectives au 31 mars 2025. Ces différentes conventions collectives ont des durées et des dates d'échéance variées. Si nous éprouvons des difficultés dans le renouvellement et la renégociation des conventions collectives existantes ou si nos employés cherchent à obtenir une nouvelle représentation collective, nous pourrions engager des dépenses supplémentaires et être soumis à des arrêts de travail, à des ralentissements ou à d'autres perturbations liées à la main-d'œuvre. De telles dépenses ou de tels retards pourraient avoir un effet négatif sur nos programmes desservis par les employés qui sont couverts par ces accords ou cette représentation.

11.5 Risques financiers

Activisme des actionnaires

Nous pourrions être confrontés à des défis légaux et commerciaux dans l'exploitation de notre entreprise en raison d'actions intentées par des actionnaires activistes ou d'autres personnes qui peuvent, de temps à autre, s'engager dans des sollicitations de procurations, présenter des propositions d'actionnaires, tenter d'acquérir le contrôle par le biais d'une offre publique d'achat hostile ou autrement ou tenter de s'impliquer dans la gouvernance, l'orientation stratégique et les activités de CAE. Répondre à de tels défis peut être coûteux et prendre du temps, perturber les activités, nous obliger à engager des frais de conseil accrus et des coûts connexes, et détourner l'attention du conseil d'administration, de la haute direction et des employés de CAE de la poursuite de nos stratégies d'affaires. Les incertitudes perçues quant à l'orientation future de CAE résultant de ces défis pourraient entraîner la perte d'occasions d'affaires potentielles, inquiéter les investisseurs actuels ou potentiels, rendre plus difficiles l'embauche et la rétention de personnel qualifié et de partenaires commerciaux, et nuire à nos relations avec les fournisseurs, les clients et d'autres tierces parties. Les gestes des actionnaires activistes peuvent entraîner des fluctuations importantes du cours des titres de CAE en fonction de perceptions temporaires ou spéculatives du marché ou d'autres facteurs qui ne reflètent pas nécessairement les données fondamentales et les perspectives sous-jacentes des activités de CAE.

Disponibilité du capital

Nous dépendons en partie de notre financement par emprunt et d'un accès aux marchés financiers. Nous avons diverses facilités d'emprunt, y compris des obligations locatives, dont les échéances s'échelonnent entre les années civiles 2025 et 2071, et nous ne pouvons garantir que ces facilités seront refinancées au même coût, pour les mêmes durées et à des modalités semblables à ce qui était disponible précédemment. Si nous avons besoin d'obtenir du financement par emprunt additionnel, notre liquidité commerciale pourrait ne pas être suffisante en raison de nombreux facteurs, y compris une instabilité ou des perturbations importantes des marchés financiers, une détérioration ou un affaiblissement de notre situation financière en raison de facteurs internes ou externes, des restrictions ou des interdictions concernant l'accès de CAE à ces facilités, ou une augmentation importante du coût d'une ou de plusieurs de ces facilités, y compris les facilités de crédit ou l'émission de titres de créance à moyen et à long terme, ce qui pourrait nuire à notre capacité à financer nos activités et à nous acquitter de nos engagements contractuels ou financiers.

Nos billets de premier rang non garantis, nos emprunts à terme et notre facilité de crédit renouvelable sont assortis de dispositions en cas de défaillance et de clauses restrictives habituelles en vertu desquelles un remboursement accéléré ou la résiliation des conventions pourrait survenir si nous omettions d'effectuer un paiement ou ne respectons pas certaines clauses restrictives. Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de respecter ces clauses restrictives, notre accès aux capitaux pourrait être restreint et nous pourrions devoir obtenir des modifications ou des dérogations de nos prêteurs, refinancer la dette soumise à ces clauses restrictives ou prendre d'autres mesures d'atténuation pour éviter un éventuel manquement.

La disponibilité des capitaux pourrait également être touchée si une détérioration de la situation financière de CAE entraînait une réduction ou un abaissement de sa notation de crédit, ce qui pourrait limiter l'accès de CAE aux sources de financement par emprunt à court et à long terme. Cela pourrait aussi augmenter considérablement les coûts associés à l'utilisation des facilités de crédit à court ou à long terme ou au refinancement futur de ces facilités, ce qui aurait à son tour un effet négatif important sur les activités, le profil financier et les résultats opérationnels de CAE.

Risque de crédit du client

Nous sommes exposés au risque de crédit sur nos créances clients et certains autres actifs dans le cours normal de nos activités commerciales. Une évolution défavorable de la situation financière d'un client pourrait nous amener à limiter ou à cesser notre relation avec ce client, nous obliger à assumer un risque de crédit plus important lié aux activités futures de ce client, ou entraîner des créances clients irrécouvrables. Les pertes de crédit futures liées à l'un de nos principaux clients pourraient être substantielles et entraîner une charge importante pour nos résultats financiers.

Variations du change

Nous exerçons nos activités à l'échelle mondiale, et quelque 90 % de nos produits des activités ordinaires provenant d'exportations et d'activités internationales sont généralement réalisés en monnaies étrangères, principalement en dollars américains et en euros. Nos produits des activités ordinaires sont générés à raison d'environ 50 % aux États-Unis, le reste provenant de l'Europe et du reste du monde.

Trois aspects de nos champs d'activité sont exposés aux variations du change, en l'occurrence notre réseau mondial d'établissements de formation, de logiciels et de services, nos activités de production à l'étranger (notamment en Allemagne et aux États-Unis) ainsi que nos activités de production au Canada, puisqu'une part importante des produits des activités ordinaires générés au Canada sont libellés en monnaies étrangères, tandis qu'une grande proportion de nos charges opérationnelles sont libellées en dollars canadiens.

Pour nos activités canadiennes, l'appréciation du dollar canadien a un effet défavorable sur la conversion de nos produits des activités ordinaires libellés en monnaies étrangères et, de ce fait, sur nos résultats financiers, puisque les résultats sont consolidés en dollars canadiens aux fins de la présentation de l'information financière. Cependant, la dépréciation du dollar canadien a un effet défavorable sur nos coûts libellés en monnaies étrangères. Puisque nos produits des activités ordinaires ne sont pas couverts en totalité, il n'est pas possible de neutraliser complètement l'incidence des variations du change, qui peuvent donc se faire sentir sur nos résultats financiers. Cette exposition résiduelle pourrait être plus élevée si les monnaies affichent une importante volatilité à court terme.

Les activités de nos établissements à l'étranger sont essentiellement libellées dans les monnaies locales, qui sont converties en dollars canadiens aux fins de la présentation de l'information financière. L'appréciation des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien aurait un impact de conversion positif, et vice versa.

Efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Nos contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que nos contrôles internes à l'égard de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les erreurs importantes et les fraudes. Un système de contrôle ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, quant à la réalisation de ses objectifs. En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes en matière de ressources, et les avantages des contrôles doivent être considérés par rapport à leurs coûts. En raison des limites qui sont inhérentes aux systèmes de contrôle, aucune évaluation des contrôles ne peut fournir une assurance absolue quant à la détection de tous les problèmes de contrôle au sein d'une organisation. Ces limites tiennent entre autres à la possibilité que des erreurs de jugement surviennent dans la prise de décisions et que des défaillances se produisent en raison de simples erreurs. De plus, les contrôles peuvent être neutralisés par certaines personnes agissant seules, par la collusion entre plusieurs personnes ou en raison du contournement des contrôles par la direction. En raison de ces limites inhérentes, des anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, peuvent survenir et ne pas être détectées en temps voulu, voire pas du tout.

Toute défaillance de nos contrôles internes pourrait avoir un effet négatif sur nos résultats opérationnels, nuire à notre réputation et limiter notre capacité à produire des états financiers exacts et en temps voulu ou à nous conformer à la réglementation en vigueur, entraînant une perte de confiance des investisseurs dans les informations financières que nous publions. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre de manière efficace ou efficiente l'un des changements requis dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ou si nous sommes tenus de le faire plus tôt que prévu, cela pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, notre information financière et nos résultats opérationnels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que nous ne puissions honorer nos engagements de trésorerie lorsqu'ils deviennent exigibles. La flambée de l'incertitude géopolitique et les conditions économiques générales ont amplifié l'imprévisibilité des cycles d'affaires et de transactions, suscitant une incertitude quant à la trésorerie que nous prévoyons tirer de nos activités opérationnelles et à notre capacité à fournir des liquidités pour nos activités dans un avenir prévisible.

Taux d'intérêt

Nous sommes exposés au risque lié au taux d'intérêt de notre dette. Si les taux d'intérêt augmentaient, notre dette à long terme à taux variable augmenterait même si le montant emprunté restait le même, et le résultat net et les flux de trésorerie diminueraient, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels de CAE. L'augmentation des taux d'intérêt peut également restreindre notre capacité à nous développer sur de nouveaux marchés si nous n'avons pas accès à des capitaux d'emprunt ou à des capitaux propres à des conditions acceptables, ce qui, à son tour, peut affecter négativement notre compétitivité et nos résultats opérationnels. De même, les variations des taux d'intérêt peuvent affecter négativement la capacité de nos clients à déployer des capitaux ou à obtenir des crédits pour financer leurs activités à des conditions acceptables, ce qui aura un impact sur leur demande et leur capacité à payer nos produits et services.

Rendement du capital investi pour les actionnaires

Les paiements de dividendes et les autres remboursements en trésorerie ou en capital à nos actionnaires (comme une offre publique de rachat de nos actions en circulation dans le cours normal des activités) sont effectués au gré du conseil d'administration et sont tributaires de divers facteurs, y compris les flux de trésorerie opérationnels, les sources de capital, le respect des critères de solvabilité et d'autres exigences financières, nos activités et nos résultats financiers, notre capacité à rapatrier la trésorerie de nos filiales, ainsi que nos politiques en matière de dividendes et autres, lesquelles pourraient être revues de temps à autre.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à savoir si et quand CAE déclarera et versera des dividendes dans l'avenir, ou quant à la fréquence ou au montant de ces dividendes. De plus, rien ne garantit que les porteurs d'actions ordinaires qui participent au Régime de réinvestissement des dividendes (RRD) de CAE continueront à y participer, ce qui pourrait avoir des conséquences sur nos flux de trésorerie.

Les décaissements effectués pour le rachat de nos actions en circulation peuvent avoir une incidence sur les liquidités disponibles pour répondre à des défis imprévus ou à d'autres priorités d'affectation du capital qui auraient pu générer des rendements plus élevés ou contribuer à la croissance à long terme de CAE.

Estimations comptables

La comptabilisation de nos contrats, notamment les contrats de conception, d'ingénierie et de fabrication de dispositifs de formation, requiert un jugement associé à l'estimation des produits des activités ordinaires et des coûts du contrat ainsi que des hypothèses relatives au calendrier et aux questions techniques. En raison de l'importance des jugements et des processus d'estimation entrant dans la comptabilisation de nos contrats, des montants sensiblement différents pourraient être constatés si nous utilisions des hypothèses différentes ou si les circonstances sous-jacentes devaient changer. Des changements dans les hypothèses, les circonstances ou les estimations sous-jacentes peuvent avoir des répercussions sur nos états financiers, notamment en ce qui a trait aux tests de dépréciation et à la détermination de la juste valeur, et peuvent nuire à nos résultats opérationnels et à notre situation financière futurs.

Risque de dépréciation

La valeur comptable de nos actifs non financiers amortissables est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le goodwill et les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation chaque année, ou à tout autre moment s'il existe un indice de dépréciation. Les facteurs pouvant entraîner un changement de situation, indiquant que la valeur comptable de notre goodwill ou de nos actifs non financiers pourrait ne pas être recouvrable, comprennent une diminution des flux de trésorerie estimés futurs, des taux de croissance plus faibles que prévu et une baisse du cours de nos actions et de notre capitalisation boursière. Toute modification des hypothèses clés, y compris un échec de notre plan stratégique quinquennal ou d'autres circonstances imprévues, y compris les conditions du marché, peut affecter l'exactitude ou la validité de nos estimations. En raison de l'importance de notre goodwill et autres actifs non financiers, toute dépréciation future de ces actifs pourrait nécessiter des charges hors trésorerie importantes pour nos résultats opérationnels, ce qui pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Régimes de retraite

Les fluctuations de l'économie et des marchés des capitaux peuvent se répercuter négativement sur le rendement des placements, la capitalisation et les charges au titre de nos régimes de retraite à prestations définies. La capitalisation de ces régimes est fondée sur des estimations actuarielles et est soumise aux limites prévues par les lois applicables. Les estimations actuarielles préparées au cours de l'exercice sont notamment fondées sur des hypothèses concernant la performance des marchés financiers, les taux d'actualisation et d'inflation, les hausses de salaire futures, l'âge de la retraite estimatif et les taux de mortalité. Les rapports d'évaluation de la capitalisation préparés par les actuaires déterminent le montant des cotisations en trésorerie que nous devons effectuer aux régimes de retraite enregistrés. Rien ne garantit que la charge au titre des régimes de retraite et la capitalisation de ces régimes n'augmenteront pas, nuisant à nos résultats, à nos flux de trésorerie et à nos capitaux propres.

Endettement

CAE peut atteindre ses objectifs de croissance stratégique en finançant les coûts des investissements au moyen des liquidités dont nous disposons actuellement, dont l'encaisse et/ou des avances ou des prélèvements disponibles aux termes d'une ou de plusieurs de nos facilités de crédit renouvelables ou à l'aide d'un autre financement par emprunt. Ces emprunts pourraient avoir des conséquences nuisibles importantes pour CAE, notamment : restreindre notre capacité à obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, le développement de produits, les exigences au titre du service de la dette, les acquisitions et les besoins généraux ou autres; limiter la souplesse et la discrétion dont nous disposons dans l'exploitation de nos activités; avoir une incidence défavorable sur la notation de crédit de notre dette à long terme; restreindre notre capacité à déclarer des dividendes sur nos actions ordinaires ou à racheter nos actions en circulation; devoir affecter une partie de nos flux de trésorerie opérationnels au paiement d'intérêts sur nos dettes actuelles et ainsi ne pas pouvoir nous servir de ces flux de trésorerie disponibles à d'autres fins, nous exposant à une hausse des frais d'intérêts sur les emprunts à taux variable; limiter notre capacité à nous adapter aux fluctuations des conditions du marché; nous mettre dans une position de désavantage sur le plan de la concurrence par rapport à nos concurrents qui ont contracté moins de dettes; nous rendre plus vulnérables à un repli des conditions économiques générales; et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour nous de respecter les engagements que nous avons pris à l'égard de nos dettes. Il n'existe aucune garantie que nous serons en mesure de contracter de nouvelles dettes ou d'obtenir toute autre forme de financement ou d'en obtenir selon des modalités qui nous sont favorables pour pouvoir rembourser ces dettes lorsqu'elles viennent à échéance.

Si nous sommes incapables de générer les fonds suffisants pour satisfaire aux obligations qui incombent à l'égard de nos dettes exigibles, nous pourrions être tenus de refinancer, de restructurer, ou de modifier ou d'annuler de toute autre façon certaines obligations ou la totalité de celles-ci, de vendre des actifs ou de mobiliser des sommes additionnelles au moyen de nouvelles émissions de nos actions. Dans un tel cas, nous ne pouvons garantir que nous serions en mesure d'obtenir un tel refinancement selon des modalités qui sont aussi favorables que celles consenties dans le cadre de notre actuel financement ou que des modifications ou annulations seraient obtenues, qu'une restructuration, des ventes d'actifs ou des émissions d'actions pourraient être réalisées ou, si c'est le cas, que de telles opérations permettraient de mobiliser les fonds suffisants pour respecter ces obligations.

Coûts d'acquisition et d'intégration

Nous engageons divers coûts associés à la réalisation des acquisitions et à l'intégration des activités de CAE et des entreprises acquises. La grande majorité de ces coûts sont des dépenses non récurrentes attribuables à une acquisition et consistent en des coûts d'exploitation en lien avec l'acquisition, notamment des frais financiers, juridiques et comptables, des coûts liés aux installations et aux systèmes de technologies de l'information, et des coûts liés à la main-d'œuvre. Il est difficile d'estimer ces frais avec précision et ils pourraient dépasser les estimations. Nous pouvons également ne pas prévoir avec précision l'impact financier d'une acquisition ou d'une autre transaction stratégique, y compris les charges fiscales et comptables. En conséquence, les avantages découlant d'une acquisition pourraient être contrebalancés par des coûts imprévus engagés dans le cadre de l'intégration des activités, ce qui pourrait compromettre les hypothèses concernant nos produits des activités ordinaires.

Ventes d'actions ordinaires additionnelles

Toute émission future d'actions ordinaires ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires peut entraîner une dilution pour les porteurs d'actions ordinaires actuels et éventuels, ainsi que la dilution du résultat par action. CAE ne peut prévoir la taille des émissions futures d'actions ordinaires ni l'incidence de ces émissions et ventes futures d'actions ordinaires sur le cours des actions ordinaires. Les émissions d'un nombre considérable d'actions ordinaires additionnelles (ou de titres convertibles en actions ordinaires), ou la perception que de telles émissions pourraient se produire, pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.

Cours du marché et volatilité de nos actions ordinaires

Le cours de nos actions ordinaires pourrait grandement fluctuer en raison de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et n'ont aucun lien avec notre performance. Rien ne garantit que le cours des actions ordinaires ne subira pas d'importantes fluctuations à l'avenir, y compris des fluctuations qui ne sont pas reliées à notre rendement.

Des recours collectifs en valeurs mobilières peuvent être intentés contre des sociétés à la suite de baisses importantes du cours de leurs titres. La Société est actuellement défenderesse dans une procédure d'action collective intentée par des actionnaires, qui allèguent une telle baisse du cours de nos actions ordinaires au premier trimestre de l'exercice 2025. Nous ne pouvons garantir que des litiges similaires ne surviendront pas dans l'avenir. La procédure en cours ainsi que toute procédure future du même ordre pourraient occasionner des frais considérables et détourner l'attention et les ressources de la direction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible a) de prédire l'issue de la procédure existante ni d'autres procédures connexes en général ou b) de déterminer le montant des pertes potentielles, le cas échéant, qui pourraient être subies dans le cadre d'un jugement définitif sur ces questions.

Nous maintenons une couverture d'assurance à l'égard de divers aspects de notre entreprise et de nos activités, y compris les litiges. Nos programmes d'assurance prévoient des limites et des plafonds de couverture variables, et les compagnies d'assurance pourraient refuser les demandes d'indemnisation que nous pourrions formuler. Veuillez vous reporter au risque « *Lacunes potentielles de la couverture d'assurance* » de la section 11.6 « *Risques légaux et réglementaires* » du rapport de gestion de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2025 pour de plus amples renseignements sur les risques associés à notre couverture d'assurance.

Caractère saisonnier des activités

Notre entreprise, nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie sont tributaires de certaines tendances saisonnières. Dans le secteur de l'Aviation civile, le niveau de formation dispensé dépend de la disponibilité des pilotes à s'entraîner, qui tend à être inférieure au deuxième trimestre, ceux-ci effectuant plus d'heures de vol et consacrant moins de temps à la formation, entraînant ainsi une baisse des produits des activités ordinaires. Dans le secteur Défense et Sécurité, les produits des activités ordinaires et les encaissements ne sont pas aussi uniformes d'un trimestre à l'autre, les attributions de contrats et la disponibilité du financement étant touchées par les cycles budgétaires des clients. Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront, mais elles pourraient toutefois être perturbées par la volatilité du contexte géopolitique et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et/ou de la main-d'œuvre.

Questions fiscales

Nous percevons d'importants montants au titre de taxes et d'impôt, que nous versons à diverses autorités fiscales. Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements, les lois et la jurisprudence en la matière sont en constante évolution, tout comme les interprétations connexes. En conséquence, l'imposition finale de bon nombre de transactions est incertaine. De plus, comme nous réalisons une part importante de nos activités à l'étranger, nous sommes soumis aux lois et politiques fiscales de nombreux pays. L'évolution des lois, conventions ou réglementations fiscales ou de leur interprétation, y compris l'introduction du modèle de règles du Pilier Deux, qui fera en sorte que les entreprises multinationales seront assujetties à un taux d'imposition minimum sur les bénéfices réalisés dans chacune des juridictions où elles exercent leurs activités, pourrait entraîner une hausse du taux d'imposition effectif sur notre résultat, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

Carnet de commandes ajusté

Le carnet de commandes ajusté représente l'estimation par la direction du montant total des produits des activités ordinaires qui devraient être réalisés à l'avenir. La résiliation, la modification, le retard ou l'interruption de multiples contrats peuvent avoir un effet négatif important sur les produits des activités ordinaires et la rentabilité futurs. Rien ne garantit que les produits des activités ordinaires que nous prévoyons initialement tirer de nos prises de commandes ajustées seront réalisés en totalité, en temps voulu, ou du tout, ou que, même s'ils sont réalisés, ces produits des activités ordinaires entraîneront des bénéfices ou une génération de trésorerie comme prévu, et tout manque à gagner pourrait être important.

11.6 Risques légaux et réglementaires

Droits en matière de données et gouvernance des données

Dans le cadre de la fourniture de services et de solutions aux clients, nous recueillons, utilisons, stockons et communiquons des données confidentielles, personnelles, secrètes ou exclusives qui peuvent être très sensibles. Toute violation de la sécurité, utilisation inappropriée et autre type d'accès non autorisé ou de détournement de ces informations pourrait non seulement entraîner des pénalités réglementaires, des vérifications ou des enquêtes de la part de divers organismes gouvernementaux concernant notre conformité aux lois applicables, mais aussi porter atteinte à notre réputation ou entraîner une perte de confiance dans nos produits et services.

En outre, la gestion, l'utilisation et la protection des renseignements personnels (ou données personnelles) revêtent une importance de plus en plus grande, surtout du fait de la valeur élevée attribuée à ces données et à l'exposition potentielle aux risques opérationnels, aux risques d'atteinte à la réputation et aux risques liés à la conformité réglementaire, y compris la conformité au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, à la loi britannique intitulée *General Data Protection Regulation*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du gouvernement fédéral canadien et à des équivalents substantiels au niveau provincial et à la loi intitulée *California Consumer Privacy Act*, ainsi que la multiplication de cadres réglementaires semblables dans d'autres régions. La conformité à ces exigences peut s'avérer complexe et peut augmenter nos coûts de conformité. En outre, notre utilisation de l'IA pose des risques évolutifs à mesure que nous continuons à intégrer des systèmes d'IA dans nos activités.

Mesures prises par les États-Unis en matière de propriété, de contrôle ou d'influence étrangère

CAE et certaines de ses filiales sont parties à des ententes avec divers ministères et organismes du gouvernement américain, y compris le département américain de la Défense, qui exigent que ces filiales obtiennent des attestations de sécurité d'installation en vertu du Programme national de sécurité industrielle du gouvernement des États-Unis. Ce programme exige que toute société qui maintient une attestation de sécurité d'installation soit isolée de la propriété, du contrôle ou de l'influence étrangère (FOCI) au moyen d'une entente d'atténuation. En tant qu'entreprise canadienne, nous avons conclu une entente d'atténuation des FOCI avec le département américain de la Défense qui permet à ces filiales américaines d'obtenir et de conserver les attestations de sécurité nécessaires pour conclure et exécuter des contrats classifiés avec le gouvernement américain. Plus précisément, cette entente d'atténuation est un accord spécial de sécurité (SSA) pour CAE USA inc. Si CAE ne respectait pas le SSA, les attestations de sécurité d'installation de CAE USA inc. pourraient être résiliées. Si cela se produisait, nos filiales américaines ne seraient plus admissibles à conclure de nouveaux contrats nécessitant une attestation de sécurité d'installation et pourraient perdre le droit d'exécuter certains contrats existants avec le gouvernement des États-Unis.

Conformité avec les lois et règlements

CAE évolue dans un environnement fortement réglementé dans de nombreuses juridictions et est notamment soumise aux lois et aux règlements ayant trait au contrôle des importations et des exportations, aux sanctions commerciales, aux mesures de lutte contre la corruption, de même qu'à la sécurité nationale et aérienne dans chaque pays. Ces lois et règlements peuvent changer sans préavis et pourraient influencer sur nos ventes et nos activités de manière impossible à prévoir. Tout changement pourrait ouvrir de nouvelles avenues ou, au contraire, avoir d'importantes conséquences négatives sur notre résultat opérationnel ou notre situation financière. Par exemple, des changements imposés par un organisme de réglementation, y compris des changements touchant les normes de sécurité des autorités de l'aviation, pourraient faire en sorte que nous ne soyons pas autorisés à vendre ou à octroyer sous licence certains produits à des clients, ce qui pourrait entraîner pour nous des pertes ou un manque à gagner. Nous pourrions également être tenus d'apporter des modifications imprévues à nos produits et services, ce qui pourrait entraîner des retards, une hausse des niveaux de stocks, des reports ou des annulations dans les ventes de même que des changements touchant les ventes prévues. Notre conformité aux règlements gouvernementaux en matière d'importation et d'exportation (p. ex., le règlement intitulé *International Traffic in Arms Regulations*) peut également faire l'objet d'une enquête ou d'un audit et nous pouvons être soumis à des responsabilités potentielles liées à ces questions.

Les restrictions aux fins de contrôle des exportations peuvent également avoir une incidence défavorable sur nos activités. Par exemple, les technologies et les services de CAE peuvent être assujettis à l'approbation de permis d'exportation et à des exigences réglementaires qui peuvent prendre plusieurs mois à obtenir, ce qui peut entraîner des retards dans l'obtention de permis d'exportation, voire nous empêcher de vendre dans certains pays, ou à certaines entités ou certains particuliers établis dans un pays ou en provenant. En outre, le défaut de nous conformer aux exigences en matière de contrôle des exportations pourrait donner lieu à des amendes, nous exclure des marchés publics à titre de maître d'œuvre ou de sous-traitant ou porter atteinte à notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre résultat opérationnel ou notre rentabilité et porter atteinte à notre capacité d'obtenir d'autres contrats sur des marchés publics par la suite.

En tant que sous-traitant de divers gouvernements, CAE doit se conformer à des règlements en matière d'approvisionnement ainsi qu'à d'autres exigences légales spécifiques, comme des restrictions en matière d'approvisionnement, l'obligation de dépenser localement une partie des fonds alloués aux programmes et des exigences gouvernementales en matière de coopération ou participation industrielle (également connues sous le nom d'accords compensatoires). Ces règlements et d'autres exigences, bien qu'ils soient souvent usuels dans les contrats gouvernementaux, font augmenter les risques associés à l'exécution des contrats et les coûts de mise en conformité, et sont en constante évolution. Si nous omettions de nous conformer à ces règlements et autres exigences, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires d'exploitation et notre rentabilité, et nuire à notre capacité à obtenir de nouveaux contrats de gouvernements dans l'avenir. Dans diverses juridictions, les gouvernements ont mis en place et pourraient maintenir des politiques pouvant nuire à notre rentabilité, cherchant notamment des moyens de transférer des responsabilités supplémentaires et des risques liés à l'exécution au sous-traitant.

En outre, les activités mondiales de CAE sont assujetties aux lois et règlements canadiens et étrangers, y compris la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada, la *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis, la *Bribery Act* du Royaume-Uni et d'autres lois anticorruption. Le défaut de CAE, de ses employés ou de ses partenaires d'affaires ou fournisseurs œuvrant pour notre compte de se conformer aux exigences de lutte contre la corruption pourrait donner lieu à des responsabilités administratives, civiles ou criminelles, dont l'interdiction temporaire ou permanente de prendre part au processus de soumissions et d'obtenir des contrats du gouvernement.

Lacunes potentielles de la couverture d'assurance

Les produits, les services et/ou les activités de CAE peuvent causer des blessures ou des dommages aux clients et à d'autres tiers, exposant ainsi CAE à des réclamations et à des litiges importants. Ces réclamations peuvent porter, entre autres, sur des dommages corporels, des décès, des dommages matériels et des pertes financières.

Dans le cadre de ses activités commerciales, CAE maintient une certaine couverture d'assurance, sous réserve de diverses limites, franchises ou retenues. Rien ne garantit que les limites et la portée de la couverture d'assurance disponible suffiront à réagir à d'éventuelles réclamations. Nous souscrivons notre couverture d'assurance auprès de plusieurs assureurs tiers, souvent dans le cadre de contrats d'assurance à plusieurs niveaux. Dans l'éventualité où les limites souscrites ou la couverture seraient inadéquates, CAE pourrait devoir engager des coûts importants, ce qui se traduirait par une incidence défavorable sur notre situation financière, nos flux de trésorerie et nos résultats opérationnels. En outre, tout accident, panne ou défaillance lié à nos produits ou services, même s'ils sont pleinement couverts par une indemnisation ou une assurance, pourrait hausser considérablement le coût d'une couverture d'assurance adéquate ou en réduire la disponibilité.

Passifs liés aux produits

Les simulateurs, solutions logicielles et autres produits vendus par CAE peuvent contenir des défauts ou être assujettis à l'erreur humaine, ce qui pourrait présenter un risque pour la sécurité. Ces défauts ou une erreur humaine lors de la fabrication manuelle des produits pourraient donner lieu à des réclamations au titre de la garantie, à de possibles actions en responsabilité du fait des produits ou des dommages corporels et/ou à une perturbation importante des activités de nos clients. CAE pourrait devoir engager des coûts importants pour effectuer un rappel ou pour modifier ces produits ou les mettre à niveau afin d'assurer leur sécurité, que ce soit à la demande des autorités du secteur de l'aviation ou autrement. Outre des coûts liés aux litiges et aux règlements découlant de réclamations du fait du produit, un jugement à l'encontre de CAE ou l'immobilisation des parcs d'appareils de nos clients en raison de risques potentiels pour la sécurité entourant nos solutions logicielles pourrait entacher sa réputation et avoir une incidence défavorable importante sur notre activité et nos résultats opérationnels.

CAE pourrait également être assujettie à des réclamations du fait du produit à l'égard de matériel et de services ayant trait à des activités abandonnées ou à des entreprises vendues, dans le cadre desquelles CAE a conservé des responsabilités antérieures.

Lois et règlements sur l'environnement

CAE est exposée à divers risques environnementaux et doit respecter les lois et les règlements sur l'environnement qui diffèrent d'un pays à l'autre et qui sont susceptibles d'évoluer. L'incapacité de CAE à se conformer aux lois et règlements environnementaux pourrait entraîner des pénalités, des poursuites et une atteinte potentielle à sa réputation.

L'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements, le resserrement des lois et règlements existants, la découverte d'une contamination inconnue, l'imposition de nouvelles exigences de nettoyage ou des réclamations fondées sur des engagements d'indemnisation des dommages à l'environnement que nous pourrions avoir pris pourraient nous contraindre à des dépenses substantielles, ce qui pourrait porter un grand préjudice à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Contrôles et enquêtes publics

Les sous-traitants qui sont des fournisseurs de marchés publics, ainsi que les bénéficiaires de subventions et apports gouvernementaux font régulièrement l'objet de contrôles et d'enquêtes de la part d'organismes gouvernementaux, accroissant ainsi les coûts liés à l'exécution et à la conformité. Ces organismes peuvent évaluer notre performance en vertu de nos contrats, nos processus commerciaux, notre structure de coûts et notre conformité aux lois, aux règlements et aux normes applicables. Les coûts que nous engageons chaque année font l'objet de contrôles par des organismes gouvernementaux, lesquels peuvent se solder par des demandes de paiement au titre de coûts qui, d'après eux, ne devraient pas être admissibles, ou par une réduction ou une reprise des subventions et des apports gouvernementaux aux programmes de R-D. Bien que nous travaillions avec les gouvernements pour évaluer le bien-fondé des réclamations et, le cas échéant, constituer des réserves pour les montants contestés, nous pourrions être tenus de fournir des remboursements aux gouvernements, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos résultats opérationnels. Nous pourrions continuer à connaître un nombre accru de contrôles et de remises en cause de la comptabilité publique et des systèmes d'entreprise pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs, ainsi qu'un allongement de la période nécessaire pour clore les contrôles en cours, un nombre accru de demandes d'information étendues et un risque accru de retenue de paiements. Si un contrôle ou une enquête devait révéler des activités inappropriées ou illégales, nous pourrions être soumis à des amendes supplémentaires, à des actions administratives, à la résiliation de contrats, à la confiscation de bénéfices, à la suspension de paiements ou à l'exclusion de toute activité avec le gouvernement. Le gouvernement pourrait imposer des retenues de paiement supplémentaires ou demander une contrepartie pour les matériaux non conformes aux normes d'approvisionnement connexes.

Protection de nos droits de propriété intellectuelle et de notre marque

Nous comptons en partie sur des secrets industriels, des droits d'auteur, des brevets, des modèles industriels, des marques de commerce et des restrictions contractuelles, comme des ententes de confidentialité et des licences, pour établir et protéger nos droits de propriété intellectuelle. Or, ces moyens pourraient se révéler inefficaces dans la prévention du détournement de nos technologies ou dans la dissuasion d'autres parties d'élaborer des technologies semblables. Il pourrait se révéler impossible ou difficile de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle ou d'en acquérir dans certains pays. Tout litige relatif à la protection de nos droits de propriété intellectuelle pourrait se révéler long et onéreux, et porter préjudice à nos activités ou résultats financiers, que nous ayons gain de cause ou non. Nous sommes le partenaire de choix pour rehausser la sécurité, l'efficacité et la préparation, et, à ce titre, notre marque est un atout de taille. À l'occasion, nous pouvons permettre à des tiers d'utiliser notre marque dans le cadre d'ententes d'octroi de licences. En outre, dans certaines de nos organisations de formation au vol, nous impartissons certaines activités de vol à des tiers fournisseurs, mais demeurons en fin de compte responsables de leur performance lorsqu'ils utilisent notre marque. Toute publicité négative découlant d'incidents ou de litiges auxquels nos partenaires, nos fournisseurs ou nous sommes partis pourrait nuire à la valeur de notre marque.

Propriété intellectuelle de tiers

Nos produits peuvent tourner à l'aide de logiciels et de matériel informatique complexes, dont des systèmes informatiques, des systèmes optiques et des produits électroniques qui nous sont fournis par des tiers. En outre, la construction de nos simulateurs dépend souvent de la réception de données, notamment de données confidentielles ou exclusives relatives aux fonctionnalités, à la conception et aux performances d'un produit ou d'un système, que nos simulateurs sont censés reproduire. Nos systèmes de formation peuvent également recueillir et analyser les données liées à la performance des clients dans le cadre de l'utilisation de nos systèmes de formation. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir un accès à ces logiciels, systèmes et ensembles de données à des conditions acceptables, voire pas du tout. Des actions de contrefaçon pourraient être intentées à notre encontre ou à l'encontre de nos clients. Le cas échéant, nous pourrions perdre la cause ou ne pas être en mesure de mettre au point des fonctionnalités, conceptions et procédés qui ne violent pas les droits de tiers ou d'obtenir des licences à des conditions acceptables sur le plan commercial, voire pas du tout. Les marchés où nous exerçons nos activités sont sujets à un important brevetage par des tiers. Notre capacité de modifier nos produits existants ou d'élaborer de nouveaux produits et services pourrait être entravée par les brevets de tiers, ce qui pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires liés à l'obtention d'une licence nous permettant d'utiliser le brevet ou d'intégrer les déclarations qui y figurent dans nos activités d'élaboration.

Statut d'émetteur privé étranger

En tant qu'« émetteur privé étranger », au sens attribué à l'expression *foreign private issuer* dans la Rule 405 prise en application de la loi américaine intitulée *Securities Act*, nous sommes autorisés, selon un régime d'information multinational adopté par les autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, à préparer nos documents d'information continue déposés en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (la « *Securities Exchange Act* » des États-Unis), conformément aux exigences d'information continue du Canada. En vertu de la *Securities Exchange Act*, nous sommes assujettis à des obligations d'information qui, à certains égards, exigent moins d'information et moins de communications que celles qui s'appliquent aux sociétés déclarantes des États-Unis. Par conséquent, nous ne déposons pas les mêmes rapports que ceux que déposerait un émetteur des États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, même si nous sommes tenus de déposer, ou de fournir à la SEC, les documents d'information continue que nous sommes tenus de déposer au Canada en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Conformément aux règles de la NYSE qui permettent aux émetteurs privés étrangers de se conformer aux pratiques de gouvernance de leur pays d'origine, CAE peut choisir de se conformer à certaines pratiques de gouvernance canadiennes au lieu de celles autrement imposées aux termes des normes en matière de gouvernance régissant les émetteurs américains, sauf si les lois étaient contraires aux lois sur les valeurs mobilières américaines et pourvu que nous divulguions les principales différences entre les pratiques de gouvernance que nous suivons et les normes en matière de gouvernance auxquelles sont assujettis les émetteurs américains.

De plus, à titre d'émetteur privé étranger, nous sommes dispensés d'un certain nombre d'exigences imposées par les lois sur les valeurs mobilières américaines auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes qui ne sont pas des émetteurs privés étrangers. Plus particulièrement, nous sommes dispensés de l'application des règles et règlements adoptés en vertu de la *Securities Exchange Act* concernant la remise et le contenu des circulaires de sollicitation de procurations, et nos dirigeants, administrateurs et actionnaires principaux sont dispensés des dispositions en matière de déclaration et de recouvrement du bénéfice à court terme figurant à l'article 16 de la *Securities Exchange Act*. CAE est dispensée de l'application des dispositions du Regulation FD, qui interdisent aux émetteurs de communiquer de manière sélective des renseignements importants inconnus du public, notamment aux courtiers-négociants et aux porteurs des titres d'une société donnée, si on peut raisonnablement s'attendre à ce que le porteur effectue une opération sur les titres de cette société sur le fondement de cette information.

Bien que les exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes concernant la divulgation de renseignements importants et inconnus du public par des sociétés ouvertes s'apparentent à celles des lois sur les valeurs mobilières américaines et que nous nous conformions volontairement au Regulation FD, ces dispenses et autorisations réduiront la fréquence et l'étendue de l'information et des protections auxquelles ont droit les souscripteurs en tant qu'investisseurs. Les actionnaires ne devraient pas s'attendre à recevoir la même information que celle qui est fournie par les sociétés des États-Unis ni à la recevoir au même moment. En outre, nous disposons d'un délai de quatre mois après la clôture de chaque exercice pour déposer notre notice annuelle auprès de la SEC et nous ne sommes pas tenus en vertu de la Securities Exchange Act de déposer des rapports trimestriels auprès de la SEC aussi rapidement que le font les sociétés des États-Unis dont les titres sont inscrits en vertu de la Securities Exchange Act.

Exercice de recours en responsabilité civile à l'encontre de nos administrateurs et dirigeants

CAE est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et son principal établissement est situé au Canada. La plupart de nos administrateurs et dirigeants résident au Canada ou hors des États-Unis. La majorité de nos actifs ainsi que la totalité ou une partie importante des actifs de ces administrateurs et dirigeants pourraient se trouver à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, il pourrait être difficile pour les investisseurs qui résident aux États-Unis de signifier des actes de procédure aux États-Unis à CAE ou aux personnes qui ne sont pas des résidents des États-Unis ou de faire exécuter des jugements rendus par des tribunaux des États-Unis fondés sur les dispositions en matière de responsabilité civile des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines. De même, certains des administrateurs et dirigeants de CAE peuvent être des résidents de pays autres que le Canada et la totalité ou une partie importante des actifs de ces personnes peut se trouver à l'extérieur du Canada. Par conséquent, les investisseurs canadiens pourraient avoir de la difficulté à intenter une poursuite au Canada à l'encontre de ces personnes.

11.7 Risques liés au développement durable

Événements climatiques extrêmes et incidence des catastrophes naturelles ou autres (y compris les répercussions des changements climatiques)

Les changements climatiques, qui se traduisent par une augmentation des événements extrêmes tels que les canicules, les fortes précipitations, les sécheresses et les cyclones, peuvent perturber nos activités, endommager nos infrastructures, mettre en danger la santé et la sécurité de nos employés, affecter la disponibilité et le coût des matériaux, des ressources et des services, réduire le trafic aérien, augmenter les coûts d'assurance, voire compromettre notre capacité à obtenir une couverture d'assurance adéquate pour l'ensemble des risques majeurs auxquels nous sommes exposés. Ces perturbations peuvent avoir des répercussions considérables sur nos résultats opérationnels, notre situation financière et nos liquidités. En outre, l'évolution des cadres réglementaires liés aux changements climatiques ajoute des responsabilités supplémentaires propres aux produits et services que nous fournissons.

Engagements et attentes en matière de développement durable

L'évolution des attentes des parties prenantes en ce qui concerne les questions liées au développement durable peut présenter des risques pour l'avantage concurrentiel, la marque et la réputation de CAE, la capacité à attirer les talents et à les maintenir en poste, les perspectives financières, le coût du capital, la chaîne d'approvisionnement mondiale et la continuité des affaires, ce qui peut avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs commerciaux à long terme. La sensibilisation accrue du public et les préoccupations croissantes concernant les changements climatiques (y compris le mouvement « antiaérien » et les tendances vers des initiatives de voyage durable) et la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone entraînent un large éventail de répercussions, notamment des risques potentiels pour les perspectives commerciales de CAE et de ses partenaires commerciaux.

CAE peut ne pas surveiller de manière adéquate les risques émergents dans un écosystème en évolution rapide et ne pas répondre suffisamment à l'évolution des attentes liées à la culture d'entreprise, à la conduite des affaires et à l'éthique, à la gestion responsable de sa chaîne d'approvisionnement, à la transparence, au respect des droits de la personne, aux conditions de travail et de sécurité ainsi qu'à l'égalité des chances, entre autres facteurs, ce qui pourrait affecter la rentabilité et la réputation de l'entreprise.

La mise en œuvre de règlements additionnels en matière de développement durable, les changements dans les cadres et les orientations en matière de rapports, l'émergence d'actions en justice pour « blanchiment écologique » par des groupes d'activistes, autant de facteurs qui accroissent les attentes réglementaires, ainsi que les réformes continues relatives à la divulgation obligatoire des informations, créent un nouvel ensemble de risques de conformité incertains et en constante évolution. Les écarts dans la perception et l'acceptabilité de la manière dont les facteurs liés au développement durable contribuent à la valeur actionnariale appellent également à une vigilance accrue en matière de rapports et de communication en matière de développement durable.

Une surveillance généralisée plus poussée ajoute également une pression pour obtenir des données sur le développement durable fiables et précises avec une responsabilité claire dans l'ensemble de l'organisation, et pour déployer des processus de collecte de données robustes avec des contrôles efficaces qui permettront une vérification externe dans un avenir proche. Un manque de données précises, vérifiables et exhaustives reflétant précisément les progrès de la feuille de route pluriannuelle de CAE pourrait nuire à notre crédibilité en tant qu'innovateur du secteur au chapitre du développement durable.

Comme la performance de CAE en matière de développement durable est évaluée par des agences de conseil en procurement, nous pourrions également être confrontés à des problèmes de gouvernance si nous ne répondons pas à leurs attentes.

11.8 Risques d'atteinte à la réputation

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation peut survenir dans de nombreuses situations, notamment les suivantes :

- Problèmes de qualité ou de performance de nos produits ou services, et de nouvelles technologies que nous lançons;
- Incapacité à pénétrer de nouveaux marchés ou à répondre aux attentes ou à la demande de produits et de technologies nouvellement développés;
- Incapacité à maintenir des activités éthiques et socialement responsables;
- Relations ou opérations avec des clients et autres contreparties qui pourraient exposer CAE à des risques liés à l'éthique, à la conformité et à la réputation;
- Perceptions négatives concernant le secteur de la défense et de la sécurité et les offres de produits et services connexes;
- Blessures ou décès découlant d'incidents de santé et sécurité pendant le processus d'exploitation ou les activités de formation;
- Non-respect présumé ou prouvé des lois ou règlements par nos employés, agents, sous-traitants, fournisseurs et/ou partenaires commerciaux.

Toute publicité négative concernant CAE ou tout dommage à notre image et notre réputation pourrait avoir un effet négatif sur la perception et la confiance des clients et des autres intervenants clés, empêcher CAE de recruter les talents nécessaires et entraîner l'annulation des contrats en cours ou influencer négativement sur notre capacité à conclure des contrats. De nombreux autres risques auxquels CAE est exposée recoupent le risque d'atteinte à la réputation, et peuvent donc amplifier ce risque.

11.9 Risques technologiques

Technologies de l'information

Les activités de CAE dépendent fortement de l'infrastructure de technologies de l'information, de logiciels en tant que services et d'autres applications logicielles, qu'ils soient hébergés en interne ou impartis. À mesure que nous élargissons notre gamme de produits aux solutions logicielles et mettons davantage l'accent sur la stratégie numérique et l'IA, cette dépendance à l'égard de l'infrastructure et des systèmes de technologies de l'information ne cesse de s'amplifier. Qui plus est, nos activités nécessitent la manipulation, d'une manière appropriée et sûre, d'informations confidentielles et sensibles de tiers tels des fabricants OEM, des forces de défense nationale et des clients. Toute perturbation importante de nos systèmes technologiques pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière, nos perspectives et/ou nos résultats opérationnels. De même, tout problème technologique important concernant nos solutions logicielles ou les flux de données, l'infrastructure ou les systèmes fournis par des tiers peut entraîner des pertes financières et/ou une détérioration des activités de nos clients.

La modernisation, la mise à niveau ou le remplacement de systèmes peut temporairement perturber nos activités commerciales. Inversement, l'omission de maintenir, de mettre à niveau, de remplacer ou de mettre en œuvre adéquatement ces nouveaux systèmes de technologies de l'information pourrait accroître le risque d'incident de cybersécurité et avoir un effet négatif sur l'efficacité opérationnelle, les produits des activités ordinaires ou la réputation. En outre, la transformation numérique et l'adoption de technologies émergentes, telles que l'IA et l'apprentissage machine, exigent une attention et des investissements continus pour gérer efficacement ces risques.

Dépendance envers des tiers fournisseurs pour la gestion des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information

Nous impartissons certains services d'entretien et de soutien des systèmes de technologie de l'information ainsi que certaines fonctions de gestion de l'infrastructure à des fournisseurs de services externes. Si ces fournisseurs de services sont perturbés ou ne fonctionnent pas efficacement, la situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de CAE ou celles de ses clients.

Les services des fournisseurs tiers sont souvent basés sur des abonnements, ce qui nous soumet à divers modèles de tarification par abonnement basés sur les tendances du marché. La renégociation stratégique de ces accords peut être longue, et il est important de gérer et d'examiner en continu la performance de nos fournisseurs tiers.

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION CLÉ

Le personnel de direction clé se compose des personnes ayant l'autorité et la responsabilité des principales décisions opérationnelles, financières et stratégiques de la Société. À l'exercice 2025, nous avons déterminé que notre personnel de direction clé comprend les membres du conseil d'administration et les membres de notre équipe de direction, à savoir le président et chef de la direction ainsi que les hauts dirigeants qui relèvent directement de ce dernier. À l'exercice 2024, avant la restructuration de la haute direction annoncée en mai 2024, nous avons déterminé que notre personnel de direction clé comprenait les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction, la cheffe de la direction financière et les présidents de division. Au 31 mars 2025, le personnel de direction clé comprenait 12 administrateurs non salariés et 8 hauts dirigeants (12 administrateurs non salariés et 5 hauts dirigeants en 2024).

La charge de rémunération du personnel de direction clé au titre des services de salariés comptabilisée en résultat net s'établit comme suit :

<i>(montants en millions)</i>	2025	2024
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	12,5 \$	6,6 \$
Avantages postérieurs à l'emploi – régimes à prestations définies	2,0	3,8
Coûts liés aux conditions de départ du chef de la direction	6,3	—
Indemnités de cessation d'emploi	5,0	2,1
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	22,2	4,4
	48,0 \$	16,9 \$

En novembre 2024, la Société a annoncé son plan de relève pour le poste de chef de la direction, en vertu duquel l'actuel chef de la direction quittera la Société en août 2025, en marge de l'assemblée générale annuelle. Les conditions de départ du chef de la direction, arrêtées au quatrième trimestre de l'exercice 2025, comprennent des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation, ainsi que d'autres conditions généralement conformes au contrat d'emploi convenu auparavant, qui demeurera en vigueur jusqu'à la date du départ.

À l'exercice 2025, la Société a engagé des coûts d'environ 8,3 millions \$ liés à la transition de la haute direction, dont un montant de 6,3 millions \$ au titre des conditions de départ du chef de la direction, qui représentent des charges à payer qui n'ont pas encore été versées à l'actuel chef de la direction, et d'autres coûts de 2,0 millions \$, constitués principalement d'honoraires de conseillers externes. Ces coûts sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et d'administration.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la rémunération des administrateurs non salariés s'est élevée à 3,9 millions \$ (3,3 millions \$ en 2024), ce qui comprend la juste valeur à la date d'attribution des droits différés à la valeur d'actions (DDVA) ainsi que des paiements en trésorerie.

13. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS, AUTRES MESURES FINANCIÈRES ET RENSEIGNEMENTS NON FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES

13.1 Définition des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Le présent rapport de gestion comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu des IFRS; le lecteur doit donc se garder de les confondre avec les mesures du rendement établies conformément aux IFRS ou de les substituer à celles-ci. En outre, il doit éviter de comparer ces mesures aux mesures portant un nom similaire que fournissent ou utilisent d'autres émetteurs. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs supplémentaires de notre rendement opérationnel et des tendances en la matière, et qu'elles facilitent la comparaison entre les périodes.

Une mesure financière non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie, et qui exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers ou comprend un montant qui en est exclu.

Un ratio non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui est exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, qui a au moins une mesure financière non conforme aux IFRS comme l'une de ses composantes.

Un total des mesures sectorielles s'entend de toute mesure financière qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure de gestion du capital s'entend de toute mesure financière qui vise à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que nous avons adoptés pour gérer notre capital et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure financière supplémentaire s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie historiques ou attendus, qui n'est pas présentée dans nos états financiers de base et qui ne s'inscrit pas dans l'une des catégories précitées.

Certaines mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à la fois sur une base consolidée et séparément pour chacun de nos secteurs (Aviation civile et Défense et Sécurité), car nous analysons leurs résultats et leur rendement séparément.

MESURES DU RENDEMENT

Marge bénéficiaire brute (marge brute en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge bénéficiaire brute est une mesure financière supplémentaire qui correspond à la marge brute divisée par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Marge opérationnelle (résultat opérationnel en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge opérationnelle est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat opérationnel divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Résultat opérationnel sectoriel ajusté

Le résultat opérationnel sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS qui donne une indication de la rentabilité individuelle des secteurs puisqu'il exclut l'incidence des éléments qui ne se rapportent pas directement à leur rendement. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté correspond au résultat opérationnel, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du présent rapport de gestion), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du présent rapport de gestion), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous suivons l'évolution du résultat opérationnel sectoriel ajusté, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté sur une base consolidée est un total des mesures sectorielles, puisqu'il s'agit de la mesure de rentabilité qu'utilise la direction pour prendre des décisions sur l'attribution des ressources aux secteurs et évaluer la performance sectorielle. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Marge opérationnelle sectorielle ajustée (résultat opérationnel sectoriel ajusté en pourcentage des produits des activités ordinaires)

La marge opérationnelle sectorielle ajustée est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat opérationnel sectoriel ajusté divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

Taux d'imposition effectif ajusté

Le taux d'imposition effectif ajusté est une mesure financière supplémentaire qui s'entend du taux d'imposition effectif sur le résultat net ajusté. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat, divisée par le résultat avant impôt sur le résultat, ajusté en fonction des mêmes éléments utilisés dans le calcul du résultat net ajusté. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de l'incidence des fluctuations des taux d'imposition et de la composition des revenus sur notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour le calcul de cette mesure.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons comme mesure additionnelle de nos résultats opérationnels. Il correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société au titre des activités poursuivies, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers, après impôt, de même que les éléments fiscaux non récurrents importants. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du présent rapport de gestion), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du présent rapport de gestion), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous suivons l'évolution du résultat net ajusté, car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Résultat par action (RPA) ajusté

Le résultat par action ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions. Nous calculons cette mesure parce que nous estimons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle par action et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour le calcul de cette mesure.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA est une mesure financière non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net des activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat, les charges financières nettes et la dotation aux amortissements. En outre, le BAIIA ajusté est ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que par les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du présent rapport de gestion), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du présent rapport de gestion), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous utilisons le BAIIA et le BAIIA ajusté pour évaluer notre performance opérationnelle en éliminant l'incidence des éléments hors exploitation ou hors trésorerie. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de ces mesures avec les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique les sommes dont nous disposons pour investir dans les occasions de croissance, rembourser notre dette et nous acquitter de nos obligations financières courantes. C'est un indicateur de notre santé financière et de notre liquidité qui correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, dont sont soustraits les dépenses en immobilisations liées à la maintenance, les dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles à l'exclusion des frais de développement inscrits à l'actif, les activités d'investissement sans lien avec la croissance, ainsi que les dividendes versés et auxquels sont ajoutés le produit de la cession d'immobilisations corporelles, les dividendes reçus des participations mises en équivalence et le produit des participations mises en équivalence, déduction faite des paiements. Veuillez vous reporter à la section 7.1 « *Mouvements de trésorerie consolidés* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

MESURES DE LA LIQUIDITÉ ET DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Fonds de roulement hors trésorerie

Le fonds de roulement hors trésorerie est une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique combien d'argent notre entreprise immobilise dans son fonctionnement au quotidien. Il correspond à la différence entre l'actif courant (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs détenus en vue de la vente) et le passif courant (abstraction faite de la partie courante de la dette à long terme et des passifs détenus en vue de la vente). Veuillez vous reporter à la section 8.1 « *Capital utilisé consolidé* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Capital utilisé

Le capital utilisé est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons pour évaluer et contrôler combien nous investissons dans notre entreprise. Nous mesurons ce capital de deux points de vue :

Du point de vue de l'utilisation du capital :

- Au niveau de la Société dans son ensemble, en prenant le montant total de l'actif (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite de la dette à long terme, partie courante comprise);
- Au niveau sectoriel, en prenant le montant total de l'actif (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des actifs d'impôt, des actifs au titre des avantages du personnel et des autres actifs non opérationnels) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite des passifs d'impôt, de la dette à long terme, partie courante comprise, des obligations au titre des redevances, des obligations au titre des avantages du personnel et des autres passifs non opérationnels).

Du point de vue de la provenance du capital :

- Afin de comprendre d'où provient notre capital, nous faisons la somme de la dette nette et des capitaux propres.

Veuillez vous reporter à la section 8.1 « *Capital utilisé consolidé* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Rendement du capital utilisé (RCU) ajusté

Le RCU ajusté est un ratio non conforme aux IFRS calculé sur une période de quatre trimestres consécutifs en divisant le résultat net des activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société, ajusté par les charges financières nettes, après impôt, les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers, par le montant moyen du capital utilisé des activités poursuivies. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (décrites à la section 5.5 du présent rapport de gestion), des coûts liés à la transition de la haute direction (décrits à la section 5.6 du présent rapport de gestion), de la perte de valeur du goodwill (décrite à la note 14 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024), de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024) et de la reprise de la perte de valeur d'actifs non financiers par suite de leur réaffectation et optimisation (décrite à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Nous utilisons le RCU ajusté pour évaluer la rentabilité de notre capital investi.

Dette nette

La dette nette est une mesure de gestion du capital qui nous indique à combien se monte notre dette une fois pris en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Elle nous indique quelle est globalement notre situation financière. Elle correspond à la différence entre le montant de la dette à long terme, partie courante comprise, et le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Veuillez vous reporter à la section 8.1 « *Capital utilisé consolidé* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Ratio de la dette nette sur les capitaux propres

Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres est une mesure de gestion du capital qui correspond à la dette nette divisée par la somme du total des capitaux propres et de la dette nette. Nous l'utilisons pour gérer notre structure de capital et pour surveiller nos priorités en matière d'allocation de capital.

Ratio de la dette nette sur le BAIIA et ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté

Le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté sont des ratios non conformes aux IFRS qui correspondent à la dette nette divisée par le BAIIA (ou le BAIIA ajusté) des douze derniers mois. Nous utilisons le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté parce qu'ils reflètent notre capacité à respecter nos obligations en matière de dette. Veuillez vous reporter à la section 13.3 « *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour un calcul de ces mesures.

Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et à la maintenance

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour maintenir les niveaux courants d'activité économique.

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour accroître les niveaux courants d'activité économique.

La somme des dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance et à la croissance représente le total de nos dépenses en immobilisations corporelles.

MESURES DE LA CROISSANCE

Prises de commandes ajustées

Les prises de commandes ajustées sont une mesure financière supplémentaire qui nous indique combien valent en principe les commandes que nous avons reçues :

- Pour le secteur Aviation civile, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Par ailleurs, les produits des activités ordinaires attendus provenant des clients avec des contrats de formation à court terme et à long terme sont inclus dès que nous avons de la part de ces clients leur engagement à nous payer les honoraires de formation, ou lorsque nous pouvons raisonnablement compter sur la génération des produits des activités ordinaires;
- Pour le secteur Défense et Sécurité, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Les contrats du secteur Défense et Sécurité sont généralement réalisés sur une longue période, mais certains d'entre eux doivent être renouvelés chaque année. Pour ce secteur, nous n'inscrivons un élément d'un contrat dans les prises de commandes ajustées que lorsque le client en a obtenu l'autorisation et le financement.

Carnet de commandes ajusté

Le carnet de commandes ajusté est une mesure financière supplémentaire qui représente les produits des activités ordinaires attendus et comprend les commandes engagées, le carnet de commandes des coentreprises de même que les commandes non financées et les options :

- Les commandes engagées nous indiquent à combien se montent les commandes ajustées que nous avons reçues, mais que nous n'avons pas encore exécutées. Elles correspondent à la somme des prises de commandes ajustées de la période et du solde des commandes engagées à la fin de l'exercice précédent, moins les produits des activités ordinaires comptabilisés pour la période, plus ou moins les ajustements du carnet de commandes. Si le montant d'une commande déjà comptabilisé pour un exercice antérieur est modifié, le carnet de commandes est ajusté;
- Le carnet de commandes des coentreprises se compose de commandes engagées qui représentent la valeur prévue de notre quote-part des commandes qu'ont reçues les coentreprises, mais qu'elles n'ont pas encore exécutées. Le carnet de commandes des coentreprises est établi sur la même base que pour les commandes engagées telle qu'elle est décrite ci-dessus, mais il exclut toute partie des commandes qui ont été directement sous-traitées à une filiale de CAE, lesquelles sont déjà prises en compte dans la détermination des commandes engagées;
- Les commandes non financées s'entendent des commandes ayant force obligatoire du secteur Défense et Sécurité que nous avons reçues du gouvernement des États-Unis, mais que nous n'avons pas encore exécutées et pour lesquelles l'autorisation de financement n'a pas encore été obtenue. L'incertitude découle du calendrier des autorisations de financement, qui dépend du cycle budgétaire du gouvernement, lequel est fondé sur une fin d'exercice en septembre. Le carnet de commandes ajusté tient compte des options dont la probabilité d'exercice est élevée, que nous définissons comme étant au moins 80 % probable, mais pas des contrats à exécution indéterminée et à quantité indéterminée (ID/IQ) à plusieurs soumissionnaires. Lorsqu'une option est exercée, elle est inscrite dans les prises de commandes ajustées de la période et est sortie des commandes non financées et des options.

Ratio valeur comptable des commandes/ventes

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes est une mesure financière supplémentaire qui correspond aux prises de commandes ajustées divisées par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous l'utilisons pour surveiller le niveau de croissance future de l'entreprise au fil du temps.

13.2 Définition des renseignements non financiers supplémentaires

Simulateurs de vol (FFS) dans le réseau de CAE

Un FFS est une reproduction en taille réelle d'un cockpit d'avion d'une marque, d'un modèle et d'une série donnés, qui comprend un système de mouvement. Habituellement, le nombre de FFS dans le réseau n'inclut que les FFS haute fidélité et exclut les dispositifs de formation fixes et les autres dispositifs de niveau inférieur, car de tels dispositifs sont généralement utilisés en plus des FFS dans le cadre des mêmes programmes de formation autorisés.

Nombre équivalent de simulateurs (NES)

Le NES est une mesure qui nous indique le nombre moyen total de simulateurs de vol qui étaient en état de dégager des résultats au cours de la période. Dans le cas d'un centre de formation exploité en coentreprise à 50/50, nous ne prenons en compte dans le NES que la moitié des simulateurs de vol dans ce centre. Lorsqu'un simulateur de vol est retiré du service pour être déménagé, il n'est pris en compte qu'une fois réinstallé et en état de dégager des résultats.

Taux d'utilisation

Le taux d'utilisation est une mesure que nous utilisons pour évaluer la performance de notre réseau de simulateurs du secteur Aviation civile. Bien que ce taux n'ait pas de corrélation exacte avec les produits des activités ordinaires comptabilisés, nous l'utilisons, parallèlement à d'autres mesures, puisque nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un indicateur de notre rendement opérationnel. Il correspond au nombre d'heures de formation vendues sur nos simulateurs pour la période, divisé par la capacité de formation pratique disponible pour cette même période.

13.3 Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS**Rapprochement du résultat opérationnel sectoriel ajusté**

<i>(montants en millions)</i>	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
<i>Trimestres clos les 31 mars</i>	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Résultat opérationnel	197,4 \$	147,0 \$	42,5 \$	(680,0) \$	239,9 \$	(533,0) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	—	44,4	—	10,6	—	55,0
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :						
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires	6,3	—	4,3	—	10,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction	4,7	—	3,6	—	8,3	—
Perte de valeur du goodwill	—	—	—	568,0	—	568,0
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	—	—	—	35,7	—	35,7
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	208,4 \$	191,4 \$	50,4 \$	(65,7) \$	258,8 \$	125,7 \$

<i>(montants en millions)</i>	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
<i>Exercices clos les 31 mars</i>	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Résultat opérationnel	605,3 \$	442,0 \$	123,9 \$	(627,4) \$	729,2 \$	(185,4) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	37,8	106,9	18,7	24,5	56,5	131,4
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :						
Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM	(72,6)	—	—	—	(72,6)	—
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires	6,3	—	4,3	—	10,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction	4,7	—	3,6	—	8,3	—
Perte de valeur du goodwill	—	—	—	568,0	—	568,0
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	—	—	—	35,7	—	35,7
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	581,5 \$	548,9 \$	150,5 \$	0,8 \$	732,0 \$	549,7 \$

Rapprochement du résultat net ajusté et du RPA ajusté

(montants en millions, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	135,9 \$	(484,2) \$	405,3 \$	(304,0) \$
Résultat net des activités abandonnées	—	(20,5)	—	(21,3)
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, après impôt	—	42,3	43,2	101,0
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :				
Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM, après impôt	—	—	(76,7)	—
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires, après impôt	7,6	—	7,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction, après impôt	6,1	—	6,1	—
Perte de valeur du goodwill, après impôt	—	473,7	—	473,7
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers, après impôt	—	27,4	—	27,4
Résultat net ajusté	149,6 \$	38,7 \$	385,5 \$	276,8 \$
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)	321,1	318,3	319,7	318,2
RPA ajusté	0,47 \$	0,12 \$	1,21 \$	0,87 \$

Calcul du taux d'imposition effectif ajusté

(montants en millions, sauf les taux d'imposition effectifs)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
Résultat avant impôt sur le résultat	183,4 \$	(585,4) \$	513,7 \$	(390,4) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	—	55,0	56,5	131,4
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :				
Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM	—	—	(72,6)	—
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires	10,6	—	10,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction	8,3	—	8,3	—
Perte de valeur du goodwill	—	568,0	—	568,0
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	—	35,7	—	35,7
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté	202,3 \$	73,3 \$	516,5 \$	344,7 \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	45,2 \$	(80,6) \$	98,7 \$	(72,8) \$
Incidence fiscale sur les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	—	12,7	13,3	30,4
Incidence fiscale sur les pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :				
Incidence fiscale sur le profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM	—	—	4,1	—
Incidence fiscale sur les coûts liés aux questions concernant les actionnaires	3,0	—	3,0	—
Incidence fiscale sur les coûts liés à la transition de la haute direction	2,2	—	2,2	—
Incidence fiscale sur la perte de valeur du goodwill	—	94,3	—	94,3
Incidence fiscale sur la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	—	8,3	—	8,3
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	50,4 \$	34,7 \$	121,3 \$	60,2 \$
Taux d'imposition effectif	25 %	14 %	19 %	19 %
Taux d'imposition effectif ajusté	25 %	47 %	23 %	17 %

Rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du ratio de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté

	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
(montants en millions, sauf les ratios de la dette nette sur le BAIIA)	2025	2024
Résultat opérationnel	729,2 \$	(185,4) \$
Dotation aux amortissements	414,7	368,7
BAIIA	1 143,9 \$	183,3 \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	56,5	131,4
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :		
Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM	(72,6)	—
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires	10,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction	8,3	—
Perte de valeur du goodwill	—	568,0
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	—	35,7
BAIIA ajusté	1 146,7 \$	918,4 \$
Dette nette	3 176,7 \$	2 914,2 \$
Ratio de la dette nette sur le BAIIA	2,78	15,90
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté	2,77	3,17

14. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES**14.1 Nouvelles normes et modifications adoptées****Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers**

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification de portée limitée d'IAS 1 *Présentation des états financiers*, pour clarifier le fait que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est en fonction des droits qui existent à la date de clôture. Le classement n'est pas influencé par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif ni par les événements postérieurs à la date de clôture. La modification clarifie également le sens donné au « règlement » d'un passif dans IAS 1.

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*, pour préciser qu'en ce qui concerne la dette à long terme, les clauses contractuelles devant être respectées après la date de clôture ne modifient pas le classement dans la tranche courante ou non courante à la date de clôture, mais que des informations sur ces clauses contractuelles doivent être communiquées dans les notes annexes.

Ces modifications de normes comptables ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, mais n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Modifications d'IFRS 16 Contrats de location

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16 *Contrats de location*, qui obligent le vendeur-preneur à évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une transaction de cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant de profit ou de perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas le vendeur-preneur de comptabiliser en résultat tout profit ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, mais n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence entourant les accords de financement des fournisseurs et leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. Les modifications prévoient un allègement transitoire en vertu duquel une entité n'est pas tenue de fournir les informations, autrement requises par les modifications, pour toute période comparative dans l'exercice de la première application des modifications. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, et nous avons choisi d'appliquer l'allègement transitoire à nos états financiers consolidés.

Informations à fournir sur les produits et les charges des secteurs à présenter – IFRS 8 Secteurs opérationnels

En juillet 2024, l'IFRS Interpretations Committee a publié une décision clarifiant certaines obligations d'information en vertu d'IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. La décision souligne le besoin de fournir des informations sur certains éléments de produits et de charges déterminés si ces montants sont inclus dans l'indicateur du résultat net sectoriel examiné par le principal décideur opérationnel ou fournis régulièrement au principal décideur opérationnel, même s'ils ne sont pas inclus dans l'indicateur du résultat net sectoriel. Les informations à fournir sont présentées à la note 4 – Secteurs opérationnels et secteurs géographiques de nos états financiers consolidés.

14.2 Nouvelles normes et modifications non encore adoptées par la Société

Modifications d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir et d'IFRS 9 Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et d'IFRS 9 *Instruments financiers*, clarifiant la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par transfert électronique, de manière à préciser les indications et à en ajouter de nouvelles afin de déterminer si un actif financier répond au critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, d'ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments assortis de modalités contractuelles pouvant modifier les flux de trésorerie (comme les instruments ayant des caractéristiques liées à l'atteinte de cibles environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)) et de mettre à jour les informations à fournir au sujet des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la JVAERG.

Les modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9 entreront en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Nous continuons d'évaluer l'incidence de ces modifications sur nos états financiers consolidés.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui établit des exigences de présentation et d'information à fournir dans les états financiers. IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*, mais reprend bon nombre des dispositions d'IAS 1. IFRS 18 introduit une structure définie pour l'état du résultat net, composée de catégories et de sous-totaux requis, ainsi que des obligations d'information concernant les indicateurs de rendement définis par la direction.

IFRS 18 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} avril 2027. Nous continuons d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

14.3 Recours au jugement, et utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges de la période concernée. Cela exige aussi que la direction exerce son jugement aux fins de l'application des méthodes comptables. Les éléments qui demandent beaucoup de jugement ou qui sont très complexes, ainsi que les cas dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont présentés plus loin. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les variations seront comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont détectées.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date du transfert du contrôle. La contrepartie transférée et les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, qui peut être estimée au moyen d'une approche par le résultat, par le marché ou par les coûts. En fonction de la complexité de ces évaluations, nous consultons des experts indépendants ou calculons la juste valeur en interne, à l'aide de techniques d'évaluation appropriées qui se fondent généralement sur une prévision du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction à l'égard du rendement futur des actifs connexes et du taux d'actualisation. La contrepartie conditionnelle est comptabilisée à la juste valeur au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Les jugements posés pour déterminer la juste valeur estimative attribuée aux actifs nets identifiables acquis, ainsi que la durée d'utilité estimative des actifs non financiers, pourraient influencer sur le résultat net des périodes ultérieures en se répercutant sur la dotation aux amortissements et, dans certains cas, sur les pertes de valeur. Nous estimons que les justes valeurs estimatives attribuées aux actifs nets identifiables acquis sont fondées sur des hypothèses raisonnables qu'un intervenant du marché utiliserait. Même si la Société utilise les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables afin d'évaluer avec exactitude les actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition, les estimations sont intrinsèquement incertaines et sont susceptibles d'être révisées.

Au cours de la période d'évaluation, jusqu'à 12 mois après l'acquisition, nous comptabilisons des ajustements à l'estimation initiale des actifs nets identifiables acquis en fonction des nouvelles informations obtenues concernant des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Tout ajustement résultant d'informations obtenues concernant des faits et circonstances qui n'existaient pas à la date d'acquisition est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il survient.

Frais de développement

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée d'utilité lorsqu'ils satisfont aux critères d'inscription à l'actif. Des prévisions des produits des activités ordinaires et de la rentabilité des projets pertinents sont utilisées pour évaluer la conformité aux critères d'inscription à l'actif et la valeur recouvrable des actifs.

Dépréciation d'actifs non financiers

Nous soumettons le goodwill à un test de dépréciation qui est fondé sur des estimations de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill a été attribué et qui fait appel à des modèles d'évaluation tels que le modèle de flux de trésorerie actualisés (niveau 3). La direction exerce un jugement important pour élaborer le modèle fondé sur les flux de trésorerie, et pose notamment des hypothèses clés, y compris à l'égard de la croissance prévue des produits des activités ordinaires, des marges projetées et des taux d'actualisation. La direction exerce également un jugement pour tenir compte de l'incidence de la perspective actuelle du marché quant au risque et à l'incertitude ainsi que des conditions macroéconomiques. Ces estimations, ainsi que la méthode employée, peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au bout du compte, sur le montant de toute perte de valeur du goodwill.

De même, lorsque les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, le calcul de leur valeur recouvrable amène la direction à faire des estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au bout du compte, sur le montant de toute dépréciation.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Prix de transaction attribué aux obligations de prestation

Pour attribuer le prix de transaction des contrats comportant plusieurs obligations de prestation, nous estimons le prix de vente spécifique selon la méthode du coût attendu plus marge si celui-ci n'est pas directement observable.

Détermination de la mesure dans laquelle sont remplies les obligations de prestation

Pour les contrats dont les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés, nous avons recours à notre jugement pour estimer les coûts totaux pour achever le contrat.

La détermination des coûts totaux pour achever un contrat repose sur des estimations qui peuvent être touchées par plusieurs facteurs, notamment des difficultés liées à la gestion et à l'exécution du programme, des défis technologiques, le coût des matériaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre et des problèmes au niveau des fournisseurs ou des sous-traitants.

La direction évalue chaque mois les coûts estimatifs nécessaires à l'achèvement, ainsi que les produits des activités ordinaires et les marges constatés, et ce, pour chaque contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et des produits des activités ordinaires sont pris en compte dans la période au cours de laquelle il devient manifeste que de tels changements sont requis.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des régimes de retraite à prestations définies ainsi que la valeur actuelle des obligations au titre des avantages du personnel sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations comprennent notamment des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les hausses futures des salaires et les taux de mortalité. Toutes les hypothèses sont révisées à chaque date de clôture. Toute modification de ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des avantages du personnel et sur le coût des régimes de retraite à prestations définies. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie que les prestations qui seront versées et dont les durées jusqu'à l'échéance se rapprochent de celles du passif au titre du régime de retraite connexe. Le taux de mortalité est établi en fonction des données publiques sur la mortalité dans le pays concerné. Les hausses futures des salaires et des prestations de retraite sont déterminées en fonction des taux d'inflation futurs prévus pour le pays concerné. Chaque taux d'actualisation est établi en fonction de la courbe de rendement et est utilisé afin de déterminer le coût des services rendus et le coût financier des régimes de retraite à prestations définies canadiens à l'ouverture de l'exercice. La valeur actualisée des obligations au titre des avantages du personnel à l'égard de ces régimes canadiens est déterminée en fonction des taux d'actualisation tirés de la courbe de rendement à la clôture de l'exercice.

Les autres hypothèses clés concernant les obligations au titre des prestations définies s'appuient, en partie, sur la conjoncture du marché. Voir la note 22 des états financiers consolidés pour plus de détails concernant les hypothèses posées.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales de divers territoires. Nous devons avoir recours au jugement pour déterminer la charge d'impôt mondiale. La détermination des actifs et des passifs d'impôt comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. Nous constituons une provision pour les éventuels impôts à payer d'après la moyenne pondérée en fonction de la probabilité des résultats possibles. Les différences entre les résultats réels et ces estimations pourraient influencer sur les passifs d'impôt et les passifs d'impôt différé dans la période au cours de laquelle elles sont établies.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous dégagions un bénéfice imposable auquel les pertes pourront être imputées. La direction doit faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après l'échéancier probable et le niveau du résultat imposable futur ainsi que les stratégies fiscales futures. Le montant total des actifs d'impôt différé peut être modifié si les estimations du résultat imposable futur prévu et des avantages attendus des stratégies fiscales sont revues à la baisse, ou en cas d'adoption de modifications des lois fiscales qui limitent, en temps ou en étendue, notre capacité à utiliser des avantages fiscaux futurs.

15. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a établi et maintient des contrôles et procédures de communication de l'information élaborés de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information significative sur la Société est communiquée au président et chef de la direction et au chef de la direction financière par intérim par d'autres membres du personnel, en particulier pendant la période au cours de laquelle les documents annuels et intermédiaires sont établis, et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règlements d'application connexes.

Au 31 mars 2025, la direction a évalué, sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière par intérim, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, au sens du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Rule 13(a)-15(e) prise en application de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et elle en est arrivée à la conclusion que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces.

En outre, la Société a établi et maintient un contrôle interne à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109 et de la Rule 13(a)-15(f) prise en application de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière par intérim et mis en œuvre par la direction et d'autres membres clés du personnel de CAE, pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés de la Société aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

Au 31 mars 2025, la direction a fait une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que, au 31 mars 2025, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace.

Il n'y a eu aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenue pendant le quatrième trimestre et l'exercice 2025 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

16. RÔLE DE SURVEILLANCE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'audit examine notre rapport de gestion annuel et les états financiers consolidés connexes avec la direction et les auditeurs externes, et il recommande leur approbation au conseil. De plus, la direction et nos auditeurs internes font périodiquement rapport au comité d'audit sur leur évaluation de nos contrôles et procédures internes de communication de l'information financière. L'auditeur externe présente périodiquement à la direction un rapport sur les faiblesses relevées dans nos contrôles internes, rapport qui est soumis à l'examen du comité d'audit.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur CAE, dont sa plus récente notice annuelle, peuvent être consultés en ligne sur son site Web à www.cae.com, sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca ou sur EDGAR à www.sec.gov.

18. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente les principales informations financières trimestrielles des trois derniers exercices :

<i>(montants en millions, sauf les montants par action)</i>	T1	T2	T3	T4	Total
Exercice 2025					
Produits des activités ordinaires	1 072,5	1 136,6	1 223,4	1 275,4	4 707,9 \$
Résultat net	50,8	54,8	171,2	138,2	415,0 \$
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	48,3	52,5	168,6	135,9	405,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,5	2,3	2,6	2,3	9,7 \$
RPA de base et dilué attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	0,15	0,16	0,53	0,42	1,27 \$
RPA ajusté	0,21	0,24	0,29	0,47	1,21 \$
Nombre moyen d'actions en circulation (de base)	318,6	318,7	319,0	320,0	319,1
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)	318,8	319,1	319,8	321,1	319,7
Exercice 2024					
Produits des activités ordinaires	1 012,0	1 050,0	1 094,5	1 126,3	4 282,8 \$
Résultat net	67,8	61,1	59,1	(484,3)	(296,3) \$
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société					
Activités poursuivies	64,8	56,2	58,4	(504,7)	(325,3) \$
Activités abandonnées	0,5	2,2	(1,9)	20,5	21,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,5	2,7	2,6	(0,1)	7,7 \$
RPA de base et dilué attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	0,20	0,18	0,17	(1,52)	(0,95) \$
Activités poursuivies	0,20	0,17	0,18	(1,58)	(1,02) \$
Activités abandonnées	—	0,01	(0,01)	0,06	0,07 \$
RPA ajusté	0,24	0,26	0,24	0,12	0,87 \$
Nombre moyen d'actions en circulation (de base)	318,0	318,2	318,3	318,3	318,2
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)	318,8	319,2	319,1	318,3	318,2
Exercice 2023					
Produits des activités ordinaires	893,7	949,6	969,9	1 197,4	4 010,6 \$
Résultat net	3,7	46,3	80,0	101,9	231,9 \$
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société					
Activités poursuivies	6,8	44,2	76,0	93,6	220,6 \$
Activités abandonnées	(5,1)	0,3	2,1	4,8	2,1 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2,0	1,8	1,9	3,5	9,2 \$
RPA de base et dilué attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	—	0,14	0,25	0,31	0,70 \$
Activités poursuivies	0,02	0,14	0,24	0,29	0,69 \$
Activités abandonnées	(0,02)	—	0,01	0,02	0,01 \$
RPA ajusté	0,07	0,19	0,27	0,33	0,87 \$
Nombre moyen d'actions en circulation (de base)	317,1	317,8	317,9	317,9	317,7
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)	318,2	318,4	318,3	318,7	318,4

Le tableau suivant présente les principales informations financières annuelles des trois derniers exercices :

<i>(montants en millions)</i>	2025	2024	2023
Situation financière :			
Total de l'actif	11 213,8 \$	9 834,1 \$	10 436,5 \$
Total des passifs financiers non courants ¹⁾	3 185,2	2 855,4	3 179,6
Total de la dette nette	3 176,7	2 914,2	3 032,5

¹⁾ Comprend la dette à long terme, les passifs dérivés non courants et les autres passifs non courants qui répondent à la définition d'un passif financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	74
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	75
État consolidé du résultat net	77
État consolidé du résultat global	78
État consolidé de la situation financière	79
État consolidé des variations des capitaux propres	80
Tableau consolidé des flux de trésorerie	81
Notes annexes	82
Note 1 – Nature des activités et méthodes comptables significatives	82
Note 2 – Regroupements d'entreprises	99
Note 3 – Activités abandonnées	100
Note 4 – Secteurs opérationnels et secteurs géographiques	101
Note 5 – Autres (profits) et pertes	103
Note 6 – Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	104
Note 7 – Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	104
Note 8 – Charges financières – montant net	104
Note 9 – Impôt sur le résultat	105
Note 10 – Capital-actions et résultat par action	107
Note 11 – Créances clients	108
Note 12 – Soldes des contrats conclus avec des clients	108
Note 13 – Stocks	108
Note 14 – Immobilisations corporelles	109
Note 15 – Immobilisations incorporelles	110
Note 16 – Contrats de location	111
Note 17 – Investissement dans des participations mises en équivalence	112
Note 18 – Autres actifs non courants	113
Note 19 – Dettes fournisseurs et charges à payer	113
Note 20 – Provisions	113
Note 21 – Facilités d'emprunt	114
Note 22 – Obligations au titre des avantages du personnel	116
Note 23 – Autres passifs non courants	120
Note 24 – Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie	120
Note 25 – Cumul des autres éléments du résultat global	120
Note 26 – Paiements fondés sur des actions	120
Note 27 – Rémunération du personnel	124
Note 28 – Participation gouvernementale	124
Note 29 – Éventualités et engagements	124
Note 30 – Juste valeur des instruments financiers	125
Note 31 – Gestion du risque lié au capital	126
Note 32 – Gestion des risques financiers	127
Note 33 – Rémunération du personnel de direction clé	132

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le processus de la Société a été conçu sous la supervision et avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière par intérim pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés de la Société ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité (IFRS), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2025, selon les critères énoncés dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 mars 2025.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2025 a été auditée par Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme l'indique son rapport qui figure dans les présentes.

/s/ Marc Parent
Président et chef de la direction

/s/ Constantino Malatesta
Chef de la direction financière par intérim

Le 13 mai 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de CAE inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de CAE inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 31 mars 2025 et 2024 et des états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le COSO).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures pour atténuer ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée, qui a été ou qui doit être communiquée au Comité d'audit et i) qui est liée à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires – Coûts estimés pour achever certains contrats

Comme il est décrit à la note 1 des états financiers consolidés, la Société comptabilise progressivement les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients pour la conception, l'ingénierie et la fabrication de dispositifs de formation selon la méthode fondée sur les intrants si la direction détermine que le niveau de personnalisation de ces dispositifs est tel qu'ils ne conviennent à aucune autre fin et qu'elle a un droit juridiquement exécutoire à contrepartie pour les travaux exécutés à ce jour. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, une partie de 4,7 milliards \$ du total des produits des activités ordinaires consolidés consistait en des produits comptabilisés progressivement à l'égard de contrats conclus avec des clients selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés. Pour les contrats dont les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés, la direction a recours à son jugement pour estimer les coûts totaux pour achever le contrat. La détermination des coûts totaux pour achever un contrat repose sur des estimations qui peuvent être touchées par plusieurs facteurs, notamment des problèmes liés à la gestion et à l'exécution du programme, des difficultés technologiques, le coût des matériaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre et des problèmes au niveau des fournisseurs ou des sous-traitants. Les changements apportés aux estimations des coûts et des produits des activités ordinaires sont pris en compte dans la période au cours de laquelle il devient manifeste que de tels changements sont requis.

Le principal fait ayant permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard des coûts estimés pour achever certains contrats constituait une question critique de l'audit est que la direction a exercé un jugement pour estimer les coûts totaux pour achever les contrats, ce qui a ainsi donné lieu à un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans la mise en œuvre des procédures et dans l'évaluation des éléments probants concernant les coûts totaux estimés par la direction pour achever les contrats.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés au processus de comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris les contrôles liés à l'estimation des coûts totaux pour achever les contrats. Ces procédures ont aussi consisté, entre autres, à tester, pour un échantillon de contrats, les processus utilisés par la direction pour estimer les coûts totaux pour achever les contrats, ce qui demande entre autres de tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans l'estimation des travaux exécutés à ce jour par rapport à l'ensemble des travaux devant être effectués, et d'évaluer le caractère raisonnable des coûts totaux pour achever les contrats en tenant compte des facteurs déterminés par la direction comme ayant une incidence sur ces coûts. L'évaluation du caractère raisonnable des coûts totaux pour achever les contrats déterminés, sur une base d'échantillonnage, a compris l'évaluation de la capacité de la direction à effectuer des estimations raisonnables des coûts totaux pour achever les contrats en comparant les variations des coûts estimés par rapport aux estimations faites à l'exercice antérieur ou les coûts d'achèvement estimés pour les nouveaux contrats, à effectuer une analyse rétrospective pour évaluer les écarts entre les coûts réels et les coûts estimés d'achèvement des contrats et à mettre en œuvre des procédures pour évaluer l'identification en temps voulu des facteurs pouvant nécessiter une modification des coûts antérieurement estimés.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada
Le 13 mai 2025

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1991.

État consolidé du résultat net

Exercices clos les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note	2025	2024
Activités poursuivies			
Produits des activités ordinaires	4	4 707,9 \$	4 282,8 \$
Coût des ventes		3 407,8	3 128,3
Marge brute		1 300,1 \$	1 154,5 \$
Frais de recherche et de développement		123,2	149,8
Frais de vente, généraux et d'administration		565,4	535,0
Autres (profits) et pertes	5	(13,3)	27,9
Quote-part du résultat net après impôt des participations mises en équivalence	4	(88,3)	(72,2)
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	6	56,5	131,4
Perte de valeur du goodwill	15	—	568,0
Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	7	(72,6)	—
Résultat opérationnel		729,2 \$	(185,4) \$
Charges financières – montant net	8	215,5	205,0
Résultat avant impôt sur le résultat		513,7 \$	(390,4) \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	9	98,7	(72,8)
Résultat net des activités poursuivies		415,0 \$	(317,6) \$
Résultat net des activités abandonnées	3	—	21,3
Résultat net		415,0 \$	(296,3) \$
Attribuable aux :			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société		405,3 \$	(304,0) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		9,7	7,7
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			
De base et dilué – activités poursuivies	10	1,27 \$	(1,02) \$
De base et dilué – activités abandonnées	10	—	0,07

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercices clos les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies		415,0 \$	(317,6) \$
Éléments pouvant être reclassés en résultat net			
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger		381,9 \$	(4,7) \$
(Perte) profit sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – montant net		(125,2)	8,0
Reclassement au résultat net du profit sur les écarts de conversion		(10,1)	(1,6)
Perte sur les couvertures de flux de trésorerie – montant net		(41,4)	(11,9)
Reclassement au résultat net de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		20,6	5,0
Impôt sur le résultat	9	5,9	(1,0)
		231,7 \$	(6,2) \$
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net			
Réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies	22	(54,3) \$	16,0 \$
Impôt sur le résultat	9	14,4	(4,2)
		(39,9) \$	11,8 \$
Autres éléments du résultat global des activités poursuivies		191,8 \$	5,6 \$
Résultat net des activités abandonnées	3	— \$	21,3 \$
Autres éléments du résultat global des activités abandonnées	3	—	(7,0)
Total du résultat global		606,8 \$	(297,7) \$
Attribuable aux :			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société		593,2 \$	(305,4) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		13,6	7,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Aux 31 mars
(montants en millions de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		293,7 \$	160,1 \$
Créances clients	11	612,0	624,7
Actifs sur contrat	12	482,2	537,6
Stocks	13	595,0	573,6
Acomptes		78,2	68,0
Impôt sur le résultat à recouvrer		59,0	35,3
Actifs financiers dérivés		23,5	7,2
Total de l'actif courant		2 143,6 \$	2 006,5 \$
Immobilisations corporelles	14	2 989,5	2 515,6
Actifs au titre des droits d'utilisation	16	788,0	545,8
Immobilisations incorporelles	15	3 871,0	3 271,9
Investissement dans les participations mises en équivalence	17	559,1	588,8
Actifs au titre des avantages du personnel	22	11,6	65,7
Actifs d'impôt différé	9	191,8	233,3
Actifs financiers dérivés		1,4	4,2
Autres actifs non courants	18	657,8	602,3
Total de l'actif		11 213,8 \$	9 834,1 \$
Passif et capitaux propres			
Dettes fournisseurs et charges à payer	19	1 190,8 \$	1 035,3 \$
Provisions	20	34,5	42,6
Impôt sur le résultat à payer		18,4	31,1
Passifs sur contrat	12	1 001,6	911,7
Partie courante de la dette à long terme	21	399,0	308,9
Passifs financiers dérivés		42,2	28,8
Total du passif courant		2 686,5 \$	2 358,4 \$
Provisions	20	14,3	14,0
Dette à long terme	21	3 071,4	2 765,4
Obligations au titre des avantages du personnel	22	134,1	98,7
Passifs d'impôt différé	9	40,7	36,6
Passifs financiers dérivés		22,4	2,9
Autres passifs non courants	23	268,4	255,5
Total du passif		6 237,8 \$	5 531,5 \$
Capitaux propres			
Capital-actions	10	2 327,1 \$	2 252,9 \$
Surplus d'apport		69,8	55,4
Cumul des autres éléments du résultat global	25	381,8	154,0
Résultats non distribués		2 112,8	1 762,6
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société		4 891,5 \$	4 224,9 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		84,5	77,7
Total des capitaux propres		4 976,0 \$	4 302,6 \$
Total du passif et des capitaux propres		11 213,8 \$	9 834,1 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société									
Actions ordinaires				Cumul des autres éléments du résultat global			Résultats non distribués	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(montants en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	Note	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Surplus d'apport					
Soldes au 31 mars 2023		317 906 290	2 243,6 \$	42,1 \$	167,2 \$	2 054,8 \$	4 507,7 \$	81,2 \$	4 588,9 \$
Résultat net		—	— \$	— \$	— \$	(304,0) \$	(304,0) \$	7,7 \$	(296,3) \$
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(13,2)	11,8	(1,4)	—	(1,4)
Total du résultat global		—	— \$	— \$	(13,2) \$	(292,2) \$	(305,4) \$	7,7 \$	(297,7) \$
Exercice d'options sur actions	26	405 943	9,3	(1,5)	—	—	7,8	—	7,8
Charge liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	26	—	—	14,8	—	—	14,8	—	14,8
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(11,2)	(11,2)
Soldes au 31 mars 2024		318 312 233	2 252,9 \$	55,4 \$	154,0 \$	1 762,6 \$	4 224,9 \$	77,7 \$	4 302,6 \$
Résultat net		—	— \$	— \$	— \$	405,3 \$	405,3 \$	9,7 \$	415,0 \$
Autres éléments du résultat global		—	—	—	227,8	(39,9)	187,9	3,9	191,8
Total du résultat global		—	— \$	— \$	227,8 \$	365,4 \$	593,2 \$	13,6 \$	606,8 \$
Exercice d'options sur actions	26	2 763 675	79,0	(11,9)	—	—	67,1	—	67,1
Règlement des attributions réglées en instruments de capitaux propres	26	45 430	1,3	(1,3)	—	—	—	—	—
Rachat et annulation d'actions ordinaires	10	(856 230)	(6,1)	—	—	(15,2)	(21,3)	—	(21,3)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, après impôt	26	—	—	27,6	—	—	27,6	—	27,6
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(6,8)	(6,8)
Soldes au 31 mars 2025		320 265 108	2 327,1 \$	69,8 \$	381,8 \$	2 112,8 \$	4 891,5 \$	84,5 \$	4 976,0 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Activités opérationnelles			
Résultat net		415,0 \$	(296,3) \$
Ajustements pour :			
Dotation aux amortissements	4	414,7	374,8
Perte de valeur du goodwill	15	—	568,0
Perte de valeur d'actifs non financiers – montant net		7,1	57,3
Quote-part du résultat net après impôt des participations mises en équivalence		(88,3)	(72,2)
Impôt sur le résultat différé		44,9	(166,5)
Crédits d'impôt à l'investissement		(10,1)	(14,8)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		25,2	14,8
Régimes de retraite à prestations définies		34,6	8,3
Autres passifs non courants		(5,3)	(9,7)
Actifs et passifs financiers dérivés – montant net		(39,8)	(12,7)
Profit après impôt à la cession d'activités abandonnées	3	—	(16,5)
Profit sur la réévaluation d'une participation précédemment détenue	7	(72,6)	—
Autres		(26,0)	4,3
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	24	197,1	128,1
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		896,5 \$	566,9 \$
Activités d'investissement			
Regroupements d'entreprises, nets de la trésorerie acquise	2	(308,0) \$	— \$
Produit de la cession d'activités abandonnées	3	—	275,3
Dépenses en immobilisations corporelles	14	(356,2)	(329,8)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		19,4	4,0
Dépenses en immobilisations incorporelles	15	(87,9)	(147,9)
Paiements nets versés aux participations mises en équivalence		(19,0)	(43,9)
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		28,7	37,1
Autres		(9,3)	(10,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(732,3) \$	(215,4) \$
Activités de financement			
Remboursement net sur les prélèvements aux termes des facilités de crédit renouvelables	21	(45,0) \$	(396,7) \$
Produit tiré de la dette à long terme	21	331,5	433,5
Remboursement sur la dette à long terme	21	(321,3)	(370,4)
Remboursement sur les obligations locatives	21	(59,9)	(69,5)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires		67,1	7,8
Rachat et annulation d'actions ordinaires	10	(21,3)	—
Autres		(0,9)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(49,8) \$	(395,3) \$
Incidence des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		19,2 \$	(13,7) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		133,6 \$	(57,5) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		160,1	217,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		293,7 \$	160,1 \$

La Société a choisi de présenter un tableau consolidé des flux de trésorerie qui inclut à la fois les activités poursuivies et les activités abandonnées. Les montants liés aux activités abandonnées par activités opérationnelles, d'investissement et de financement sont présentés à la note 3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes

(sauf indication contraire, tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens)

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 13 mai 2025.

NOTE 1 – NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Nature des activités

CAE existe pour rendre le monde plus sécuritaire. CAE offre des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense pour les moments qui comptent le plus.

CAE inc. et ses filiales (CAE ou la Société) gèrent leurs activités en deux secteurs :

- i) Aviation civile – Fournit une gamme complète de solutions de formation de l'équipage de conduite, du personnel de cabine, du personnel de maintenance, du personnel au sol et des contrôleurs aériens dans les secteurs de l'aviation commerciale, d'affaires et sur hélicoptère, un éventail exhaustif de dispositifs de formation fondée sur la simulation, des services de formation initiale des pilotes et de placement de membres d'équipage, ainsi que des solutions numériques pour les opérations aériennes;
- ii) Défense et Sécurité – Fournit, à l'échelle mondiale, des solutions d'entraînement et de simulation évolutives, peu importe la plateforme, qui rehaussent la préparation et la sécurité des forces armées.

CAE inc. est constituée et établie au Canada et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 8585, ch. de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec), Canada, H4T 1G6. Les actions ordinaires de CAE se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE).

Base d'établissement

Les méthodes comptables significatives appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les normes figurant à la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et selon les normes IFRS de comptabilité (IFRS), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des éléments suivants, qui sont évalués à la juste valeur : contrepartie conditionnelle, instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG) et passifs au titre des accords de paiement fondés sur des actions et réglés en trésorerie.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les filiales représentent toutes les entités que la Société contrôle. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et déconsolidées à la date à laquelle le contrôle prend fin. Tous les comptes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés.

Au 31 mars 2025, les principales filiales de la Société, y compris toutes les filiales représentant individuellement plus de 5 % du total des actifs consolidés et 5 % des produits des activités ordinaires consolidés, s'établissaient comme suit :

Filiale	Pays de constitution	Participation (%)
CAE USA inc.	États-Unis	100 %
CAE SimuFlite inc.	États-Unis	100 %

Partenariats

Les partenariats représentent les entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui requièrent le consentement unanime des parties pour les décisions portant sur les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, celle-ci est classée dans les coentreprises et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, celle-ci est classée dans les entreprises communes, et la Société ne comptabilise que ses actifs, ses passifs et ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, à hauteur de sa participation dans l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part revenant à la Société du résultat net et des variations des AERG de l'entité. Lorsque la quote-part des pertes d'une coentreprise revenant à la Société est égale ou supérieure à ses participations dans les coentreprises, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom des coentreprises.

Les profits latents découlant d'opérations avec les coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Pour ce qui est des produits ou des services que la Société vend à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les participations mises en équivalence à l'état consolidé de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des participations mises en équivalence à l'état consolidé du résultat net.

Au 31 mars 2025, la Société n'avait aucun investissement dans des participations mises en équivalences qui représentait individuellement plus de 5 % du total des actifs consolidés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée aux fins de l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs acquis, des passifs repris et des parts de capitaux propres émises par la Société, s'il en est, à la date d'obtention du contrôle. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition, à l'exception des frais d'émission d'actions et de titres d'emprunt engagés aux fins de l'émission des instruments financiers inclus dans la contrepartie transférée, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si un regroupement d'entreprises est réalisé en étapes, la Société réévalue sa participation précédemment détenue dans la société acquise selon la juste valeur à la date d'acquisition et reconnaît le profit ou la perte en résultant, s'il y a lieu, dans le résultat.

Les contreparties conditionnelles classées à titre de passif sont évaluées à la juste valeur, les variations subséquentes de celle-ci étant comptabilisées en résultat net. Si une contrepartie conditionnelle est classée dans les capitaux propres, elle n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur est pris en compte dans les capitaux propres.

Les renseignements nouveaux obtenus au cours de la période d'évaluation, jusqu'à 12 mois après la date d'acquisition, à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition auront une incidence sur la comptabilité d'acquisition.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations en capitaux propres dans des filiales appartenant à des tiers. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée à titre de composante des capitaux propres. Les variations de la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions sur les capitaux propres.

La Société traite les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle comme des transactions avec les détenteurs de ses instruments de capitaux propres. Dans le cas des participations achetées auprès de participations ne donnant pas le contrôle, l'écart entre toute contrepartie payée et la quote-part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est inscrit dans les capitaux propres. Les profits et les pertes à la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

Instruments financiers et relations de couverture

Comptabilisation, classement et évaluation

Un instrument financier représente tout contrat qui crée un actif financier pour une entité et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles qui créent et définissent l'instrument financier. À la constatation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Par la suite, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- Instruments financiers évalués au coût amorti;
- Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Actifs financiers

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital à payer.

Les actifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de pertes de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié. Les actifs financiers au coût amorti de la Société comprennent les créances clients et les acomptes à un placement de portefeuille.

Les actifs financiers à la JVRN comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale ainsi que les actifs financiers qui doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui sont séparés, sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils soient désignés comme des instruments de couverture efficaces. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital à payer sont classés et évalués à la JVRN, sans égard au modèle économique. Les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations nettes de la juste valeur étant prises en compte dans l'état du résultat net. Les actifs financiers à la JVRN de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture.

Les actifs financiers à la JVAERG sont des placements en instruments de capitaux propres que la Société a irrévocablement choisi de classer comme tels. Ce classement est déterminé au cas par cas. Les profits et les pertes sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés dans le résultat net. Les dividendes sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque le droit de paiement est établi, sauf si la Société obtient les avantages d'un tel produit sous forme de recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces profits sont comptabilisés dans les AERG.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que la Société modifie le modèle économique dans lequel s'inscrit la gestion d'un actif financier donné.

Passifs financiers

Les passifs financiers à la JVRN comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la JVRN lors de leur comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont engagés en vue d'un rachat prochain. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés qui ne sont pas classés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture. Les dérivés incorporés qui sont séparés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils soient désignés comme des instruments de couverture efficaces.

Les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations nettes de la juste valeur étant prises en compte dans l'état du résultat net. Les passifs financiers à la JVRN de la Société comprennent les passifs éventuels découlant de regroupements d'entreprises ainsi que les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture.

Les passifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans le résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi que par le biais du processus d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers au coût amorti de la Société comprennent les dettes fournisseurs, les charges à payer, la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, ainsi que les obligations au titre des redevances.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que ceux classés comme étant comptabilisés à la JVRN et à la JVAERG) sont inclus dans la juste valeur initialement comptabilisée pour ces instruments financiers. Ces coûts sont amortis en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Comptabilité de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés comme des contrats de change à terme, des swaps croisés et des swaps de taux d'intérêt pour gérer son risque de change et son risque de taux d'intérêt, respectivement. Une relation de couverture est admissible à la comptabilité de couverture lorsqu'elle répond aux exigences d'efficacité suivantes :

- Il existe « une relation économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- L'effet du risque de crédit ne « domine pas les variations de valeur » résultant de cette relation économique;
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est le même que celui résultant des quantités de :
 - l'élément couvert que la Société couvre réellement;
 - l'instrument de couverture que la Société utilise réellement pour couvrir cette quantité d'éléments couverts.

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- Couverture de flux de trésorerie lorsqu'il s'agit d'une couverture de l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change lié à un engagement ferme non comptabilisé;
- Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger;
- Couverture de juste valeur lorsqu'il s'agit d'une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Documentation

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, la Société doit constituer une documentation officielle concernant la désignation de la couverture, les objectifs et la stratégie de gestion des risques, la relation de couverture entre l'élément couvert et l'élément de couverture, ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture, laquelle doit être raisonnablement assurée pour la durée de la relation de couverture et pouvoir être évaluée de manière fiable. La Société évalue formellement, lors de la mise en place d'une relation de couverture et en continu, si les dérivés utilisés dans les transactions de couverture offrent une compensation efficace des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée aux AERG, tandis que la portion inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les AERG sont reclassés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert a un impact sur le résultat net. Cependant, lorsque les transactions prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'éléments non financiers, les profits et les pertes antérieurement comptabilisés aux AERG sont inclus dans la valeur comptable initiale des actifs non financiers acquis ou des passifs non financiers repris. En fin de compte, les montants différés sont comptabilisés en résultat net à mesure que les éléments non financiers connexes sont décomptabilisés ou amortis.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, lorsque la désignation est révoquée ou que l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu. Tout profit ou perte cumulé comptabilisé directement aux AERG à ce moment y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé en résultat net. Lorsqu'il est probable qu'une transaction couverte ne surviendra pas, le cumul du profit ou de la perte qui était inscrit aux AERG est immédiatement transféré en résultat net.

Couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société a désigné certaines dettes à long terme, certains swaps de devises fixe contre fixe sur le principal et les intérêts et certains contrats de change à terme comme éléments de couverture de l'investissement net total de la Société dans des établissements à l'étranger dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. La partie du profit ou de la perte sur l'élément de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisée aux AERG et se limite aux écarts de conversion sur l'investissement net.

Décomptabilisation

Actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé dans l'une des circonstances suivantes :

- Les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré;
- La Société a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif et a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle sur l'actif.

La Société participe à un programme en vertu duquel elle vend certains de ses droits sur ses créances clients. La Société continue d'agir à titre d'agent de recouvrement. Selon ce programme, la Société transfère certains des risques et des avantages importants des créances clients cédées et en conserve d'autres. Les créances clients sont décomptabilisées jusqu'à concurrence du montant correspondant au niveau d'implication de la Société, qui représente l'exposition maximum conservée.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société détermine la dépréciation d'actifs financiers selon le modèle des pertes de crédit attendues, pertes qu'elle comptabilise sous forme de corrections de valeur pour pertes dans le cas des actifs évalués au coût amorti. Les pertes de crédit attendues représentent la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial ou au taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en deux étapes. Dans le cas des expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 prochains mois (perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir). Dans le cas des expositions dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée au titre des pertes de crédit attendues sur la durée restante de l'exposition, peu importe le moment de la défaillance (perte de crédit attendue pour la durée de vie).

Dans le cas des créances clients et des actifs sur contrat, la Société applique la mesure de simplification aux termes d'IFRS 9 *Instruments financiers* lui permettant de comptabiliser les pertes attendues pour la durée de vie à compter de la comptabilisation initiale des actifs.

Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou a expiré.

Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument qui provient du même prêteur et qui est assorti de modalités substantiellement différentes, ou que les modalités d'un passif existant sont substantiellement modifiées, l'échange ou la modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif, et la différence entre les valeurs comptables respectives est portée à l'état du résultat net.

Écarts de conversion

Établissements à l'étranger

Les états financiers consolidés de CAE inc. sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère. La monnaie fonctionnelle de chaque filiale de la Société est fonction de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités. La détermination de la monnaie fonctionnelle peut nécessiter certains jugements visant à apprécier l'environnement économique principal dans lequel la filiale exerce ses activités. Les actifs et passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux taux de change moyens. Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les AERG.

Lorsque CAE inc. et ses filiales ont une créance ou une dette intersociété à long terme dont le règlement n'est pas envisagé dans un avenir prévisible à l'égard d'une filiale à l'étranger, cet élément est, en soi, considéré comme faisant partie de l'investissement net de la Société dans cet établissement à l'étranger. Les profits et pertes découlant de la conversion de ces soldes intersociétés libellés en monnaie étrangère sont également inclus dans les AERG.

Transactions et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires ainsi que les éléments des produits des activités ordinaires et des charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur aux dates des transactions respectives. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont différés aux AERG en tant que couvertures admissibles de flux de trésorerie et de couvertures admissibles d'un investissement net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance à la date d'achat est de 90 jours ou moins.

Créances clients

Les créances clients sont initialement inscrites à la juste valeur et sont par la suite comptabilisées au coût amorti diminué des provisions pour pertes de crédit, d'après la recouvrabilité prévue. Le montant de la provision correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La perte est comptabilisée en résultat net. Les recouvrements subséquents de montants ayant fait l'objet de provision ou ayant été radiés sont comptabilisés en résultat net.

Stocks

Les matières premières sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Les pièces de rechange à utiliser dans le cours normal des activités sont évaluées au coût établi selon une méthode d'identification spécifique ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Les produits en cours de fabrication sont comptabilisés au coût établi selon une méthode d'identification spécifique ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des produits en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre et la répartition des coûts indirects de production en fonction de la capacité d'exploitation normale.

La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, moins les coûts estimatifs liés à l'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires pour générer les produits des activités ordinaires. Dans le cas des matières premières et des pièces de rechange, le coût de remplacement constitue la meilleure mesure de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la fabrication de l'élément. À la constatation initiale, le coût d'une immobilisation corporelle comprend, s'il y a lieu, l'estimation de la valeur actualisée initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située à la fin de sa durée d'utilité. Les logiciels acquis qui sont essentiels au fonctionnement du matériel connexe sont inscrits à l'actif au titre du matériel visé. Les coûts ultérieurs, comme ceux liés aux mises à niveau de dispositifs de formation, sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que le coût de l'immobilisation peut être évalué de manière fiable; sinon, ils sont comptabilisés en charges.

La Société inscrit une perte à la cession en résultat net lorsque la valeur comptable d'un élément remplacé est décomptabilisée, sauf si l'élément est viré aux stocks. S'il est impossible de calculer la valeur comptable, le coût de remplacement et le cumul des amortissements calculés en fonction de ce coût seront utilisés aux fins de la décomptabilisation de la pièce remplacée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont calculés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe, et sont comptabilisés dans les autres profits et pertes.

Les diverses parties des immobilisations corporelles sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité présentent des différences importantes, et ces parties sont amorties séparément en résultat net.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement s'établissent comme suit :

	Mode	Taux d'amortissement / durée
Bâtiments et améliorations	Amortissement dégressif / Amortissement linéaire	De 2,5 % à 10 % / De 3 à 40 ans
Simulateurs	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 10 %)	N'excédant pas 25 ans
Matériel et outillage	Amortissement dégressif / Amortissement linéaire	De 20 % à 35 % / De 2 à 15 ans
Avions	Amortissement linéaire (valeur résiduelle n'excédant pas 15 %)	N'excédant pas 25 ans
Moteurs d'avion	Basé sur l'utilisation	N'excédant pas 3 500 heures

Au 31 mars 2025, la période d'amortissement résiduelle moyenne des simulateurs de vol était de 11,1 ans (11,2 ans en 2024).

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue et ajustées au besoin à titre prospectif chaque date de clôture.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit évaluer si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien ou du lieu, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ultérieurement amorti sur la période allant de la date de début jusqu'à la fin de la durée d'utilité de cet actif ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'échéance du contrat de location. Si la Société a la certitude raisonnable d'obtenir la propriété avant la fin du contrat de location en vertu d'une option d'achat, l'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité. Les durées d'amortissement, les valeurs résiduelles (uniquement lorsque la Société a la certitude raisonnable d'obtenir la propriété du bien avant la fin du contrat de location) et les modes d'amortissement s'établissent comme suit :

	Mode	Durée d'amortissement
Bâtiments et terrains	Amortissement linéaire	N'excédant pas 50 ans
Simulateurs	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 10 %)	N'excédant pas 25 ans
Matériel et outillage	Amortissement linéaire	N'excédant pas 7 ans
Avions	Amortissement linéaire (valeur résiduelle n'excédant pas 15 %)	N'excédant pas 25 ans
Moteurs d'avion	Basé sur l'utilisation	N'excédant pas 3 500 heures

Par ailleurs, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Notes annexes

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers à la date de début, calculée au taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, y compris en substance, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle, le prix d'exercice des options d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers au cours d'une période de renouvellement optionnelle que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de résilier.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou dans son appréciation de la certitude raisonnable d'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Modifications de contrats de location

Une modification de contrat de location est un changement dans l'étendue ou la contrepartie d'un contrat de location par rapport aux modalités initiales. Une modification de contrat de location est comptabilisée comme un contrat de location distinct si la modification élargit l'étendue du contrat de location par l'ajout d'un droit d'utilisation d'un ou de plusieurs biens sous-jacents et si la contrepartie prévue au contrat de location augmente d'un montant proportionné au prix distinct, compte tenu des circonstances propres au contrat. Les autres modifications ne sont pas comptabilisées comme un contrat de location distinct.

Pour une modification qui diminue l'étendue du contrat de location, l'obligation locative est réévaluée au taux d'actualisation révisé pour refléter les paiements de loyers modifiés, et la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est réduite pour refléter la résiliation partielle ou totale du contrat de location. L'écart entre la réduction de l'obligation locative et celle de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant est comptabilisé en résultat net.

Pour toutes les autres modifications de contrat de location, l'obligation locative est réévaluée au taux d'actualisation révisé pour refléter les paiements de loyers modifiés, avec ajustement correspondant de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Les paiements associés aux contrats de location à court terme et à ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Transactions de cession-bail

Dans le cadre d'une transaction de cession-bail, le transfert d'un actif est comptabilisé comme une vente lorsque le contrôle de l'actif sous-jacent est transféré au client, conformément à la politique de comptabilisation des produits des activités ordinaires de la Société. Autrement, l'actif transféré demeure inscrit au bilan et la Société comptabilise un passif financier à hauteur du produit transféré. Lorsque le transfert d'un actif satisfait aux critères de la politique de comptabilisation des produits des activités ordinaires de la Société, une partie du profit découlant de la vente est comptabilisée immédiatement après la vente, à hauteur de la proportion de l'actif que la Société ne conserve pas par le biais du contrat de location. La proportion de l'actif que conserve la Société par le biais du contrat de location est comptabilisée en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation, et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs.

La Société en tant que bailleur

À la date de début d'un contrat de location, la Société classe ce contrat soit en tant que contrat de location-financement, soit en tant que contrat de location simple. Un contrat de location est classé dans les contrats de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés dans les contrats de location simple.

L'actif sous-jacent d'un contrat de location-financement est décomptabilisé à la date de début. La valeur actualisée nette des paiements de loyers minimaux et toute valeur résiduelle non garantie actualisée des actifs loués sont inscrites en tant qu'investissement dans des contrats de location-financement. Les produits financiers sont comptabilisés sur la durée du contrat de location selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location correspondant.

Lorsque la Société reloue un contrat de location, elle comptabilise son intérêt dans le contrat de location principal et son intérêt dans le contrat de sous-location séparément. La Société classe le contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non du bien sous-jacent.

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le goodwill découle de l'acquisition de filiales. Il correspond à l'excédent du coût d'acquisition total, y compris la meilleure estimation selon la Société de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et de la juste valeur revenant à la Société de la participation précédemment détenue dans l'entité acquise selon la juste valeur à la date d'acquisition, par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Les profits et les pertes à la cession d'une entité comprennent la valeur comptable du goodwill attribué à l'entité vendue.

Recherche et développement (R-D)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais de développement sont aussi comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf s'ils remplissent tous les critères d'inscription à l'actif conformément à IAS 38 *Immobilisations incorporelles*. Les frais de développement inscrits à l'actif sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement des frais de développement inscrits à l'actif commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service de la manière prévue par la direction et il est pris en compte dans la charge de recherche et de développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations incorporelles sont calculés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle connexe et comptabilisés dans les autres profits et pertes.

Les coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans le cadre d'un accord d'infonuagique sont aussi inclus lorsqu'ils satisfont aux critères d'inscription à l'actif.

Amortissement

L'amortissement, calculé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations incorporelles sur leur durée d'utilité estimative, s'établit comme suit :

	Période d'amortissement
Frais de développement inscrits à l'actif	De 3 à 10 ans
Relations clients	De 3 à 20 ans
Licences	De 3 à 20 ans
Technologie, logiciels et ERP	De 3 à 12 ans
Autres immobilisations incorporelles	De 2 à 40 ans

Au 31 mars 2025, la période d'amortissement résiduelle moyenne des frais de développement inscrits à l'actif était de 6,7 ans (6,8 ans en 2024). Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilité sont passées en revue et ajustées au besoin à titre prospectif chaque date de clôture.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers amortissables de la Société est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le goodwill et les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation chaque année ou à tout autre moment s'il existe un indice de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable est calculée individuellement pour chaque actif, à l'exception des actifs qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans de tels cas, l'UGT dont fait partie l'actif est utilisée pour calculer la valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou aux groupes d'UGT, lesquels correspondent généralement aux secteurs opérationnels ou aux secteurs du niveau précédent, qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient affectés à ces unités ou non.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, le goodwill connexe est déprécié. Tout excédent du montant de la perte de valeur par rapport au goodwill déprécié est comptabilisé au prorata de la valeur comptable des autres actifs compris dans l'UGT visée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

La Société évalue les pertes de valeur, autres que celles qui concernent le goodwill, pour déterminer les reprises possibles chaque date de clôture. Une perte de valeur est reprise s'il existe un indice que la perte a diminué ou n'existe plus par suite de modifications des estimations ayant servi à calculer la valeur recouvrable. Une perte de valeur est reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. De telles reprises sont constatées en résultat net.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé. Les coûts d'emprunt cessent d'être inscrits à l'actif lorsque l'actif est prêt à être utilisé de la manière prévue par la direction. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net au titre des charges financières lorsque les emprunts sont contractés.

Autres actifs

Liquidités soumises à restrictions

En vertu de contrats de financement bancaire externes de certaines filiales, de certains contrats de vente gouvernementaux et de certains regroupements d'entreprises, la Société est tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie.

Frais de financement différés

Les frais de financement différés liés aux facilités de crédit renouvelables, lorsque des prélèvements sur certaines ou toutes les facilités sont probables, et les frais de financement différés liés aux contrats de cession-bail sont inclus dans les autres actifs au coût et amortis selon le mode linéaire sur la durée des contrats de financement connexes.

Dettes fournisseurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont initialement comptabilisées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que la Société estime nécessaires pour éteindre l'obligation, à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge financière. Lorsqu'il existe plusieurs obligations semblables, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour les éteindre est déterminée pour l'ensemble de la catégorie d'obligations.

Pertes contractuelles estimatives

Les provisions pour les pertes contractuelles estimatives sont constatées en tant que provision pour contrat déficitaire dans la période au cours de laquelle il est déterminé que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques qui devraient être tirés du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité qui découlerait d'un défaut d'exécution du contrat.

Remise en état des lieux et enlèvement de simulateurs

Dans certains cas, des simulateurs sont installés dans des emplacements qui n'appartiennent pas à la Société, et celle-ci a parfois une obligation de démantèlement et d'enlèvement des simulateurs ainsi qu'une obligation de remise en état des lieux. Une provision est constituée à l'égard de la valeur actualisée des coûts estimatifs qui seront nécessaires au démantèlement et à l'enlèvement des simulateurs de même qu'à la remise en état des lieux. La provision comprend également des montants liés aux terrains et aux bâtiments loués lorsque l'engagement de remise en état à la fin de la période de location est prévu par contrat. Si ces coûts sont consécutifs à des dépenses d'investissement en immobilisations, ils sont également inscrits à l'actif.

Restructuration

Les coûts de restructuration se composent principalement des indemnités de départ et d'autres frais connexes.

Réclamations en justice

Ce montant représente une provision constituée à l'égard de certaines réclamations en justice déposées contre la Société. La dotation à la provision est comptabilisée en résultat net. La direction, au mieux de sa connaissance, est d'avis que l'issue de ces réclamations en justice ne se traduira pas par une perte significative en sus du montant de la provision au 31 mars 2025.

Garanties

Une provision est constituée à l'égard des réclamations prévues au titre des garanties couvrant les produits vendus, en fonction de l'expérience acquise en matière de réparations et de retours. La Société s'attend à ce que ces coûts soient engagés en majorité durant une période de 1 an à 3 ans. Les hypothèses ayant servi au calcul de la provision pour garanties sont fondées sur le niveau actuel des ventes et sur les informations disponibles quant aux retours en fonction de la période de garantie des produits vendus.

Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction engagés. Elle est par la suite comptabilisée au coût amorti. Tout écart entre le produit diminué des coûts de transaction et la valeur de remboursement est inscrit en résultat net sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités d'emprunt sont comptabilisés en tant que coûts de transaction liés à l'emprunt dans la mesure où il est probable que la facilité sera utilisée en partie ou en totalité. Dans ce cas, les frais sont différés jusqu'au prélèvement des fonds. Dans la mesure où rien n'indique qu'il est probable que la facilité sera utilisée en partie ou en totalité, les frais sont inscrits à l'actif à titre de paiement anticipé pour des services de liquidités et amortis sur la durée de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sur actions sont présentés dans les capitaux propres en réduction, après impôt, du produit.

Lorsque le capital-actions comptabilisé dans les capitaux propres est racheté, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après impôt, est comptabilisé en diminution des capitaux propres.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires liés aux biens ou aux services promis lorsqu'elle en transfère le contrôle au client. Le prix de transaction est le montant de la contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis. La Société doit inclure dans le prix de transaction le montant de contrepartie variable estimé dans la seule mesure où il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires comptabilisés ne surviendra pas ultérieurement. La contrepartie variable découle habituellement des incitatifs à la vente sous forme de rabais et de ristournes de même que des pénalités. La Société répartit le prix de transaction entre toutes les obligations de prestation identifiées dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques des biens ou des services promis sous-jacents à chacune des obligations.

Les obligations de prestation de la Société sont remplies progressivement ou à un moment précis, en fonction du transfert du contrôle au client.

Ventes de biens et services

Dispositifs de formation personnalisés

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients pour la conception, l'ingénierie et la fabrication de dispositifs de formation sont comptabilisés progressivement selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés si la Société détermine que le niveau de personnalisation de ces dispositifs est tel qu'ils ne conviennent à aucune autre fin et qu'elle a un droit juridiquement exécutoire à contrepartie pour les travaux exécutés à ce jour. La mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie est généralement évaluée en comparant les coûts directs réellement engagés à ce jour à l'estimation des coûts directs totaux du contrat. Si la Société considère que ces dispositifs peuvent servir à d'autres fins, elle comptabilise les produits des activités ordinaires à un moment précis, lorsque le client en obtient le contrôle.

Dispositifs de formation standardisés

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients pour la fabrication de dispositifs de formation standardisés sont comptabilisés à un moment précis, lorsque le client en obtient le contrôle.

Services de formation

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente d'heures ou de cours de formation sont comptabilisés à un moment précis, lorsque les services sont rendus. Pour les écoles de pilotage, les programmes de formation des élèves-pilotes sont offerts principalement sous forme d'instruction en classe et de vols sur des appareils. Les produits des activités ordinaires tirés des deux phases sont comptabilisés progressivement, selon la méthode fondée sur les intrants en fonction du temps écoulé.

Maintenance des produits, soutien et mises à niveau

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de services de maintenance des produits et de soutien après la livraison sont comptabilisés progressivement, selon la méthode du coût des extrants en fonction du temps écoulé ou des coûts engagés. Les produits des activités ordinaires tirés des services de mise à niveau qui accroissent la valeur d'un dispositif de formation que possède actuellement un client sont comptabilisés progressivement, selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés.

Pièces de rechange

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces de rechange sont comptabilisés à un moment précis, habituellement lors de la livraison au client.

Accords concernant des logiciels

Les produits des activités ordinaires tirés des accords concernant des logiciels qui confèrent aux clients de la Société un droit d'utilisation du logiciel qui ne nécessitent pas d'importants travaux de développement ou d'intégration sont comptabilisés à un moment précis, lors de la livraison ou, dans le cas d'un accord renouvelé, à la date de renouvellement. Les produits des activités ordinaires tirés des accords concernant des logiciels à prix fixe et des contrats de personnalisation de logiciels qui nécessitent d'importantes activités de production, de modification ou de personnalisation des logiciels sont comptabilisés progressivement, selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés. Les accords concernant des logiciels en tant que services (SaaS) confèrent aux clients de la Société un droit d'accéder à l'environnement infonuagique que la Société fournit et gère, ainsi que le droit d'obtenir du soutien et d'utiliser le logiciel. Par contre, le client n'a pas le droit de contrôler le logiciel. Les produits des activités ordinaires tirés des accords concernant des logiciels SaaS sont comptabilisés progressivement, selon la méthode du coût des extrants en fonction du temps écoulé.

Autres

Composante financement importante

La Société comptabilise une composante financement importante au titre des contrats dont la durée est supérieure à 12 mois et dont les encaissements et la comptabilisation des produits des activités ordinaires diffèrent substantiellement. Le prix de transaction de ces contrats est ajusté en fonction de la valeur temps de l'argent, au taux qui serait utilisé pour une transaction de financement distincte entre la Société et ses clients à la passation du contrat, de manière à tenir compte de la composante financement importante.

Transactions non monétaires

La Société peut aussi conclure des conventions de vente aux termes desquelles la contrepartie monétaire est nulle ou quasiment nulle. Les transactions non monétaires sont évaluées selon l'évaluation la plus fiable entre la juste valeur de l'actif ou du service donné et la juste valeur de l'actif ou du service reçu.

Modifications de contrats

Les modifications de contrats, qui s'entendent d'une augmentation qui touche l'étendue ou le prix d'un contrat, sont comptabilisées comme un contrat distinct si les biens ou les services ajoutés sont distincts de ceux fournis avant la modification du contrat et que le prix du contrat augmente d'un montant de contrepartie qui reflète le prix de vente spécifique. Les modifications de contrats sont traitées sur une base prospective lorsque les biens ou les services ajoutés sont distincts, mais que l'augmentation du prix du contrat ne reflète pas le prix de vente spécifique. Si les biens ou les services restants ne sont pas distincts, la Société comptabilise un ajustement cumulatif des produits des activités ordinaires du contrat initial à la date de la modification du contrat.

Coûts d'obtention et d'exécution d'un contrat

La Société comptabilise en tant qu'actif les coûts marginaux d'obtention d'un contrat si elle s'attend à les recouvrer sur une période supérieure à un an. Elle comptabilise en tant qu'actif les coûts qui sont directement liés à l'exécution d'un contrat conclu avec un client lorsque ceux-ci procurent des ressources nouvelles ou accrues qui serviront à remplir l'obligation de prestation et qu'elle s'attend à les recouvrer. Ces actifs sont amortis sur une base systématique correspondant à la fourniture au client des biens ou des services auxquels les actifs sont liés.

Droit de facturer

Si la Société a le droit de facturer un montant correspondant directement à la valeur des obligations de prestation que la Société a remplies jusqu'à présent, elle peut comptabiliser des produits des activités ordinaires d'un tel montant.

Soldes des contrats

L'échéancier de comptabilisation des produits des activités ordinaires, de facturation et de recouvrement donne lieu à la comptabilisation de créances clients, d'actifs sur contrat et de passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière.

Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque des produits des activités ordinaires sont comptabilisés en sus des montants facturés ou lorsque la Société a un droit à contrepartie et que ce droit est conditionnel à un facteur autre que l'écoulement du temps. Les actifs sur contrat sont ultérieurement virés vers les créances clients lorsque le droit à contrepartie devient inconditionnel. Un passif sur contrat est comptabilisé au titre des paiements reçus en sus des produits des activités ordinaires comptabilisés. Les passifs sur contrat sont ultérieurement comptabilisés dans les produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies.

Les actifs et les passifs sur contrat sont présentés sur une base nette pour chaque contrat à la date de clôture et sont classés comme courants en fonction du cycle d'exploitation normal de la Société.

Avantages du personnel

Régimes de retraite à prestations définies

La Société a des régimes de retraite à prestations définies offrant des prestations fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière.

L'actif ou le passif comptabilisé au titre de prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime destinés à être utilisés pour éteindre les obligations. Les obligations au titre des prestations définies de chaque régime sont établies par calculs actuariels à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la monnaie des prestations et dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de l'obligation connexe. Dans les pays où il n'existe pas un marché très actif pour ces obligations, les taux du marché pour des obligations gouvernementales sont utilisés.

La valeur de tout actif comptabilisé au titre des avantages du personnel ne peut excéder la valeur actualisée de tous les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements par le régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime (plafonnement du coût entier de l'actif). Les exigences de capitalisation minimale peuvent donner lieu à un passif supplémentaire, dans la mesure où elles imposent le versement de cotisations pour compenser un manque à gagner existant. Les actifs des régimes ne peuvent être utilisés que pour capitaliser les avantages du personnel, sont hors de portée des créanciers de la Société et ne peuvent être payés directement à la Société. La juste valeur des actifs des régimes est fondée sur les cours du marché.

La Société détermine les coûts nets de retraite de ses régimes canadiens à prestations définies au moyen de taux d'actualisation distincts tirés de la courbe de rendement.

Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience, les effets des changements d'hypothèses actuarielles et l'incidence de tout plafonnement du coût entier de l'actif ou du passif minimal sont comptabilisés aux AERG dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Le coût des services passés est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé, à la plus rapprochée des dates suivantes : lors de la modification ou de la compression du régime, ou lorsque l'entité comptabilise les indemnités de cessation d'emploi connexes.

Régimes de retraite à cotisations définies

La Société offre aussi des régimes de retraite à cotisations définies au titre desquels elle verse des cotisations fixes à des régimes d'assurance retraite privés ou publics sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. La Société ne contracte aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des montants supplémentaires si l'actif de la caisse ne suffit pas au paiement des prestations à tous les participants. Les obligations au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net dans les charges représentatives d'avantages du personnel à mesure que les services sont rendus.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges lorsque la Société s'est manifestement engagée, sans possibilité réelle de se rétracter, envers un plan officiel et détaillé visant soit à mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite, soit à octroyer des indemnités de cessation d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les prestations de cessation d'emploi liées à des départs volontaires sont comptabilisées en charges si la Société a fait une offre pour encourager les départs volontaires, en fonction du nombre de salariés qui sont susceptibles d'accepter l'offre. Les prestations échéant plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les régimes de la Société dont le paiement est fondé sur des actions se divisent en deux catégories : d'une part, des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres, à savoir le régime d'options sur actions, un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR), et un régime de droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP); et d'autre part, des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie, à savoir le régime d'achat d'actions du personnel, les régimes de droits différés à la valeur d'actions (DDVA), le régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) et le régime de droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP).

Pour les deux catégories, la juste valeur des services des salariés reçus en échange est comptabilisée en résultat net à titre de charge. La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché dont sont assorties les transactions.

Options sur actions

Le coût des transactions liées aux options sur actions est évalué à la juste valeur selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est évaluée à la date d'attribution et comptabilisée sur la période de service, une augmentation correspondante étant constatée dans le surplus d'apport. Le cumul des charges inscrites au titre des transactions liées aux options sur actions chaque date de clôture représente la partie écoulée de la période d'acquisition des droits et la meilleure estimation selon la direction du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront acquis en définitive. Pour ce qui est des options dont l'acquisition des droits est graduelle, chaque tranche est considérée comme une attribution distincte dont la date d'acquisition et la juste valeur sont différentes, et les tranches sont comptabilisées séparément. Lorsque les options sur actions sont exercées, la Société émet de nouvelles actions ordinaires et le produit reçu, après déduction des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant, est porté au crédit du capital-actions.

Régimes de DNR et de DVAP réglés en instruments de capitaux propres

Le coût des transactions liées aux DNR et aux DVAP est évalué à la juste valeur sur la base du cours de l'action de la Société à la date d'attribution. Le nombre d'unités dont l'acquisition est attendue est estimé à la date d'attribution et réévalué par la suite chaque date de clôture. La charge de rémunération qui en résulte, ajustée pour tenir compte des attentes liées à l'atteinte des critères de rendement, le cas échéant, et des annulations, est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, selon le mode linéaire.

Régimes réglés en trésorerie

Dans le cas des régimes réglés en trésorerie, un passif correspondant est comptabilisé. La juste valeur des services rendus par les salariés correspond au nombre de droits dont l'acquisition est prévue, multiplié par la juste valeur d'un droit à la date d'attribution, d'après le cours des actions ordinaires de la Société. La juste valeur du régime d'achat d'actions du personnel est tributaire des cotisations de la Société. Jusqu'au règlement du passif, la Société réévalue la juste valeur du passif à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net de la période. La Société a conclu des swaps sur actions pour réduire le risque auquel est exposé son résultat en raison de l'incidence des variations du cours de son action sur ses régimes de DDVA, son régime de DNR et son régime de DVAP.

Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration s'inscrivent dans le cadre d'un programme planifié et contrôlé par la direction qui modifie de façon significative le champ d'activité de la Société ou la manière dont cette activité est gérée. Les coûts de restructuration comprennent les coûts directement liés à des activités de sortie importantes, telles que la vente ou l'arrêt d'un secteur d'activité, la fermeture d'établissements ou la délocalisation d'activités, les changements importants apportés à la structure de direction ou les réorganisations fondamentales ayant un effet significatif sur la nature et l'objectif des activités de la Société.

Les coûts de restructuration de la Société comprennent les indemnités de cessation d'emploi et autres coûts liés au personnel, les coûts associés à la perte de valeur (ou à la reprise de perte de valeur) d'actifs non financiers, dont les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation, les immobilisations incorporelles et les stocks, ainsi que les autres coûts directs associés à la fermeture ou à la délocalisation d'installations, à l'arrêt d'une gamme de produits ou d'une activité, ou à la rationalisation d'activités.

Les coûts de restructuration sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, ou lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que lorsqu'un fait générateur d'obligation survient.

Coûts d'intégration

Les coûts d'intégration représentent les coûts supplémentaires directement liés à l'intégration d'entreprises acquises dans les activités courantes de la Société. Il s'agit principalement des dépenses liées à la conformité réglementaire, à la normalisation des processus, à l'intégration des systèmes et à d'autres activités.

Coûts d'acquisition

Les coûts d'acquisition représentent les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises, qu'ils soient menés à bien ou non. Ils comprennent les charges, frais, commissions et autres coûts associés à la collecte d'information, à la négociation de contrats, à l'évaluation des risques, ainsi qu'aux services des avocats, des conseillers et des spécialistes.

Impôt exigible et différé

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments constatés dans les AERG ou directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est respectivement comptabilisée dans les AERG ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant prévu devant être payé aux administrations fiscales ou récupéré auprès de celles-ci au titre du bénéfice imposable de l'exercice, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales exercent des activités et génèrent un bénéfice imposable et de tout ajustement de la charge ou de l'avantage d'impôt concernant des exercices antérieurs.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable laisse place à l'interprétation. Des provisions sont constituées, au besoin, en fonction des montants prévus qui devront être payés aux administrations fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé en fonction de la méthode du report variable, selon laquelle sont créées des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs ou des passifs et leur valeur comptable figurant dans les états financiers consolidés, à l'exception des différences temporaires à la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui ne touche ni le résultat comptable ni les bénéfices imposables.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires liées à des participations dans des filiales et aux entités sous contrôle conjoint, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué sur une base non actualisée, aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsqu'elles s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires déductibles et du report prospectif des pertes fiscales non utilisées. La comptabilisation des actifs d'impôt différé est limitée au montant dont la réalisation est probable.

Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture, et leur montant est réduit dans la mesure où il n'est plus probable qu'un actif d'impôt différé soit réalisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un actif d'impôt différé non comptabilisé soit réalisé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont comptabilisés par juridiction à l'aide du taux d'impôt effectif qui s'appliquerait au résultat annuel total prévu dans la juridiction.

La Société a déterminé que l'impôt sur le résultat découlant de l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu des règles fiscales dans le cadre du Pilier deux entre dans le champ d'application d'IAS 12. La Société comptabilise cet impôt sur le résultat en tant qu'impôt exigible lorsqu'il est engagé. La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire pour comptabiliser et fournir des informations sur les actifs et passifs d'impôt différés provenant de juridictions mettant en œuvre les règles de l'impôt minimum mondial.

Activités abandonnées et actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et que la vente est considérée comme hautement probable. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs tels que les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des avantages du personnel et les actifs financiers qui sont spécifiquement exemptés de cette exigence d'évaluation.

Un groupe destiné à être cédé est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante cédée d'une entité ou s'il est classé comme détenu en vue de la vente et qu'il représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, s'il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une telle ligne d'activité ou région géographique, ou s'il s'agit d'une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. Le classement en tant qu'activité abandonnée survient au plus tôt de la date de cessation ou de la date à laquelle l'activité répond aux critères de classement comme détenue en vue de la vente.

Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs non courants, incluant ceux faisant partie d'un groupe destiné à être cédé, ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente continuent d'être comptabilisés.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées sous la forme d'un montant unique au titre du résultat net des activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net et d'un montant unique au titre des autres éléments du résultat global des activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'une activité est classée comme une activité abandonnée, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé du résultat global comparatifs sont reclassés comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif qu'aurait l'exercice d'instruments ou d'autres contrats visant l'émission d'actions ordinaires ou leur conversion en actions ordinaires à l'ouverture de la période ou à la date d'émission, si cette dernière est ultérieure, à moins que cela ait un effet antidilutif. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des options sur actions et des autres paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres. Cette méthode consiste à prendre en compte l'utilisation du produit qui pourrait être obtenu à l'exercice des options sur actions dans le calcul du résultat dilué par action. Elle suppose que le produit servirait à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période. Les options sur actions, les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) et les droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP) de la Société sont potentiellement dilutifs pour les actions ordinaires.

Participation gouvernementale

L'aide publique est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide publique sera reçue et que la Société respectera toutes les conditions qui s'y rattachent. L'aide publique liée à l'acquisition d'actifs non financiers est portée en diminution du coût de l'actif connexe, tandis que celle liée aux charges courantes est portée en diminution des charges connexes.

Obligations au titre des redevances

La Société reçoit des entités gouvernementales un financement partiel à l'égard des dépenses admissibles pour des projets de R-D spécifiques. En contrepartie, la Société rembourse un pourcentage de certains produits des activités ordinaires gagnés durant les exercices en cause. L'évaluation initiale de l'obligation au titre des redevances, qui va de 7,5 % à 8,5 %, est actualisée au moyen des taux d'intérêt du marché en vigueur à cette date pour un instrument semblable (en ce qui concerne la monnaie, l'échéance, le type de taux d'intérêt, les garanties ou d'autres facteurs) ayant une notation similaire. L'écart entre le financement reçu et la valeur actualisée de l'obligation au titre des redevances est comptabilisé en tant qu'aide publique. La partie courante de l'obligation au titre des redevances est incluse dans les charges à payer.

Obligations de R-D

La Société obtient des emprunts assortis de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché auprès d'entités gouvernementales afin de financer une partie des dépenses admissibles pour des projets de R-D spécifiques. L'évaluation initiale de l'obligation de R-D est actualisée au moyen des taux d'intérêt alors en vigueur sur le marché pour un instrument semblable (en ce qui concerne la monnaie, l'échéance, le type de taux d'intérêt, les garanties ou d'autres facteurs) ayant une notation similaire. L'écart entre le financement reçu et la valeur actualisée de l'obligation de R-D est comptabilisé en tant qu'aide publique. Les obligations de R-D sont prises en compte dans la dette à long terme.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement sont présumés être équivalents à l'aide publique. Cette aide publique est reçue au titre de coûts engagés dans le cadre des projets de R-D. Les crédits d'impôt à l'investissement qui devraient être recouvrés après 12 mois sont classés dans les autres actifs non courants.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs figurant dans les notes annexes ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nouvelles normes et modifications adoptées par la Société

Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification de portée limitée d'IAS 1 *Présentation des états financiers*, pour clarifier le fait que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est en fonction des droits qui existent à la date de clôture. Le classement n'est pas influencé par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif ni par les événements postérieurs à la date de clôture. La modification clarifie également le sens donné au « règlement » d'un passif dans IAS 1.

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*, pour préciser qu'en ce qui concerne la dette à long terme, les clauses contractuelles devant être respectées après la date de clôture ne modifient pas le classement dans la tranche courante ou non courante à la date de clôture, mais que des informations sur ces clauses contractuelles doivent être communiquées dans les notes annexes.

Ces modifications de normes comptables ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, mais n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications d'IFRS 16 *Contrats de location*

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16 *Contrats de location*, qui obligent le vendeur-preneur à évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une transaction de cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant de profit ou de perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas le vendeur-preneur de comptabiliser en résultat tout profit ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, mais n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence entourant les accords de financement des fournisseurs et leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. Les modifications prévoient un allègement transitoire en vertu duquel une entité n'est pas tenue de fournir les informations, autrement requises par les modifications, pour toute période comparative dans l'exercice de la première application des modifications. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} avril 2024, et la Société a choisi d'appliquer l'allègement transitoire à ses états financiers consolidés.

Informations à fournir sur les produits et les charges des secteurs à présenter – IFRS 8 Secteurs opérationnels

En juillet 2024, l'IFRS Interpretations Committee a publié une décision clarifiant certaines obligations d'information en vertu d'IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. La décision souligne le besoin de fournir des informations sur certains éléments de produits et de charges déterminés si ces montants sont inclus dans l'indicateur du résultat net sectoriel examiné par le principal décideur opérationnel ou fournis régulièrement au principal décideur opérationnel, même s'ils ne sont pas inclus dans l'indicateur du résultat net sectoriel. Les informations à fournir sont présentées à la note 4 – Secteurs opérationnels et secteurs géographiques.

Nouvelles normes et modifications non encore adoptées par la Société

Modifications d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et d'IFRS 9 *Instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et d'IFRS 9 *Instruments financiers*, clarifiant la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par transfert électronique, de manière à préciser les indications et à en ajouter de nouvelles afin de déterminer si un actif financier répond au critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, d'ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments assortis de modalités contractuelles pouvant modifier les flux de trésorerie (comme les instruments ayant des caractéristiques liées à l'atteinte de cibles environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)) et de mettre à jour les informations à fournir au sujet des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la JVAERG.

Les modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9 entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société continue d'évaluer l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui établit des exigences de présentation et d'information à fournir dans les états financiers. IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*, mais reprend bon nombre des dispositions d'IAS 1. IFRS 18 introduit une structure définie pour l'état du résultat net, composée de catégories et de sous-totaux requis, ainsi que des obligations d'information concernant les indicateurs de rendement définis par la direction.

IFRS 18 entrera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} avril 2027. La Société continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Recours au jugement, et utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges de la période concernée. Cela exige aussi que la direction exerce son jugement aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société. Les éléments qui demandent beaucoup de jugement ou qui sont très complexes, ainsi que les cas dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont présentés plus loin. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les variations seront comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont détectées.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date du transfert du contrôle. La contrepartie transférée et les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, laquelle peut être estimée au moyen de la méthode par les coûts, par le résultat ou par le marché. En fonction de la complexité de ces évaluations, la Société consulte des experts indépendants ou calcule la juste valeur en interne, à l'aide de techniques d'évaluation appropriées qui se fondent généralement sur une prévision du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction à l'égard du rendement futur des actifs connexes et du taux d'actualisation. La contrepartie conditionnelle est comptabilisée à la juste valeur au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Les jugements posés pour déterminer la juste valeur estimative attribuée aux actifs nets identifiables acquis, ainsi que la durée d'utilité estimative des actifs non financiers, pourraient influencer sur le résultat net des périodes ultérieures en se répercutant sur la dotation aux amortissements et, dans certains cas, sur les pertes de valeur. La Société estime que les justes valeurs estimatives attribuées aux actifs nets identifiables acquis sont fondées sur des hypothèses raisonnables qu'un intervenant du marché utiliserait. Même si la Société utilise les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables afin d'évaluer avec exactitude les actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition, les estimations sont intrinsèquement incertaines et sont susceptibles d'être révisées.

Au cours de la période d'évaluation, jusqu'à 12 mois après l'acquisition, la Société comptabilise des ajustements à l'estimation initiale des actifs nets identifiables acquis en fonction des nouvelles informations obtenues concernant des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Tout ajustement résultant d'informations obtenues concernant des faits et circonstances qui n'existaient pas à la date d'acquisition est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il survient.

Frais de développement

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée d'utilité lorsqu'ils satisfont aux critères d'inscription à l'actif. Des prévisions des produits des activités ordinaires et de la rentabilité des projets pertinents sont utilisées pour évaluer la conformité aux critères d'inscription à l'actif et la valeur recouvrable des actifs.

Dépréciation d'actifs non financiers

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation qui est fondé sur des estimations de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill a été attribué et qui fait appel à des modèles d'évaluation tels que le modèle de flux de trésorerie actualisés (niveau 3). La direction exerce un jugement important pour élaborer son modèle fondé sur les flux de trésorerie, et pose notamment des hypothèses clés, y compris à l'égard de la croissance prévue des produits des activités ordinaires, des marges projetées et des taux d'actualisation. La direction exerce également un jugement pour tenir compte de l'incidence de la perspective actuelle du marché quant au risque et à l'incertitude ainsi que des conditions macroéconomiques. Ces estimations, ainsi que la méthode employée, peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au bout du compte, sur le montant de toute dépréciation du goodwill.

De même, lorsque les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, le calcul de leur valeur recouvrable amène la direction à faire des estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au bout du compte, sur le montant de toute dépréciation.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Prix de transaction attribué aux obligations de prestation

Pour attribuer le prix de transaction des contrats comportant plusieurs obligations de prestation, la Société estime le prix de vente spécifique selon la méthode du coût attendu plus marge si celui-ci n'est pas directement observable.

Détermination de la mesure dans laquelle sont remplies les obligations de prestation

Pour les contrats dont les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode fondée sur les intrants en fonction des coûts engagés, la Société a recours à son jugement pour estimer les coûts totaux pour achever le contrat.

La détermination des coûts totaux pour achever un contrat repose sur des estimations qui peuvent être touchées par plusieurs facteurs, notamment des problèmes liés à la gestion et à l'exécution du programme, des difficultés technologiques, le coût des matériaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre et des problèmes au niveau des fournisseurs ou des sous-traitants.

La direction évalue chaque mois les coûts estimatifs nécessaires à l'achèvement, ainsi que les produits des activités ordinaires et les marges constatés, et ce, pour chaque contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et des produits des activités ordinaires sont pris en compte dans la période au cours de laquelle il devient manifeste que de tels changements sont requis.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des régimes de retraite à prestations définies ainsi que la valeur actualisée des obligations au titre des avantages du personnel sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations comprennent notamment des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les hausses futures des salaires et les taux de mortalité. Toutes les hypothèses sont révisées chaque date de clôture. Toute modification de ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des avantages du personnel et sur le coût des régimes de retraite à prestations définies. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie que les prestations qui seront versées et dont les durées jusqu'à l'échéance se rapprochent de celles du passif au titre du régime de retraite connexe. Le taux de mortalité est établi en fonction des données publiques sur la mortalité dans le pays concerné. Les hausses futures des salaires et des prestations de retraite sont déterminées en fonction des taux d'inflation futurs prévus pour le pays concerné. Chaque taux d'actualisation est établi en fonction de la courbe de rendement et est utilisé afin de déterminer le coût des services rendus et le coût financier des régimes de retraite à prestations définies canadiens à l'ouverture de l'exercice. La valeur actualisée des obligations au titre des avantages du personnel à l'égard de ces régimes canadiens est déterminée en fonction des taux d'actualisation tirés de la courbe de rendement à la clôture de l'exercice. Les autres hypothèses clés concernant les obligations au titre des prestations définies s'appuient, en partie, sur la conjoncture du marché. Voir la note 22 pour plus de détails concernant les hypothèses posées.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie aux lois fiscales de divers territoires. Elle doit avoir recours au jugement pour déterminer la charge d'impôt mondiale. La détermination des actifs et des passifs d'impôt comporte des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. La Société constitue une provision pour les éventuels impôts à payer d'après la moyenne pondérée en fonction de la probabilité des résultats possibles. Les différences entre les résultats réels et ces estimations pourraient avoir une incidence sur les passifs d'impôt et les passifs d'impôt différé dans la période au cours de laquelle elles sont établies.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société dégagera un bénéfice imposable auquel les pertes pourront être imputées. La direction doit faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après l'échéancier probable et le niveau du bénéfice imposable futur ainsi que les stratégies fiscales futures. Le montant total des actifs d'impôt différé peut être modifié si les estimations du bénéfice imposable futur prévu et des avantages attendus des stratégies fiscales sont revues à la baisse, ou en cas d'adoption de modifications des lois fiscales qui limitent, en temps ou en étendue, la capacité de la Société à utiliser des avantages fiscaux futurs.

NOTE 2 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

SIMCOM Aviation Training

Le 5 novembre 2024, la Société a augmenté sa participation dans sa coentreprise existante SIMCOM Aviation Training (SIMCOM) en achetant une participation supplémentaire auprès de Volo Sicuro pour une contrepartie en trésorerie de 322,8 millions \$ (232,3 millions \$ US), sous réserve des ajustements d'usage.

En conséquence, la Société a obtenu le contrôle des quatre centres de formation de SIMCOM situés aux États-Unis, dispensant de la formation aux pilotes au moyen de plusieurs plateformes d'avions d'affaires. En outre, CAE et SIMCOM ont prolongé leur entente actuelle exclusive de services de formation pour l'aviation d'affaires avec Flexjet, LLC, une partie liée à Volo Sicuro, et les membres de son groupe pour une période de 5 ans, entraînant une période d'exclusivité restante de 15 ans.

Avant l'acquisition du contrôle, la participation de 50 % de la Société dans SIMCOM était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le changement de contrôle a entraîné la réévaluation de la participation précédemment détenue dans SIMCOM à sa juste valeur. La juste valeur de la participation de la Société précédemment détenue dans SIMCOM a été déterminée en appliquant un escompte pour absence de contrôle à la contrepartie payée à la date d'acquisition, évaluée à 230,6 millions \$. En conséquence, la Société a comptabilisé un profit net de réévaluation de 72,6 millions \$ (note 7).

Au 31 mars 2025, la détermination de la juste valeur des actifs nets acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de SIMCOM se présente comme suit :

	SIMCOM
Actif courant, exclusion faite de l'encaisse	20,4 \$
Passifs courants	(29,4)
Immobilisations corporelles	135,5
Actifs au titre des droits d'utilisation	128,4
Immobilisations incorporelles	504,8
Impôt différé	(23,7)
Dette à long terme, y compris la partie courante	(158,5)
Passifs non courants	(16,5)
Juste valeur des actifs nets acquis, exclusion faite de la trésorerie acquise	561,0 \$
Trésorerie acquise	14,8
Total du prix d'achat	575,8 \$
Règlement de soldes préexistants avec SIMCOM	(22,4)
Juste valeur de la participation précédemment détenue par la Société dans SIMCOM	(230,6)
Contrepartie en trésorerie totale payée à la date d'acquisition	322,8 \$

La juste valeur des immobilisations incorporelles acquises s'établit à 504,8 millions \$ et se compose d'un goodwill de 379,6 millions \$ (non déductible aux fins de l'impôt), de relations clients de 124,5 millions \$ et d'autres immobilisations incorporelles de 0,7 million \$. Le goodwill découlant de l'acquisition est attribuable à l'élargissement du réseau de simulateurs de vol en service installés chez des clients de CAE dans le domaine de l'aviation d'affaires, à la capacité de marché et aux synergies attendues par suite du regroupement des activités.

Les actifs nets acquis de SIMCOM, y compris les immobilisations incorporelles, sont inclus dans le secteur Aviation civile.

Au 31 mars 2025, la répartition du prix d'achat était finale.

NOTE 3 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a clôturé la vente de sa division CAE Santé à Madison Industries. Au moment de la publication des états financiers consolidés, la Société a un différend avec Madison Industries, qui réclame jusqu'à environ 60 millions \$ d'ajustements de prix finaux. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la note 29.

Le profit après impôt à la cession de la division Santé pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'établit comme suit :

Contrepartie reçue en trésorerie	275,3	\$
Montant à recevoir au titre d'une retenue à court terme	8,0	
Montant non conditionnel à recevoir à long terme	10,1	
Contrepartie totale	293,4	\$
Actifs nets cédés	269,6	\$
Perte de valeur d'actifs non financiers faisant partie du groupe destiné à être cédé exclus de la vente	7,8	
Reclassement au résultat net du profit sur les écarts de conversion depuis les autres éléments du résultat global	(2,5)	
Coûts de transaction et autres coûts	12,2	
Profit à la cession d'activités abandonnées avant impôt sur le résultat	6,3	\$
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(10,2)	
Profit après impôt à la cession d'activités abandonnées	16,5	\$

Le résultat net et les autres éléments du résultat global des activités abandonnées s'établissent comme suit :

	2025		2024
Produits des activités ordinaires	—	\$	131,7
Charges	—		132,7
Résultat opérationnel	—	\$	(1,0)
Charges financières	—		3,6
Résultat avant impôt sur le résultat	—	\$	(4,6)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—		(9,4)
Résultat net des activités abandonnées avant le profit après impôt à la cession	—	\$	4,8
Profit après impôt à la cession d'activités abandonnées	—		16,5
Résultat net des activités abandonnées	—	\$	21,3

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une dotation aux amortissements de 6,1 millions \$ est prise en compte dans le résultat net des activités abandonnées.

	2025		2024
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger	—	\$	0,9
Reclassement au résultat net du profit sur les écarts de conversion	—		(2,5)
Impôt sur le résultat	—		(5,4)
Autres éléments du résultat global des activités abandonnées	—	\$	(7,0)

Aucun montant de résultat net et d'autres éléments du résultat global des activités abandonnées n'est attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les principales catégories d'actifs et de passifs cédés s'établissent comme suit :

Actifs courants	112,3	\$
Immobilisations corporelles	6,9	
Actifs au titre des droits d'utilisation	9,8	
Immobilisations incorporelles, y compris le goodwill de 120,4 millions \$	168,0	
Actifs d'impôt différé	26,5	
Autres actifs non courants	14,5	
Actifs cédés	338,0	\$
Passifs courants	37,1	
Dette à long terme (obligations locatives), y compris la partie courante	12,2	
Passifs d'impôt différé	1,4	
Autres passifs non courants	17,7	
Passifs cédés	68,4	\$
Actifs nets cédés	269,6	\$

En raison de la clôture de la vente, des obligations au titre des redevances liées aux activités abandonnées de 36,9 millions \$ qui étaient auparavant présentées en tant que passifs détenus en vue de la vente ont été converties en obligations de R-D (note 21).

Les flux de trésorerie nets des activités abandonnées s'établissent comme suit :

	2025	2024
Activités opérationnelles	— \$	0,4 \$
Activités d'investissement	—	261,6
Activités de financement	—	(1,3)
Flux de trésorerie nets des activités abandonnées	— \$	260,7 \$

NOTE 4 – SECTEURS OPÉRATIONNELS ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

La Société a choisi d'organiser ses secteurs opérationnels en fonction principalement des marchés de ses clients. La Société gère ses activités au moyen de deux secteurs, à savoir Aviation civile et Défense et Sécurité. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au principal décideur opérationnel.

La Société a décidé de ventiler les produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients par secteur d'activité, par produits et services et par secteur géographique, car elle estime que cette méthode décrit le mieux la façon dont la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude de ses produits des activités ordinaires et de ses flux de trésorerie sont influencés par les facteurs économiques.

Résultats par secteur

La mesure de rentabilité d'après laquelle la Société décide des ressources à affecter aux différents secteurs et juge des résultats obtenus est le résultat opérationnel sectoriel ajusté. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté correspond au résultat opérationnel, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi qu'aux pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Il donne une indication de la rentabilité individuelle des secteurs puisqu'il exclut l'incidence des éléments qui ne se rapportent pas directement à leur rendement. Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués du profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (note 7), des coûts liés aux questions concernant les actionnaires (pris en compte dans les frais de vente, généraux et d'administration), des coûts liés à la transition de la haute direction (pris en compte dans les frais de vente, généraux et d'administration), de la perte de valeur du goodwill (note 15) et de la perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (note 5).

Les principes comptables suivis pour préparer l'information par secteur opérationnel sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour dresser les états financiers consolidés de la Société. La répartition des actifs utilisés en commun par les secteurs opérationnels et des coûts et des passifs qui leur sont communs (essentiellement des frais généraux) est faite au prorata de l'utilisation qui revient à chacun d'eux lorsqu'elle peut être déterminée et évaluée, à défaut de quoi la répartition est faite en proportion du coût des ventes et des produits des activités ordinaires de chaque secteur.

Notes annexes

Les éléments déterminés inclus dans la mesure de rentabilité sectorielle s'établissent comme suit :

	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits des activités ordinaires externes	2 709,3 \$	2 435,8 \$	1 998,6 \$	1 847,0 \$	4 707,9 \$	4 282,8 \$
Dotation aux amortissements	312,4	272,0	102,3	96,7	414,7	368,7
Quote-part du résultat net après impôt des participations mises en équivalence	68,3	60,8	20,0	11,4	88,3	72,2
Marge brute	883,6	867,8	416,5	286,7	1 300,1	1 154,5
Résultat opérationnel	605,3	442,0	123,9	(627,4)	729,2	(185,4)
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	581,5	548,9	150,5	0,8	732,0	549,7

Le rapprochement du résultat opérationnel sectoriel ajusté s'établit comme suit :

	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Résultat opérationnel	605,3 \$	442,0 \$	123,9 \$	(627,4) \$	729,2 \$	(185,4) \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition (note 6)	37,8	106,9	18,7	24,5	56,5	131,4
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :						
Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM (note 7)	(72,6)	—	—	—	(72,6)	—
Coûts liés aux questions concernant les actionnaires	6,3	—	4,3	—	10,6	—
Coûts liés à la transition de la haute direction	4,7	—	3,6	—	8,3	—
Perte de valeur du goodwill (note 15)	—	—	—	568,0	—	568,0
Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers (note 5)	—	—	—	35,7	—	35,7
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	581,5 \$	548,9 \$	150,5 \$	0,8 \$	732,0 \$	549,7 \$

Les dépenses d'investissement en immobilisations par secteur, qui prennent la forme de dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles (exclusion faite de celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises), s'établissent comme suit :

	2025	2024
Aviation civile	296,3 \$	335,3 \$
Défense et Sécurité	147,8	128,7
Activités abandonnées (note 3)	—	13,7
Total des dépenses d'investissement en immobilisations	444,1 \$	477,7 \$

Actif et passif utilisés par secteur

La Société détermine les ressources à attribuer à chaque secteur d'après les actifs et les passifs qu'il utilise. Les actifs utilisés comprennent les créances clients, les actifs sur contrat, les stocks, les acomptes, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation, les immobilisations incorporelles, l'investissement dans les participations mises en équivalence, les actifs financiers dérivés et les autres actifs non courants. Les passifs utilisés comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, les provisions, les passifs sur contrat, les passifs financiers dérivés et les autres passifs non courants.

Le rapprochement de l'actif et du passif utilisés par secteur avec le total de l'actif et du passif s'établit comme suit :

	2025	2024
Actif utilisé		
Aviation civile	7 263,4 \$	6 131,8 \$
Défense et Sécurité	3 000,6	2 869,3
Actif non inclus dans l'actif utilisé par secteur	949,8	833,0
Total de l'actif	11 213,8 \$	9 834,1 \$
Passif utilisé		
Aviation civile	1 369,1 \$	1 260,1 \$
Défense et Sécurité	1 009,3	828,1
Passif non inclus dans le passif utilisé par secteur	3 859,4	3 443,3
Total du passif	6 237,8 \$	5 531,5 \$

Informations sur les produits et les services

Les produits des activités ordinaires tirés de clients externes de la Société pour ses produits et services s'établissent comme suit :

	Aviation civile		Défense et Sécurité		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits	963,7 \$	786,6 \$	907,7 \$	708,7 \$	1 871,4 \$	1 495,3 \$
Formation, logiciels et services	1 745,6	1 649,2	1 090,9	1 138,3	2 836,5	2 787,5
Total des produits des activités ordinaires externes	2 709,3 \$	2 435,8 \$	1 998,6 \$	1 847,0 \$	4 707,9 \$	4 282,8 \$

Information par zone géographique

La Société vend ses produits et ses services partout dans le monde. Les produits des activités ordinaires sont répartis entre les zones géographiques en fonction de l'emplacement des clients. Les actifs non courants, à l'exception des instruments financiers et des actifs d'impôt différé, sont répartis entre les zones géographiques en fonction de l'emplacement des actifs, à l'exception du goodwill. Le goodwill est présenté par zone géographique en fonction de la répartition du prix d'acquisition connexe établie par la Société.

	2025	2024
Produits des activités ordinaires externes		
Canada	474,2 \$	460,7 \$
États-Unis	2 241,8	2 076,3
Royaume-Uni	281,6	271,1
Autres pays d'Amérique	133,0	98,8
Europe	663,6	645,1
Asie	759,9	566,1
Océanie et Afrique	153,8	164,7
	4 707,9 \$	4 282,8 \$

	2025	2024
Actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôt différé et les actifs au titre des avantages du personnel		
Canada	1 541,7 \$	1 527,7 \$
États-Unis	4 534,7	3 623,5
Royaume-Uni	399,0	360,5
Autres pays d'Amérique	221,8	201,9
Europe	1 162,3	985,5
Asie	610,8	532,0
Océanie et Afrique	188,2	108,9
	8 658,5 \$	7 340,0 \$

NOTE 5 – AUTRES (PROFITS) ET PERTES

	2025	2024
Pertes de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers	— \$	35,7 \$
Profit net sur les écarts de conversion	(1,4)	(2,4)
Réévaluation des obligations au titre des redevances	(2,9)	(6,1)
Profit de règlement sur l'achat de rentes (note 22)	—	(5,2)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(6,4)	—
Autres	(2,6)	5,9
Autres (profits) et pertes	(13,3) \$	27,9 \$

Perte de valeur de technologies et d'autres actifs non financiers

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a pris en compte l'incidence du ralentissement soufflant sur l'économie en général, la redéfinition du secteur Défense et Sécurité ainsi que son intérêt réduit pour la poursuite de certains types d'occasions d'affaires dans le cadre de son examen des indicateurs de dépréciation des actifs non financiers. À la suite de cet examen, la Société a comptabilisé des pertes de valeur totalisant 35,7 millions \$ dans le secteur Défense et Sécurité, soit 31,4 millions \$ au titre des immobilisations incorporelles développées en interne et 4,3 millions \$ au titre des simulateurs pris en compte dans les immobilisations corporelles.

NOTE 6 – COÛTS DE RESTRUCTURATION, D'INTÉGRATION ET D'ACQUISITION

	2025	2024
Coûts d'intégration et d'acquisition	11,5 \$	79,9 \$
Indemnités de cessation d'emploi et autres coûts liés au personnel	33,9	31,2
Pertes de valeur d'actifs non financiers – montant net	5,2	19,2
Autres coûts	5,9	1,1
Total des coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	56,5 \$	131,4 \$

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a annoncé qu'elle rationaliserait son modèle d'exploitation et son catalogue, optimiserait sa structure de coûts et créerait des gains d'efficacité. Ce programme de restructuration a été achevé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025. Pour l'exercice 2025, les coûts liés à ce programme de restructuration ont totalisé 40,6 millions \$ et comprennent des indemnités de cessation d'emploi et autres coûts liés au personnel de 29,4 millions \$ ainsi que des pertes de valeur d'actifs non financiers de 5,2 millions \$. Les pertes de valeur d'actifs non financiers comprennent essentiellement des pertes de valeur d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'actifs au titre des droits d'utilisation liées à l'arrêt de certains produits offerts dans le secteur Aviation civile.

Les activités d'intégration liées à l'acquisition de la division AirCentre de Sabre axée sur les opérations aériennes (AirCentre) au cours de l'exercice 2022 ont été achevées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition liés à AirCentre ont totalisé 15,9 millions \$ (76,8 millions \$ en 2024).

NOTE 7 – PROFIT SUR LA RÉÉVALUATION D'UNE PARTICIPATION PRÉCÉDEMMENT DÉTENUE**Profit sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM**

Le 5 novembre 2024, la Société a augmenté sa participation dans sa coentreprise existante SIMCOM, obtenant ainsi le contrôle de l'entité. Avant l'acquisition du contrôle, la participation de 50 % de la Société dans SIMCOM était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le changement de contrôle a entraîné la réévaluation de la participation précédemment détenue dans SIMCOM à sa juste valeur, toute différence par rapport à la valeur comptable devant être comptabilisée comme un profit ou une perte dans l'état du résultat net, ainsi que la décomptabilisation d'une partie du goodwill du secteur Aviation civile, sur la base de la juste valeur relative de la participation précédemment détenue dans SIMCOM par rapport à l'unité génératrice de trésorerie incluse dans le secteur Aviation civile. En conséquence, la Société a enregistré un profit net de réévaluation de 72,6 millions \$, compte tenu de la décomptabilisation du goodwill et des écarts de change cumulatifs connexes de 29,4 millions \$ et de 7,7 millions \$, respectivement, ainsi que d'autres charges de 5,3 millions \$.

NOTE 8 – CHARGES FINANCIÈRES – MONTANT NET

	2025	2024
Charges financières		
Dettes à long terme (sauf les obligations locatives)	156,0 \$	160,4 \$
Obligations locatives	43,1	26,8
Autres	42,8	42,3
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(5,2)	(7,0)
Charges financières	236,7 \$	222,5 \$
Produits financiers		
Prêts et investissement dans des contrats de location-financement	(13,8) \$	(11,0) \$
Autres	(7,4)	(6,5)
Produits financiers	(21,2) \$	(17,5) \$
Charges financières – montant net	215,5 \$	205,0 \$

NOTE 9 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat aux taux canadiens prévus par la loi et de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

	2025	2024
Résultat avant impôt sur le résultat	513,7 \$	(390,4) \$
Taux d'imposition canadiens prévus par la loi	26,5 %	26,5 %
Impôt sur le résultat aux taux canadiens prévus par la loi	136,2 \$	(103,5) \$
Incidence des écarts avec les taux d'imposition à l'étranger	1,8	7,4
Perte de valeur du goodwill non déductible	—	41,6
Avantages d'impôt non comptabilisés antérieurement et avantages d'impôt non comptabilisés	(6,8)	18,3
Profit non imposable sur la réévaluation à la juste valeur de SIMCOM	(21,9)	—
Produits non imposables	—	(4,1)
Incidence fiscale sur le résultat après impôt des participations mises en équivalence	(18,5)	(18,8)
Ajustements d'impôt au titre d'exercices antérieurs	2,8	(14,4)
Autres	5,1	0,7
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	98,7 \$	(72,8) \$
Taux d'imposition effectif	19 %	19 %

Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés en vigueur dans les provinces où la Société exerce ses activités.

Les principaux éléments de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat s'établissent comme suit :

	2025	2024
Charge d'impôt sur le résultat exigible		
Exercice à l'étude	56,7 \$	74,0 \$
Ajustements d'impôt d'exercices antérieurs	(2,7)	68,2
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat différé		
Avantage d'impôt non comptabilisé antérieurement utilisé afin de réduire la charge d'impôt différé	(6,8)	18,3
Création et résorption de différences temporaires	51,5	(233,3)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	98,7 \$	(72,8) \$

Décision rendue par la Cour de l'impôt concernant l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, une décision rendue en mai 2023 par la Cour de l'impôt concernant l'ISAD a donné lieu à la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat exigible de 57,4 millions \$ et d'un recouvrement d'impôt sur le résultat différé de 61,9 millions \$.

Actifs et passifs d'impôt différé

La variation des différences temporaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'établit comme suit :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les AERG	Comptabilisé dans les capitaux propres	Regroupe-ments d'entreprises (note 2)	Écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	142,5 \$	(61,3) \$	— \$	— \$	3,3 \$	5,2 \$	89,7 \$
Frais de recherche et développement non réclamés	162,1	59,0	—	—	—	6,7	227,8
Crédits d'impôt à l'investissement	(73,8)	(3,0)	—	—	—	—	(76,8)
Immobilisations corporelles et actifs au titre des droits d'utilisation	(154,1)	9,3	—	—	(11,1)	(12,1)	(168,0)
Immobilisations incorporelles	(39,0)	(59,7)	—	—	(26,3)	(1,8)	(126,8)
Montants non déductibles pour l'exercice, y compris la limitation des intérêts	76,9	22,7	—	2,4	6,5	2,2	110,7
Participation gouvernementale	86,4	7,2	—	—	—	—	93,6
Autres	(4,3)	(18,9)	20,3	—	3,9	(0,1)	0,9
Actifs d'impôt différé – montant net	196,7 \$	(44,7) \$	20,3 \$	2,4 \$	(23,7) \$	0,1 \$	151,1 \$

La variation des différences temporaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'établit comme suit :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les AERG	Cession d'activités abandonnées	Écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	98,2 \$	59,4 \$	— \$	(14,6) \$	(0,5) \$	142,5 \$
Frais de recherche et développement non réclamés	162,3	13,5	—	(13,7)	—	162,1
Crédits d'impôt à l'investissement	(82,1)	5,8	—	2,1	0,4	(73,8)
Immobilisations corporelles et actifs au titre des droits d'utilisation	(114,8)	(41,0)	—	1,1	0,6	(154,1)
Immobilisations incorporelles	(114,7)	64,6	—	10,5	0,6	(39,0)
Montants non déductibles pour l'exercice, y compris la limitation des intérêts	80,3	3,0	—	(6,9)	0,5	76,9
Participation gouvernementale	(32,6)	118,7	—	0,3	—	86,4
Autres	(0,8)	9,7	(10,6)	(3,9)	1,3	(4,3)
Actifs (passifs) d'impôt différé – montant net	(4,2) \$	233,7 \$	(10,6) \$	(25,1) \$	2,9 \$	196,7 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, un recouvrement d'impôt différé de 18,7 millions \$ a été comptabilisé dans le résultat net des activités abandonnées.

Au 31 mars 2025, des actifs d'impôt différé nets de 148,7 millions \$ (199,4 millions \$ en 2024) ont été comptabilisés dans des territoires où des pertes ont été enregistrées pour l'année d'imposition actuelle ou l'année d'imposition précédente. À la lumière des bénéfices imposables passés ou de projections des bénéfices imposables futurs, la direction juge qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces actifs d'impôt différé nets.

Au 31 mars 2025, un passif d'impôt différé sur des différences temporaires imposables de 3 456,4 millions \$ (3 065,5 millions \$ en 2024) découlant d'investissements dans des filiales et de participations dans des coentreprises n'avait pas été comptabilisé, puisque la Société exerce un contrôle sur le moment auquel ces différences temporaires se résorberont et qu'elle estime qu'il est peu probable que cette résorption survienne dans un avenir prévisible.

L'expiration des pertes autres qu'en capital enregistrées dans divers territoires s'établit comme suit :

Année d'expiration	Non comptabilisées	Comptabilisées
De 2026 à 2030	23,2 \$	8,4 \$
De 2031 à 2045	23,4	86,9
Sans expiration	167,4	265,6
	214,0 \$	360,9 \$

Au 31 mars 2025, la Société avait cumulé des différences temporaires déductibles de 130,4 millions \$ (139,6 millions \$ en 2024) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. La Société a également des pertes en capital sans date d'expiration de 156,2 millions \$ (180,2 millions \$ en 2024) au titre desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé.

Impôt minimum mondial (Pilier deux)

Au 31 mars 2025, plusieurs pays où la Société exerce ses activités ont intégré l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu des règles fiscales dans le cadre du Pilier deux aux lois de l'impôt de leur pays. L'impôt complémentaire est lié aux activités de la Société aux Émirats arabes unis et en Hongrie, où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs au taux de 15 % déterminé par les règles du Pilier deux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat liée à l'impôt du Pilier deux de 2,6 millions \$.

NOTE 10 – CAPITAL-ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Capital-actions

Actions autorisées et émises

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries.

Les actions privilégiées peuvent être émises avec des droits et des conditions qui seront déterminés par le conseil d'administration, avant leur émission. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée.

Au 31 mars 2025, 320 265 108 actions ordinaires (318 312 233 en 2024) étaient émises et entièrement libérées.

Rachat et annulation d'actions ordinaires

Le 27 mai 2024, la Société a obtenu l'approbation réglementaire pour un programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités visant l'achat, à des fins d'annulation, de jusqu'à 15 932 187 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 30 mai 2024 et se terminera le 29 mai 2025 ou à une date antérieure à laquelle la Société aura terminé ses achats ou choisi d'y mettre fin. Ces achats peuvent être effectués par l'entremise des installations de la TSX ou de la NYSE, ou de toute autre manière autorisée par les règles boursières et les lois sur les valeurs mobilières applicables, au cours du marché en vigueur au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage. Toutes les actions ordinaires achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a racheté et annulé un total de 856 230 actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au prix moyen pondéré de 24,85 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 21,3 millions \$.

Calcul du résultat par action

Les dénominateurs qui ont été utilisés pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	319 072 751	318 191 697
Effet dilutif des options sur actions et des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres	645 501	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du résultat net dilué par action	319 718 252	318 191 697

Au 31 mars 2025, des options sur actions visant l'acquisition de 1 637 584 actions ordinaires (6 459 922 en 2024) ont été exclues du calcul ci-dessus, car leur inclusion aurait eu un effet antidilutif.

NOTE 11 – CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients s'établissent comme suit :

	2025	2024
Créances clients en règle	256,3 \$	232,3 \$
Créances clients en souffrance		
De 1 jour à 30 jours	68,9	132,1
De 31 à 60 jours	18,1	33,7
De 61 à 90 jours	15,1	16,0
Plus de 90 jours	83,6	59,7
Total des créances clients	442,0 \$	473,8 \$
Investissement dans des contrats de location-financement (note 16)	16,0	11,9
Montants à recevoir de parties liées (note 17)	61,2	58,2
Autres créances	114,1	101,7
Provisions pour pertes de crédit	(21,3)	(20,9)
Total des créances clients	612,0 \$	624,7 \$

Les variations des provisions pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

	2025	2024
Provisions pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	(20,9) \$	(25,5) \$
Ajouts	(3,4)	(8,3)
Sorties	3,7	9,4
Montants inutilisés ayant fait l'objet de reprises	0,3	2,2
Cession d'activités abandonnées (note 3)	—	0,9
Écarts de conversion	(1,0)	0,4
Provisions pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	(21,3) \$	(20,9) \$

NOTE 12 – SOLDES DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le montant net des passifs sur contrat s'établit comme suit :

	2025	2024
Actifs sur contrat – courants	482,2 \$	537,6 \$
Actifs sur contrat – non courants (note 18)	38,8	41,6
Passifs sur contrat – courants	(1 001,6)	(911,7)
Passifs sur contrat – non courants (note 23)	(126,8)	(99,8)
Passifs sur contrat – montant net	(607,4) \$	(432,3) \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé des produits de 740,0 millions \$ (712,6 millions \$ en 2024) qui étaient pris en compte dans le solde des passifs sur contrat à l'ouverture de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé une hausse des produits de 45,7 millions \$ (réduction de 86,6 millions \$ en 2024) au titre des obligations de prestation partiellement remplies au cours d'exercices antérieurs, essentiellement liée à des révisions des coûts estimés pour achever certains contrats qui se sont répercutés sur les produits des activités ordinaires et sur les mesures du degré d'achèvement, ainsi qu'à des changements du prix de transaction.

Obligations de prestation qui restent à remplir

Au 31 mars 2025, le montant des produits des activités ordinaires que la Société s'attendait à tirer dans les exercices futurs d'obligations de prestation qui ne sont pas remplies, ou qui ne sont remplies que partiellement, s'établissait à 8 529,5 millions \$. La Société prévoit comptabiliser une tranche d'environ 33 % de ces obligations de prestation qui restent à remplir en tant que produits des activités ordinaires d'ici le 31 mars 2026, une tranche additionnelle de 20 % d'ici le 31 mars 2027 et le solde par la suite.

NOTE 13 – STOCKS

	2025	2024
Travaux en cours	348,4 \$	356,5 \$
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	246,6	217,1
Total des stocks	595,0 \$	573,6 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, des stocks d'un montant de 557,2 millions \$ (485,1 millions \$ en 2024) ont été comptabilisés à titre de coût des ventes, une perte de valeur de 2,1 millions \$ (2,5 millions \$ en 2024) a été comptabilisée afin de ramener les stocks à leur valeur de réalisation nette et des stocks d'un montant de néant (55,8 millions \$ en 2024) ont été comptabilisés dans les activités abandonnées.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et terrains	Simulateurs	Matériel et outillage	Avions	Actifs en construction	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	369,1 \$	1 652,9 \$	59,1 \$	76,5 \$	229,5 \$	2 387,1 \$
Ajouts	22,0	33,5	19,1	14,0	241,2	329,8
Cessions	(0,2)	(3,6)	(0,2)	(0,3)	—	(4,3)
Cession d'activités abandonnées (note 3)	(0,4)	(2,3)	(3,9)	—	(0,3)	(6,9)
Dotation aux amortissements	(27,1)	(127,3)	(22,6)	(5,8)	—	(182,8)
Perte de valeur	—	(4,4)	(0,2)	(0,6)	—	(5,2)
Transferts et autres	22,3	170,5	10,1	(4,4)	(211,1)	(12,6)
Écarts de conversion	1,3	8,5	0,2	0,2	0,3	10,5
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	387,0 \$	1 727,8 \$	61,6 \$	79,6 \$	259,6 \$	2 515,6 \$
Ajouts	18,8	4,7	9,9	17,5	305,3	356,2
Regroupements d'entreprises (note 2)	72,1	22,4	4,3	—	36,7	135,5
Cessions	(0,2)	—	(0,2)	(12,1)	(0,1)	(12,6)
Dotation aux amortissements	(30,1)	(148,2)	(20,2)	(6,3)	—	(204,8)
Perte de valeur	(0,8)	(0,4)	(0,2)	(0,8)	—	(2,2)
Achat d'actifs loués (note 16)	—	—	—	9,1	—	9,1
Transferts et autres	52,9	262,6	6,6	(3,8)	(294,4)	23,9
Écarts de conversion	23,7	128,2	2,4	5,1	9,4	168,8
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	523,4 \$	1 997,1 \$	64,2 \$	88,3 \$	316,5 \$	2 989,5 \$

	Bâtiments et terrains	Simulateurs	Matériel et outillage	Avions	Actifs en construction	Total
Coût	666,9 \$	2 694,0 \$	223,5 \$	108,6 \$	259,6 \$	3 952,6 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(279,9)	(966,2)	(161,9)	(29,0)	—	(1 437,0)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	387,0 \$	1 727,8 \$	61,6 \$	79,6 \$	259,6 \$	2 515,6 \$
Coût	842,5 \$	3 158,7 \$	241,6 \$	129,4 \$	316,5 \$	4 688,7 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(319,1)	(1 161,6)	(177,4)	(41,1)	—	(1 699,2)
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	523,4 \$	1 997,1 \$	64,2 \$	88,3 \$	316,5 \$	2 989,5 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, une dotation aux amortissements de 204,0 millions \$ (180,9 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans le coût des ventes, de 0,8 million \$ (0,5 million \$ en 2024) dans les frais de vente, généraux et d'administration et de néant (1,4 million \$ en 2024) dans le résultat net des activités abandonnées.

NOTE 15 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Goodwill	Frais de développement inscrits à l'actif	Relations clients	Licences	Technologie, logiciels et ERP	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	2 663,3 \$	294,7 \$	554,3 \$	253,4 \$	269,6 \$	15,5 \$	4 050,8 \$
Ajouts – développement en interne	—	114,5	—	—	24,6	—	139,1
Ajouts – acquisitions distinctes	—	—	—	8,8	—	—	8,8
Cession d'activités abandonnées (note 3)	(120,4)	(39,1)	(1,5)	—	(5,2)	(1,8)	(168,0)
Dotation aux amortissements	—	(37,7)	(42,9)	(15,8)	(30,5)	(2,5)	(129,4)
Perte de valeur	(568,0)	(38,8)	(2,6)	—	(4,2)	(2,7)	(616,3)
Transferts et autres	—	(6,5)	—	(0,3)	(0,9)	—	(7,7)
Écarts de conversion	(3,6)	0,1	(2,1)	0,2	—	—	(5,4)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	1 971,3 \$	287,2 \$	505,2 \$	246,3 \$	253,4 \$	8,5 \$	3 271,9 \$
Ajouts – développement en interne	—	67,0	—	—	19,6	—	86,6
Ajouts – acquisitions distinctes	—	—	—	1,2	—	0,1	1,3
Ajouts sans effet sur la trésorerie	—	—	—	—	—	6,4	6,4
Regroupements d'entreprises (notes 2 et 7)	350,2	0,7	124,5	—	—	—	475,4
Dotation aux amortissements	—	(35,8)	(44,5)	(17,2)	(33,8)	(1,2)	(132,5)
Perte de valeur	—	(2,1)	—	—	—	—	(2,1)
Transferts et autres	—	(0,5)	—	—	(4,8)	0,1	(5,2)
Écarts de conversion	118,2	3,8	32,5	5,1	9,1	0,5	169,2
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	2 439,7 \$	320,3 \$	617,7 \$	235,4 \$	243,5 \$	14,4 \$	3 871,0 \$

	Goodwill	Frais de développement inscrits à l'actif	Relations clients	Licences	Technologie, logiciels et ERP	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût	2 539,3 \$	535,5 \$	781,8 \$	329,2 \$	499,8 \$	37,3 \$	4 722,9 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(568,0)	(248,3)	(276,6)	(82,9)	(246,4)	(28,8)	(1 451,0)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	1 971,3 \$	287,2 \$	505,2 \$	246,3 \$	253,4 \$	8,5 \$	3 271,9 \$
Coût	3 040,3 \$	599,1 \$	955,6 \$	337,4 \$	528,6 \$	45,2 \$	5 506,2 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(600,6)	(278,8)	(337,9)	(102,0)	(285,1)	(30,8)	(1 635,2)
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	2 439,7 \$	320,3 \$	617,7 \$	235,4 \$	243,5 \$	14,4 \$	3 871,0 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, une dotation aux amortissements de 97,7 millions \$ (92,3 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans le coût des ventes, de 34,8 millions \$ (32,8 millions \$ en 2024) dans les frais de recherche et développement, de néant (0,2 million \$ en 2024) dans les frais de vente, généraux et d'administration et de néant (4,1 millions \$ en 2024) dans le résultat net des activités abandonnées.

Goodwill

La valeur comptable du goodwill attribué aux UGT de la Société, par secteur opérationnel, s'établit comme suit :

	Aviation civile	Défense et Sécurité	Activités abandonnées	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	1 125,6 \$	1 417,3 \$	120,4 \$	2 663,3 \$
Cession d'activités abandonnées (note 3)	—	—	(120,4)	(120,4)
Perte de valeur	—	(568,0)	—	(568,0)
Écarts de conversion	(4,8)	1,2	—	(3,6)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	1 120,8 \$	850,5 \$	— \$	1 971,3 \$
Regroupements d'entreprises (notes 2 et 7)	350,2	—	—	350,2
Écarts de conversion	69,8	48,4	—	118,2
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	1 540,8 \$	898,9 \$	— \$	2 439,7 \$

Le goodwill est affecté aux UGT ou aux groupes d'UGT, lesquels correspondent généralement aux secteurs opérationnels de la Société ou à un niveau inférieur.

La Société a effectué un test de dépréciation annuel du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice 2025. La Société a établi la valeur recouvrable de chacune de ses UGT en s'appuyant sur la juste valeur déduction faite des coûts de cession, à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. La valeur recouvrable de chaque UGT est calculée à partir d'estimations des flux de trésorerie que générera le plan stratégique quinquennal de la Société approuvé par le conseil d'administration. Les flux de trésorerie sont fondés sur les attentes quant à la croissance du marché, les rapports et tendances sectoriels et le rendement passé. Les flux de trésorerie postérieurs à cette période de cinq ans ont été extrapolés d'après un taux de croissance de la valeur finale constant de 2 %, ce qui est cohérent avec les prévisions faites dans des rapports portant spécifiquement sur le secteur d'activité de chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur recouvrable reflètent les risques propres à chaque UGT et la conjoncture de marché, y compris la perspective du marché quant au risque pour chaque UGT, et vont de 8,4 % à 9,7 %.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la valeur recouvrable estimée de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable. En conséquence, aucune perte de valeur n'a été relevée.

Les variations des hypothèses et estimations de la Société, en particulier celles ayant trait à la croissance prévue des produits des activités ordinaires, aux marges projetées et au taux d'actualisation, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, une diminution de 1 % de la croissance prévue des produits des activités ordinaires, une diminution de 1 % des marges projetées ou une augmentation de 1 % du taux d'actualisation n'auraient donné lieu à aucune perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT.

Pour l'exercice 2024, les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT Défense et Sécurité à l'aide du modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, y compris la croissance prévue des produits des activités ordinaires, les marges projetées et le taux d'actualisation, ont subi l'incidence du ralentissement soufflant sur l'économie en général ainsi que de la redéfinition du secteur Défense et Sécurité, ce qui a entraîné un retard dans le redressement et la croissance de l'UGT. Par suite du test de dépréciation effectué, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 568,0 millions \$ du goodwill.

NOTE 16 – CONTRATS DE LOCATION

La Société en tant que preneur

Actifs au titre des droits d'utilisation

	Bâtiments et terrains	Simulateurs	Matériel et outillage	Avions	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	346,7 \$	56,9 \$	12,4 \$	10,9 \$	426,9 \$
Ajouts et réévaluations	168,0	8,7	0,5	—	177,2
Cession d'activités abandonnées (note 3)	(9,8)	—	—	—	(9,8)
Dotation aux amortissements	(39,9)	(9,8)	(3,0)	(0,8)	(53,5)
Perte de valeur	(1,3)	—	—	—	(1,3)
Transferts et autres	9,3	(3,8)	—	—	5,5
Écarts de conversion	0,9	(0,1)	—	—	0,8
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	473,9 \$	51,9 \$	9,9 \$	10,1 \$	545,8 \$
Ajouts et réévaluations	135,4	—	18,0	—	153,4
Regroupements d'entreprises (note 2)	22,4	106,0	—	—	128,4
Dotation aux amortissements	(45,8)	(13,3)	(5,2)	(1,0)	(65,3)
Perte de valeur	(0,7)	—	—	—	(0,7)
Achat d'actifs loués (note 14)	—	—	—	(9,1)	(9,1)
Transferts et autres	(0,9)	—	0,7	—	(0,2)
Écarts de conversion	29,0	6,5	0,2	—	35,7
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	613,3 \$	151,1 \$	23,6 \$	— \$	788,0 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une dotation aux amortissements de 64,0 millions \$ (51,4 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans le coût des ventes, de 1,3 million \$ (1,5 million \$ en 2024) dans les frais de vente, généraux et d'administration et de néant (0,6 million \$ en 2024) dans le résultat net des activités abandonnées.

Contrats de location à court terme, contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et paiements de loyers variables

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, des charges de 21,0 millions \$ (16,4 millions \$ en 2024) ont été comptabilisées en résultat net au titre des contrats de location à court terme, des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

La Société en tant que bailleur**Contrats de location simple**

Au 31 mars 2025, la valeur comptable nette des simulateurs visés par des contrats de location simple avec des tiers s'établissait à 115,9 millions \$ (130,4 millions \$ en 2024).

Les paiements de loyers non actualisés à recevoir aux termes de contrats de location simple s'établissent comme suit :

	2025	2024
Dans moins de 1 an	49,1 \$	63,0 \$
Dans 1 an à 2 ans	39,3	51,7
Dans 2 à 3 ans	30,7	43,3
Dans 3 à 4 ans	17,0	35,0
Dans 4 à 5 ans	13,4	21,4
Dans plus de 5 ans	14,0	33,4
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	163,5 \$	247,8 \$

Contrats de location-financement

Les paiements de loyers non actualisés à recevoir aux termes de contrats de location-financement s'établissent comme suit :

	2025	2024
Dans moins de 1 an	23,9 \$	16,4 \$
Dans 1 an à 2 ans	21,3	22,8
Dans 2 à 3 ans	18,2	17,4
Dans 3 à 4 ans	15,9	16,0
Dans 4 à 5 ans	16,4	16,0
Dans plus de 5 ans	118,4	128,9
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	214,1 \$	217,5 \$
Produits financiers non gagnés	(56,3)	(56,9)
Valeurs résiduelles non garanties actualisées des actifs loués	(15,8)	(12,8)
Total de l'investissement dans des contrats de location-financement	142,0 \$	147,8 \$
Partie courante (note 11)	16,0	11,9
Partie non courante (note 18)	126,0 \$	135,9 \$

NOTE 17 – INVESTISSEMENT DANS DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

Valeur comptable nette au 31 mars 2023	530,7 \$
Apports en trésorerie aux participations mises en équivalence	19,9
Apports hors trésorerie aux participations mises en équivalence	6,0
Quote-part du résultat net après impôt avant l'élimination des profits latents	80,7
Élimination des profits latents sur les transactions avec des participations mises en équivalence – montant net	(8,5)
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	(37,1)
Transferts et autres	1,1
Écarts de conversion	(4,0)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	588,8 \$
Apports hors trésorerie aux participations mises en équivalence	13,0
Prise de contrôle de SIMCOM (note 2)	(131,0)
Quote-part du résultat net après impôt avant l'élimination des profits latents	96,2
Élimination des profits latents sur les transactions avec des participations mises en équivalence – montant net	(7,8)
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	(28,7)
Dividendes déclarés, mais non encore reçus des participations mises en équivalence	(7,2)
Transferts et autres	0,7
Écarts de conversion	35,1
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	559,1 \$

Lorsque la quote-part des pertes d'une coentreprise revenant à la Société est égale ou supérieure à ses participations dans les coentreprises, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom des coentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la quote-part non comptabilisée du résultat des coentreprises revenant à la Société s'est établie à 1,8 million \$ (2,0 millions \$ en 2024), tandis que la quote-part non comptabilisée cumulative des pertes de ces coentreprises a totalisé 8,5 millions \$ (10,3 millions \$ en 2024) et la quote-part non comptabilisée cumulative de la perte globale de ces coentreprises a totalisé 7,6 millions \$ (9,3 millions \$ en 2024).

Les soldes en cours de la Société auprès de participations mises en équivalence s'établissent comme suit :

	2025	2024
Créances clients (note 11)	63,2 \$	58,8 \$
Actifs sur contrat	22,3	34,2
Autres actifs non courants	39,5	22,9
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 19)	14,9	4,7
Passifs sur contrat	57,5	64,9

Les transactions de la Société avec des participations mises en équivalence s'établissent comme suit :

	2025	2024
Produits des activités ordinaires	278,7 \$	258,7 \$
Achats	1,4	6,0
Autres produits	2,4	0,6

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2025	2024
Actifs sur contrat (note 12)	38,8 \$	41,6 \$
Avances versées sur immobilisations corporelles	3,3	30,0
Investissement dans des contrats de location-financement (note 16)	126,0	135,9
Créances non courantes	94,7	61,5
Crédits d'impôt à l'investissement	303,4	268,6
Autres	91,6	64,7
	657,8 \$	602,3 \$

NOTE 19 – DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Dettes fournisseurs	701,0 \$	561,7 \$
Charges à payer et autres passifs	463,6	458,0
Montant à payer à des parties liées (note 17)	14,9	4,7
Partie courante des obligations au titre des redevances	11,3	10,9
	1 190,8 \$	1 035,3 \$

NOTE 20 – PROVISIONS

Les modifications apportées aux provisions s'établissent comme suit :

	Remise en état et enlèvement de simulateurs	Restructuration	Réclamations en justice	Garanties	Contrats déficitaires et autres	Total
Provisions au 31 mars 2024	9,7 \$	15,3 \$	0,3 \$	14,6 \$	16,7 \$	56,6 \$
Ajouts	—	37,7	4,6	16,2	5,2	63,7
Regroupements d'entreprises (note 2)	0,6	—	—	—	—	0,6
Montant utilisé	—	(40,4)	—	(15,4)	(10,6)	(66,4)
Reprise de montants inutilisés	(0,1)	(4,6)	—	—	(2,0)	(6,7)
Écarts de conversion	0,7	(0,1)	0,1	—	0,6	1,3
Transferts et autres	0,1	(0,3)	(0,4)	—	0,3	(0,3)
Provisions au 31 mars 2025	11,0 \$	7,6 \$	4,6 \$	15,4 \$	10,2 \$	48,8 \$
Partie courante	— \$	7,6 \$	4,6 \$	12,6 \$	9,7 \$	34,5 \$
Partie non courante	11,0 \$	— \$	— \$	2,8 \$	0,5 \$	14,3 \$

NOTE 21 – FACILITÉS D'EMPRUNT

La dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, s'établit comme suit :

	Valeur nominale	Échéance	Partie courante	2025 Partie non courante	Partie courante	2024 Partie non courante
Billets non garantis de premier rang						
Dollars américains, taux fixe de 3,60 % à 4,90 %	792,0 \$ US	2025-2034	20,0 \$	1 114,7 \$	190,5 \$	1 068,8 \$
Dollars canadiens, série 1, taux fixe de 5,54 %	400,0 \$	2028	—	398,1	—	397,5
Dollars canadiens, taux fixe de 4,15 %	8,6 \$	2025-2027	2,9	5,7	12,9	8,6
Emprunts à terme						
Dollars américains, taux variable	325,0 \$ US	2025-2026	178,7	288,3	—	168,9
Dollars canadiens, taux variable	18,3 \$	2025-2028	5,6	12,6	5,6	18,3
Autres		2025-2026	33,5	—	14,3	32,8
Obligations locatives						
Dollars américains		2025-2071	92,0	432,0	30,2	368,2
Autres		2025-2054	29,1	239,0	25,0	128,5
Obligations de R-D						
Dollars canadiens		2025-2048	37,2	581,0	30,4	543,8
Facilités de crédit renouvelables						
Dollars américains, taux variable			—	—	—	—
Dollars canadiens, taux variable			—	—	—	30,0
Total de la dette à long terme			399,0 \$	3 071,4 \$	308,9 \$	2 765,4 \$

Extension de la facilité de crédit renouvelable

En septembre 2024, la Société a reporté la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,0 milliard \$ US jusqu'en septembre 2028.

Emprunt à terme

En décembre 2024, la Société a conclu un accord d'emprunt à terme non garanti d'un montant de 200,0 millions \$ US avec un consortium de banques, lequel vient à échéance en juin 2026 et porte intérêt à taux variable.

Billets non garantis de premier rang

En décembre 2024, la Société a remboursé des billets non garantis de premier rang de 127,0 millions \$ US.

La variation de la dette à long terme dont les flux de trésorerie ont été classés dans les activités de financement au tableau des flux de trésorerie s'établit comme suit :

	Billets non garantis de premier rang	Emprunts à terme	Obligations locatives	Obligations de R-D	Facilité de crédit renouvelable	Total
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	1 300,7 \$	564,4 \$	455,9 \$	496,1 \$	433,0 \$	3 250,1 \$
Variations par rapport aux flux de trésorerie de financement						
Remboursement net sur les emprunts aux termes des facilités de crédit renouvelables	—	—	—	—	(396,7)	(396,7)
Produit de la dette à long terme	397,1	—	—	36,4	—	433,5
Remboursement sur la dette à long terme	(21,7)	(324,0)	—	(24,7)	—	(370,4)
Remboursement sur les obligations locatives	—	—	(69,5)	—	—	(69,5)
Total des variations par rapport aux flux de trésorerie de financement	375,4 \$	(324,0) \$	(69,5) \$	11,7 \$	(396,7) \$	(403,1) \$
Variations sans effet sur la trésorerie						
Écarts de conversion	1,2	(1,3)	0,5	—	(6,3)	(5,9)
Ajouts et réévaluations d'obligations locatives	—	—	177,2	—	—	177,2
Cession d'activités abandonnées (note 3)	—	—	(12,2)	—	—	(12,2)
Désactualisation	—	—	—	27,9	—	27,9
Transfert depuis les obligations au titre des redevances (note 3)	—	—	—	36,9	—	36,9
Autres	1,0	0,8	—	1,6	—	3,4
Total des variations sans effet sur la trésorerie	2,2 \$	(0,5) \$	165,5 \$	66,4 \$	(6,3) \$	227,3 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	1 678,3 \$	239,9 \$	551,9 \$	574,2 \$	30,0 \$	3 074,3 \$
Variations par rapport aux flux de trésorerie de financement						
Remboursement net sur les emprunts aux termes des facilités de crédit renouvelables	—	—	—	—	(45,0)	(45,0)
Produit de la dette à long terme	—	285,8	—	45,7	—	331,5
Remboursement sur la dette à long terme	(216,1)	(72,6)	—	(32,6)	—	(321,3)
Remboursement sur les obligations locatives	—	—	(59,9)	—	—	(59,9)
Total des variations par rapport aux flux de trésorerie de financement	(216,1) \$	213,2 \$	(59,9) \$	13,1 \$	(45,0) \$	(94,7) \$
Variations sans effet sur la trésorerie						
Regroupements d'entreprises (note 2)	—	48,5	110,0	—	—	158,5
Écarts de conversion	78,1	16,3	36,7	—	15,0	146,1
Ajouts et réévaluations d'obligations locatives	—	—	153,4	—	—	153,4
Désactualisation	—	—	—	32,5	—	32,5
Autres	1,1	0,8	—	(1,6)	—	0,3
Total des variations sans effet sur la trésorerie	79,2 \$	65,6 \$	300,1 \$	30,9 \$	15,0 \$	490,8 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	1 541,4 \$	518,7 \$	792,1 \$	618,2 \$	— \$	3 470,4 \$

Les billets de premier rang non garantis, les emprunts à terme et la facilité de crédit renouvelable de la Société sont assortis de dispositions en cas de défaillance et de clauses restrictives habituelles en vertu desquelles un remboursement accéléré ou la résiliation des conventions pourrait survenir si la Société omettait d'effectuer un paiement ou ne respectait pas certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2025, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière, dans leur version modifiée à l'occasion.

NOTE 22 – OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL**Régimes de retraite à prestations définies**

La Société offre trois régimes de retraite par capitalisation à prestations définies agréés au Canada (deux aux salariés et l'autre aux dirigeants désignés) dans le cadre desquels les prestations versées sont établies en fonction du nombre d'années de service du participant et de son salaire moyen de fin de carrière. La Société offre également un régime de retraite par capitalisation pour les salariés du Royaume-Uni qui offre des prestations en fonction de dispositions similaires.

Les cotisations annuelles de la Société, qui visent à capitaliser les prestations constituées au cours de l'exercice, les déficits liés aux exercices antérieurs et la situation financière des régimes, sont déterminées en fonction des évaluations actuarielles. Les lois sur les retraites applicables prévoient des exigences de capitalisation minimale.

En outre, la Société a des régimes non capitalisés au Canada, aux États-Unis et en Allemagne offrant des prestations définies fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière. Ces régimes sans capitalisation sont l'unique obligation de la Société, et celle-ci n'est pas tenue d'en assurer la capitalisation. Toutefois, la Société a l'obligation de verser les prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Au 31 mars 2025, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 63,9 millions \$ (54,3 millions \$ en 2024) pour garantir ses obligations au titre des régimes au Canada.

Les régimes par capitalisation sont des caisses administrées par des fiduciaires. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par les lois locales et les pratiques de chaque pays, comme l'est la nature de la relation entre la Société et les fiduciaires, de même que leur composition. La responsabilité de la gouvernance des régimes, y compris les décisions de placement et les calendriers de cotisations, incombe conjointement à la Société et au conseil des fiduciaires.

Les obligations au titre des avantages du personnel s'établissent comme suit :

	2025	2024
Obligations au titre des prestations définies des régimes par capitalisation	599,2 \$	476,3 \$
Juste valeur des actifs des régimes	585,9	542,0
Obligations (excédent) des prestations définies des régimes par capitalisation – montant net	13,3 \$	(65,7) \$
Obligations au titre des prestations définies des régimes sans capitalisation	109,2	98,7
Obligations au titre des avantages du personnel – montant net	122,5 \$	33,0 \$
Actifs au titre des avantages du personnel	(11,6) \$	(65,7) \$
Obligations au titre des avantages du personnel	134,1 \$	98,7 \$

Les variations des obligations au titre des prestations définies des régimes par capitalisation et de la juste valeur des actifs des régimes s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	471,3 \$	5,0 \$	476,3 \$	585,5 \$	5,2 \$	590,7 \$
Coût des services rendus durant l'exercice	32,9	—	32,9	31,9	—	31,9
Coût financier	22,4	0,3	22,7	22,5	0,3	22,8
Coût des services passés	—	—	—	2,9	—	2,9
Écart actuariel découlant de ce qui suit :						
Ajustements liés à l'expérience	43,3	0,1	43,4	(3,0)	—	(3,0)
Hypothèses économiques	23,3	(0,1)	23,2	4,6	—	4,6
Hypothèses démographiques	—	—	—	—	(0,1)	(0,1)
Cotisations salariales	12,9	—	12,9	9,5	—	9,5
Prestations de retraite versées	(12,3)	(0,3)	(12,6)	(14,0)	(0,4)	(14,4)
Règlements	—	—	—	(168,9)	—	(168,9)
Transferts nets	—	—	—	0,3	—	0,3
Écarts de conversion	—	0,4	0,4	—	—	—
Obligations au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	593,8 \$	5,4 \$	599,2 \$	471,3 \$	5,0 \$	476,3 \$
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	535,0 \$	7,0 \$	542,0 \$	635,3 \$	6,4 \$	641,7 \$
Produits d'intérêt	26,0	0,4	26,4	25,1	0,3	25,4
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu des montants inclus dans les produits d'intérêt	14,3	(0,1)	14,2	18,2	0,3	18,5
Cotisations patronales	1,8	—	1,8	24,9	0,3	25,2
Cotisations salariales	12,9	—	12,9	9,5	—	9,5
Prestations de retraite versées	(12,3)	(0,3)	(12,6)	(14,0)	(0,4)	(14,4)
Règlements	1,4	—	1,4	(163,5)	—	(163,5)
Transferts nets	—	—	—	0,3	—	0,3
Frais d'administration	(0,8)	—	(0,8)	(0,8)	—	(0,8)
Écarts de conversion	—	0,6	0,6	—	0,1	0,1
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	578,3 \$	7,6 \$	585,9 \$	535,0 \$	7,0 \$	542,0 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un actuaire indépendant a réalisé un rapport d'évaluation actuarielle de la capitalisation d'un régime de retraite par capitalisation à prestations définies au Canada. La capitalisation du régime ayant atteint la limite prescrite par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, il a été interdit à la Société de verser des cotisations patronales au régime entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

En juin 2023, la Société a conclu une transaction d'achat de rentes dans le cadre de laquelle les obligations au titre des régimes de retraite de 168,9 millions \$ associées à certains membres retraités des régimes de retraite canadiens à prestations définies ont été transférées à un assureur tiers, en contrepartie d'un paiement de 163,5 millions \$ à même les actifs des régimes de retraite.

Les variations des obligations au titre des prestations de retraite des régimes à prestations définies sans capitalisation s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	86,2 \$	12,5 \$	98,7 \$	81,3 \$	10,5 \$	91,8 \$
Coût des services rendus durant l'exercice	4,1	0,7	4,8	3,9	1,3	5,2
Coût financier	4,0	0,4	4,4	3,9	0,5	4,4
Coût des services passés	3,6	(1,2)	2,4	—	—	—
Écart actuariel découlant de ce qui suit :						
Ajustements liés à l'expérience	(0,2)	(1,0)	(1,2)	(0,4)	0,4	—
Hypothèses économiques	2,8	0,3	3,1	0,5	0,5	1,0
Prestations de retraite versées	(3,1)	(0,7)	(3,8)	(3,0)	(0,7)	(3,7)
Écarts de conversion	—	0,8	0,8	—	—	—
Obligations au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	97,4 \$	11,8 \$	109,2 \$	86,2 \$	12,5 \$	98,7 \$

Notes annexes

Les coûts nets de retraite s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Régimes par capitalisation						
Coût des services rendus durant l'exercice	32,9 \$	— \$	32,9 \$	31,9 \$	— \$	31,9 \$
Coût financier	22,4	0,3	22,7	22,5	0,3	22,8
Produits d'intérêt	(26,0)	(0,4)	(26,4)	(25,1)	(0,3)	(25,4)
Coût des services passés	—	—	—	2,9	—	2,9
Profit de règlement	(1,4)	—	(1,4)	(5,4)	—	(5,4)
Frais d'administration	0,8	—	0,8	0,8	—	0,8
Coûts nets de retraite des régimes par capitalisation	28,7 \$	(0,1) \$	28,6 \$	27,6 \$	— \$	27,6 \$
Régimes sans capitalisation						
Coût des services rendus durant l'exercice	4,1 \$	0,7 \$	4,8 \$	3,9 \$	1,3 \$	5,2 \$
Coût financier	4,0	0,4	4,4	3,9	0,5	4,4
Coût des services passés	3,6	(1,2)	2,4	—	—	—
Coûts nets de retraite des régimes sans capitalisation	11,7 \$	(0,1) \$	11,6 \$	7,8 \$	1,8 \$	9,6 \$
Coûts totaux nets de retraite	40,4 \$	(0,2) \$	40,2 \$	35,4 \$	1,8 \$	37,2 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une charge de retraite de 21,7 millions \$ (18,1 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans le coût des ventes, de 5,1 millions \$ (4,5 millions \$ en 2024) dans les frais de recherche et développement, de 10,3 millions \$ (12,8 millions \$ en 2024) dans les frais de vente, généraux et d'administration, un profit de 0,4 million \$ (coût de 3,2 millions \$ en 2024) a été comptabilisé dans les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, une charge de 0,7 million \$ (1,8 million \$ en 2024) a été comptabilisée dans les charges financières, et des coûts de 2,8 millions \$ (2,6 millions \$ en 2024) ont été inscrits à l'actif. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, un profit de 0,4 million \$ avait été comptabilisé dans le résultat net des activités abandonnées.

À la suite d'une transaction d'achat de rentes, la Société avait constaté un profit de règlement de 5,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, dont 5,2 millions \$ avaient été présentés dans les autres profits et pertes et 0,2 million \$ avaient été présentés dans le résultat net des activités abandonnées.

Les principales catégories d'actif qui constituent la juste valeur des actifs des régimes s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Régimes au Canada						
Fonds d'actions						
Canada	— \$	43,5 \$	43,5 \$	— \$	35,0 \$	35,0 \$
Étranger	—	157,8	157,8	—	130,8	130,8
Fonds d'obligations						
Gouvernement	—	135,3	135,3	—	117,4	117,4
Sociétés	—	63,4	63,4	—	58,7	58,7
Placements privés et immobiliers	—	151,6	151,6	—	180,9	180,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	14,6	14,6	—	9,9	9,9
Autres	—	12,1	12,1	—	2,3	2,3
Total des régimes au Canada	— \$	578,3 \$	578,3 \$	— \$	535,0 \$	535,0 \$
Régimes à l'étranger						
Titres de capitaux propres	0,4 \$	— \$	0,4 \$	2,5 \$	— \$	2,5 \$
Titres d'emprunt						
Sociétés	6,9	—	6,9	3,4	—	3,4
Autres	—	0,3	0,3	—	1,1	1,1
Total des régimes à l'étranger	7,3 \$	0,3 \$	7,6 \$	5,9 \$	1,1 \$	7,0 \$
Total des régimes	7,3 \$	578,6 \$	585,9 \$	5,9 \$	536,1 \$	542,0 \$

Aux 31 mars 2025 et 2024, les actifs des régimes de retraite ne comprenaient aucune action ordinaire de la Société.

Les principales hypothèses utilisées (moyenne pondérée) s'établissent comme suit :

		Au Canada		À l'étranger	
	2025	2024	2025	2024	
Obligations au titre des prestations de retraite aux 31 mars					
Taux d'actualisation	4,71 %	5,00 %	4,25 %	4,43 %	
Taux de croissance des salaires	3,67 %	3,69 %	2,48 %	2,68 %	
Coûts nets de retraite pour les exercices clos les 31 mars					
Taux d'actualisation	5,00 %	5,05 %	4,43 %	4,70 %	
Taux de croissance des salaires	3,69 %	3,66 %	2,68 %	2,54 %	

Les hypothèses en matière de mortalité future sont fondées sur des avis actuariels conformément aux statistiques publiées ainsi qu'aux tables de mortalité et à l'expérience dans chaque territoire. Les tables de mortalité utilisées et l'espérance de vie moyenne, en années, pour un participant âgé de 45 ans et un participant âgé de 65 ans s'établissent comme suit :

Au 31 mars 2025 (en années)		Espérance de vie des participants au-delà de 65 ans			
		Homme âgé		Femme âgée	
Pays	Table de mortalité	de 45 ans	de 65 ans	de 45 ans	de 65 ans
Canada	Retraités canadiens pour le secteur privé	23,9	22,5	26,3	25,0
Allemagne	Heubeck RT2018G	23,8	21,0	26,6	24,4
Royaume-Uni	S4PFA M CMI 2023	22,6	21,2	24,9	23,4
États-Unis	Retraités canadiens pour le secteur privé	25,1	23,7	26,5	25,2

Au 31 mars 2024 (en années)		Espérance de vie des participants au-delà de 65 ans			
		Homme âgé		Femme âgée	
Pays	Table de mortalité	de 45 ans	de 65 ans	de 45 ans	de 65 ans
Canada	Retraités canadiens pour le secteur privé	23,8	22,4	26,3	25,0
Allemagne	Heubeck RT2018G	23,5	20,8	26,4	24,2
Royaume-Uni	S3PFA M CMI 2022	22,7	21,4	24,8	23,3
États-Unis	Retraités canadiens pour le secteur privé	25,0	23,6	26,5	25,5

Au 31 mars 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 18,9 ans.

L'incidence d'une variation de 0,25 % des principales hypothèses au 31 mars 2025 sur l'obligation au titre des prestations définies s'établit comme suit :

	Régimes par capitalisation		Régimes sans capitalisation		
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger	Total
Taux d'actualisation :					
Hausse	(27,9) \$	(0,1) \$	(2,5) \$	(0,3) \$	(30,8) \$
Baisse	30,2	0,1	2,7	0,4	33,4
Taux de rémunération :					
Hausse	11,1	—	0,5	—	11,6
Baisse	(10,6)	—	(0,5)	—	(11,1)

Du fait de ses régimes à prestations définies, la Société est exposée à divers risques, les plus importants étant l'exposition à la volatilité des actifs, aux variations des rendements obligataires et à l'évolution de l'espérance de vie. Les passifs des régimes sont évalués au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les rendements des obligations de sociétés; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ces rendements de référence, il y a déficit. La baisse des rendements des obligations de sociétés donne lieu à une hausse des passifs des régimes, celle-ci étant néanmoins annulée en partie par la hausse de la valeur du portefeuille obligataire des régimes. Les obligations des régimes sont de fournir des prestations pendant toute la durée de vie des participants; en conséquence, la hausse de l'espérance de vie se traduira par une augmentation des passifs des régimes.

Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des avantages liés aux services futurs. Les cotisations patronales et les prestations prévues pour le prochain exercice s'établissent comme suit :

	Au Canada	À l'étranger	Total
Cotisations patronales prévues aux régimes par capitalisation	20,8 \$	— \$	20,8 \$
Prestations prévues aux termes des régimes sans capitalisation	3,0	0,8	3,8

NOTE 23 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	2025		2024
Passifs sur contrat (note 12)	126,8	\$	99,8 \$
Passifs liés aux paiements fondés sur des actions (note 26)	40,3		51,3
Obligations au titre des redevances	66,1		74,4
Autres	35,2		30,0
	268,4	\$	255,5 \$

NOTE 24 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations du fonds de roulement hors trésorerie s'établissent comme suit :

	2025		2024
Créances clients	76,4	\$	(10,7) \$
Actifs sur contrat	77,1		153,0
Stocks	(11,0)		(76,3)
Acomptes	(10,2)		(11,2)
Impôt sur le résultat	(53,8)		30,2
Dettes fournisseurs et charges à payer	54,1		11,0
Provisions	(9,7)		14,2
Passifs sur contrat	74,2		17,9
	197,1	\$	128,1 \$

Information complémentaire :

	2025		2024
Intérêts payés	201,7	\$	189,7 \$
Intérêts reçus	20,9		17,1
Impôt sur le résultat payé	101,4		69,7

NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger		Variations nettes des couvertures de flux de trésorerie		Variations nettes des actifs financiers comptabilisés à la JVAERG		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Soldes à l'ouverture de l'exercice	174,5	\$ 182,8	\$ (19,2)	\$ (14,3)	\$ (1,3)	\$ (1,3)	\$ 154,0	\$ 167,2
Autres éléments du résultat global	243,2	(8,3)	(15,4)	(4,9)	—	—	227,8	(13,2)
Soldes à la clôture de l'exercice	417,7	\$ 174,5	\$ (34,6)	\$ (19,2)	\$ (1,3)	\$ (1,3)	\$ 381,8	\$ 154,0

NOTE 26 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En août 2023, les actionnaires de la Société ont approuvé le régime incitatif général, qui permet d'attribuer des actions aux participants admissibles sous forme d'options sur actions, de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) et de droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP).

Le régime incitatif général s'ajoute aux régimes existants de DNR et de DVAP réglés en trésorerie ainsi que le régime d'options sur actions (collectivement, les « régimes existants »). Les attributions octroyées aux termes des régimes existants demeureront en circulation et seront régies par les modalités respectives de ces régimes, mais aucune nouvelle attribution ne sera octroyée aux termes des régimes existants. Toutes les attributions effectuées dans le cadre du régime incitatif général sont considérées comme des accords réglés en instruments de capitaux propres.

Les régimes de la Société dont le paiement est fondé sur des actions se divisent en deux catégories : d'une part, des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres, à savoir le régime d'options sur actions, un régime de DNR et un régime de DVAP; et d'autre part, des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie, à savoir le régime d'achat d'actions du personnel, les régimes de droits différés à la valeur d'actions (DDVA), un régime de DNR et un régime de DVAP.

La charge liée aux paiements fondés sur des actions s'établit comme suit :

	2025	2024
Régimes réglés en instruments de capitaux propres		
Régime d'options sur actions	5,9 \$	7,0 \$
Régime de DNR	6,6	4,7
Régime de DVAP	12,7	3,6
Régimes réglés en trésorerie		
Régime d'actionnariat	16,2	15,7
Régimes de DDVA	14,9	(1,1)
Régime de DNR	1,9	2,2
Régime de DVAP	3,3	2,4
Total de la charge liée aux paiements fondés sur des actions	61,5 \$	34,5 \$
Incidence du swap sur actions (note 32)	(14,6)	6,6
Montant inscrit à l'actif	(1,0)	(1,0)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions, déduction faite du swap sur actions (note 27)	45,9 \$	40,1 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une charge liée aux paiements fondés sur des actions de 2,8 millions \$ a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées.

La valeur comptable des passifs liés aux paiements fondés sur des actions s'établit comme suit :

	2025	2024
Régimes réglés en trésorerie		
Régimes de DDVA	48,7 \$	41,6 \$
Régime de DNR	6,5	9,1
Régime de DVAP	10,4	10,5
Total de la valeur comptable des passifs liés aux paiements fondés sur des actions	65,6 \$	61,2 \$
Partie courante	25,3	9,9
Partie non courante (note 23)	40,3 \$	51,3 \$

Régime d'options sur actions

Des options sur actions ordinaires de la Société sont attribuées à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société. Le prix d'exercice des options sur actions correspond au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Le droit d'exercer toutes les options sur actions devient acquis après une période de quatre ans de service continu à compter de la date d'attribution. Les options sur actions doivent être exercées au cours d'une période de sept ans, mais ne peuvent l'être dans les 12 mois suivant la date de leur attribution.

Les variations des options sur actions en cours s'établissent comme suit :

	2025		2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions en cours à l'ouverture de l'exercice	6 459 922	27,19 \$	6 323 537	26,63 \$
Attribuées	779 288	25,45	735 274	28,66
Exercées	(2 763 675)	24,29	(405 943)	19,34
Éteintes	(491 387)	29,96	(192 946)	31,04
Options sur actions en cours à la clôture de l'exercice	3 984 148	28,52 \$	6 459 922	27,19 \$
Options sur actions pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 525 692	28,44 \$	4 533 751	26,57 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le prix de marché moyen pondéré des options sur actions exercées s'est établi à 30,57 \$ (30,33 \$ en 2024).

Notes annexes

Au 31 mars 2025, les informations sommaires sur les options sur actions émises et en cours s'établissaient comme suit :

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
De 20,57 \$ à 26,78 \$	1 663 993	3,79	22,52 \$	995 113	20,57 \$
De 26,83 \$ à 30,13 \$	698 777	4,09	28,33	272 161	27,80
De 33,47 \$ à 38,01 \$	1 621 378	2,57	34,76	1 258 418	34,79
Total	3 984 148	3,34	28,52 \$	2 525 692	28,44 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées s'est établie à 9,58 \$ (10,12 \$ en 2024).

Les hypothèses qui ont servi aux calculs de la juste valeur des options sur actions à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes s'établissent comme suit :

	2025	2024
Prix des actions ordinaires	25,45 \$	27,85 \$
Prix d'exercice	25,45 \$	28,66 \$
Rendement de dividende	0,58 %	0,72 %
Volatilité prévue	39,32 %	41,88 %
Taux d'intérêt sans risque	3,53 %	3,73 %
Durée prévue des options sur actions	5,0 ans	4,5 ans

La volatilité prévue est estimée en tenant compte de la volatilité du prix moyen historique des actions ordinaires par rapport à la durée prévue des options sur actions.

Régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) réglés en instruments de capitaux propres

Des DNR sont attribués à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société. Les DNR sont réglés en actions, soit émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre, en trésorerie ou en une combinaison de celles-ci, à la discrétion de la Société. Les critères de négociation restreinte comprennent le maintien en poste pour une période pouvant atteindre trois ans. Les DNR sont réglés trois ans après la date de leur attribution.

Les variations des DNR réglés en instruments de capitaux propres en cours s'établissent comme suit :

	2025	2024
DNR réglés en instruments de capitaux propres en cours à l'ouverture de l'exercice	292 634	—
Attribués	393 805	304 142
Annulés	(94 872)	(11 104)
Réglés en actions	(15 370)	—
Réglés en trésorerie	(1 471)	(404)
DNR réglés en instruments de capitaux propres en cours à la clôture de l'exercice	574 726	292 634
DNR réglés en instruments de capitaux propres acquis à la clôture de l'exercice	404 144	168 681

Régime de droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP) réglés en instruments de capitaux propres

Des DVAP sont attribués à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société. Les DVAP sont réglés en actions, soit émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre, en trésorerie ou en une combinaison de celles-ci, à la discrétion de la Société. Le taux cible des droits attribués est multiplié par un facteur de l'ordre de 0 % à 200 %, en fonction de l'atteinte des critères de rendement définis aux termes du régime, si les critères de négociation restreinte sont remplis. Les critères de négociation restreinte comprennent le maintien en poste pour une période pouvant atteindre trois ans. Les DVAP sont réglés trois ans après la date de leur attribution.

Les variations des DVAP réglés en instruments de capitaux propres en cours s'établissent comme suit :

	2025	2024
DVAP réglés en instruments de capitaux propres en cours à l'ouverture de l'exercice	780 786	—
Attribués	903 341	812 603
Annulés	(242 151)	(30 604)
Réglés en actions	(30 060)	—
Réglés en trésorerie	(2 444)	(1 213)
DVAP réglés en instruments de capitaux propres en cours à la clôture de l'exercice	1 409 472	780 786
DVAP réglés en instruments de capitaux propres acquis à la clôture de l'exercice	1 037 878	489 134

Régime d'achat d'actions du personnel réglé en trésorerie

Les salariés de la Société et de ses filiales participantes peuvent acheter des actions ordinaires par voie de retenues salariales régulières. La Société verse une cotisation de 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ versée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Les cotisations des salariés et de la Société sont confiées à un administrateur de régime indépendant qui achète des actions ordinaires sur le marché pour le compte des salariés.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (DDVA) réglés en trésorerie

Les administrateurs qui ne sont pas des salariés et qui détiennent moins que les avoirs minimaux d'actions ordinaires requis de la Société reçoivent le montant qui leur est dû à titre d'acompte sous forme de droits différés à la valeur d'actions (DDVA). Un administrateur qui n'est pas un salarié et qui détient au moins les avoirs minimaux d'actions ordinaires requis peut également choisir de prendre part au régime de DDVA à hauteur d'une partie ou de la totalité de l'acompte qu'il doit recevoir. Ce montant est converti en DDVA en fonction du prix de l'action ordinaire à la TSX à la date où l'acompte devient payable à l'administrateur qui n'est pas salarié.

Chaque année, certains dirigeants peuvent choisir de différer une partie ou la totalité de leur paiement d'intéressement à court terme vers le régime de DDVA. Le paiement d'intéressement à court terme différé est converti en DDVA en fonction du prix moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date de règlement.

Les DDVA donnent à leurs porteurs le droit de recevoir un paiement en trésorerie correspondant au prix de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date de règlement ou, dans certains cas, au prix moyen pondéré pour les cinq jours de bourse précédant la date de règlement. Les porteurs ont également le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme de DDVA supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la date d'émission jusqu'à la date de règlement.

L'acquisition des DDVA est immédiate, et ceux-ci sont réglés à la cessation d'emploi ou du mandat d'administrateur.

Les variations des DDVA en cours s'établissent comme suit :

	2025	2024
DDVA en cours à l'ouverture de l'exercice	1 487 414	1 586 384
Attribués	139 677	118 667
Rachetés	(249 780)	(217 637)
DDVA acquis et en cours à la clôture de l'exercice	1 377 311	1 487 414

Au 31 mars 2025, les DDVA acquis et en cours comprenaient 742 157 DDVA (833 090 en 2024) attribués à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société aux termes de régimes antérieurs, lesquels droits seront réglés à la cessation d'emploi. Aux termes des régimes antérieurs, les porteurs ont également le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme de DDVA supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la date d'émission jusqu'à la date de règlement.

Régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) réglés en trésorerie

Des droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) sont attribués à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société. Les DNR donnent à leurs porteurs le droit de recevoir un paiement en trésorerie correspondant au prix de clôture moyen à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits, si les critères de négociation restreinte sont remplis. Les critères de négociation restreinte comprennent le maintien en poste pour une période pouvant atteindre trois ans. Les DNR sont réglés trois ans après la date de leur attribution. Par suite de l'adoption du régime incitatif général, aucune nouvelle attribution ne sera octroyée aux termes de ce régime.

Les variations des DNR réglés en trésorerie en cours s'établissent comme suit :

	2025	2024
DNR réglés en trésorerie en cours à l'ouverture de l'exercice	404 037	646 231
Annulés	(43 833)	(12 369)
Rachetés	(167 065)	(229 825)
DNR réglés en trésorerie en cours à la clôture de l'exercice	193 139	404 037
DNR réglés en trésorerie acquis à la clôture de l'exercice	184 725	332 420

Régime de droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP) réglés en trésorerie

Des droits à la valeur d'actions fondés sur la performance (DVAP) sont attribués à certains salariés, dirigeants et cadres supérieurs de la Société. Les DVAP donnent à leurs porteurs le droit de recevoir un paiement en trésorerie correspondant au prix moyen de clôture des actions ordinaires à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits, multiplié par un facteur de l'ordre de 0 % à 200 %, en fonction de l'atteinte de critères de rendement définis aux termes du régime, si les critères de négociation restreinte sont remplis. Les critères de négociation restreinte comprennent le maintien en poste pour une période pouvant atteindre trois ans. Les DVAP sont réglés trois ans après la date de leur attribution. Par suite de l'adoption du régime incitatif général, aucune nouvelle attribution ne sera octroyée aux termes de ce régime.

Les variations des DVAP réglés en trésorerie en cours s'établissent comme suit :

	2025	2024
DVAP réglés en trésorerie en cours à l'ouverture de l'exercice	912 281	1 148 302
Annulés	(283 840)	(83 204)
Rachetés	(136 545)	(152 817)
DVAP réglés en trésorerie en cours à la clôture de l'exercice	491 896	912 281
DVAP réglés en trésorerie acquis à la clôture de l'exercice	467 991	711 745

NOTE 27 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Le montant total de la charge de rémunération du personnel comptabilisé en résultat net s'établit comme suit :

	2025	2024
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	1 697,0 \$	1 682,7 \$
Charge liée aux paiements fondés sur des actions, déduction faite du swap sur actions (note 26)	45,9	40,1
Avantages postérieurs à l'emploi – régimes à prestations définies (note 22)	37,4	34,6
Avantages postérieurs à l'emploi – régimes à cotisations définies	39,8	38,5
Indemnités de cessation d'emploi	35,0	28,5
Total de la rémunération du personnel	1 855,1 \$	1 824,4 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une charge de rémunération du personnel d'un montant total de 48,5 millions \$ en 2024) a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées.

NOTE 28 – PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

La comptabilisation de la participation gouvernementale s'établit comme suit :

	2025	2024
Portée au crédit des actifs non financiers	21,4 \$	20,4 \$
Portée au crédit du résultat net	34,3	27,9
	55,7 \$	48,3 \$

NOTE 29 – ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

De temps à autre, la Société est impliquée dans des procédures judiciaires, des vérifications, des litiges et des réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. La Société évolue dans un environnement fortement réglementé dans de nombreuses juridictions et est notamment soumise aux lois et aux règlements ayant trait au contrôle des importations et des exportations, aux sanctions commerciales, aux mesures de lutte contre la corruption, de même qu'à la sécurité nationale et aérienne de chaque pays. En outre, les contrats avec les agences gouvernementales sont soumis aux règlements en matière d'approvisionnement et à d'autres exigences juridiques spécifiques. La Société est également tenue de se conformer aux lois et règlements fiscaux de tout pays dans lequel elle évolue.

La Société fait l'objet de contrôles et d'enquêtes de la part de diverses agences gouvernementales et réglementaires. En outre, la Société peut identifier, enquêter, remédier et divulguer volontairement une non-conformité éventuelle à ces lois et règlements. Par conséquent, la Société peut être soumise à des responsabilités potentielles liées à ces questions. Bien qu'il soit possible que des responsabilités soient encourues dans des cas pour lesquels aucune provision n'a été établie, la Société n'a aucune raison de croire que l'issue de ces questions aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Différend lié aux ajustements de prix finaux pour la vente de la division CAE Santé

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a clôturé la vente de sa division CAE Santé à Madison Industries. La contrepartie totale est soumise aux ajustements de prix postérieurs à la clôture, notamment au titre du fonds de roulement. Au moment de la publication des états financiers consolidés, la Société avait un différend avec Madison Industries, qui réclame jusqu'à environ 60 millions \$ d'ajustements de prix finaux.

Bien qu'il ne soit pas possible de garantir qu'aucun montant ne sera payable par la Société à la suite de ce différend, aucun montant n'a été comptabilisé, au 31 mars 2025, dans les états financiers de la Société à l'égard de toute perte potentielle découlant de ce différend, car la Société est d'avis qu'il existe de solides arguments de défense et elle défendra vigoureusement sa position.

Procédure d'action collective

Le 16 juillet 2024, la Société a reçu signification du dépôt d'une demande d'autorisation d'intenter une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Société et certains de ses dirigeants devant la division de Montréal de la Cour supérieure du Québec. L'action collective, si elle est autorisée, serait intentée au nom d'acheteurs des actions ordinaires de la Société et se fonde sur des allégations selon lesquelles les défendeurs auraient fait des déclarations publiques fausses ou trompeuses, et elle vise l'obtention de dommages-intérêts non spécifiés.

L'action collective doit être autorisée par la Cour avant d'être poursuivie. Tant qu'elle n'est pas autorisée, aucune réclamation monétaire n'est en cours contre les défendeurs dans le cadre de cette procédure devant la Cour. Les défendeurs disposent d'arguments juridiques solides pour se défendre dans le cadre de cette procédure devant la Cour et ils ont l'intention de se défendre vigoureusement. Étant donné le statut préliminaire de cette procédure et l'incertitude inhérente à tout litige, il n'est pas possible de prévoir l'issue finale ou le calendrier de cette procédure devant la Cour, ni de déterminer le montant des pertes potentielles pouvant en découler, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à l'égard de cette procédure dans les états financiers de la Société.

Engagements

Les échéances des engagements d'achat contractuels qui ne sont pas comptabilisés à titre de passifs s'établissent comme suit :

	2025	2024
Dans moins de 1 an	411,8 \$	329,3 \$
Dans 1 an à 5 ans	262,1	245,5
Dans plus de 5 ans	23,6	3,2
Total des engagements d'achat contractuels	697,5 \$	578,0 \$

NOTE 30 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est établie en fonction des informations disponibles sur le marché à la date de clôture. Lorsqu'il n'existe aucun marché actif pour un instrument financier, la Société a recours aux méthodes d'évaluation décrites ci-après pour déterminer la juste valeur de l'instrument. Pour formuler les hypothèses qu'exige le modèle d'évaluation, la Société s'appuie principalement sur des données de marché externes faciles à observer. Les hypothèses ou les facteurs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables intègrent les meilleures estimations faites par la Société des hypothèses posées par les intervenants du marché. Le risque de crédit lié à l'autre partie et le risque de crédit propre à la Société sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Les hypothèses et méthodes d'évaluation ci-après ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- La juste valeur des instruments dérivés, y compris les contrats à terme, les swaps et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change à terme. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché chaque date de clôture. La juste valeur des instruments dérivés représente les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour régler les contrats chaque date de clôture;
- La juste valeur des placements en instruments de capitaux propres dont la valeur de marché n'est pas facile à déterminer est évaluée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, lequel repose sur certaines hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché;
- La juste valeur des créances non courantes est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés au moyen de taux d'intérêt en vigueur pour des instruments dont les risques et les durées à courir jusqu'à l'échéance sont similaires;
- La juste valeur des dettes à long terme, des obligations au titre des redevances et des autres passifs non courants est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt en vigueur pour des instruments dont les risques et les durées à courir jusqu'à l'échéance sont similaires.

Hiérarchie des justes valeurs

La hiérarchie des justes valeurs reflète l'importance des données utilisées aux fins des évaluations, et comporte les niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Données d'entrée autres que les prix cotés inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix sur des marchés inactifs) ou indirectement (comme les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables);

Niveau 3 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Chaque type de juste valeur est classé en fonction du niveau le moins élevé des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation à la juste valeur prise dans son ensemble.

Les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers, par catégorie, s'établissent comme suit :

	Niveau	Valeur comptable	2025 Juste valeur	Valeur comptable	2024 Juste valeur
		Total	Total	Total	Total
Actifs (passifs) financiers évalués à la JVRN					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	293,7 \$	293,7 \$	160,1 \$	160,1 \$
Swaps sur actions	Niveau 2	13,0	13,0	(15,8)	(15,8)
Contrats de change à terme	Niveau 2	(6,4)	(6,4)	(0,6)	(0,6)
Actifs (passifs) dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture					
Swaps de devises et de taux d'intérêt	Niveau 2	(14,4)	(14,4)	4,8	4,8
Contrats de change à terme	Niveau 2	(31,9)	(31,9)	(8,7)	(8,7)
Actifs (passifs) financiers évalués au coût amorti					
Créances clients ¹⁾	Niveau 2	567,7	567,7	570,8	570,8
Investissement dans des contrats de location-financement	Niveau 2	142,0	135,8	147,9	140,3
Autres actifs non courants ²⁾	Niveau 2	79,5	79,5	47,0	47,0
Dettes fournisseurs et charges à payer ³⁾	Niveau 2	(914,4)	(914,4)	(775,8)	(775,8)
Total de la dette à long terme ⁴⁾	Niveau 2	(2 684,7)	(2 700,6)	(2 529,9)	(2 524,4)
Autres passifs non courants ⁵⁾	Niveau 2	(91,4)	(84,8)	(87,1)	(78,0)
Actifs financiers évalués à la JVAERG					
Placements en instruments de capitaux propres	Niveau 3	1,4	1,4	1,4	1,4
		(2 645,9) \$	(2 661,4) \$	(2 485,9) \$	(2 478,9) \$

¹⁾ Comprend les créances clients, les créances clients non facturées et d'autres montants à recevoir.

²⁾ Comprend les créances non courantes et certains autres actifs non courants.

³⁾ Comprend les dettes fournisseurs, les charges à payer, les intérêts à payer et les obligations courantes relatives aux redevances.

⁴⁾ Compte non tenu des obligations locatives. La valeur comptable de la dette à long terme exclut les coûts de transaction.

⁵⁾ Comprend les obligations non courantes relatives aux redevances et les autres passifs non courants.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, il n'y a pas eu de changements importants dans les instruments financiers de niveau 3.

NOTE 31 – GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

Les priorités de la Société en matière de répartition du capital sont centrées principalement sur les objectifs suivants :

- Faire des investissements internes en vue d'une croissance durable et rentable;
- Maintenir un bilan robuste en vue d'optimiser la résilience et la marge de manœuvre financière;
- Équilibrer le rendement du capital investi des actionnaires, les cibles d'endettement et les occasions d'investissement de croissance.

La Société gère la structure de son capital et apporte des ajustements correspondants en fonction des fluctuations de la conjoncture économique et des caractéristiques du risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, utiliser des liquidités pour réduire la dette ou racheter des actions.

Dans cette optique, la Société assure le suivi de son capital à l'aide du ratio de la dette nette sur les capitaux propres. Ce ratio correspond à la dette nette divisée par la somme du total des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette représente le total de la dette à long terme, y compris la partie courante, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le total des capitaux propres comprend le capital-actions, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle.

L'endettement par rapport aux capitaux propres dans la structure du capital fait l'objet d'une surveillance, et les ratios s'établissent comme suit :

	2025	2024
Total de la dette à long terme (note 21)	3 470,4 \$	3 074,3 \$
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(293,7)	(160,1)
Dette nette	3 176,7 \$	2 914,2 \$
Capitaux propres	4 976,0	4 302,6
Total de la dette nette et des capitaux propres	8 152,7 \$	7 216,8 \$
Ratio de la dette nette sur les capitaux propres	39,0 %	40,4 %

NOTE 32 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature de ses activités et des instruments financiers qu'elle détient, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, notamment au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La Société gère son exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché selon les paramètres de gestion des risques consignés dans les politiques d'entreprise. Ces paramètres de gestion des risques n'ont pas changé depuis la période précédente, sauf indication contraire.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un créancier manque à ses obligations découlant des ententes qu'il a conclues avec la Société. La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients et à certains autres actifs dans le cours normal des activités. Elle est également exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités courantes de trésorerie en raison de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses actifs financiers dérivés. Le risque de crédit découlant des activités normales de la Société est géré en ce qui concerne le crédit accordé aux clients.

Les clients de la Société sont essentiellement des entreprises bien établies dont certaines ont des notations publiquement affichées, ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite l'évaluation et la surveillance du risque de crédit. En outre, la Société reçoit habituellement d'importants acomptes non remboursables au titre des contrats conclus avec des clients. La Société surveille de près son risque lié aux principales compagnies aériennes afin de le réduire autant que possible. Les créances clients de la Société sont détenues auprès d'un vaste éventail de sociétés, d'organismes gouvernementaux et d'agences gouvernementales. De plus, la Société réduit davantage le risque de crédit en vendant contre trésorerie certaines créances clients à des institutions financières tierces, avec un droit de recours limité (facilité d'achat de créances). La Société ne détient aucun bien en garantie. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit du fait qu'ils sont essentiellement détenus auprès d'un groupe diversifié composé d'importantes institutions financières nord-américaines et européennes.

La Société est aussi exposée au risque de crédit en cas d'inexécution des engagements pris par les contreparties à ses instruments financiers dérivés, et elle prend plusieurs mesures pour réduire ce risque. Premièrement, la Société conclut des contrats avec des contreparties très solvables. Elle a signé des accords de compensation globale de l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) avec la totalité des contreparties avec qui elle réalise des transactions sur instruments financiers dérivés. Ces accords rendent possible la compensation lorsque l'une des parties au contrat manque à ses obligations, pour chacune des transactions visées par l'accord et en vigueur à la date du manquement. De plus, la Société ou ses contreparties (ou les deux, au besoin) peuvent demander des garanties pour les instruments financiers dérivés présentant un risque de crédit lorsque le solde net des profits et des pertes sur chaque transaction excède le seuil défini dans la convention-cadre de l'ISDA. Enfin, la Société surveille régulièrement la solvabilité des contreparties dans le but de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit.

La valeur comptable présentée aux notes 11 et 30 représente l'exposition maximale au risque de crédit découlant de chaque actif financier aux dates pertinentes.

L'exposition au risque de crédit et les provisions pour pertes de crédit à l'égard des créances clients et des actifs sur contrat, par secteur, s'établissent comme suit :

	Aviation civile	Défense et Sécurité	Montants non affectés à un secteur	Total
Au 31 mars 2025				
Créances clients, montant brut	384,8 \$	211,8 \$	36,7 \$	633,3 \$
Actifs sur contrat, montant brut	163,2	357,8	—	521,0
Total	548,0 \$	569,6 \$	36,7 \$	1 154,3 \$
Provisions pour pertes de crédit	(19,3) \$	(2,0) \$	— \$	(21,3) \$
En %	3,5 %	0,4 %	— %	1,8 %
Au 31 mars 2024				
Créances clients, montant brut	347,1 \$	258,2 \$	40,1 \$	645,4 \$
Actifs sur contrat, montant brut	177,3	401,9	—	579,2
Total	524,4 \$	660,1 \$	40,1 \$	1 224,6 \$
Provisions pour pertes de crédit	(19,9) \$	(1,0) \$	— \$	(20,9) \$
En %	3,8 %	0,2 %	— %	1,7 %

Risque associé à la concentration de la clientèle

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les contrats avec le gouvernement fédéral américain et ses divers organismes inclus dans le secteur Défense et Sécurité ont représenté 21 % (21 % en 2024) des produits des activités ordinaires consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse honorer ses engagements de trésorerie lorsqu'ils deviennent exigibles.

La Société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. La gestion des liquidités consolidées exige un suivi régulier des rentrées et des sorties de fonds prévues. Pour ce faire, la Société formule une prévision de sa position de trésorerie consolidée afin de s'assurer de l'utilisation efficace de ses ressources en trésorerie. Les liquidités sont évaluées en fonction des besoins saisonniers, des résultats de tests de tension, de la croissance, des dépenses d'investissement en immobilisations, des dates d'échéance des dettes, incluant la disponibilité des facilités de crédit, des besoins en fonds de roulement, de la conformité aux clauses restrictives financières et du financement des engagements financiers. La Société réduit le risque de liquidité en conservant suffisamment de ressources financières liquides pour financer ses activités et honorer ses engagements et ses obligations. En outre, la Société est régulièrement à l'affût de nouvelles possibilités de financement en vue d'optimiser la structure de son capital et de conserver une certaine flexibilité sur le plan financier.

Pour gérer son risque de liquidité, la Société a accès à une facilité de crédit renouvelable non garantie engagée de 1,0 milliard \$ US (1,0 milliard \$ US en 2024). De plus, la Société a conclu des ententes visant la vente de ses droits sur certaines créances clients (facilité d'achat de créances) pour un montant maximal de 400,0 millions \$ US (400,0 millions \$ US en 2024). Au 31 mars 2025, la valeur comptable des créances clients initialement vendues à une institution financière dans le cadre de la facilité d'achat de créances totalisait 453,6 millions \$ (303,7 millions \$ en 2024), dont une tranche de 39,9 millions \$ (44,9 millions \$ en 2024), qui correspond à la participation conservée de la Société, demeure dans les créances clients, un montant correspondant étant inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

La Société a établi des accords de financement des fournisseurs offerts par certaines de ses filiales à certains fournisseurs clés. En vertu de ces accords, la Société a la possibilité de soumettre les factures des fournisseurs, à son gré, à son institution financière, qui verse le montant au fournisseur et permet à la Société de porter son délai de paiement de 55 jours à 85 jours. La Société paie le montant facturé et des honoraires de service à l'institution financière en fonction des dates d'échéance prolongées. Au 31 mars 2025, la valeur comptable des dettes fournisseurs au titre de ces accords totalisait 73,3 millions \$.

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des passifs financiers de la Société, d'après les flux de trésorerie contractuels prévus en fonction des dates d'échéance contractuelles. Les flux de trésorerie liés à des dérivés, présentés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, sont inclus étant donné que la Société gère ses contrats dérivés en fonction des montants bruts. Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Tous les montants contractuels libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change au comptant à la fin de la période, sauf indication contraire :

Au 31 mars 2025	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Dans moins de 1 an	Dans 1 an à 2 ans	Dans 2 à 3 ans	Dans 3 à 4 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽¹⁾	914,4 \$	914,4 \$	914,4 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Total de la dette à long terme ⁽²⁾								
Dette à long terme (sauf les obligations locatives)	2 678,3	2 678,3	277,9	469,3	140,6	654,5	121,7	1 014,3
Intérêts et désactualisation	—	686,2	93,2	74,6	67,5	50,0	34,7	366,2
Obligations locatives	792,1	1 237,2	170,7	98,9	90,3	101,8	69,9	705,6
Autres passifs non courants ⁽³⁾	91,4	155,2	—	25,0	31,4	28,1	23,9	46,8
	4 476,2 \$	5 671,3 \$	1 456,2 \$	667,8 \$	329,8 \$	834,4 \$	250,2 \$	2 132,9 \$
Passifs (actifs) financiers dérivés nets								
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾	38,3 \$							
Sorties de fonds		2 829,3 \$	2 481,4 \$	305,6 \$	39,4 \$	2,9 \$	— \$	— \$
Rentrées de fonds		(2 780,2)	(2 443,3)	(295,4)	(38,5)	(3,0)	—	—
Swaps de devises et de taux d'intérêt	14,4	36,2	1,0	1,7	1,9	31,6	—	—
Swaps sur actions	(13,0)	(13,0)	(13,0)	—	—	—	—	—
	39,7 \$	72,3 \$	26,1 \$	11,9 \$	2,8 \$	31,5 \$	— \$	— \$
	4 515,9 \$	5 743,6 \$	1 482,3 \$	679,7 \$	332,6 \$	865,9 \$	250,2 \$	2 132,9 \$

Au 31 mars 2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Dans moins de 1 an	Dans 1 an à 2 ans	Dans 2 à 3 ans	Dans 3 à 4 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Dettes fournisseurs et charges à payer ¹⁾	775,8 \$	775,8 \$	775,8 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Total de la dette à long terme ²⁾								
Dette à long terme (sauf les obligations locatives)	2 522,4	2 522,4	253,7	265,0	174,1	164,1	644,1	1 021,4
Intérêts et désactualisation	—	743,2	94,1	78,7	70,5	66,2	44,3	389,4
Obligations locatives	551,9	922,0	88,2	75,9	72,1	62,5	53,0	570,3
Autres passifs non courants ³⁾	87,1	164,7	—	24,8	22,7	28,5	21,9	66,8
	3 937,2 \$	5 128,1 \$	1 211,8 \$	444,4 \$	339,4 \$	321,3 \$	763,3 \$	2 047,9 \$
Passifs (actifs) financiers dérivés nets								
Contrats de change à terme ⁴⁾	9,3 \$							
Sorties de fonds		2 916,5 \$	2 522,6 \$	302,0 \$	69,3 \$	20,4 \$	2,2 \$	— \$
Rentrées de fonds		(2 905,7)	(2 514,3)	(299,2)	(68,7)	(21,1)	(2,4)	—
Swaps de devises et de taux d'intérêt	(4,8)	3,9	(2,6)	(0,4)	0,3	0,6	6,0	—
Swaps sur actions	15,8	15,8	15,8	—	—	—	—	—
	20,3 \$	30,5 \$	21,5 \$	2,4 \$	0,9 \$	(0,1) \$	5,8 \$	— \$
	3 957,5 \$	5 158,6 \$	1 233,3 \$	446,8 \$	340,3 \$	321,2 \$	769,1 \$	2 047,9 \$

¹⁾ Comprend les dettes fournisseurs, les charges à payer, les intérêts à payer, la partie courante des obligations au titre des redevances et certains passifs liés à la paie.

²⁾ Les flux de trésorerie contractuels comprennent les versements d'intérêts et de capital contractuels liés aux obligations d'emprunt. Les versements d'intérêts contractuels sur les obligations sur les dettes à taux variable sont présentés au taux en vigueur à la clôture de la période.

³⁾ Comprend les obligations non courantes relatives aux redevances et d'autres passifs non courants.

⁴⁾ Les rentrées et les sorties de fonds sont converties en dollars canadiens d'après le taux de change à terme contractuel.

La Société est partie à un accord qui comprend une option de vente dont l'exercice éventuel obligerait CAE à acheter la participation restante dans une coentreprise. Selon les termes de l'accord, la contrepartie a la possibilité de vendre ses actions dans la coentreprise à leur juste valeur. Au 31 mars 2025, aucune valeur n'a été attribuée à l'option de vente, car le prix d'achat de l'option de vente des actions correspondait à la juste valeur de ces dernières.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres aux instruments financiers ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et des paiements fondés sur des actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur ses résultats et sa situation financière. La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. La Société est principalement exposée au risque de change en raison d'engagements de vente, d'acquisitions prévues et de dettes libellées en monnaies étrangères ainsi que de son investissement net dans des établissements à l'étranger qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien, principalement le dollar américain (\$ US) et l'euro (€). En outre, ces établissements sont exposés au risque de change principalement du fait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des comptes du fonds de roulement qui ne sont pas libellés dans leur monnaie fonctionnelle.

La Société gère le risque de change en s'assurant que les établissements à l'étranger concluent les principaux contrats d'approvisionnement, contrats de vente et activités de financement dans leur monnaie fonctionnelle.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour gérer son exposition aux transactions en monnaies étrangères et pour couvrir son investissement net dans des entités aux États-Unis. Parmi ces transactions, on retrouve les transactions prévues et les engagements fermes libellés en monnaies étrangères.

Les contrats de change à terme en cours s'établissent comme suit :

Monnaies (vente/achat)	2025		2024	
	Valeur nominale ¹⁾	Taux moyen	Valeur nominale ¹⁾	Taux moyen
\$ US/\$ CA				
Moins de 1 an	1 257,8 \$	0,72	1 280,2 \$	0,74
De 1 an à 3 ans	250,8	0,73	268,9	0,75
De 3 à 5 ans	0,4	0,75	2,6	0,75
€/ \$ CA				
Moins de 1 an	308,1	0,66	340,1	0,68
De 1 an à 3 ans	60,7	0,66	71,0	0,67
De 3 à 5 ans	2,4	0,65	19,4	0,65
\$ CA/\$ US				
Moins de 1 an	489,6	1,42	467,9	1,35
De 1 an à 3 ans	31,3	1,39	22,5	1,34
De 3 à 5 ans	0,2	1,37	—	—
Autres monnaies				
Moins de 1 an	426,4	s. o.	435,1	s. o.
De 1 an à 3 ans	1,6	s. o.	8,8	s. o.
Total	2 829,3 \$		2 916,5 \$	

¹⁾ Les taux de change à la clôture des périodes respectives ont été utilisés pour convertir les montants libellés en monnaies étrangères.

Au 31 mars 2025, la Société avait recours à des swaps de devises fixe contre fixe sur le principal et les intérêts qui ont pour effet de convertir en dollars américains les billets de premier rang non garantis de 400,0 millions \$. La Société a désigné les swaps comme couverture de ses investissements nets dans des entités aux États-Unis contre les variations du change.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixation des taux de change des éléments couverts.

Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité sur le résultat net avant impôt présente l'incidence des instruments financiers libellés en monnaies étrangères et ajuste leur conversion en fonction d'un raffermissement de 5 % des monnaies pertinentes à la clôture des périodes respectives. L'analyse de sensibilité sur les autres éléments du résultat global présente l'incidence d'un raffermissement de 5 % des taux de change respectifs sur la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme couverture de flux de trésorerie à la clôture des périodes respectives. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées.

	\$ US		€	
	Résultat net	AERG	Résultat net	AERG
Au 31 mars 2025	2,1	(10,5)	0,6	(1,1)
Au 31 mars 2024	0,6	(15,7)	(1,3)	(1,9)

Un affaiblissement de 5 % des monnaies pertinentes par rapport au dollar canadien aurait eu l'effet contraire sur le résultat net avant impôt et sur les AERG.

Couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

Au 31 mars 2025, la Société avait désigné une partie des billets de premier rang non garantis, des emprunts à terme, des swaps de devises fixe contre fixe sur le principal et les intérêts, et des contrats de change à terme qu'elle détenait, dont la valeur totalise 1 660,9 millions \$ US (1 638,6 millions \$ US en 2024), comme couverture d'investissements nets dans des entités aux États-Unis. Les profits et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée de ces titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains sont constatés dans les AERG afin de compenser tout profit ou perte de change lié à la conversion des états financiers des entités aux États-Unis.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de variation du taux d'intérêt de sa dette à long terme à taux variable et au risque de juste valeur sur sa dette à long terme à taux fixe. La Société gère essentiellement le risque de taux d'intérêt en fixant le taux de la dette à taux variable liée à certains projets en particulier afin de réduire la variation des flux de trésorerie. La Société a des dettes à taux variable par le biais de sa facilité de crédit renouvelable et d'autres dettes à taux variable en particulier. La Société cherche à maintenir une combinaison appropriée de dettes à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt sont principalement des swaps de taux d'intérêt. Au 31 mars 2025, 86 % (93 % en 2024) de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe.

Les programmes de couverture de taux d'intérêt de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance afin d'assurer un appariement des actifs et des passifs, conformément à l'objectif de réduction des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait donné lieu à une baisse de 5,2 millions \$ (7,2 millions \$ en 2024) du résultat net et n'aurait eu aucune incidence importante (aucune incidence importante en 2024) sur les AERG, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence inverse sur le résultat net.

Couverture de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

La Société a conclu des swaps sur actions avec d'importantes institutions financières canadiennes afin de réduire l'effet des fluctuations du cours de ses actions visées par les régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie. Aux termes de ces swaps, la Société bénéficie de l'avantage économique que lui procurent les dividendes et de la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés aux institutions financières pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net des swaps sur actions annule en partie les fluctuations du cours des actions de la Société, fluctuations qui influent sur le coût des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie. Au 31 mars 2025, les contrats de swap sur actions visaient 2 100 000 actions ordinaires (2 400 000 en 2024) de la Société.

Lettres de crédit et garanties

Au 31 mars 2025, la Société avait en cours des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution de 406,2 millions \$ (244,5 millions \$ en 2024) qu'elle avait émises dans le cours normal des activités. Ces garanties sont émises en vertu de la facilité de crédit renouvelable et de facilités bilatérales qui sont, dans la majorité des cas, soutenues par des garanties-cautions de bonne fin.

Les garanties de restitution d'acompte se rapportent à des paiements échelonnés que les clients de la Société ont versés en fonction de l'avancement des travaux, et sont réduites ou éliminées à la livraison du produit. Les cautions de bonne exécution sont liées à la finition du produit visé ou à l'achèvement de la prestation des services rendus par la Société, selon les exigences du client. Le client dégage la Société de ses responsabilités en vertu de ces garanties à la signature d'une attestation d'achèvement des travaux. Les lettres de crédit relatives à l'obligation au titre de contrats de location simple procurent une garantie de remboursement au propriétaire participant à une opération de vente et de cession-bail, et elles varient selon le calendrier des paiements du contrat de location.

	2025	2024
Garanties de restitution d'acompte	207,2 \$	63,6 \$
Cautions de bonne exécution	110,7	100,2
Obligations au titre de contrats de location simple	17,3	19,8
Obligations financières	69,5	58,9
Autres	1,5	2,0
	406,2 \$	244,5 \$

Indemnisations

Dans le cadre de certaines transactions concernant la cession d'entreprises ou la vente d'actifs, la Société peut indemniser les contreparties à l'égard de réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la transaction, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts, les questions d'ordre juridique, les risques environnementaux, la responsabilité à l'égard des produits et autres obligations. La durée et la portée des indemnisations sont variables. Bien que certaines indemnisations soient assorties d'une exposition maximale potentielle et/ou d'une date de fin, la majorité n'en prévoit pas.

La Société estime que le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations, abstraction faite des charges qu'elle doit déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, y compris l'assurance, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés dans le passé pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour la situation financière, le résultat net et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

NOTE 33 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION CLÉ

Le personnel de direction clé se compose des personnes ayant l'autorité et la responsabilité des principales décisions opérationnelles, financières et stratégiques de la Société. À l'exercice 2025, la Société a déterminé que son personnel de direction clé comprend les membres du conseil d'administration et les membres de son équipe de direction, à savoir le président et chef de la direction ainsi que les hauts dirigeants qui relèvent directement de ce dernier. À l'exercice 2024, avant la restructuration de la haute direction annoncée en mai 2024, la Société avait déterminé que son personnel de direction clé comprenait les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction, la cheffe de la direction financière et les présidents de division. Au 31 mars 2025, le personnel de direction clé comprenait 12 administrateurs non salariés et 8 hauts dirigeants (12 administrateurs non salariés et 5 hauts dirigeants en 2024).

La charge de rémunération du personnel de direction clé au titre des services de salariés comptabilisée en résultat net s'établit comme suit :

	2025	2024
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	12,5 \$	6,6 \$
Avantages postérieurs à l'emploi – régimes à prestations définies	2,0	3,8
Coûts liés aux conditions de départ du chef de la direction	6,3	—
Indemnités de cessation d'emploi	5,0	2,1
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	22,2	4,4
	48,0 \$	16,9 \$

En novembre 2024, la Société a annoncé son plan de relève pour le poste de chef de la direction, en vertu duquel l'actuel chef de la direction quittera la Société en août 2025, en marge de l'assemblée générale annuelle. Les conditions de départ du chef de la direction, arrêtées au quatrième trimestre de l'exercice 2025, comprennent des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation, ainsi que d'autres conditions généralement conformes au contrat d'emploi convenu auparavant, qui demeurera en vigueur jusqu'à la date du départ.

À l'exercice 2025, la Société a engagé des coûts d'environ 8,3 millions \$ liés à la transition de la haute direction, dont un montant de 6,3 millions \$ au titre des conditions de départ du chef de la direction, qui représentent des charges à payer qui n'ont pas encore été versées à l'actuel chef de la direction, et d'autres coûts de 2,0 millions \$, constitués principalement d'honoraires de conseillers externes. Ces coûts sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et d'administration.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la rémunération des administrateurs non salariés de la Société s'élevait à 3,9 millions \$ (3,3 millions \$ en 2024), ce qui comprend la juste valeur à la date d'attribution des droits différés à la valeur d'actions (DDVA) ainsi que des paiements en trésorerie.

Conseil d'administration et équipe de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayman Antoun²

Administrateur de sociétés
Oakville (Ontario)

Sophie Brochu^{1,3*}

Administratrice de sociétés
Bromont (Québec)

Patrick Decostre²

Président et chef de la direction, Boralex inc.
Montréal (Québec)

Elise Eberwein^{1,3}

Administratrice de sociétés
Scottsdale (Arizona)

Ian L. Edwards²

Président et chef de la direction,
Groupe AtkinsRéalis inc.
Montréal (Québec)

Marianne Harrison^{2*}

Administratrice de sociétés
Dover (New Hampshire)

Peter Lee¹

Cofondateur et associé, Browning West
Corte Madera (Californie)

Katherine A. Lehman³

Associée, Palladium Equity Partners
New York (New York)

Mary Lou Maher^{1*}

Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)

Marc Parent, C.M.

Président et chef de la direction, CAE inc.
Montréal (Québec)

Calin Rovinescu

Président du conseil d'administration
de CAE inc. et administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)

L'honorable Patrick M. Shanahan¹

Président et chef de la direction,
Spirit AeroSystems inc.
Seattle (Washington)

Louis Têtu²

Président exécutif du conseil,
Coveo Solutions inc.
Québec (Québec)

ÉQUIPE DE DIRECTION

Marc Parent, C. M.

Président et chef de la direction

Andrew Arnovitz

Vice-président principal,
Relations avec les investisseurs
et Gestion du risque d'entreprise

Carter Copeland

Chef de la Stratégie et de la Performance

Hélène V. Gagnon

Cheffe de la direction du Capital humain
et du Développement durable

Pascal Grenier

Président de division, Flightscape

Mark Hounsell

Chef des affaires juridiques
et de la conformité, et secrétaire

Nick Leontidis

Chef de l'exploitation

Constantino Malatesta

Chef de la direction financière par intérim

1 Membre du comité des ressources humaines

2 Membre du comité d'audit

3 Membre du comité de gouvernance

(*) Indique la présidence du comité

Renseignements aux actionnaires et aux investisseurs

ACTIONS DE CAE

Les actions de CAE sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « CAE ».

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Société de fiducie Computershare du Canada
10, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
www.computershare.com

ENVOIS MULTIPLES

Pour ne recevoir qu'un seul envoi des documents qui leur sont adressés, les actionnaires inscrits titulaires de plusieurs comptes communiqueront avec la Société de fiducie Computershare du Canada et les actionnaires non inscrits, avec leur courtier en placements.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que les autres publications de CAE sont disponibles sur notre site Web à www.cae.com. On peut aussi obtenir ces publications auprès du service Relations avec les investisseurs.

Relations avec les investisseurs

CAE inc.
8585, ch. de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6
Tél. : 1-514-734-5760
investisseurs@cae.com

English version

If you would like an English version of this Financial Report, please address your request to investor.relations@cae.com.

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers, S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés Montréal
(Québec)

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2025

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le mercredi 13 août 2025 à 11h (HE) en format hybride, en personne à Lumi Expérience Montréal, 1250 boul. René-Lévesque O., Suite 3610, Montréal, Québec, et par webdiffusion en direct à l'adresse cae.com/fr/investisseurs/.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Les documents suivants portant sur les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de CAE sont disponibles sur le site Web de CAE (www.cae.com) ou sur demande auprès du Secrétaire :

- Chartes du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration;
- Descriptions des fonctions du président du conseil d'administration, des présidents de comité et du chef de la direction;
- Code d'éthique professionnelle de CAE;
- Guide de gouvernance d'entreprise.

CAE n'est pas tenue de se conformer à la majorité des exigences d'inscription à la cote de la Bourse de New York (NYSE) en matière de gouvernance d'entreprise. Les différences les plus importantes entre les pratiques de CAE et les exigences applicables aux sociétés américaines cotées à la NYSE sont résumées sur le site Web de CAE. CAE est autrement en conformité avec les exigences importantes de la NYSE à tous égards importants.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 6 juin 2025, nous avons annoncé le renouvellement de notre offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (l'Offre) visant l'achat de jusqu'à 16 019 294 de nos actions ordinaires, représentant environ 5% des actions ordinaires émises et en circulation en date du 30 mai 2025. L'Offre est entrée en vigueur le 10 juin 2025 et prendra fin le 9 juin 2026 ou lorsque nous aurons achevé nos achats ou choisirons d'y mettre fin, selon la première éventualité à survenir. Les rachats dans le cadre de l'Offre seront effectués par l'entremise des installations de la TSX conformément aux

politiques applicables de la TSX ou des installations de la NYSE conformément aux règles et politiques applicables de la NYSE et aux lois américaines, ou de toute autre manière autorisée par les règles boursières et les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris par l'entremise de plateformes de négociation alternatives canadiennes et américaines et d'achats de blocs hors bourse négociés de gré à gré. Le prix que CAE paiera pour toute action ordinaire sera le prix du marché au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage. Dans le cas d'achats de blocs hors bourse, les achats se feront à un prix inférieur au cours du marché, conformément et sous réserve des conditions de l'ordonnance de dispense applicable. Toutes les actions ordinaires achetées dans le cadre de l'Offre seront annulées.

En lien avec l'Offre, CAE a également conclu un régime d'achat automatique d'actions avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., qui lui permet d'acheter des actions ordinaires dans le cadre de l'Offre lorsque la société ne serait normalement pas autorisée à acheter des actions en raison de restrictions réglementaires et de périodes d'interdiction d'opérations habituelles qu'elle s'est elle-même imposées. En vertu de l'Offre précédente ayant débuté le 30 mai 2024 et échue le 29 mai 2025, CAE a racheté et annulé un total de 856 230 actions ordinaires, au prix moyen pondéré de 24,85 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 21,3 millions \$.

Des copies de l'avis de l'Offre de CAE peuvent être obtenues sans frais en contactant le Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire.

MARQUES DE COMMERCE

Les marques de commerce et/ou marques déposées de CAE inc. et/ou de ses sociétés affiliées comprennent, entre autres, CAE, CAE Simfinity, CAE Rise, CAE Prodigy, Flightscape, Propulsée par CAE, Dynamic Synthetic Environment (DSE), Série CAE 7000XR, Série CAE 3000, FTD Série CAE 600XR, CAE Trax Academy, CAE Sprint Virtual Reality et PRESAGIS. Les autres noms de marques et de produits cités dans ce document et les logos qui y sont reproduits sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Il est interdit de les utiliser, de les modifier, de les copier ou de les citer sans le consentement écrit de leur détenteur.

Tous droits réservés.



Contient 30 % de fibres postconsommation et 70 % de fibres vierges certifiées FSC®

Certifié ÉcoLogo et FSC® Sources Mixtes

Fabriqué à partir d'énergie biogaz

Rapport financier

EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

[CAE.COM](https://www.cae.com)